CESEC

Conseil économique, social, environnemental et culturel de la Polynésie française
'Āpo'ora'a Mātutu Ti'arau e Mata U'i nō Pōrīnetia farāni

# AVIS

## Sur la stratégie de l'innovation 2030 de la Polynésie française

**SAISINE DU PRESIDENT DE LA POLYNESIE FRANÇAISE**

**Rapporteurs :**

Messieurs Tepuanui SNOW et Philippe VASSEUR

Adopté en commission **le 18 juillet 2022**
Et en assemblée plénière **le 20 juillet 2022**

**104/2022**

# S A I S I N E

POLYNESIE FRANÇAISE

*Le Président*

N° 04604 / PR
(NOR : DRE22201619DL)

CESEC
COURRIER ARRIVÉ
N° 490
Observations :
- 6 JUIL. 2022

Papeete, le 30 JUIN 2022

à

**Monsieur le Président du Conseil économique,**
**social, environnemental et culturel de la Polynésie française**

**Objet** : Consultation sur la stratégie de l'innovation 2030 de la Polynésie française

**P. J.** : 1 exposé des motifs
1 stratégie de l'innovation 2030 de la Polynésie française

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de solliciter l'avis du Conseil économique, social, environnemental et culturel sur la stratégie de l'innovation 2030 de la Polynésie française, conformément à l'article 151 de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004.

Je vous saurai gré de me faire part de votre avis dans le délai de quinze jours (15) **selon la procédure d'urgence** prévue à l'article 151-II alinéa 3 de la loi statutaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

**Edouard FRITCH**

GOUVERNEMENT DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE
LE PRÉSIDENT

# EXPOSE DES MOTIFS

La Polynésie française a inscrit dans ses priorités de projet de société à l'horizon 2030, la transformation de son modèle économique et social pour un développement durable et inclusif.

Aussi, la stratégie de l'innovation 2030 de la Polynésie française présente pour ambition de construire un nouveau modèle de développement plus autonome et autosuffisant, basé sur l'économie de la connaissance et la production d'excellence. L'objectif est de soutenir la croissance économique, développer de nouvelles activités et filières, augmenter la compétitivité et partant créer des emplois grâce à l'innovation. Cette croissance se veut intelligente, durable et inclusive afin de permettre d'améliorer le bien-être et la qualité de vie de nos populations, de bâtir une société solidaire proposant un avenir sûr pour tous et de renforcer la cohésion territoriale.

*La méthode d'élaboration de la stratégie*

La stratégie de l'innovation 2030 de la Polynésie française a été élaborée de façon participative, selon le processus de découverte entrepreneuriale et sur la base du format préconisé par la Commission européenne de stratégie de spécialisation intelligente.

Elle a donné lieu à une concertation d'une ampleur sans précédent de l'ensemble des acteurs de l'écosystème polynésien de l'innovation. Plus de 500 personnes de tous horizons : acteurs du monde de la recherche, de la formation, de l'entreprise, des associations et des institutions ont ainsi contribué à son élaboration.

Ce travail de co-construction en intelligence collective s'est déroulé en trois phases :

- la phase 1 réalisée en distanciel au mois d'octobre 2021 a permis d'effectuer un état des lieux de l'innovation, grâce à l'analyse des atouts, faiblesses, opportunités et menaces, ainsi que d'identifier six domaines d'activités stratégiques et six objectifs « supports de l'innovation » pour la Polynésie française ;
- la phase 2, qui a eu lieu en présentiel au mois de décembre 2021, s'est attachée à l'opérationnalité de la stratégie, et a conduit au recueil de plus d'un millier de propositions d'actions ; ces propositions ont été analysés, filtrées et regroupées en 40 actions « génériques » ;
- la phase 3, qui s'est déroulée en présentiel et sous la forme d'ateliers d'experts au mois de mars 2022, a permis de déterminer les critères d'évaluation et de suivi, les sources de vérification ainsi que l'efficience et la cohérence globale des actions.

La méthode employée a permis de fédérer les forces vives de la Polynésie française autour d'une vision commune d'un territoire démonstrateur de solutions insulaires concrètes et équitables pour répondre aux grands enjeux des transitions écologique, alimentaire, énergétique, numérique et climatique.

*Le contenu*

La stratégie de l'innovation 2030 de la Polynésie française présente pour objectif global d'engager le Pays dans l'innovation au service de son développement durable et inclusif. Il se décline en deux objectifs spécifiques :

1- Fournir un environnement favorable à l'innovation par la mise en place d'un cadre et d'un écosystème propice à l'émergence et au développement de projets innovants, à la

mobilisation des talents, au renforcement et au développement de toutes les compétences du territoire ;

2- Faire émerger des solutions innovantes dans les domaines d'activités stratégiques pour que la Polynésie française soit une référence de l'économie bleue durable et décarbonée, de la résilience et du tourisme éco-culturel ; un exemple de valorisation de ses ressources naturelles, au travers de la bioéconomie et des biotechnologies, et un modèle de production d'excellence.

La stratégie de l'innovation 2030 de la Polynésie française est enrichie d'un plan de 40 actions ambitieuses et concrètes. Pour chacune de ces actions, des indicateurs ont été identifiés ainsi que leurs sources de vérification afin de pouvoir suivre leur mise en œuvre dans le temps.

*Le pilotage, l'évaluation et le suivi de la mise en oeuvre*

Deux comités ont été mis en place pour assurer l'élaboration de la stratégie :

1- le comité stratégique, composé de représentants de la Polynésie française, de l'Etat et des Communes (SPCPF) avait pour mission d'encadrer le travail du comité opérationnel, d'indiquer les grandes orientations et de valider les éléments proposés ainsi que le document final de la stratégie ;

2- le comité opérationnel, constitué d'acteurs institutionnels, académiques, économiques et sociétaux s'est réuni après chacune des trois phases de la concertation pour analyser l'ensemble des propositions et réaliser la synthèse des résultats.

Ces deux comités poursuivront leurs missions dans la phase de mise en œuvre de la stratégie de l'innovation 2030 de la Polynésie française. En effet, ils seront chargés de vérifier la capacité du Pays à déployer sa stratégie de manière opérationnelle, en réalisant une analyse des points bloquant la diffusion de l'innovation et la vérification de la mise en œuvre d'actions pour améliorer l'efficacité du système polynésien de Recherche-Développement-Innovation, la transition industrielle et la collaboration internationale et interrégionale.

Tel est l'objet du projet de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

POLYNÉSIE
OCEAN D'INNOVATION

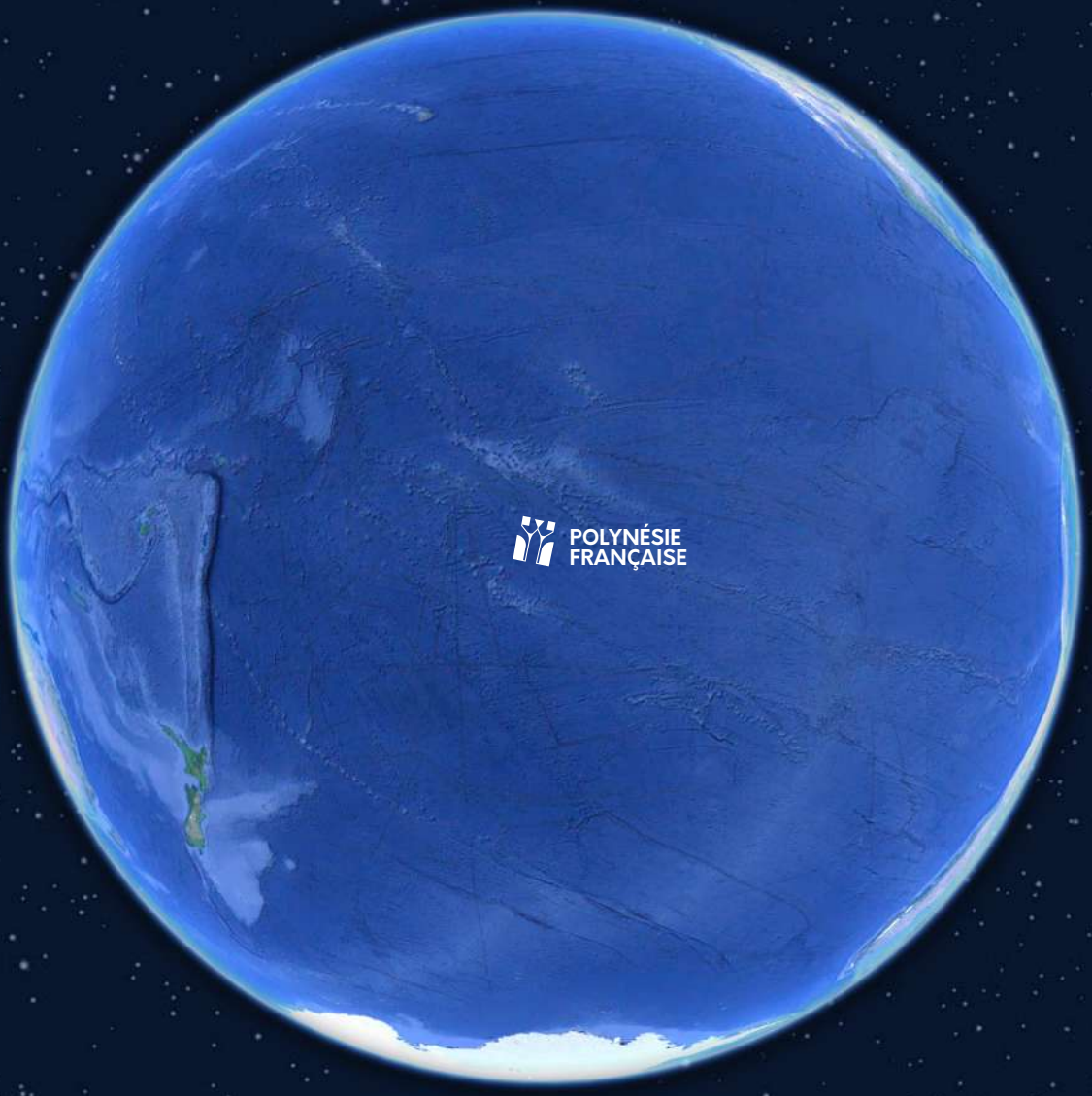


# STRATÉGIE DE **L'INNOVATION 2030** de la Polynésie française

pour son développement DURABLE et INCLUSIF

POLYNÉSIE FRANÇAISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

'Āmuitahira'a nō te mau 'oire
SPCPF
SYNDICAT POUR LA PROMOTION DES COMMUNES DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

**Responsables de publication :**

M. Tearii Alpha,
*Ministre de l'Agriculture et du Foncier, en charge du Domaine et de la Recherche*

M. Yvonnick Raffin,
*Ministre des Finances et de l'Économie, en charge de l'Énergie, de la Protection sociale généralisée, de la Coordination de l'action gouvernementale et des Télécommunications*

**Coordination éditoriale :**
*Délégation à la Recherche de la Polynésie française,*
*Digital Experts Tahiti,*
*Mai 2022.*

**Photographies :**
*Page de couverture*
*©GoogleEarth, Data SIO, NOAA, US Navy, NGA, GEBCO, Landsat / Copernicus, US Geological Survey, IBCAO, PGC/NASA*
*Pages de sections et 4ème de couverture :*
*© tim-mckenna.com*
*Pages intérieures :*
*© Grégory Boissy - Tahiti Infos*

POLYNÉSIE
OCEAN D'INNOVATION

# STRATÉGIE DE L'INNOVATION 2030 de la Polynésie française

## pour son développement DURABLE et INCLUSIF

POLYNÉSIE FRANÇAISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

'Amuitahira'a nō te mau 'oire
SPCPF
SYNDICAT POUR LA PROMOTION DES COMMUNES DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

SOMMAIRE


## EDITORIAUX 6

M. Edouard FRITCH, Président de la Polynésie française
M. Dominique SORAIN, Haut-Commissaire de la République en Polynésie française
M. Cyril TETUANUI, Président du Syndicat pour la Promotion des Communes de Polynésie française

## INTRODUCTION 12

Polynésie Océan d'Innovation : ***La Stratégie de l'innovation 2030 de la Polynésie française***

## PREMIERE PARTIE 15
### Engager la Polynésie française dans l'innovation au service du développement durable et inclusif

16 **UNE VISION** – La Polynésie française, territoire démonstrateur de solutions insulaires concrètes et équitables pour répondre aux grands enjeux des transitions écologique, alimentaire, énergétique, numérique et climatique

20 **UNE AMBITION** – Construire un nouveau modèle de développement plus autonome et autosuffisant, basé sur l'économie de la connaissance et la production d'excellence

28 **UNE MÉTHODE** – La concertation de l'ensemble des acteurs de l'écosystème territorial, pérennisée et coordonnée par une gouvernance collaborative et transversale

32 Cadre logique

## SECONDE PARTIE 37
### Faire émerger des solutions innovantes dans les domaines d'activités stratégiques de la Polynésie française

38 La Polynésie, phare de l'économie bleue durable et décarbonée

50 La Polynésie, référence de la résilience Terre-Mer

68 La Polynésie, modèle de productions d'excellence

86 La Polynésie, territoire pilote de la bioéconomie

100 La Polynésie, source inédite de valorisation biotechnologique

114 La Polynésie, vitrine du tourisme éco-culturel

## TROISIEME PARTIE 127
### Fournir un environnement favorable à l'innovation

128 La culture de l'innovation au service du développement durable est diffusée

142 Les compétences dans les domaines de l'innovation sont renforcées

156 Les idées et les projets innovants sont décuplés

172 Les acteurs de l'innovation sont soutenus dans la mise en œuvre de leur projet, et leur parcours est facilité

190 L'impact socio-économique de la recherche s'intensifie

202 L'économie polynésienne devient plus compétitive grâce à l'innovation

## CONCLUSION 216

La Polynésie française, ***modèle du développement insulaire durable et inclusif***

## ANNEXES 218

218 Méthodes et outils de la concertation

222 Résultats complets AFOM/SWOT

224 Liste des participants

238 Glossaire

240 Questionnaire en ligne


*Les liens présents dans la version numérique du document constituent soit des renvois pour faciliter la navigation au sein du document, soit des liens externes vers des sources disponibles sur internet à la date de publication.*

Edouard FRITCH
Président de la Polynésie française

« Polynésie, océan d'innovation » :

# Une stratégie de spécialisation intelligente pour la Polynésie française 2030

« *Polynésie, océan d'innovation* » traduit une **vision partagée** par l'État, la Polynésie française et les Communes, d'un développement durable et d'une croissance inclusive de la Polynésie française à l'horizon 2030.

Une vision claire et assumée pour soutenir la croissance économique, **développer de nouvelles activités et filières**, augmenter la compétitivité et partant créer des emplois grâce à l'innovation.

Une **vision** pour une croissance intelligente, durable et inclusive afin d'**améliorer le bien être et la qualité de vie** de nos populations, de bâtir une société solidaire proposant un avenir sûr pour tous et de renforcer la cohésion territoriale, défi majeur pour un territoire constitué d'une myriade de petites îles éparpillées sur une surface océanique aussi vaste que l'Europe.

« *Polynésie, océan d'innovation* » porte une **ambition partagée** par l'ensemble des forces vives de Polynésie française : acteurs du monde de la recherche, de l'innovation, acteurs sociétaux et du monde économique, de **transformer le territoire** en engageant la Polynésie française dans un nouveau modèle de développement plus autonome et autosuffisant, plus compétitif et solidaire, basé sur l'économie de la connaissance et la production d'excellence.

Une **ambition**, à l'heure des grands bouleversements que connaît la planète, pour un **territoire démonstrateur de solutions insulaires** concrètes et équitables afin de répondre aux grands enjeux des transitions écologique, alimentaire, énergétique, numérique et climatique.

Tel est précisément le sens donné à « *Polynésie, océan d'innovation* », notre stratégie de spécialisation intelligente, **co-construite en intelligence collective** avec l'ensemble des partenaires et acteurs du territoire.

La logique de notre stratégie doit permettre de **guider notre action** en concentrant nos politiques et nos moyens en matière de recherche, d'innovation et de développement économique sur des domaines prioritaires et secteurs clés identifiés pour la Polynésie française. Elle vise en parallèle à fournir un environnement favorable à l'innovation par la **mise en place d'un cadre et d'un écosystème** propice à l'émergence et au développement de projets innovants, à la mobilisation des talents, au renforcement et au développement de toutes les compétences du territoire.

Face aux nombreux défis et forts enjeux de développement qui nous attendent, la Polynésie française dispose au travers de sa stratégie, d'un levier pour concrétiser et donner du sens à notre ambition commune **« Ensemble, inventons la Polynésie française de demain »**.

**Edouard FRITCH**
Président de la Polynésie française

Dominique SORAIN
Haut-Commissaire de la République en Polynésie francaise

Développer une stratégie pour soutenir l'innovation au service du développement durable et inclusif de la Polynésie française :

# Un objectif ambitieux et partagé entre l'État et le Pays

Afin d'utiliser plus efficacement ses ressources en matière d'innovation, chaque territoire est amené à élaborer sa Stratégie de Spécialisation Intelligente sur la base **de ses atouts et ses spécificités,** pour répondre à ses réels besoins locaux.

Cette approche par priorités en matière d'innovation est aujourd'hui promue par l'Union Européenne à travers la concentration de ses dispositifs de soutien au développement.

Que ce soit à travers « *le Pacte Vert pour l'Europe* », ou encore le programme « *Horizon Europe* » pour la Recherche et l'Innovation, ces instruments européens répondent à un objectif commun qui guide ces stratégies d'innovation, en prenant en compte de façon croissante les *Objectifs de Développement Durable* établis par les *Nations Unies*.

Après deux années de crise sanitaire sans précédent, l'élaboration d'une Stratégie de Spécialisation Intelligente au service du développement durable et inclusif, pilotée par le Gouvernement de la Polynésie française en lien avec les services de l'État, doit permettre de **répondre aux défis sociétaux** auxquels le territoire doit faire face.

L'innovation ne doit plus simplement suivre une logique de compétitivité, mais répondre à **des objectifs de soutenabilité et d'inclusivité**. Les acteurs du territoire ont donc participé à cet exercice d'intelligence collective, que ce soit dans les secteurs de la recherche, de la formation, de l'entreprise, des associations et des institutions, afin d'élaborer la *Stratégie de l'innovation 2030* du Pays.

Au travers d'une quarantaine d'actions ambitieuses et réalistes, cette stratégie d'innovation vise à faire de ce territoire une référence de l'**économie bleue durable et décarbonée**, de la **résilience** et du **tourisme éco-culturel**. Elle encourage également la valorisation des ressources naturelles de la Polynésie française, au travers de la **bioéconomie** et des **biotechnologies**, avec l'ambition de devenir un modèle de **productions d'excellence**.

Conçue pour faciliter son déploiement opérationnel, cette stratégie devient, pour les années à venir, **une référence incontournable** pour l'orientation des programmes et des actions de développement et de transition écologique, alimentaire, énergétique, dans lesquelles la Polynésie française s'est engagée et pour lesquelles **elle peut compter sur le soutien de l'Etat**.

**Dominique SORAIN**
Haut-Commissaire de la République
en Polynésie française

Cyril TETUANUI
Président du Syndicat pour la Promotion des Communes de Polynésie francaise

# Communes et Innovation : un mariage qui va durer !

L'innovation au quotidien au service de l'action publique, au service du public.

Telle est l'approche du monde communal afin de satisfaire l'intérêt général sur des territoires aux enjeux aussi multiples que divers d'une commune à l'autre.

**Les communes sont en première ligne** pour faire face aux défis en matière d'eau potable, d'assainissement des eaux usées, de la gestion des déchets, de la production et de la distribution d'électricité et de modernisation des systèmes d'information.

**L'innovation est un levier essentiel** pour la mise en œuvre des politiques publiques communales en prenant en considération la préservation de l'environnement et la sobriété énergétique.

Nous voyons l'innovation comme **un catalyseur d'une dynamique et de l'efficience de l'action publique**.

Lorsque le *Syndicat pour la Promotion des Communes de Polynésie française* (SPCPF) a été sollicité pour rejoindre la réflexion menée sur la stratégie de l'innovation, il nous a semblé naturel d'y répondre favorablement. Promoteur de l'institution communale polynésienne, le SPCPF est inscrit dans cette démarche depuis toujours et s'efforce de contribuer à une réflexion qui dépasse le monde communal.

Porte-parole des communes, et partenaire de longue date sur le sujet de l'innovation publique, le SPCPF est fier de **s'inscrire durablement** au développement d'une culture de l'innovation, depuis la définition de cette stratégie jusqu'à sa mise en œuvre.

Notre territoire regorge d'autant de richesses naturelles que de richesses humaines. **L'intelligence collective et la synergie des partenaires impliqués** sont la promesse d'une Polynésie française innovante.

**L'innovation est une chance** pour nos territoires et nos populations, saisissons-la !

*©SPCPF/Jalil SEKKAKI*

Cyril TETUANUI
Président du Syndicat pour la Promotion des Communes de Polynésie française (SPCPF)

INTRODUCTION

# Polynésie Océan d'Innovation
# Stratégie de l'innovation 2030 de la Polynésie française

*«Polynésie Océan d'Innovation »*, tel est l'intitulé de la *Stratégie de l'innovation 2030 de la Polynésie française*, issue de **la concertation d'une ampleur sans précédent** des forces vives du Pays organisée par la Polynésie française dans l'objectif de co-construire en intelligence collective sa stratégie de spécialisation intelligente.

Cette stratégie est résolument axée sur le développement durable et inclusif de **la Polynésie française, océan d'innovation, terre d'émergence et territoire de démonstration, de développement et de déploiement de solutions innovantes** « bonnes pour les îles donc bonnes pour la Planète ».

Elle constitue LA feuille de route essentielle et indispensable pour **faciliter l'accès** des acteurs privés et académiques aux financements européens et nationaux, afin de développer leurs projets collaboratifs d'innovation.

Elle est élaborée sur la base du format préconisé par la *Commission européenne* de stratégie de spécialisation intelligente orientée vers un développement durable et inclusif, une démarche qui vise à renforcer la compétitivité des secteurs de l'économie d'un territoire par des politiques de recherche-innovation favorisant **la création de valeur ajoutée dans ses domaines d'expertise**, dans le respect des objectifs de développement durable. Ce modèle de stratégie doit **définir collectivement les priorités qui permettront aux territoires d'obtenir un avantage concurrentiel**, et faire de la réponse innovante à des défis locaux le moteur du développement et du déploiement de solutions à haute valeur ajoutée.

Cette stratégie de spécialisation intelligente polynésienne est portée conjointement par le Ministre de l'agriculture, du foncier, en charge du domaine et de la recherche, M. Teariki Te Moana ALPHA, et le Ministre des finances, de l'économie, en charge de l'énergie, de la protection sociale généralisée, de la coordination de l'action gouvernementale et des télécommunications, M. Yvonnick RAFFIN, en transversalité avec l'ensemble des ministères du gouvernement de la Polynésie française, et en collaboration avec l'État et les communes.

Elle vise à apporter des **réponses concrètes** et faire émerger des **solutions efficientes** pour relever les grands défis des transitions écologique, alimentaire, énergétique, numérique et climatique de la Polynésie française, afin d'**assurer un avenir durable et équitable à sa population dans tous les archipels.**

## L'objectif principal de « Polynésie Océan d'Innovation » est d'engager la Polynésie française dans l'innovation au service du développement durable et inclusif, en s'appuyant sur deux objectifs spécifiques :

**1- Fournir un environnement favorable à l'innovation :** Diffuser la culture de l'innovation au service du développement durable, renforcer les compétences et les talents, décupler les idées et les projets innovants, soutenir les acteurs de l'innovation dans la mise en œuvre de leur projet, intensifier l'impact socio-économique de la recherche et favoriser la compétitivité de l'économie polynésienne et sa croissance durable

**2- Faire émerger des solutions innovantes dans les domaines d'activités stratégiques pour faire de la Polynésie française :** un phare de l'économie bleue durable et décarbonée, une référence de la résilience Terre-Mer, un modèle de productions d'excellence, un territoire pilote de la bioéconomie, une source inédite de valorisation biotechnologique et une vitrine du tourisme éco-culturel.

Deux objectifs complémentaires et interdépendants, qui concourent à renforcer **les capacités de production d'excellence** et les avantages compétitifs du territoire, à accompagner la montée en compétences des acteurs et à soutenir la structuration de **l'écosystème de l'innovation**.

Cette *Stratégie de l'innovation 2030 de la Polynésie française* rejoint l'***Agenda 2030 de l'Organisation des Nations Unies*** et contribue à se rapprocher des *Objectifs de Développement Durable* (ODD) et de leurs cibles. Elle est élaborée conformément aux directives de l'*Union européenne* (UE), et en adéquation avec les politiques et grands programmes d'innovation nationaux et européens, et notamment le Plan *« France 2030 »* de relance national, le *Pacte Vert pour l'Europe* et le programme *Horizon Europe*.

Conformément aux exigences de performance et de compétitivité de l'*Union européenne*, il appartient à chaque territoire de démontrer sa capacité à déployer sa stratégie de manière opérationnelle. La *Stratégie de l'innovation 2030 de la Polynésie française* a ainsi été enrichie d'**un plan de 40 actions concrètes et efficientes**, ainsi que d'indicateurs à mettre en œuvre pour vérifier ses avancées au fil du temps. La stratégie polynésienne a également été structurée sur la base d'un cadre logique standard de l'Europe.

Ce plan opérationnel de 40 actions est issu des travaux de **co-construction en intelligence collective** de la stratégie de l'innovation, qui a mobilisé — et c'est une première — un demi-millier d'acteurs de tous horizons — publics, académiques, privés et associatifs — durant les trois phases de cette grande concertation.

## « Polynésie Océan d'Innovation », c'est en synthèse :

- **UNE VISION** – La Polynésie française, territoire démonstrateur de solutions insulaires concrètes et équitables pour répondre aux grands enjeux des transitions écologique, alimentaire, énergétique, numérique et climatique
- **UNE AMBITION** – Construire un nouveau modèle de développement plus autonome et autosuffisant, basé sur l'économie de la connaissance et la production d'excellence
- **UNE MÉTHODE** – La concertation de l'ensemble des acteurs de l'écosystème territorial, pérennisée et coordonnée par une gouvernance collaborative et transversale

La *Stratégie de l'innovation 2030 de la Polynésie française* constitue le **levier de transformation durable et inclusive** du modèle de développement polynésien, pour conserver et développer des emplois de qualité pour tous dans chaque archipel, contribuer à maintenir les populations dans leurs îles d'origine, favoriser l'émergence d'idées et d'initiatives constructives, et encourager les entrepreneurs et les jeunes talents polynésiens à **projeter leur Fenua dans l'avenir** avec créativité et optimisme.

# ENGAGER
## la Polynésie française
# DANS **L'INNOVATION**

au service de son développement
DURABLE et INCLUSIF

POLYNESIE
OCEAN D'INNOVATION

# Une Vision

## La Polynésie française, **territoire démonstrateur de solutions insulaires** concrètes et équitables pour répondre aux **grands enjeux des transitions** écologique, alimentaire, énergétique, numérique et climatique

### La Polynésie, océan d'innovation

La Polynésie française est un territoire d'Outre-mer français très singulier, espace vaste comme l'Europe au centre du Pacifique, myriade de terres interconnectées entre elles par le plus grand océan du monde, le « *Continent Bleu* » selon l'expression océanienne consacrée par le Forum du Pacifique.

**Son potentiel maritime est immense**, bien qu'encore peu valorisé. La Polynésie française dispose de la plus grande aire marine préservée au monde, qu'elle a classée en 2018 en aire marine gérée, nommée « *Tainui Atea* ». Sa zone économique exclusive (ZEE) de plus de 4,5 millions de km², représente près de la moitié de la surface maritime de la France, et lui confère sa position de seconde puissance maritime mondiale, juste derrière les États-Unis.

Elle abrite également le plus ancien et le plus grand sanctuaire de mammifères marins de la planète, multiplie les réserves de biosphère sur une surface maritime de près de 7 000 km², et s'est **engagée à protéger les zones côtières en réservant près de 500 000 km² à la pêche artisanale et vivrière traditionnelle**. Avec une surface récifale qui s'étend sur 15 000 km², dont 80 atolls sur les 400 recensés à l'échelle de la planète, **la Polynésie française compte 20% des atolls dans le monde**.

Les îles et atolls de Polynésie française hébergent **une biodiversité exceptionnelle**, marquée par une faune et une flore riches et diversifiées qui sont autant de ressources à recenser, qualifier et quantifier pour construire un modèle de développement durable qui garantisse la production et la consommation d'aliments sains et sûrs.

La sécurité et l'autonomie alimentaires sont au cœur du **développement raisonné de l'économie bleue** (pêche hauturière et lagonaire, aquaculture…) comme **de la transformation agro-écologique de l'agriculture polynésienne**. En privilégiant l'agriculture familiale, la promotion des circuits courts de commercialisation et un mode de production bio, le territoire est en mesure d'**assurer une alimentation locale et naturelle** à la population, garante de sa santé et de son bien-être.

**Sources inédites de biotechnologies,** les molécules produites par les organismes terrestres et marins de la Polynésie française peuvent être valorisées dans les filières alimentaires, cosmétiques et pharmaceutiques, en préservant la propriété intellectuelle des connaissances traditionnelles.

Ces ressources constituent un potentiel de développement de filières de **matériaux biosourcés** propres à favoriser la création de nouveaux gisements d'emplois locaux, depuis la production des ressources jusqu'à la construction en passant par la fabrication de produits éco-responsables.

Elles constituent une précieuse richesse pour diversifier les activités en matière de **bioéconomie** et mettre en œuvre la production et la transformation raisonnée de la **biomasse** — qu'elle soit forestière, agricole, aquacole, agroalimentaire ou halieutique —, ainsi que des **biodéchets**, pour des valorisations dans les filières alimentaires, les produits biosourcés, les biocarburants et l'hydrogène vert.

**Référence mondiale de la recherche relative aux écosystèmes insulaires**, et forte de sa culture, de ses traditions et de ses savoirs ancestraux, en lien sacré avec la nature et l'océan, la Polynésie française peut prétendre à devenir le **territoire pilote de la connaissance, de la préservation et de la valorisation des ressources marines et terrestres** de cette région du monde.

La région Pacifique est en effet devenue un axe prioritaire de l'action internationale de la France comme de l'Europe depuis le déplacement du **centre de gravité de l'économie mondiale vers l'Indopacifique**, terrain de convoitise politique, économique, technologique et de rivalité sino-américaine.





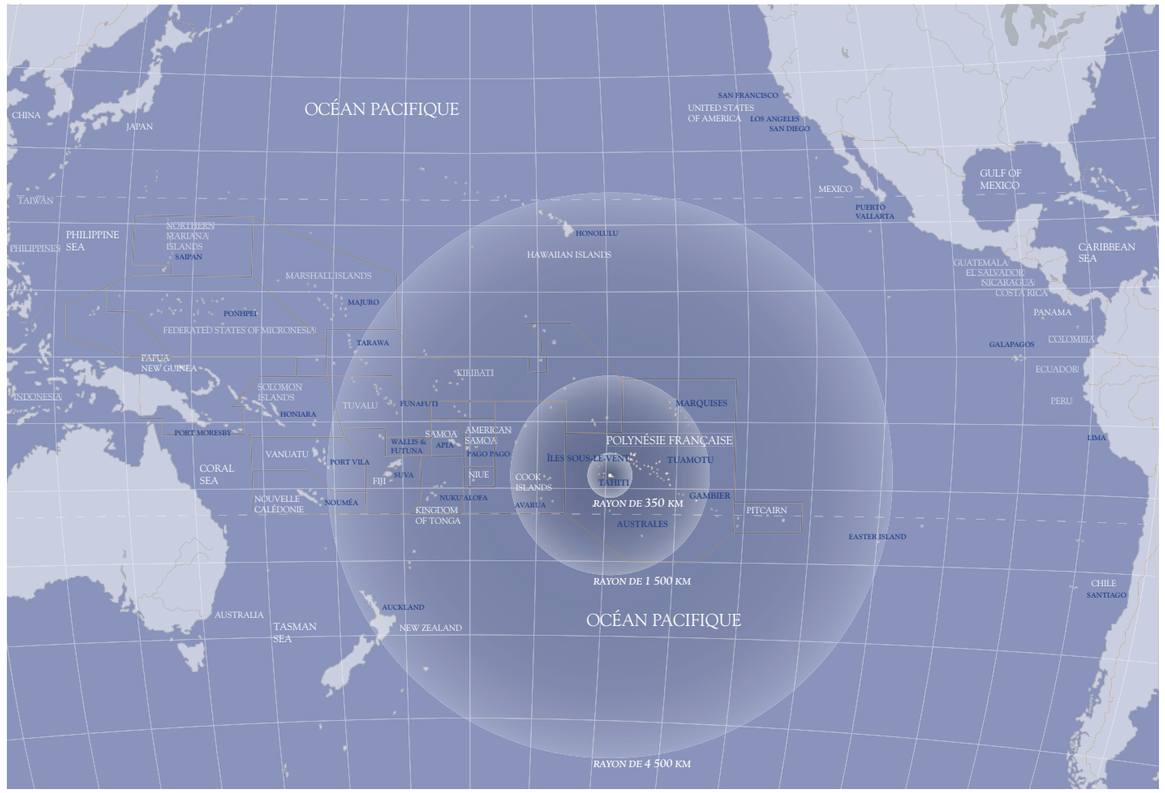


La vision de la stratégie de spécialisation intelligente *Polynésie Océan d'Innovation* d'engager le territoire dans l'innovation pour la positionner comme un **modèle mondial du développement durable et inclusif**, est ambitieuse. Elle n'est pas exempte de difficultés à surmonter pour ce territoire de 280.000 habitants, géographiquement dispersé et isolé, éloigné des grands pôles continentaux et aux premières loges des effets du changement climatique.

C'est justement cette vulnérabilité aux grands chocs globaux — sanitaires, économiques et climatiques —, qui lui impose aujourd'hui d'affirmer sa capacité de résilience, et d'**engager la transformation** en profondeur de son modèle de développement pour envisager une **croissance soutenable et équitable pour la population des cinq archipels** polynésiens et les futures générations.

Le renforcement des capacités d'innovation de ses entreprises et de création de start-up, s'appuyant notamment sur les connaissances produites par la recherche publique et universitaire, et sur les savoirs traditionnels des communautés locales, constituent **la pierre angulaire de ce développement harmonieux et inclusif**.

La mise en œuvre de projets collaboratifs à l'échelle locale, le développement des coopérations avec les acteurs régionaux de la recherche et de l'innovation, les transferts de technologies et de savoir-faire, permettront de répondre aux impératifs d'évolution des filières de production vers l'excellence, de **déployer des micro-industries dans les îles et de créer ainsi de l'emploi durable** au bénéfice des populations.

# Une Vision

## La Polynésie française, **territoire démonstrateur de solutions insulaires** concrètes et équitables pour répondre aux **grands enjeux des transitions** écologique, alimentaire, énergétique, numérique et climatique

### Une vision polynésienne partagée pour relever les grands défis

Cette vision partagée a émergé du **processus d'intelligence collective sans précédent** engagé avec l'ensemble des forces vives du territoire. La co-construction « bottom-up » de cette stratégie a mobilisé pas moins d'un **demi-millier** d'acteurs institutionnels (État, Pays, communes), publics, académiques (recherche et enseignement), privés (grands groupes, entrepreneurs et start-up) et associatifs (associations sectorielles, culturelles et de protection de l'environnement), réunis pour inventer ensemble la Polynésie durable de 2030.

Cette vision polynésienne a l'ambition de **contribuer à atteindre les *Objectifs de Développement Durable (ODD)*** et de leurs cibles. Elle rejoint les perspectives globales des *Nations Unies* qui préconise dans ***son rapport de 2014 du programme sur l'environnement mondial*** de faire des territoires insulaires des modèles de développement durable, basés sur la construction d'une *« économie bleue-verte »*, qui s'appuie sur *« un bond technologique, les cultures traditionnelles et une reconnexion avec la nature, et combine efficacité des ressources et développement de technologies propres, connaissances traditionnelles de l'environnement et sciences modernes. »*

Cette vision polynésienne est également en phase avec ***le Pacte vert pour l'Europe***, nouvelle stratégie de croissance durable pour rendre l'économie neutre pour le climat, efficace dans l'utilisation des ressources et compétitive, et pour *« transformer les défis climatiques et environnementaux en opportunités pour mener une transition équitable et inclusive vers une société résiliente qui ne laisse personne ni aucune région de côté. »*

Mieux encore, cette vision polynésienne s'inscrit comme véritable éclaireur des ***Missions de l'UE*** (*Union européenne*), nouveautés majeures de *Horizon Europe* lancées en septembre 2021, qui visent à *« générer des solutions et initiatives autour des grands défis contemporains. Les objectifs concrets de chaque Mission servent de base à un portefeuille d'actions de recherche et innovation (R&I) et mettent l'accent sur la démonstration, la mise à l'échelle et la reproduction des solutions existantes et nouvelles, y compris les innovations sociales. »*

Principal programme de financement de l'*Union européenne* (UE) pour la recherche et l'innovation, ***Horizon Europe*** vise à **faciliter la collaboration et augmenter l'impact de la recherche et de l'innovation** sur l'élaboration, le soutien et la mise en œuvre des politiques européennes, tout en contribuant à résoudre des problématiques mondiales. Il soutient la création et la meilleure diffusion de connaissances et de technologies d'excellence.

Il finance ainsi des projets de dimension variable selon ses programmes : *« de projets individuels portés par un ou une scientifique, à des projets collaboratifs et intersectoriels pouvant regrouper des dizaines de partenaires de pays et continents différents. Les entités juridiques de l'Union européenne et des pays associés à Horizon Europe peuvent y participer : structure publique ou privée, université, association, PME ou grande entreprise industrielle. »*

La vision de la *Stratégie de l'innovation 2030 de la Polynésie française* éclaire cette dynamique européenne en se positionnant, à l'autre bout de la planète, au centre de l'océan Pacifique, comme un **territoire de démonstration de solutions insulaires** concrètes et équitables pour contribuer à réaliser les objectifs de développement durable des *Nations Unies* et **répondre aux grands défis des transitions écologique, alimentaire, énergétique, numérique et climatique.**





### La Polynésie, territoire de démonstration de solutions *« bonnes pour les îles donc bonnes pour la Planète »*

Référence de la protection des écosystèmes marins et terrestres et de leur biodiversité, patrimoine commun vital pour les populations polynésiennes, la Polynésie française peut s'appuyer sur son potentiel de recherche et d'innovation afin de devenir **un éclaireur de la transition éco-énergétique** et **d'une économie bleue neutre en carbone et circulaire**.

Elle rejoint en cela la définition du PHARE établi par l'*Union européenne*, pour la mise en œuvre de *« centres de développement, de démonstration et de déploiement de nouvelles solutions. »*

**Bonnes pour les îles**, ces solutions qui pourront faire la démonstration de leur efficience et de leur impact positif sur l'environnement en milieu insulaire sont par extension forcément **« bonnes pour la Planète »**. Elles devront en effet faire la preuve non seulement de leur robustesse et de leur adaptation aux conditions naturelles et climatiques, mais aussi de leur acceptabilité et leur appropriation par les populations en milieu isolé.

De l'innovation technologique à l'innovation sociale, en passant par la low tech et l'innovation frugale, la Polynésie française bénéficie d'**une palette rare** et très complète de milieux naturels propices à l'analyse systémique des impacts environnementaux pour des solutions existantes et nouvelles.

Le territoire dispose de sites d'exception très diversifiés pour faire **la preuve de la performance environnementale et économique** de technologies spécifiques, à la fois respectueuses de l'environnement et financièrement rentables, en amont de leur passage à l'échelle, et de leur transposition à des contextes similaires, insulaires ou isolés, confrontés à des défis analogues.

Les acteurs privés, académiques et institutionnels de Polynésie française sont également en capacité de se montrer plus proactifs afin d'alimenter positivement **les partenariats et la coopération**, et renforcer les liens interrégionaux.

Comme le souligne le ***Diagnostic territorial 2021*** : *« Malgré des échanges entre pays du triangle polynésien très faibles, le potentiel d'échanges de biens et de services dans l'environnement régional reste important. La Polynésie française peut jouer un rôle d'observatoire et de plateforme de recherche et de formation au cœur du Pacifique. Au-delà des équipements de haut niveau, notamment en matière sanitaire et de recherche, qui confèrent à la Polynésie française de véritables atouts au regard de son positionnement géographique, une organisation régionale pourrait se mettre en place notamment autour de la sécurité alimentaire, qui vise à la mise en place de filières de production alimentaire dans l'ensemble de la zone océanienne. »*

Au rang des 13 Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM), statut de pays associés auprès de l'*Union européenne*, la Polynésie française peut s'appuyer sur l'expertise de ses structures de recherche et d'ingénierie pour répondre à quatre des cinq grandes missions du programme *Horizon Europe* :

- **L'adaptation au changement climatique**
- **La santé des océans, des mers ainsi que des eaux côtières**
- **Les villes intelligentes et neutres en carbone**
- **La santé des sols et l'alimentation**

Des thématiques qui rejoignent les axes de développement des **domaines d'activités stratégiques** retenus par la stratégie 2030 *« Polynésie Océan d'Innovation »*.

## Transformer le territoire en se basant sur ses singularités, en concertation avec l'ensemble des forces vives

Directement confrontée à l'urgence de relever les défis qu'imposent les grandes transitions mondiales, le territoire a mobilisé l'ensemble de ses forces vives pour co-construire sa stratégie de spécialisation intelligente. Le **plan de 40 actions** de la stratégie « *Polynésie Océan d'Innovation* » a pour principal objectif d'engager la Polynésie française dans l'innovation au service du développement durable et inclusif par la mise en œuvre de **deux objectifs spécifiques :**

- **Faire émerger des solutions innovantes dans ses six domaines d'activités stratégiques**, pour renforcer les capacités de production d'excellence et les avantages compétitifs du territoire
- **Fournir un environnement favorable à l'innovation**, pour accompagner la montée en compétences des acteurs et soutenir la structuration de l'écosystème d'innovation

Les six principaux domaines d'activités stratégiques retenus à l'issue de cette vaste concertation privilégient les **potentiels de différenciation et de spécialisation** en mesure de conférer des avantages compétitifs et comparatifs à la Polynésie française, sans se substituer pour autant aux politiques sectorielles mises en œuvre. Ce sont donc principalement **des domaines transversaux et complémentaires** des différents secteurs d'activité économiques existants : économie bleue, pêche, aquaculture, perliculture, agriculture, élevage, tourisme, construction…

Ils ciblent des **productions à haute valeur ajoutée** centrées sur la qualité, étant entendu que la taille du territoire ne peut lui permettre de faire la différence à grande échelle sur les quantités ou sur les prix. « *Pour s'imposer face à la concurrence, les entreprises doivent miser de plus en plus sur la compétitivité «hors-prix». L'insularité, la petite taille et la tropicalité apparaissent comme autant d'atouts potentiels pour développer des solutions singulières adaptées aux besoins de nouveaux marchés et tendances.* » considère à ce titre l'*Institut de la Statistique de la Polynésie française* (ISPF) dans son ***Diagnostic territorial 2021***.

**1. Phare de l'économie bleue durable et décarbonée**

La Polynésie, phare de la transition éco-énergétique de l'économie bleue dans tous les secteurs, les industries et les infrastructures liés à l'océan et aux espaces côtiers, et démonstrateur de solutions insulaires innovantes contribuant à la neutralité carbone et la protection durable de l'environnement.

**2. Référence de la résilience Terre-Mer**

La Polynésie, référence de la résilience Terre-Mer des écosystèmes marins et terrestres et de leur biodiversité, de la mise en œuvre de solutions innovantes en faveur de leur protection, leur restauration, leur conservation, et de la lutte contre toutes les pollutions.

**3. Modèle de productions d'excellence**

La Polynésie, modèle de productions d'excellence, par la pêche durable et sélective, l'aquaculture et la perliculture éco-responsables, la transformation agro-écologique de l'agriculture, de l'élevage et de la forêt, la consolidation de filières à haute valeur ajoutée et de micro-industries durables.

**4. Territoire pilote de la bioéconomie**

La Polynésie, territoire pilote de la bioéconomie insulaire pour la production et la transformation durables des ressources naturelles à des fins de valorisation de filières alimentaires, de produits biosourcés et d'énergies renouvelables tels que l'hydrogène vert et les biocarburants.

**5. Source inédite de valorisation biotechnologique**

La Polynésie, source de molécules produites par les organismes terrestres et marins, qui peuvent être valorisées dans les filières alimentaires, cosmétiques et pharmaceutiques, en préservant la propriété intellectuelle des connaissances traditionnelles.

**6. Vitrine du tourisme éco-culturel**

La Polynésie, vitrine intelligente de l'écotourisme inclusif et raisonné, intégrant les populations, les savoirs et savoir-faire traditionnels des îles dans le respect et la promotion des patrimoines culturels et naturels.





# Une Ambition

Construire un nouveau modèle de développement plus **autonome et autosuffisant**, basé sur l'**économie de la connaissance** et la **production d'excellence**

*AFOM/SWOT détaillé pages suivantes et en annexe.*

## Le diagnostic de l'écosystème d'innovation du territoire : l'analyse AFOM/SWOT

La Polynésie française présente, en plus de l'éloignement commun à tous les Outre-Mer, une fragmentation de son territoire. L'innovation offre la possibilité de **transformer les spécificités et les contraintes**, souvent perçues comme des handicaps, **en opportunités**. Sa capacité d'adaptation à ce morcellement par le traitement des situations particulières représente un élément de différenciation qui lui confère un **avantage compétitif**.

L'analyse des atouts, faiblesses, opportunités et menaces (AFOM/SWOT) pour le développement de la dynamique d'innovation établit le diagnostic approfondi de l'écosystème d'innovation de la Polynésie française en 2021. Il a été réalisé de façon collégiale lors de la première phase de la concertation. L'ensemble des résultats de cette analyse est présenté en annexe. Elle est synthétisée ici sous forme graphique en retenant les 10 premières propositions de chaque catégorie.

Pour s'implanter ou se développer, les porteurs de projets ont besoin d'**avoir accès à des infrastructures de qualité, des conseils stratégiques, techniques, juridiques et administratifs** et des informations sur les subventions et les instruments de financement.

La mise en réseau avec des experts de leur domaine et le conseil pour **l'internationalisation** de leur activité sont également des points clés de l'accompagnement des entrepreneurs innovants et des start-up.

Il est nécessaire et urgent, afin d'amorcer la transformation du territoire, de mettre en place des **structures et dispositifs de soutien à l'innovation**, et de **renforcer les coopérations** avec les autres régions, notamment ultramarines, qui partagent les mêmes défis. Le soutien proposé dans cette stratégie privilégie **une ingénierie d'accompagnement lisible, performante et accessible**. Les structures dédiées doivent pouvoir s'appuyer sur la feuille de route commune mise en œuvre dans le cadre de la *Stratégie de l'innovation 2030 de la Polynésie française*.

## Atouts

1. Potentiel de valorisation exceptionnel : très vaste espace maritime, forme et taille des îles variées, diversité des ressources naturelles, etc.
2. Parité avec l'Euro garantie assurant la stabilité de la valeur monétaire
3. Culture millénaire connectée à son environnement, et richesse des savoirs et savoir-faire traditionnels
4. Liaisons internationales très haut débit sécurisées par câbles sous-marins
5. Sécurité géopolitique : absence d'attentat, sécurité des données et des investissements
6. Population créative et jeune avec une forte capacité d'adaptation
7. Soutien public financier aux activités et au développement économiques
8. Notoriété, cadre de vie et image attractive à l'international
9. Infrastructures aux normes et standards internationaux : routes, ports, aéroports, hôpitaux, fibre optique…
10. Réseau structuré d'instituts de recherche spécialisés et complémentaires, soutenus par les pouvoirs publics (État et Pays)

## Faiblesses

1. Faible niveau de structuration des filières
2. Inéligibilité ou participation contrainte à certains dispositifs nationaux ou européens
3. Absence de stratégie de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
4. Politique de soutien à l'innovation non formalisée
5. Manque d'anticipation de l'évolution des besoins de la population
6. Ouverture régionale et internationale limitée et absence de vision économique à l'international
7. Faible taille critique et marchés restreints
8. Coût élevé de la main d'œuvre
9. Programmes de recherche décorrélés des besoins des entreprises locales et passerelles limitées entre ces deux mondes
10. Faible veille technologique dans les secteurs stratégiques





POLYNÉSIE
OCÉAN D'INNOVATION

## Opportunités

1. Prise de conscience politique de l'importance stratégique de la recherche-innovation
2. Soutien financier du plan national d'innovation Outre-Mer pour la structuration de l'écosystème de l'innovation
3. Rapprochement récent des mondes de la recherche et de l'entrepreneuriat
4. Volonté politique de renforcer les réseaux très haut débit dans tous les archipels
5. Nouvelles connexions avec des structures de l'innovation et des partenariats extérieurs
6. Possibilité d'exploitation du décalage horaire
7. Vivier d'acteurs polynésiens expatriés prêts à revenir pour contribuer à la dynamique d'innovation
8. Émergence d'une nouvelle dynamique entrepreneuriale (création d'entreprises)
9. Une offre et un niveau de formation en progression
10. Projet du Pays d'ouvrir l'accès aux données publiques (Open Data)

## Menaces

1. Fuite des cerveaux liée au manque d'attractivité
2. Dépendance aux énergies fossiles
3. Dépendance alimentaire
4. Économie fragile car essentiellement basée sur un secteur dominant (le tourisme)
5. Résistance au changement et repli des acteurs publics, académiques et économiques
6. Dépendance aux financements extérieurs
7. Potentiel d'acteurs de l'innovation limité par des fractures scolaire, sociale, et des inégalités de traitement entre Tahiti et les archipels
8. Érosion de la biodiversité liée aux menaces et changements locaux et globaux
9. Biopiratage : difficulté d'application de la loi sur l'accès et le partage des avantages issus de l'exploitation des ressources polynésiennes
10. Tensions géostratégiques dans le Pacifique entre la Chine et les États-Unis

# Une Ambition

## Construire un nouveau modèle de développement plus **autonome et autosuffisant**, basé sur l'**économie de la connaissance** et la **production d'excellence**

Pour renouer avec une croissance durable, la Polynésie française doit désormais **capitaliser sur ses propres ressources, naturelles et humaines**, pour gagner en autosuffisance, sortir de l'extrême dépendance aux importations et activer une démarche de production sélective à haute valeur ajoutée.

C'est également la conclusion du ***Diagnostic territorial 2021***, préalable à la préparation des travaux d'élaboration avec l'État français d'un plan de convergence, au sens de la loi EROM (égalité réelle outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique). L'étude de l'*Institut de la Statistique de la Polynésie française* (ISPF) propose trois orientations stratégiques d'avenir : *« l'amélioration de la qualité de vie, la construction d'un nouveau modèle de développement plus autonome, plus juste et plus moderne, et la protection de la biodiversité et de l'environnement afin de positionner la Polynésie comme un modèle bleu-vert bénéficiant d'un rayonnement mondial. »*

La Polynésie française est aujourd'hui à un tournant de son développement et doit se réinventer. **Le modèle polynésien a atteint ses limites.**

*« La stratégie de développement basée sur les exportations de biens et services, essentiellement touristique, a porté le développement économique du territoire post CEP (Centre d'expérimentation du Pacifique), en permettant la création d'une valeur ajoutée locale et en favorisant la création et le maintien d'une industrie touristique polynésienne. Cependant ce modèle, porteur d'une forte croissance au moment des investissements, ne parvient pas à générer une croissance inclusive suffisamment créatrice d'emplois. (...) De plus cette croissance repose avant tout sur la consommation intérieure, la dépense publique et le développement de services tournés vers le marché local. Les transferts publics apparaissent comme les piliers d'une économie structurellement dépendante à l'égard de la dépense publique. »* constate *l'Institut de la Statistique de la Polynésie française* (ISPF) dans son ***Diagnostic territorial 2021***.

Aussi, l'économie et l'innovation au-delà de suivre une logique de compétitivité, doivent intégrer **des objectifs de soutenabilité et d'équité** propres à envisager **une croissance durable et inclusive** pour la population des cinq archipels polynésiens et les futures générations.

La stratégie de l'innovation propose de changer de focale, pour transformer les contraintes inhérentes à l'éloignement et la multi-insularité du territoire en autant d'opportunités de créer et d'innover. Pour construire collectivement un nouveau modèle de développement durable et inclusif **en se basant sur l'économie de la connaissance** et ses trois piliers que sont la **Formation**, la **Recherche** et l'**Innovation**.

**La formation représente le socle de cette transformation** de la Polynésie française, pour optimiser ses ressources humaines, permettre à la culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat de se diffuser et aux talents d'émerger.

**Recherche publique et innovation privée** en sont les leviers clés pour trouver des **solutions innovantes** de valorisation raisonnée des ressources, dans l'objectif de créer de **nouvelles filières d'excellence** et les emplois de qualité qui leur sont liés, et de **renforcer l'autosuffisance alimentaire et énergétique** de la Polynésie française.

La Polynésie française dispose d'une haute expertise sur les écosystèmes insulaires marins et terrestres reposant sur les travaux des universités, organismes de recherche et laboratoires présents sur son territoire. Le ***Diagnostic territorial*** Polynésie française 2020 du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation présente un état des lieux de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du territoire.

*« De par sa position géographique et sa structuration (118 îles réparties sur près de 5 millions de km² dont certaines ne sont pas habitées), la Polynésie française représente un laboratoire d'étude d'exception. Le territoire accueille de nombreuses infrastructures d'observation : (...)*





- **L'UMR Écosystèmes insulaires océaniens – EIO** fédère, depuis 2012, l'*IRD*, l'*Université de la Polynésie française* (UPF), l'*IFREMER* et l'*Institut Louis Malardé*. Les recherches menées par cette UMR concernent l'analyse des interactions « homme - ressources » dans les écosystèmes insulaires. Elle est structurée autour de 3 axes thématiques : Valorisation des ressources naturelles, Enjeux sanitaires dans les environnements insulaires et Vulnérabilités des écosystèmes insulaires. (...)
- **L'IRD** est installé en Polynésie française depuis 1964, (...) les recherches concernent la biodiversité marine, les ressources halieutiques, l'océanographie et l'écologie planctonique. (...)
- **Le Centre de recherches insulaires et observatoire de l'environnement – CRIOBE**, basé à Moorea, est une unité de service du *CNRS* (*EPHE/Université de Perpignan*). Il fait partie d'un réseau de surveillance de l'écosystème corallien et participe au *Labex CORAIL*. Son but est de mieux comprendre les processus écologiques de régulation des écosystèmes au travers de longues périodes de temps.
- **L'Institut des récifs coralliens du Pacifique - IRCP** est un institut de l'*École pratique des hautes études* – EPHE qui développe ses recherches dans le domaine de la gestion des récifs coralliens, l'apport des sciences humaines dans la gestion des récifs coralliens. (...)
- **Le centre IFREMER du Pacifique** (Polynésie française et Nouvelle-Calédonie) est basé à Tahiti. (...) Les thèmes de recherche prioritaires sont liés à la perliculture, l'aquaculture, mais aussi la biodiversité, les énergies marines et l'environnement. Elles sont menées en collaboration avec la *Direction des ressources marines* de la Polynésie française et d'autres institutions de recherche (*UPF, IRD, EPHE, LESE-IRSN, Institut Louis Malardé*).
- **L'Institut Louis Malardé** concourt à la préservation de la santé, de l'hygiène publique et de l'environnement naturel de la Polynésie française. Il développe ses recherches autour des maladies infectieuses et émergentes (dengue, Zika, Chikungunya), des maladies non transmissibles, des efflorescences micro-algales (ciguatéra), de la bio-écologie des insectes vecteurs et nuisibles pour la santé des populations, de la lutte anti-vectorielle, de l'identification des substances naturelles utilisées dans la pharmacopée polynésienne traditionnelle.

*La Polynésie française présente également un intérêt en matière d'observation géophysique avec :*

- **L'Observatoire Géodésique de Tahiti - OGT** (UPF, CNES et NASA) est un site de référence géodésique fondamental pour la poursuite des satellites à des fins océanographiques, géodynamiques et géophysiques grâce à l'installation d'une station de poursuite de satellites par laser sur le campus de l'UPF. Il est rattaché au **laboratoire Géopôle du Pacifique Sud - GePa Sud** (UPF) qui développe ses recherches sur les sciences géodésiques et géophysiques, les risques naturels, les techniques de télédétection, le traitement et la diffusion des images satellites ».

Peuple de navigateurs, « **gardien de l'océan** », l'esprit d'exploration est au cœur de la culture polynésienne forgée sur l'intrication spirituelle entre l'humain, la terre, le ciel et l'océan. Elle est riche de savoirs ancestraux issus de l'observation qui constituent autant de précieux éclairages pour la science. **Valoriser la contribution des savoirs traditionnels** dans le cadre des différents types d'innovation est essentiel pour développer des solutions durables parfaitement adaptées aux spécificités polynésiennes, garantissant leur acceptabilité et leur appropriation par la société.

Le processus collaboratif de découverte entrepreneuriale mis en œuvre pour la co-construction de la stratégie de l'innovation de la Polynésie française a fait ressortir les très fortes attentes des acteurs de tous horizons en faveur de la mise en œuvre d'une véritable politique publique affirmée et volontaire de soutien à l'innovation, à la recherche et développement (R&D) ainsi qu'à l'entrepreneuriat.

# Une Ambition

Construire un nouveau modèle de développement plus **autonome et autosuffisant**, basé sur l'**économie de la connaissance** et la **production d'excellence**

## Massifier les efforts financiers et humains pour accompagner **la structuration** de l'écosystème innovant

**Fournir un environnement favorable à l'innovation** implique de **moderniser et réformer** le cadre social, fiscal, juridique et administratif de la Polynésie française pour inciter, motiver et soutenir la mise en œuvre des projets collaboratifs d'innovation et mettre en place un accompagnement sur-mesure des projets relevant des **domaines d'activités stratégiques** du Pays, en faveur de son développement durable et inclusif.

**Ce second objectif spécifique** de la stratégie de l'innovation s'organise autour de **six axes principaux** et **20 actions** relatifs aux résultats attendus pour les acteurs de la recherche et de l'innovation, la compétitivité de l'économie polynésienne, la société dans son ensemble, et l'avenir du Fenua et de sa jeunesse.

**1. Diffuser la culture de l'innovation au service du développement durable**

Diffuser la culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat, sensibiliser les nouvelles générations, inciter à la création d'entreprises innovantes en faveur du développement durable, et favoriser la formation professionnelle tout au long de la vie dans les domaines de l'innovation technologique et écologique.

**2. Renforcer les compétences et les talents**

Développer les talents, identifier les besoins en compétences et métiers pour créer les filières diplômantes adaptées, faciliter l'accès aux formations supérieures et aux grandes écoles et favoriser l'égalité des chances pour une océanisation des cadres efficiente.

**3. Décupler les idées créatives et les projets innovants**

Favoriser l'émergence d'idées nouvelles dans tous les domaines d'innovation, technologique, scientifique, social, culturel, organisationnel, inspirées des spécificités de la Polynésie française, et les matérialiser par des projets concrets, grâce à l'efficience du continuum recherche - développement - innovation, la mise en relation et les partenariats entre acteurs publics et privés.

**4. Faciliter le parcours des acteurs de l'innovation dans la mise en œuvre de leur projet**

Établir un cadre social, fiscal, juridique et administratif incitatif pour stimuler l'innovation polynésienne en faveur du développement durable et inclusif, favoriser les investissements en recherche et développement, accompagner les porteurs de projets et les start-up, créer des zones franches d'activités innovantes et mettre en place des démonstrateurs.

**5. Intensifier l'impact socio-économique de la recherche**

Accroître l'impact des activités de recherche sur l'ensemble des dimensions humaines, politiques, sociétales, environnementales, sanitaires, territoriales, grâce à la mise en place de passerelles, d'échanges de savoirs et de savoir-faire et de collaborations effectives entre la recherche publique et le secteur privé.

**6. Favoriser la compétitivité de l'économie polynésienne et sa croissance durable**

Améliorer la compétitivité de l'économie polynésienne en soutenant l'émergence de filières d'excellence innovantes valorisables et exportables, et structurer les réseaux partenaires et les coopérations à l'échelle régionale, nationale et internationale.

Ces supports opérationnels impliquent de massifier les efforts financiers et humains pour **soutenir et accompagner la structuration** de cet écosystème innovant, et de **multiplier les partenariats publics-privés** en faveur du développement de solutions novatrices dans les domaines d'activités stratégiques de la Polynésie française.

Cette ambition est aujourd'hui vitale pour **accroître la valeur ajoutée globale**, **conserver et développer des emplois** de qualité pour tous dans chaque archipel, **contribuer à maintenir les populations dans leurs îles d'origine**, favoriser l'émergence d'idées et d'initiatives constructives, et encourager les entrepreneurs et les jeunes talents à **projeter leur Fenua dans l'avenir** avec créativité et optimisme.

# Une Méthode

**La concertation** de l'ensemble des acteurs de l'écosystème territorial, pérennisée et coordonnée par **une gouvernance collaborative** et transversale

## Une concertation sans précédent

**Placer les acteurs de l'innovation au cœur de l'élaboration de la stratégie**. Telle a été la ligne de conduite choisie et assumée tout au long du processus, avec l'ambition forte de construire ensemble le Fenua de demain.

La *Stratégie de l'innovation 2030 de la Polynésie française* a été élaborée de façon participative, selon le processus de découverte entrepreneuriale préconisé par l'*Union européenne* : élaboration de la stratégie de manière collaborative, par les parties prenantes territoriales (acteurs économiques, académiques et sociétaux) et les acteurs institutionnels. Des acteurs de toutes tailles, statuts ou secteurs d'activité, ont ainsi été invités à participer à l'élaboration de la stratégie.

Ce processus inclusif et interactif, essentiellement « bottom-up » (démarche ascendante, « du bas vers le haut »), implique de construire ensemble un projet commun, issu d'une vision partagée, ancrée dans les réalités locales. Il permet de mobiliser et de fédérer des acteurs d'horizons différents, de **révéler leur interconnection**, et de **créer la cohésion** nécessaire à la construction et l'efficience de l'écosystème de l'innovation.

Élaborer une *Stratégie de Spécialisation Intelligente pour un développement durable et inclusif de la Polynésie française*, par le biais du processus de découverte entrepreneuriale, correspond au modèle d'innovation le plus évolué, la « quintuple hélice », qui tient compte de tous les éléments qui composent et font la spécificité du territoire.

L'ambition du projet « *Polynésie, Océan d'Innovation* » est de fournir aux acteurs du territoire un document au niveau des exigences de l'Europe, qui retranscrit les propositions de l'ensemble des acteurs concernés et mobilisés pour son élaboration.

Une concertation sans précédent en Polynésie française a été menée d'octobre 2021 à mars 2022. Plus d'un millier d'acteurs ont été invités à se mobiliser dans le cadre de cette concertation exceptionnelle : décideurs institutionnels de l'État, du Pays et des communes, responsables de services administratifs et établissements publics, dirigeants d'entreprises, entrepreneurs, porteurs de projets, acteurs de la recherche et de l'enseignement public, responsables socio-culturels et associatifs.

Ce sont en cumulé pas moins d'**un demi-millier d'acteurs** de tous horizons qui ont ainsi contribué à l'élaboration de la stratégie, lors des trois phases successives. La phase 1 a permis de réaliser un état des lieux de l'innovation en Polynésie française, et d'établir les grandes lignes directrices de la stratégie. La phase 2 s'est attachée au volet opérationnel de la stratégie, l'**élaboration du plan d'actions**. La phase 3 avait pour objectif de définir **les critères de suivi** de la stratégie, et d'**évaluer la cohérence** de l'ensemble.

» **La phase 1**, une consultation large et ouverte à tous, s'est tenue en ligne en octobre 2021. Le diagnostic de l'écosystème d'innovation du territoire, basé sur l'analyse AFOM/SWOT des atouts, faiblesses, opportunités et menaces, a ainsi été réalisé de façon collégiale par les **174 contributeurs**. **Les six domaines d'activités stratégiques (DAS)** de la Polynésie française, et **les six objectifs supports** pour la structuration de l'écosystème de l'innovation ont été identifiés lors de cette phase, pour atteindre **l'objectif global** : **« Engager la Polynésie française dans l'innovation au service du développement durable et inclusif »**.





Les phases 2 et 3 se sont tenues en présentiel.

» **La phase 2**, qui s'est déroulée à l'Université de la Polynésie française en décembre 2021, a regroupé **plus de 200 participants** sur deux matinées. Au final, **1130 propositions d'actions** ont été recueillies et analysées par le comité opérationnel de la stratégie (voir page suivante). Un filtre a été appliqué afin de ne conserver que les propositions en lien avec une stratégie de l'innovation (différente et complémentaire des politiques publiques sectorielles), avant de les regrouper **en 40 actions** assorties de **leurs déclinaisons opérationnelles** (voir « Cadre logique », p. 32 à 35). La définition du plan d'actions de la stratégie à partir des propositions des acteurs directement concernés garantit sa faisabilité, et son adéquation à la préconisation de l'*Union européenne* d'élaborer une stratégie réellement opérationnelle.

» **La phase 3**, qui a rassemblé plus de **130 acteurs** spécifiquement identifiés pour leur expertise à la *Polynesian Factory* en mars 2022, a servi à déterminer les indicateurs de suivi, leurs sources de vérification, et à vérifier **l'efficience et la cohérence** des actions issues de la phase 2. Cette phase a été divisée en deux temps : les trois premiers jours ont été consacrés à l'**objectif spécifique « Faire émerger des solutions innovantes dans les domaines d'activités stratégiques de la Polynésie française »**, et le dernier jour à l'**objectif spécifique « Fournir un environnement favorable à l'innovation »**.

Au final, **les 40 fiches actions** correspondant aux **deux objectifs spécifiques** de la stratégie (voir seconde et troisième parties) ont été complétées et amendées par les participants, qui ont également vérifié la cohérence de l'ensemble du plan d'actions organisé dans le cadre logique (voir p. 32 à 35).

La méthode employée, fondée sur le consensus autour d'une vision commune des atouts du territoire et de son devenir, a donc permis de mobiliser et d'engager l'ensemble des acteurs dans l'élaboration de la stratégie. La richesse des partages et des échanges, avec l'accent mis sur le droit à l'erreur (des participants et des organisateurs, qui exploraient de nouvelles méthodologies), a créé la synergie nécessaire à sa mise en œuvre.

## Des outils innovants de co-production et de co-construction

À stratégie de l'innovation, méthode innovante. Des ateliers d'intelligence collective ont été menés par les facilitateurs du Pays, de l'État et des communes, et coordonnés par la *Direction de la modernisation et des réformes de l'administration* (DMRA).

Le partenariat inter fonctions publiques (État, Pays, communes) pour l'innovation publique a permis de former, depuis 2018, **plus de 60 facilitateurs des trois administrations** aux techniques de facilitation. Professionnels de la participation, les facilitateurs accompagnent les groupes vers leurs objectifs. Ils cherchent à révéler l'innovation et la créativité des groupes au travers de processus de coopération où chacun contribue sur un pied d'égalité à la co-construction du projet. Avec des méthodes collaboratives, en présentiel ou en distanciel, ils ont dans leur boîte à outils un ensemble de techniques destinées à stimuler l'intelligence collective.

**Trente quatre professionnels** de la facilitation, répartis en coordinateurs, facilitateurs, facilitateurs graphiques, assistants logistique et communication, ont été mobilisés lors de la phase 2, et **sept facilitateurs** lors de la phase 3. Les ateliers de la phase 2 ont nécessité 12 salles de l'*Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education de la Polynésie française* (INSPE), et le bâtiment entier de la *Polynesian Factory* pour la phase 3.

Avant chaque étape de la concertation, des vidéos sur l'intérêt de mettre en place une stratégie de l'innovation en Polynésie française, l'explication du format choisi pour cette stratégie et son élaboration, ainsi que le déroulement des ateliers de la journée, ont été diffusées. Les facilitateurs ont présenté les règles de l'intelligence collective, avant de réaliser un exercice dit « *Icebreakers* », permettant aux participants d'un même atelier de faire connaissance de façon ludique. À la fin de chaque matinée, les participants étaient invités à évaluer la concertation, en répondant aux questions « *Je me sens* », « *Je retiens* », et « *J'ai besoin pour la suite* ». *Un mur des inspirations* était également disponible tout au long du processus, afin d'y inscrire des mots clés en lien avec la stratégie.

Des outils de facilitation tels que le « *World Café* » ou le « *jeu des enveloppes* », processus créatifs et collaboratifs visant à faciliter le dialogue constructif et le partage de connaissances et d'idées, ont été déployés lors de ces ateliers (voir Annexe 1).

À la fin des sessions, les participants avaient contribué à l'élaboration des éléments de leur domaine de spécialité, et disposaient d'une vue d'ensemble de la stratégie.

# Une Méthode

**La concertation** de l'ensemble des acteurs de l'écosystème territorial, pérennisée et coordonnée par **une gouvernance collaborative** et transversale

## Une gouvernance collaborative et transversale

« *Polynésie Océan d'Innovation* » est un projet co-porté par **le Ministère en charge de la recherche et le Ministère en charge de l'économie**. Afin de suivre les préconisations de l'*Union européenne*, un service de la Polynésie française : la **Délégation à la Recherche**, a été désigné pour assurer l'élaboration et le suivi de la Stratégie.

**Deux comités** ont été spécifiquement mis en place dans ce but, en veillant à la représentativité de toutes les typologies d'acteurs de l'innovation, et à la légitimité de leurs représentants au sein de ces comités.

» **Le comité opérationnel**, réuni après chacune des trois phases de la concertation, avait pour mission d'analyser l'ensemble des propositions et de réaliser la synthèse des résultats.

Ce comité, co-présidé par la Déléguée à la recherche de la Polynésie française et le Délégué territorial à la recherche et à la technologie du Haut-commissariat de la République en Polynésie française, est composé de représentants de chaque grand groupe d'acteurs de l'innovation :

**Acteurs institutionnels**

- La Déléguée à la recherche de la Polynésie française
- Le Délégué territorial à la recherche et à la technologie en Polynésie française

**Acteurs de la recherche et de l'enseignement public**

- Le Président de l'Université de la Polynésie française
- Le Vice-Président du consortium RESIPOL
- Le Vice-recteur de la Polynésie française
- Le Directeur Général de l'Éducation et des Enseignements

**Acteurs économiques**

- Le Président de la CCISM de Polynésie française
- Le Président du MEDEF Polynésie française
- Le Président du Cluster maritime de Polynésie française
- La Présidente de La French Tech Polynésie

**Acteurs sociétaux**

- Tamatoa BAMBRIDGE
- Tekau FRÈRE
- Maui NERI

Les acteurs sociétaux ont été choisis pour leurs expertises et expériences en sciences humaines et sociales, leurs connaissances de la culture, des usages et des savoirs traditionnels, leur implication au sein de projets en lien avec le développement durable du territoire ainsi qu'au niveau régional.

» **Le comité stratégique** avait pour mission lors de l'élaboration de la stratégie d'encadrer le travail du comité opérationnel, d'indiquer les grandes orientations et de valider les éléments proposés et le document final.

Ce comité, co-présidé par le Ministre en charge de la recherche et le Ministre en charge de l'économie, rassemble les représentants du Pays, de l'État et des communes :

- Le président et les ministres du gouvernement de la Polynésie française, ou leur représentant
- Le Haut-commissariat de la République en Polynésie française, ou son représentant
- Le président du Syndicat pour la Promotion des Communes de Polynésie française (SPCPF), ou son représentant
- Le Délégué interministériel à la prospective du gouvernement de la Polynésie française

Le document final a été transmis au *Conseil des Ministres*, pour validation avant de le soumettre au *Conseil Économique Social Environnemental et Culturel* de la Polynésie française et à l'*Assemblée de la Polynésie française*, pour adoption de la Stratégie de l'innovation 2030 de la Polynésie française.

Les deux comités seront alors chargés de vérifier :

- **L'analyse des points bloquant** la diffusion de l'innovation
- La vérification de **la mise en œuvre d'actions** pour améliorer l'efficacité de l'écosystème territorial de Recherche - Développement - Innovation, la transition industrielle et la collaboration internationale et interrégionale

Les bilans d'étape seront réalisés annuellement par la *Délégation à la recherche de la Polynésie française* chargée du suivi de la stratégie en étroite collaboration avec le comité opérationnel, ainsi que **l'évaluation de sa bonne réalisation à mi-parcours, en 2026,** avec proposition d'actualisation de la stratégie le cas échéant. Ils seront soumis pour validation au comité stratégique.

**Le double portage de la stratégie**, par les ministres en charge de la recherche et de l'économie, représente un message fort du gouvernement et **une prise de conscience** réelle de l'intérêt de l'innovation pour le développement durable et inclusif de la Polynésie française. **La gouvernance forte et structurée garantit à la fois la stabilité et l'opérationnalité de la stratégie pour la décennie à venir.**

PRESENTATION I.4

POLYNESIE
OCEAN D'INNOVATION

# Cadre logique
# Stratégie de l'innovation 2030 de la Polynésie française

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| OBJECTIF GLOBAL | *Engager la Polynésie française dans l'innovation au service du développement durable et inclusif* | | | | | |
| OBJECTIFS SPECIFIQUES | **I - Fournir un environnement favorable à l'innovation** | | | | | |
| RESULTATS | **I.1** La culture de l'innovation au service du développement durable est diffusée | **I.2** Les compétences dans les domaines de l'innovation sont renforcées | **I.3** Les idées et les projets innovants sont décuplés | **I.4** Les acteurs de l'innovation sont soutenus dans la mise en œuvre de leur projet, et leur parcours est facilité | **I.5** L'impact socio-économique de la recherche s'intensifie | **I.6** L'économie polynésienne devient plus compétitive grâce à l'innovation |
| ACTIONS | **I.1.1** - Diffuser la culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat chez les scolaires, les étudiants, les enseignants, les chercheurs, les enseignants-chercheurs | **I.2.1** - Identifier, qualifier et quantifier les besoins en compétences actuels et futurs grâce à la mise en réseau de tous les acteurs concernés pour disposer en temps réel de ressources humaines adaptées, à tous les niveaux de qualification | **I.3.1** - Mettre en place des programmes de recherche publique appliqués aux domaines d'activités stratégiques, et transférables aux grandes entreprises, start-up et porteurs de projets | **I.4.1** - Établir un cadre social, fiscal, juridique et administratif incitatif pour motiver à la mise en œuvre des projets collaboratifs d'innovation en faveur du développement durable et inclusif et de la transition écologique | **I.5.1** - Favoriser le transfert de connaissances, de technologies, de produits, de procédés et de savoir-faire, des laboratoires de recherche publics vers le secteur privé | **I.6.1** - Développer et structurer les réseaux partenaires, favoriser les coopérations et les mises en relation, organiser une veille internationale ciblée pour identifier les solutions utiles au développement de filières d'excellence en Polynésie |
| | **I.1.2** - Inciter étudiants, chercheurs, acteurs académiques et économiques à s'orienter vers la création d'entreprises innovantes dans les domaines d'activités stratégiques en faveur du développement durable | **I.2.2** - Mettre en œuvre les formations diplômantes aux nouveaux métiers, former les enseignants et développer la personnalisation de parcours de formations adaptés en fonction des publics | **I.3.2** - Favoriser les solutions issues du croisement entre les différents domaines d'innovation (technologique, scientifique, social, organisationnel...) et les savoirs traditionnels | **I.4.2** - Assurer un accompagnement personnalisé des start-up et porteurs de projets à toutes les étapes de leur développement (services d'ingénierie financière, fiscale, juridique, dépôt de brevet, export...) | **I.5.2** - Organiser l'accueil des porteurs de projets et entreprises au sein des universités, organismes de recherche et laboratoires, et réciproquement des acteurs de la recherche au sein des entreprises | **I.6.2** - Créer des filières d'excellence innovantes valorisables et exportables à l'échelle régionale et internationale, prospecter et attirer les talents hautement qualifiés |
| | **I.1.3** - Favoriser et financer la formation tout au long de la vie pour renforcer les compétences des salariés du privé et du public dans les domaines de l'innovation technologique et écologique, et promouvoir l'intrapreneuriat | **I.2.3** - Faciliter l'accès aux études supérieures spécialisées proposées au niveau local, régional, national et international pour assurer la formation des talents et favoriser l'égalité des chances au bénéfice de la Polynésie | **I.3.3** - Créer les conditions de rapprochement entre recherche publique, grands groupes, start-up et porteurs de projets : incubateurs, accélérateurs, espaces de rencontres, networking, etc. | **I.4.3** - Multiplier les opportunités de financement et les accès au capital investissement pour les projets collaboratifs innovants, structurer une veille croisée des financements et concours dédiés au soutien à l'innovation au service du développement durable et inclusif | **I.5.3** - Mettre en place un Pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (PÉPITE) et créer le statut d'étudiant-entrepreneur | **I.6.3** - Faciliter la reconnaissance et l'exportation de produits locaux à haute valeur ajoutée, et valoriser au niveau national, régional et international les innovations qui ont émergé et ont été développées en Polynésie française |
| | | | **I.3.4** - Soutenir les initiatives et événements en faveur de l'innovation au service du développement durable pour faire émerger des idées et des projets concrets dans les domaines d'activités stratégiques | **I.4.4** - Mettre en place des démonstrateurs dans les domaines d'activités stratégiques, en veillant à leur acceptabilité sociétale, et créer des zones franches d'activités innovantes pour stimuler la compétitivité économique et l'emploi | | |

PRESENTATION I.4

POLYNESIE
OCEAN D'INNOVATION

# Cadre logique
# Stratégie de l'innovation 2030 de la Polynésie française

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| OBJECTIF GLOBAL | *Engager la Polynésie française dans l'innovation au service du développement durable et inclusif* | | | | | |
| OBJECTIFS SPECIFIQUES | **II - Faire émerger des solutions innovantes dans les domaines d'activités stratégiques de la Polynésie française** | | | | | |
| RESULTATS | **II.1** La Polynésie devient **un phare de l'économie bleue durable et décarbonée** | **II.2** La Polynésie devient **une référence de la résilience Terre-Mer** | **II.3** La Polynésie devient **un modèle de productions d'excellence** | **II.4** La Polynésie devient **un territoire pilote de la bioéconomie** | **II.5** La Polynésie devient **une source inédite de valorisation biotechnologique** | **II.6** La Polynésie devient **une vitrine du tourisme éco-culturel** |
| ACTIONS | **II.1.1** - Engager la transition éco-énergétique de la filière maritime vers des énergies de propulsion alternatives et appliquer des critères environnementaux durables dans tous les projets d'infrastructures maritimes et nautiques | **II.2.1** - Protéger la biodiversité et les ressources marines et minérales de l'aire marine gérée de la ZEE de la Polynésie française (Tainui Atea), en développant des techniques de monitoring, de surveillance et de protection innovantes, en initiant une stratégie d'acquisition des connaissances sous-marines dans les zones inexplorées et en identifiant les zones vulnérables | **II.3.1** - Déployer des solutions pour améliorer les techniques de production durable, régénérer les sols, limiter l'utilisation des produits phyto et zoosanitaires (pesticides, antibiotiques, hormones), en envisageant le milieu naturel dans son ensemble | **II.4.1** - Recenser les ressources naturelles terrestres et marines et les biodéchets disponibles, ainsi que leurs potentiels de valorisation, et mettre ces données à disposition des acteurs économiques dans une logique de développement durable | **II.5.1** - Organiser la rencontre entre la médecine traditionnelle et la médecine occidentale pour identifier, étudier et valoriser les plantes et leurs molécules d'intérêt, et valider scientifiquement les connaissances issues des savoirs bioculturels | **II.6.1** - Engager les communautés pour répertorier les lieux de patrimoines naturels, archéologiques et culturels dans chacun des archipels et créer une base de données unique, accessible en ligne, afin de restaurer les sites, les valoriser et les préserver |
| | **II.1.2** - Développer une industrie de construction navale éco-responsable, mettre en place une démarche d'économie circulaire dédiée à l'entretien, la réparation, jusqu'à la déconstruction des navires, et valoriser les solutions utilisant des fibres et matériaux locaux | **II.2.2** - Évaluer la capacité de résilience des écosystèmes marins et terrestres, leur vulnérabilité face aux pressions anthropiques et climatiques, et développer des outils pour la restauration des habitats et la conservation des espèces les plus menacées | **II.3.2** - Renforcer les techniques de prélèvements raisonnés respectueuses des stocks naturels et la valorisation des produits de la pêche durable et sélective | **II.4.2** - Mettre en place des actions pilotes pour le développement de la bioéconomie, axées sur la production d'engrais biologiques, de biocarburants, de matériaux biosourcés, etc. | **II.5.2** - Mettre en place des actions pilotes pour développer et structurer les filières de valorisation biotechnologique des ressources naturelles endogènes | **II.6.2** - Développer des outils et des activités touristiques plus immersives et interactives avec la culture et la nature polynésiennes : langues, danse, artisanat, tatouage, sports, navigation, histoire, pêche et agriculture traditionnelles, pharmacopée... |
| | **II.1.3** - Mettre en place des démonstrateurs de faisabilité des énergies marines renouvelables adaptées aux îles polynésiennes et étudier le potentiel de valorisation des ressources disponibles dans le domaine des biocarburants | **II.2.3** - Lutter contre toutes les pollutions chimiques (pesticides, métaux lourds...), les plastiques, microplastiques et autres déchets nocifs sur la continuité terre-mer, des vallées et rivières aux lagons et à l'océan | **II.3.3** - Identifier les ressources naturelles endogènes multipliables non encore valorisées, et développer l'agriculture ou l'élevage durable de ces espèces d'intérêt, afin de favoriser des filières de production d'excellence complémentaires | **II.4.3** - Développer l'écoconstruction et l'aménagement durable des bâtiments au service de la transition écologique et climatique, et de l'amélioration du cadre de vie et de travail des Polynésiens | **II.5.3** - Protéger les ressources biologiques et les savoirs traditionnels au bénéfice de la Polynésie française et des Polynésiens | **II.6.3** - Digitaliser le tourisme (réalité augmentée, métavers, NFT, blockchain, Web3... ) pour assurer de nouveaux relais de promotion (présence et visibilité en ligne, accès aux marchés virtuels... ), améliorer l'expérience touristique et contribuer à la différenciation de la destination (authenticité, richesse culturelle... ) |
| | | **II.2.4** - Gérer durablement les ressources en eau dans toutes les îles et déployer des solutions de production d'eau potable et d'assainissement des eaux usées les plus adaptées au contexte polynésien | **II.3.4** - Développer des solutions de gestion circulaire, de réduction, de transformation et de valorisation des déchets adaptés aux spécificités et à la diversité des îles polynésiennes | | | |

# FAIRE ÉMERGER
## des solutions innovantes dans les
# DOMAINES D'ACTIVITÉS
# STRATÉGIQUES
## de la Polynésie française

POLYNÉSIE
OCÉAN D'INNOVATION

La Polynésie française, phare de la transition éco-énergétique de l'économie bleue dans tous les secteurs, les industries et les infrastructures liés à l'océan et aux espaces côtiers, et démonstrateur de solutions insulaires innovantes contribuant à la neutralité carbone et la protection durable de l'environnement.

**ACTION II.1.1 - Engager la transition éco-énergétique de la filière maritime vers des énergies de propulsion alternatives et appliquer des critères environnementaux durables dans tous les projets d'infrastructures maritimes et nautiques**

ACTION II.1.2 - Développer une industrie de construction navale éco-responsable, mettre en place une démarche d'économie circulaire dédiée à l'entretien, la réparation, jusqu'à la déconstruction des navires, et valoriser les solutions utilisant des fibres et matériaux locaux

ACTION II.1.3 - Mettre en place des démonstrateurs de faisabilité des énergies marines renouvelables adaptées aux îles polynésiennes et étudier le potentiel de valorisation des ressources disponibles dans le domaine des biocarburants

## CONTEXTE

Le transport maritime est le 6e secteur émetteur de gaz à effet de serre dans le monde. Il est responsable de plus de 3% des émissions mondiales de CO2 et impacte considérablement les milieux marins et les ressources vivantes.

Utiliser les énergies renouvelables disponibles pour propulser les navires, les bateaux de pêche et de loisirs constitue une solution immédiate pour décarboner le transport maritime et éliminer progressivement les émissions de gaz à effet de serre.

En Polynésie française, les émissions territoriales de Gaz à Effet de Serre (GES) étaient de 4,2 tonnes de CO2 par habitant en 2020, le transport maritime y contribuant à hauteur de 5%. La part des énergies renouvelables dans le transport maritime reste très faible. Le taux de dépendance énergétique de la Polynésie française est de 93,4% (chiffres 2020 de l'***Observatoire Polynésien de l'Énergie***).

La Polynésie française, par la grande dispersion de ses îles et les distances à parcourir pour le transport de fret et de passagers, se positionne comme territoire pilote de solutions de propulsions alternatives décarbonées, adaptées et réplicables aux îles, pour la transition éco-énergétique de la filière maritime et la neutralité carbone de son économie bleue durable.



RESULTAT II.1
La Polynésie devient un phare de l'économie bleue durable et décarbonée

Cette action doit s'accompagner de l'écologisation des ports et marinas de Polynésie française, conformément à la nouvelle référence internationale dite de « port vert » ou « port écologique ». Le « port vert » est défini comme : « *un port dans lequel l'ensemble des acteurs portuaires œuvrent pour un développement durable à travers la mise en application de pratiques respectueuses de l'environnement, tout en défendant chacun leurs intérêts sociaux et économiques* ». L'objectif fondamental d'un port écologique est de trouver un équilibre entre les impacts environnementaux, sociaux et les intérêts économiques, de protéger l'environnement dans tous ses travaux d'infrastructure, et dans toutes les activités et opérations menées dans la zone portuaire.

L'élaboration d'un pilote « port vert » en Polynésie française passe par la mise en réseaux et la collaboration de tous les acteurs travaillant ou intervenant dans ces infrastructures, et l'application de critères environnementaux durables dans tous les projets d'infrastructures maritimes et nautiques, dans le but d'utiliser efficacement leurs ressources, de réduire leur impact négatif sur l'environnement et d'améliorer la qualité de l'environnement naturel de leur zone.

Cette action implique de développer des partenariats, des synergies et des échanges de connaissances et de compétences avec les réseaux régionaux, nationaux et internationaux, en consultant et en s'appuyant sur des compétences locales et régionales, et en appliquant les conventions internationales visant à réduire l'empreinte carbone et les impacts environnementaux de la filière maritime.

## POUR QUOI ?

*Les effets principaux de l'action*

- Protection et préservation des écosystèmes et de la biodiversité de l'espace maritime polynésien
- Élimination progressive des émissions de gaz à effet de serre par la décarbonation du transport maritime, en optimisant la mixité des solutions innovantes et leur mise en œuvre adaptée aux différents types de navire (transport interinsulaire de fret et passagers, pêche, plaisance, etc.)
- Réduction des impacts environnementaux des infrastructures maritimes et nautiques par leur « verdissement » et amélioration de la qualité naturelle de leur zone d'implantation
- Mobilisation des acteurs polynésiens du maritime en faveur des enjeux de la protection de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique
- Amélioration de l'efficacité de l'action publique et stimulation de l'innovation grâce à la collecte, le traitement et le partage de données qualifiées

## POUR QUI ?

*Les bénéficiaires de l'action*

- Les acteurs de l'économie bleue, en étroite collaboration avec les acteurs de l'énergie et les acteurs de la recherche et de l'innovation
- Les utilisateurs des infrastructures maritimes et nautiques
- Les porteurs de projets
- Les écosystèmes et la biodiversité de l'espace maritime polynésien

## COMMENT ?

*Les déclinaisons opérationnelles de l'action issues de la concertation organisée pour la co-construction de la stratégie de l'innovation*

- Identifier des solutions internationales mâtures et efficientes pouvant être déployées en Polynésie, adaptées à son environnement et répondre, à des coûts compétitifs, aux spécificités locales (transport interinsulaire de fret et passagers, pêche, plaisance) : mix énergétique, carburants de synthèse biosourcés (liquides ou gazeux), utilisation de la force du vent (voiles, cerfs-volants), hydrogène vert…
- Mettre en réseau l'écosystème polynésien recherche-innovation avec l'Institut pour la transition écologique et énergétique du Maritime, l'association Windship et les pôles de compétitivité Pôles Mer via le Cluster Maritime de Polynésie française
- Adapter les solutions de propulsions alternatives décarbonées aux conditions de navigation de la Polynésie française
- Encourager les acteurs maritimes à mettre en place de nouveaux équipements (limiteurs de puissance, dispositifs d'assistance de propulsion à la voile, utilisation de biocombustibles, etc.) afin de réduire immédiatement leur intensité carbone, conformément aux préconisations du cadre international adopté par l'Organisation Maritime Internationale (OMI) pour la réduction de l'intensité carbone des navires d'ici 2030, notamment par le biais de soutiens financiers
- Élaborer un pilote portuaire « port vert » ou « port écologique» pour accompagner la décarbonation des activités maritimes et de la logistique à quai, intégrer des méthodes respectueuses de l'environnement dans les activités, les opérations et dans la gestion des infrastructures maritimes et nautiques, et fédérer l'ensemble des acteurs portuaires autour de ce pilote
- Élaborer une feuille de route stratégique « Ports Durables » pour l'ensemble des ports et marinas de la Polynésie française : autoproduction et autoconsommation d'énergie renouvelable, gestion des déchets, économie circulaire…
- Privilégier les processus innovants, respectueux de l'environnement, dans les aménagements, les activités, les opérations et dans la gestion des infrastructures maritimes et nautiques de Polynésie française (ports, marinas… )
- Déployer des plateformes flottantes connectées et autres solutions alternatives au mouillage pour réduire les conflits d'usage dans les espaces lagonaires et limiter l'impact des navires et des activités maritimes sur l'environnement et les fonds marins
- Développer des outils innovants de collecte et de traitement intelligent (en utilisant l'intelligence artificielle) de données relatives à la filière maritime (flux de navigation, gestion des escales… ) et les mettre à disposition des acteurs de l'innovation (open data)

RESULTAT II.1
La Polynésie devient un phare de l'économie bleue durable et décarbonée

## PAR QUI ?

*Les principales parties prenantes engagées dans la mise en œuvre de l'action*

**Acteurs institutionnels**

- Les ministères et services concernés de la Polynésie française
- Les ministères et services concernés de l'État
- L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) en Polynésie française
- L'Office français de la biodiversité (OFB) en Polynésie française
- Les communes et communautés de communes
- Les institutions financières publiques

**Acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur**

- Les chercheurs et enseignants-chercheurs des organismes de recherche et des universités
- Les doctorants et post-doctorants

**Acteurs privés**

- Les acteurs de l'économie bleue
- Les acteurs du secteur des énergies
- Les organisations patronales
- La Chambre de commerce, d'industrie, de services et des métiers (CCISM)
- Les gestionnaires d'infrastructures marines et nautiques (ports, marinas… )
- Les organismes de financement
- Les porteurs de projets

**Acteurs associatifs**

- Le Cluster Maritime de Polynésie française
- La French Tech Polynésie
- Les associations et syndicats professionnels
- Les associations de protection de l'environnement

## CONDITIONS DE RÉUSSITE

*Les conditions nécessaires à la réussite de l'action*

- Réalisation d'études de faisabilité, de durabilité et de rentabilité concrètes, adaptées et spécifiques au milieu insulaire : rapport entre le coût et le bénéfice environnemental attendu
- Mobilisation de financements publics et privés nécessaires au soutien de ces technologies d'avenir
- Élaboration de critères environnementaux durables pour tous les projets d'infrastructures maritimes et nautiques
- Appropriation par tous les acteurs de la démarche de transition éco-énergétique et intégration par les parties prenantes des comportements respectueux de l'environnement

| INDICATEURS CLÉS<br>*Les indicateurs prioritaires pour mesurer la bonne réalisation de l'action* | SOURCES DE VÉRIFICATION<br>*Les sources les plus pertinentes pour mesurer l'indicateur, et leur fréquence* |
|---|---|
| **Indicateur 1**<br>Nombre de navires et d'infrastructures dotés d'une ou plusieurs technologies répondant à l'objectif de décarbonation | • Rapports annuels des ministères et services en charge des transports et des affaires maritimes*<br>• Études réalisées par les acteurs de la recherche et de l'innovation<br>• Bilan annuel du Cluster Maritime de Polynésie française |
| **Indicateur 2**<br>Nombre de solutions innovantes de décarbonation prototypées, développées ou mises en œuvre en Polynésie française | |
| **Indicateur 3**<br>Quantité de gaz à effet de serre émis par la filière maritime | • Rapports annuels du Ministère en charge de l'énergie et de l'Observatoire Polynésien de l'Énergie |

**Sous réserve de la mise en place d'un système statistique de collecte et de traitement des données*

La Polynésie française, phare de la transition éco-énergétique de l'économie bleue dans tous les secteurs, les industries et les infrastructures liés à l'océan et aux espaces côtiers, et démonstrateur de solutions insulaires innovantes contribuant à la neutralité carbone et la protection durable de l'environnement.

ACTION II.1.1 - Engager la transition éco-énergétique de la filière maritime vers des énergies de propulsion alternatives et appliquer des critères environnementaux durables dans tous les projets d'infrastructures maritimes et nautiques

**ACTION II.1.2 - Développer une industrie de construction navale éco-responsable, mettre en place une démarche d'économie circulaire dédiée à l'entretien, la réparation, jusqu'à la déconstruction des navires, et valoriser les solutions utilisant des fibres et matériaux locaux**

ACTION II.1.3 - Mettre en place des démonstrateurs de faisabilité des énergies marines renouvelables adaptées aux îles polynésiennes et étudier le potentiel de valorisation des ressources disponibles dans le domaine des biocarburants

## CONTEXTE

L'industrie navale a un fort potentiel de développement et de création d'emplois en Polynésie française, en lien notamment avec le renouvellement des flottes de transport de fret, le développement de nouvelles lignes pour le transport de passagers, les navires de pêche et de plaisance, l'émergence des drones maritimes autonomes de surface et sous-marins.

L'intérêt croissant des acteurs privés et des décideurs publics pour le transport maritime écologique et décarboné constitue une véritable opportunité pour le développement durable de plusieurs domaines : formations, construction et déconstruction locales, tourisme écologique et protection de l'environnement.

Cette action s'inscrit dans un contexte de renouvellement des flottes de fret vieillissantes et du développement du secteur de la pêche (actuellement, 72 navires sur l'ensemble de la ZEE, représentant 0,2% des prises du Pacifique Sud).

Elle vise à favoriser le développement en Polynésie française d'une industrie navale éco-responsable, depuis la conception jusqu'à la déconstruction des navires, afin de limiter l'impact environnemental tout en développant les services nécessaires à la société et à l'économie polynésiennes.





L'évolution vers une approche intégrée et une gestion circulaire de tout le cycle de vie des navires polynésiens s'impose d'autant plus en Polynésie française, qu'elle est très éloignée des grands centres d'approvisionnement en matériaux, équipements, matériels et pièces détachées.

Cette action vise ainsi à mettre en place à l'échelle territoriale une démarche d'économie circulaire dédiée à la construction, l'entretien, la réparation, la déconstruction des navires, et à innover en matière de réemploi, de retraitement et de recyclage des matériels et matériaux. Elle inclut la création et la structuration d'une nouvelle filière de dépollution et de déconstruction des navires hors d'usage (NHU), véritables fléaux polluants pour l'environnement.

La structuration de cette filière de démantèlement des navires et des activités de recyclage favorise aussi l'adoption par l'industrie de la construction navale de pratiques de construction écologiquement viables en se procurant les matières premières provenant du démantèlement des navires et des activités de recyclage, dans une démarche d'économie circulaire.

Cette action permet d'intégrer les savoirs traditionnels polynésiens en matière de navigation et de construction de bateaux à partir de fibres et de matériaux disponibles localement, de trouver de nouveaux débouchés pour la filière bois et les matériaux biosourcés, et d'encourager le développement du secteur émergent de la construction et l'exploitation de drones maritimes autonomes.

## POUR QUOI ?

*Les effets principaux de l'action*

- Réduction des impacts environnementaux de la construction navale et des navires sur tout leur cycle de vie
- Bénéfices économiques, sociaux et environnementaux de la gestion circulaire (Réduction, Réemploi, Recyclage) des navires et de leurs équipements, de la conception à la déconstruction
- Élimination des épaves et dépollution des navires hors d'usage très polluants pour l'environnement
- Mobilisation des acteurs de la construction navale en faveur des enjeux de la protection de l'environnement et du développement durable et inclusif
- Développement de nouvelles compétences, de nouvelles filières et de micro-industries créatrices d'activités et d'emplois dans les îles

## POUR QUI ?

*Les bénéficiaires de l'action*

- Les acteurs de l'économie bleue, en étroite collaboration avec les acteurs de la recherche et de l'innovation
- Les porteurs de projets
- La population actuelle et les générations futures

## COMMENT ?

*Les déclinaisons opérationnelles de l'action issues de la concertation organisée pour la co-construction de la stratégie de l'innovation*

- Encourager la recherche et l'innovation pour la création de prototypes de navires à forte efficience énergétique et écologique, abonder les études et les recherches sur des projets menés sur le territoire, faciliter l'accès aux connaissances sur les innovations expérimentées hors de Polynésie
- Mettre en place une démarche d'économie circulaire dédiée à la construction, l'entretien, la réparation et la déconstruction des navires
- Organiser le recyclage et le réemploi des équipements et pièces détachées des navires, mettre en relation l'offre et la demande en créant une plateforme en ligne d'échanges de ces matériels
- Créer et structurer la filière de dépollution et de déconstruction des navires hors d'usage (NHU) et le retraitement des matériaux
- Innover en matière de reconditionnement et de réemploi des bateaux en fin de vie (exemple : hébergements touristiques insolites, bureaux, restaurants…)
- Développer l'utilisation dans la construction navale de matériaux utilisant les ressources naturelles disponibles localement (ex : fibres de coco), source de débouchés complémentaires pour les filières agricoles
- Soutenir la construction de bateaux et pirogues en bois, en s'inspirant des savoirs traditionnels, et déployer cette filière d'excellence inclusive, réplicable à l'échelle des îles du Pacifique, pour le tourisme éco-culturel
- Accompagner le développement de la filière de drones maritimes autonomes (conception, fabrication, exploitation, formation…) dont les usages se multiplient : collecte de données, nettoyage des ports et marinas, surveillance maritime, lutte contre les dispositifs de concentration de poissons (DCP) dérivants, exploration des grands fonds, etc.
- Valoriser les innovations « blue tech » développées en Polynésie française pour la construction et la maintenance navale (ex : équipements et gréements innovants, matériaux biosourcés…)
- Déployer des solutions écologiques pour le carénage des navires : équipement des chantiers de carénage à terre, utilisation de nouveaux antifouling ou de films écologiques, et solutions de travaux sous-marins non polluants pour supprimer (ou traiter) les rejets industriels ou biologiques dans les eaux lors de l'entretien des parties immergées des navires ou des infrastructures

RESULTAT II.1
La Polynésie devient un phare de l'économie bleue durable et décarbonée

POLYNESIE OCEAN D'INNOVATION

## PAR QUI ?

*Les principales parties prenantes engagées dans la mise en œuvre de l'action*

### Acteurs institutionnels

- Les ministères et services concernés de la Polynésie française
- Les ministères et services concernés de l'État
- L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) en Polynésie française
- L'Office français de la biodiversité (OFB) en Polynésie française
- Les communes et communautés de communes
- Les institutions financières publiques

### Acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur

- Les chercheurs et enseignants-chercheurs des organismes de recherche et des universités
- Les doctorants et post-doctorants

### Acteurs privés

- Les acteurs de l'économie bleue
- Les organisations patronales
- La Chambre de commerce, d'industrie, de services et des métiers (CCISM)
- Les organismes de financement
- Les porteurs de projets

### Acteurs associatifs

- Le Cluster Maritime de Polynésie française
- La French Tech Polynésie
- Les associations et syndicats professionnels
- Les associations de protection de l'environnement
- Les associations de diffusion des savoirs traditionnels (ex : Faafaite)

## CONDITIONS DE RÉUSSITE

*Les conditions nécessaires à la réussite de l'action*

- Mise en œuvre de partenariats publics-privés financiers et techniques de la conception à la déconstruction des navires
- Systématisation d'une approche intégrée des différents acteurs maritimes (construction navale, armateurs, recycleurs de navires…) sur l'ensemble du cycle de vie des navires
- Adoption par les acteurs de l'industrie de la construction navale de pratiques de construction écologiquement viables

| INDICATEURS CLÉS<br>*Les indicateurs prioritaires pour mesurer la bonne réalisation de l'action* | SOURCES DE VÉRIFICATION<br>*Les sources les plus pertinentes pour mesurer l'indicateur, et leur fréquence* |
|---|---|
| **Indicateur 1**<br>Nombre de navires et d'infrastructures dotés d'une ou plusieurs technologies répondant à l'objectif de décarbonation | • Rapports annuels des ministères et services en charge des transports et des affaires maritimes*<br>• Bilan annuel du Cluster Maritime de Polynésie française |
| **Indicateur 2**<br>Nombre de solutions innovantes de décarbonation prototypées, développées ou mises en œuvre en Polynésie française | • Rapports annuels des ministères et services en charge des transports, des affaires maritimes et de l'environnement |
| **Indicateur 3**<br>Quantités d'importations de matériaux, équipements, matériels, produits et pièces destinés à la construction et la maintenance navale (réduction des quantités importées) | • Statistiques annuelles de la Direction régionale des douanes de Polynésie française* |

**Sous réserve de la mise en place d'un système statistique de collecte et de traitement des données*

La Polynésie française, phare de la transition éco-énergétique de l'économie bleue dans tous les secteurs, les industries et les infrastructures liés à l'océan et aux espaces côtiers, et démonstrateur de solutions insulaires innovantes contribuant à la neutralité carbone et la protection durable de l'environnement.

## CONTEXTE

Les énergies marines renouvelables (EMR) constituent la solution la plus prometteuse pour l'indépendance énergétique des pays disposant d'espaces maritimes. Le potentiel total théorique des énergies marines dans le monde, estimé par l'Agence Internationale de l'Énergie entre 20 000 et 90 000 TWh/an, couvrirait largement la consommation mondiale d'électricité (16 000 TWh/an). Si les technologies de production d'énergies marines sont encore récentes et peinent à trouver un modèle économique rentable, les acteurs de l'innovation accélèrent les recherches vers leur maturité et la réduction des coûts.

La Polynésie française dispose d'un fort potentiel naturel pour permettre la mise en œuvre d'actions pilotes et de démonstrateurs de faisabilité (preuves de concept) et de prototypage de ces énergies marines. Selon le rapport du Comité de prospective de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) en date de juin 2021 : *« La Polynésie française est notamment un des meilleurs sites au monde pour la technologie de l'Énergie Thermique des Mers (ETM) : eaux profondes proches des côtes, moindre occurrence cyclonique, coût de l'électricité proche de 300 €/MWh. »*.

Le potentiel naturel de la Polynésie française lui ouvre également un vaste champ d'études et de diversification des sources d'énergie renouvelables, en complément des centrales hydroélectriques et du déploiement récent des énergies solaires (fermes solaires) et de centrales hybrides dans les îles : les solutions de biocarburants de 2e et 3e génération issues de la valorisation de sa biomasse marine et terrestre disponible..

ACTION II.1.1 - Engager la transition éco-énergétique de la filière maritime vers des énergies de propulsion alternatives et appliquer des critères environnementaux durables dans tous les projets d'infrastructures maritimes et nautiques

ACTION II.1.2 - Développer une industrie de construction navale éco-responsable, mettre en place une démarche d'économie circulaire dédiée à l'entretien, la réparation, jusqu'à la déconstruction des navires, et valoriser les solutions utilisant des fibres et matériaux locaux

**ACTION II.1.3 - Mettre en place des démonstrateurs de faisabilité des énergies marines renouvelables adaptées aux îles polynésiennes et étudier le potentiel de valorisation des ressources disponibles dans le domaine des biocarburants**



RESULTAT II.1
La Polynésie devient un phare de l'économie bleue durable et décarbonée

## COMMENT ?

*Les déclinaisons opérationnelles de l'action issues de la concertation organisée pour la co-construction de la stratégie de l'innovation*

- Capitaliser sur l'expérience industrielle de 15 années en matière de systèmes de refroidissement de l'air par l'eau des profondeurs (Sea Water Air Conditioning, SWAC) en Polynésie française, multiplier les recherches et développements (R&D) pour l'amélioration de la technologie, et accompagner la réplicabilité de cette solution polynésienne et son déploiement dans les territoires insulaires et les pays disposant d'espaces maritimes adaptés
- Soutenir les efforts de recherche et de développement et l'industrialisation dans le domaine de l'Énergie Thermique des Mers (ETM), en s'appuyant notamment sur l'expérience acquises des SWAC polynésiens, et mettre en place des démonstrateurs de faisabilité et des pilotes de prototypage
- Étudier la faisabilité et la pertinence pour les îles des différentes avancées technologiques d'avenir en matière d'énergie marine renouvelable : hydroliennes, houlomotrices, énergie osmotique, hydrogène vert, etc.
- Étudier les impacts et les risques de perturbation des écosystèmes marins liés au déploiement des EMR, les conditions de gestion circulaire du cycle de vie des équipements déployés, et identifier les conflits d'usage et les impacts sur le bien-être des populations
- Favoriser la recherche et développement sur les biocarburants de 2e et 3e génération issus de la biomasse marine et terrestre disponible (huile de coprah, autres huiles végétales, algues, microalgues, micro-organismes marins, résidus agricoles et forestiers, déchets…) et soutenir la création de micro-industries de production de biocarburants

## POUR QUOI ?

*Les effets principaux de l'action*

- Amélioration de l'indépendance énergétique des archipels de la Polynésie française
- Réduction de la facture énergétique des îles
- Décarbonation progressive de la production d'électricité grâce aux ressources marines et terrestres (thermique, houle, marée, biomasse… )
- Développement de nouvelles compétences, de nouvelles filières et de micro-industries créatrices d'activités et d'emplois dans les îles

## POUR QUI ?

*Les bénéficiaires de l'action*

- Les acteurs de l'économie bleue, les acteurs de la recherche et de l'innovation
- Les acteurs de l'énergie
- Les acteurs institutionnels et publics
- La population actuelle et les générations futures
- La Polynésie française

## PAR QUI ?

*Les principales parties prenantes engagées dans la mise en œuvre de l'action*

### Acteurs institutionnels

- Les Ministères et services concernés de la Polynésie française
- Les Ministères et services concernés de l'État
- L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) en Polynésie française
- L'Office français de la biodiversité (OFB) en Polynésie française
- Les communes et communautés de communes
- Les institutions financières publiques

### Acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur

- Les chercheurs et enseignants-chercheurs des organismes de recherche et des universités
- Les doctorants et post-doctorants

### Acteurs privés

- Les acteurs de l'économie bleue
- Les acteurs du secteur des énergies
- Les gestionnaires des réseaux d'électricité
- Les organisations patronales
- La Chambre de commerce, d'industrie, de services et des métiers (CCISM)
- Les organismes de financement
- Les porteurs de projets

### Acteurs associatifs

- Le Cluster Maritime de Polynésie française
- La French Tech Polynésie
- Les associations et syndicats professionnels
- Les associations de protection de l'environnement

## CONDITIONS DE RÉUSSITE

*Les conditions nécessaires à la réussite de l'action*

- Mise en œuvre de partenariats publics-privés financiers et techniques de la conception à l'exploitation des démonstrateurs et pilotes
- Acceptation sociale et appropriation des projets de démonstrateurs par les riverains (éviter les conflits d'usages)
- Adaptation des compétences techniques à l'échelle locale

| INDICATEURS CLÉS<br>*Les indicateurs prioritaires pour mesurer la bonne réalisation de l'action* | SOURCES DE VÉRIFICATION<br>*Les sources les plus pertinentes pour mesurer l'indicateur, et leur fréquence* |
|---|---|
| **Indicateur 1**<br>Nombre de démonstrateurs de faisabilité et de pilotes de prototypage d'énergies marines renouvelables | • Rapports annuels du ministère et des services en charge de l'énergie*<br>• Bilan annuel du Cluster Maritime de Polynésie française |
| **Indicateur 2**<br>Nombre d'études sur le potentiel de valorisation des ressources disponibles dans le domaine des biocarburants | • Rapports annuels des ministères et services en charge de l'énergie et de l'agriculture* |
| **Indicateur 3**<br>Coûts d'investissement et d'exploitation des technologies développées en Polynésie françaises dans les énergies marines renouvelables et les biocarburants | • Rapports d'études commanditées à des bureaux d'études indépendants pour les bilans d'étape de la stratégie de l'innovation |

**Sous réserve de la mise en place d'un système statistique de collecte et de traitement des données*





# OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

## IMPACTS

*Cet axe contribue à atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) et de leurs cibles suivants :*

### OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE 7

**ODD 7.2** : D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial

**ODD 7.3** : D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique

**ODD 7.a** : D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès à la recherche et aux technologies relatives à l'énergie propre, notamment l'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies relatives aux combustibles fossiles propres, et promouvoir l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies relatives à l'énergie propre

### OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE 12

**ODD 12.c** : Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage, en éliminant les distorsions du marché, selon le contexte national, y compris par la restructuration de la fiscalité et l'élimination progressive des subventions nuisibles (...)

### OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE 8

**ODD 8.2** : Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre

### OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE 14

**ODD 14** : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

**ODD 14.3** : Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux

### OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE 13

**ODD 13** : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

### OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE 9

**ODD 9** : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

**ODD 9.1** : Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité

**ODD 9.2** : Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés

**ODD 9.3** : Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés

**ODD 9.4** : D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens

**ODD 9.5** : Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche-développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche-développement d'ici à 2030

**ODD 9.b** : Soutenir les activités de recherche-développement et d'innovation des pays en développement dans le secteur technologique, notamment en instaurant des conditions propices, entre autres, à la diversification industrielle et à l'ajout de valeur aux marchandises

La Polynésie française, référence de la résilience Terre-Mer des écosystèmes marins et terrestres et de leur biodiversité, de la mise en œuvre de solutions innovantes en faveur de leur protection, leur restauration, leur conservation, et de la lutte contre toutes les pollutions.

**ACTION II.2.1 - Protéger la biodiversité et les ressources marines et minérales de l'aire marine gérée de la ZEE de la Polynésie française (Tainui Atea), en développant des techniques de monitoring, de surveillance et de protection innovantes, en initiant une stratégie d'acquisition des connaissances sous-marines dans les zones inexplorées et en identifiant les zones vulnérables**

ACTION II.2.2 - Évaluer la capacité de résilience des écosystèmes marins et terrestres, leur vulnérabilité face aux pressions anthropiques et climatiques, et développer des outils pour la restauration des habitats et la conservation des espèces les plus menacées

ACTION II.2.3 - Lutter contre toutes les pollutions chimiques (pesticides, métaux lourds...), les plastiques, microplastiques et autres déchets nocifs sur la continuité terre-mer, des vallées et rivières aux lagons et à l'océan

ACTION II.2.4 - Gérer durablement les ressources en eau dans toutes les îles et déployer des solutions de production d'eau potable et d'assainissement des eaux usées les plus adaptées au contexte polynésien

## CONTEXTE

L'Océan joue un rôle déterminant dans la lutte et la résilience au changement climatique. La prise de conscience internationale du rôle essentiel de l'Océan dans les équilibres climatiques, environnementaux et sociaux planétaires le place aujourd'hui au centre de l'agenda politique international et de la politique nationale et européenne.

À la dernière conférence « Our Ocean » d'avril 2022 à Palaos, l'Union Européenne a pris des engagements d'un montant de 1 milliard d'euros en faveur de la protection de l'océan, couvrant tous les thèmes : *« les zones marines protégées, la lutte contre la pollution marine, relever les défis de la crise océano-climatique, créer des économies bleues durables, promouvoir une pêche artisanale et une aquaculture durables, et garantir un océan sûr, juste et sécurisé.* » Près de 500 millions d'euros seront consacrés à la recherche, au développement et à l'innovation en matière de financement d'amorçage pour la mission Horizon intitulée *« Restaurer notre océan et notre milieu aquatique d'ici à 2030 »*.

Avec près de la moitié (4 541 204 km² en 2022) de la zone économique exclusive (ZEE) de la France (10 911 823 km² en 2022), seconde puissance maritime mondiale après les États-Unis, la Polynésie française se dote des moyens en recherche, développement et innovation pour participer activement à la préservation des ressources et écosystèmes marins et côtiers, à la résilience au changement climatique et aux objectifs de protection, de conservation, et d'exploration des ressources de sa ZEE.



RESULTAT II.2
La Polynésie devient une référence de la résilience Terre-Mer

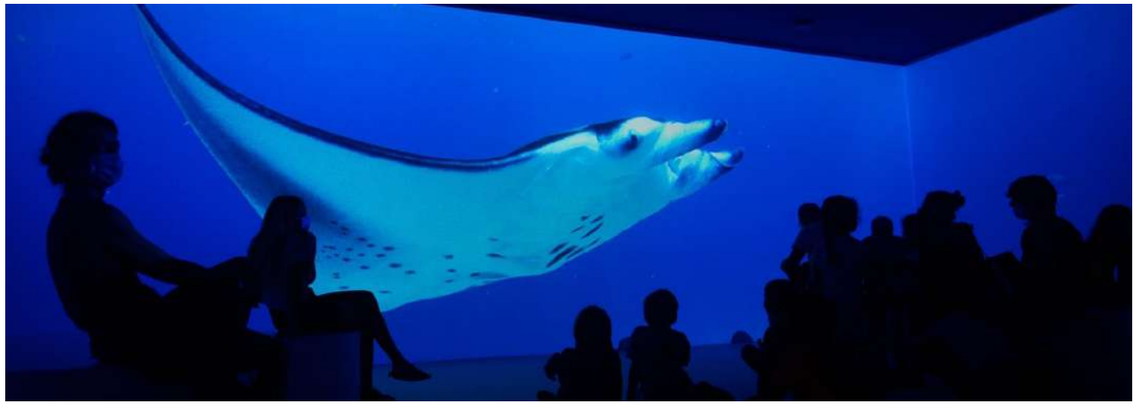

Le rapport co-réalisé par la Cour des comptes et la chambre territoriale des comptes publié en février 2022 relatif à la « ***gestion et la protection de la zone économique exclusive (ZEE) de la Polynésie française*** » indique : *« La zone économique exclusive (ZEE) de Polynésie française est un actif national, dont la collectivité de Polynésie française (CPF) recherche depuis 25 ans à la fois le développement et la protection. Celle-ci constitue une ressource biologique et minérale d'intérêt mondial abritant des écosystèmes particuliers ainsi que le plus grand sanctuaire mondial de mammifères marins. La gestion de la ZEE vise à en assurer son exploration, son exploitation et sa protection, ce qui mobilise de nombreuses actions publiques relevant soit de l'État, soit de la collectivité territoriale et le plus souvent conjointement des deux »*.

Par arrêté du 3 avril 2018, la Polynésie française a prononcé le classement de sa ZEE en aire marine gérée, catégorie VI du code de l'environnement, nommée « Tainui Atea ». La Polynésie française s'est engagée au One Ocean Summit de février 2022 à créer *« une nouvelle aire marine protégée de plus de 500 000 km² située dans la partie sud-est de la ZEE », baptisée « Rahui Nui »*.

Les principaux objectifs de la Polynésie française à l'horizon 2030 consistent à : finaliser le projet Rahui Nui, poursuivre le classement de zones naturelles intégrales de certaines îles, lancer une vaste stratégie d'acquisition des connaissances des 500 monts sous-marins recensés, initier les études pour la désignation de nouvelles réserves de biosphère, solliciter la reconnaissance de la Polynésie française en Zone Maritime Particulièrement Vulnérable.

## POUR QUOI ?

*Les effets principaux de l'action*

- Évaluation en continu du niveau d'exploitation de la zone et de son évolution
- Surveillance et protection des ressources marines
- Gestion des stocks de ressources marines pour maintenir un minimum pour la reproduction/ résilience
- Acquisition de connaissances des zones sous-marines inexplorées
- Sensibilisation et mobilisation de l'ensemble des parties prenantes de la nécessité de cette aire marine gérée (AMG)

## POUR QUI ?

*Les bénéficiaires de l'action*

- La population actuelle et les générations futures
- La Polynésie française
- La planète de manière générale, ses écosystèmes et sa biodiversité
- Les acteurs institutionnels, publics, économiques, de la recherche et de l'innovation
- Les porteurs de projets

## COMMENT ?

*Les déclinaisons opérationnelles de l'action issues de la concertation organisée pour la co-construction de la stratégie de l'innovation*

- Diversifier et financer les programmes de recherche et d'innovation répondant aux grands engagements pris par la Polynésie française pour la protection de son espace maritime à l'horizon 2030
- Déployer des outils d'observations et de suivi, incluant des protocoles d'échantillonnages adaptés aux caractéristiques et contraintes de la Polynésie française ainsi que des capteurs innovants (bouées, drones maritimes, robots autonomes, observatoires sous-marins et satellitaires, géomatique…) pour collecter et mettre à disposition les données des habitats marins et des ressources marines vivantes et minérales
- Développer et tester des outils d'analyses (séries d'indicateurs, analyses statistiques) adaptés au suivi de la biodiversité des composantes clés des écosystèmes marins de Polynésie française, ainsi que des méthodes de restitution des résultats directement orientés en soutien à la gestion des socio-écosystèmes et à la sensibilisation des acteurs concernés
- Développer de nouveaux outils innovants de communication entre la flotte hauturière polynésienne (caméras embarquées, traitement automatisé et intelligent [IA] des images et données…), le centre de surveillance des pêches et les forces armées pour mieux protéger la ZEE, lutter contre la surpêche, la pêche illicite et l'impact des dispositifs de concentration de poissons (DCP) dérivants
- Cartographier et approfondir la connaissance des habitats marins (à partir de 30 mètres jusqu'aux grandes profondeurs) et de leur biodiversité dans les zones inexplorées (récifs profonds, monts sous-marins, fonds marins), conformément au nouveau programme de l'UNESCO (80% des fonds marins cartographiés d'ici 2030)
- Évaluer la vulnérabilité de ces nouveaux habitats et ressources marines (pressions, stocks, etc.) afin de définir des critères d'exploitation raisonnée et durable
- Proposer et mettre en œuvre des dispositifs de sciences participatives et de recherche-action
- Étudier les enjeux sociétaux et juridiques associés

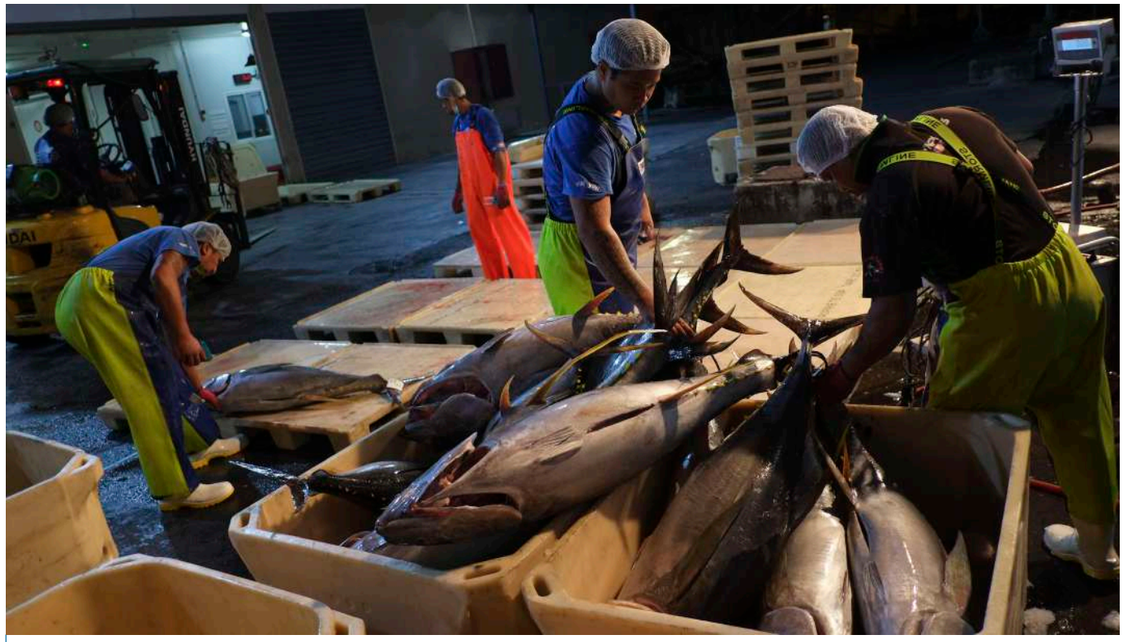



RESULTAT II.2
La Polynésie devient une référence de la résilience Terre-Mer

## PAR QUI ?

*Les principales parties prenantes engagées dans la mise en œuvre de l'action*

**Acteurs institutionnels**

- Les ministères et services concernés de la Polynésie française
- Les ministères et services concernés de l'État
- L'Office français de la biodiversité (OFB) en Polynésie française
- Les communes et communautés de communes
- Les institutions financières publiques

**Acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur**

- Les chercheurs et enseignants-chercheurs des organismes de recherche et des universités
- Les doctorants et post-doctorants

**Acteurs privés**

- Les acteurs de l'économie bleue
- Les organisations patronales
- La Chambre de commerce, d'industrie, de services et des métiers (CCISM)
- Les organismes de financement
- Les porteurs de projets

**Acteurs associatifs**

- Le Cluster Maritime de Polynésie française
- La French Tech Polynésie
- Les associations et syndicats professionnels
- La Fédération des Associations de Protection de l'Environnement (FAPE) - Te Ora Naho
- Les associations de protection de l'océan

## CONDITIONS DE RÉUSSITE

*Les conditions nécessaires à la réussite de l'action*

- Mobilisation de financements publics et privés pour le développement de solutions de surveillance, de contrôle et de protection
- Respect des règles de protection des aires marines gérées et protégées (AMG/AMP) et mesures coercitives
- Couverture de télécommunication adaptée aux outils de monitorings innovants déployés
- Sensibilisation des élus des communes pour une adhésion et implication des populations

| INDICATEURS CLÉS<br>*Les indicateurs prioritaires pour mesurer la bonne réalisation de l'action* | SOURCES DE VÉRIFICATION<br>*Les sources les plus pertinentes pour mesurer l'indicateur, et leur fréquence* |
|---|---|
| **Indicateur 1**<br>Tonnage de pêche hauturière par zone et par période | • Rapports annuels du Ministère et services en charge de la pêche<br>• Rapports annuels de contrôles aléatoires par des agents assermentés par le port de pêche lors du retour des bateaux (tonnage déclaré *vs* tonnage effectif)* |
| **Indicateur 2**<br>Nombre de projets collaboratifs engagés entre la communauté scientifique et les acteurs des filières maritimes | • Rapports annuels des ministères et services en charge des affaires maritimes, des ressources marines, et de la recherche*<br>• Études réalisées par les acteurs de la recherche et de l'innovation<br>• Bilan annuel du Cluster Maritime de Polynésie française |
| **Indicateur 3**<br>Nombre de publications scientifiques sur les nouvelles connaissances acquises sur les zones encore inexplorées (récifs profonds, monts sous-marins, fonds marins) de la ZEE de Polynésie française | • Rapports annuels des ministères et services en charge des ressources marines, et de la recherche*<br>• Études publiées par les acteurs de la recherche et de l'innovation |

**Sous réserve de la mise en place d'un système statistique de collecte et de traitement des données*

## La Polynésie française, référence de la résilience Terre-Mer des écosystèmes marins et terrestres et de leur biodiversité, de la mise en œuvre de solutions innovantes en faveur de leur protection, leur restauration, leur conservation, et de la lutte contre toutes les pollutions.

ACTION II.2.1 - Protéger la biodiversité et les ressources marines et minérales de l'aire marine gérée de la ZEE de la Polynésie française (Tainui Atea), en développant des techniques de monitoring, de surveillance et de protection innovantes, en initiant une stratégie d'acquisition des connaissances sous-marines dans les zones inexplorées et en identifiant les zones vulnérables

**ACTION II.2.2 - Évaluer la capacité de résilience des écosystèmes marins et terrestres, leur vulnérabilité face aux pressions anthropiques et climatiques, et développer des outils pour la restauration des habitats et la conservation des espèces les plus menacées**

ACTION II.2.3 - Lutter contre toutes les pollutions chimiques (pesticides, métaux lourds...), les plastiques, microplastiques et autres déchets nocifs sur la continuité terre-mer, des vallées et rivières aux lagons et à l'océan

ACTION II.2.4 - Gérer durablement les ressources en eau dans toutes les îles et déployer des solutions de production d'eau potable et d'assainissement des eaux usées les plus adaptées au contexte polynésien

### CONTEXTE

Patrimoine commun vital pour les populations insulaires, les écosystèmes marins, terrestres et d'eau douce et leur biodiversité doivent être préservés et restaurés afin de conserver les biens et services écosystémiques qu'ils fournissent aux générations actuelles et futures.

La Polynésie française dispose d'une haute expertise sur les écosystèmes insulaires marins et terrestres en lien avec les travaux des universités et organismes de recherche présents sur le territoire : le CRIOBE, laboratoire du CNRS mondialement reconnu pour ses travaux de recherche sur les écosystèmes coralliens, l'Université de la Polynésie française, l'IRD et l'université de Californie pour leurs recherches sur la vulnérabilité des écosystèmes insulaires exploités en réponse aux pressions anthropiques et climatiques et au changement global, le Centre Ifremer du Pacifique qui œuvre au développement durable des filières aquacoles en Polynésie française, ou encore l'Institut Louis Malardé pour ses travaux de recherche sur les microalgues toxiques responsables d'intoxications alimentaires (ciguatera).

Référence mondiale de la recherche relative aux écosystèmes insulaires, et forte de sa culture, de ses traditions et de ses savoirs ancestraux en lien sacré avec son océan et son environnement (lien Terre-Mer), la Polynésie française s'impose comme territoire pilote de la connaissance et de la préservation des écosystèmes tant marins et lagonaires (« rahui ») que terrestres.



RESULTAT II.2
La Polynésie devient une référence de la résilience Terre-Mer

En plus de sa ZEE de 4 541 204 km² (ACTION II.2.1), l'espace maritime de la Polynésie française comprend ses Eaux intérieures (14 890 km²) et sa Mer territoriale (237 526 km²) sur lesquelles le Pays s'est engagé à : multiplier les réserves de biosphère sur une surface maritime de près de 7 000 km², et protéger les zones côtières sur une surface maritime de près de 500 000 km², réservée à la pêche artisanale et vivrière.

La protection des lagons et des coraux est aussi une priorité. Avec plus de 15 000 km² de surface récifale totale et 80 atolls sur les 400 dans le monde, la Polynésie française représente 20% des atolls de la planète.

À l'image des forêts tropicales, les récifs coralliens sont des « points chauds » de biodiversité. Ils abritent 25% de la faune et de la flore marine alors qu'ils ne couvrent que 0,02% des surfaces marines. Ces écosystèmes sont altérés par le réchauffement climatique et l'anthropisation, comprenant les pollutions et la sédimentation provenant des terres habitées, d'où l'importance de considérer l'ensemble des écosystèmes terrestres et marins qui sont interconnectés.

L'introduction d'espèces invasives (végétales ou animales, terrestres ou marines), espèces introduites volontairement ou accidentellement par l'Homme, peut entraîner un risque écologique important puisque leur présence altère le fonctionnement normal de l'écosystème. Selon l'Union mondiale pour la conservation de la nature (UICN), ces espèces représentent la première cause de perte de la biodiversité dans les milieux insulaires, en plus de représenter des risques pour la santé humaine et pour l'économie.

Les acteurs de la recherche (sciences de la vie et de la terre, sciences humaines et sociales) s'unissent pour étudier, développer et déployer des solutions innovantes adaptées, en étroite concertation avec les communautés, les associations, les entreprises et les populations des îles afin d'aborder de manière collective et collaborative les enjeux de la préservation des écosystèmes et de leur biodiversité..

### POUR QUOI ?

*Les effets principaux de l'action*

- Préservation et restauration des écosystèmes, bénéfiques tant sur le plan sanitaire que commercial et touristique
- Sensibilisation et implication de la population à une démarche de suivi pour la préservation de l'environnement (ex : les nageurs qui peuvent relever des informations sur différents sites à différents moments)
- Connexion entre le monde de la recherche et les acteurs locaux et partage réciproque des connaissances scientifiques et des savoirs traditionnels
- Interconnexion de tous les acteurs concernés de manière générale pour mettre en application les résultats de la recherche (innovation, commercialisation, utilisation en politique publique... )
- Protection des écosystèmes polynésiens terrestres et marins contre la propagation d'organismes nuisibles et d'espèces envahissantes

### POUR QUI ?

*Les bénéficiaires de l'action*

- La population actuelle et les générations futures
- La planète de manière générale, ses écosystèmes et sa biodiversité
- Les acteurs institutionnels, publics, économiques, de la recherche et de l'innovation
- Les porteurs de projets

## COMMENT ?

*Les déclinaisons opérationnelles de l'action issues de la concertation organisée pour la co-construction de la stratégie de l'innovation*

- Mettre en place des approches méthodologiques (protocoles d'observation, de suivi et d'analyses) qui présentent un socle commun pour les écosystèmes de Polynésie française. Approches reconnues et utilisées par les différents acteurs (de la recherche, de l'innovation, de la société civile, acteurs économiques, publics, institutionnels...) afin de disposer de bases de connaissance quantitatives et reproductibles pour soutenir l'élaboration de plans de gestion et de préservation adaptés
- Caractériser l'état de santé des écosystèmes et des zones vulnérables (habitats, îles), identifier les espèces, les peuplement et les habitats les plus menacées, en prenant en compte l'interconnexion dans sa globalité : l'interconnexion au sein d'une même île avec le continuum Terre-Mer, ainsi que l'interconnexion inter-îles, via les courants marins et les corridors
- Recenser et mettre à disposition des acteurs de l'innovation les connaissances bio-culturelles sur les écosystèmes marins et terrestres, leurs interconnexions, les services rendus aux populations dans chacun des archipels polynésiens, ainsi que les savoirs et savoirs faire traditionnels associés
- Sélectionner et calculer des séries d'indices de diversité complémentaires pour suivre des peuplements clés pour le fonctionnement des écosystèmes coralliens (poissons, algues, invertébrés)
- Déployer des protocoles standards pertinents pour proposer des indicateurs innovants et des outils connectés et intelligents de suivi des écosystèmes polynésiens, et renforcer les initiatives associatives et communautaires dans les îles, à travers les sciences participatives ou citoyennes
- Mettre en place des méthodes innovantes de restauration des écosystèmes, utiliser des solutions biosourcées ou inspirées de la nature (ex : Institut Polynésien de Biomimétisme)
- Favoriser l'implication des communes et mettre à leur disposition des outils innovants pour la surveillance et la protection de leur environnement en interaction avec les scientifiques et les services de la Polynésie française concernés
- Développer des méthodes et outils innovants de lutte contre les espèces envahissantes dans les écosystèmes polynésiens
- Empêcher l'introduction et la propagation d'organismes nuisibles ou potentiellement invasifs, notamment par les rejets et eaux de ballast des navires, ou par le commerce des plantes (horticulture, agriculture) et d'animaux (élevage, animaleries)
- Renforcer la concertation entre les acteurs de l'innovation, les associations locales et la population, associer les citoyens à l'observation, la protection, la restauration (ex : réseau éco-sentinelle, ambassadeurs de la biodiversité, éco-délégués...) et déployer des programmes éducatifs écocitoyen (ex : aires marines éducatives)

## PAR QUI ?

*Les principales parties prenantes engagées dans la mise en œuvre de l'action*

### Acteurs institutionnels

- Les ministères et services concernés de la Polynésie française
- Les ministères et services concernés de l'État
- L'Office français de la biodiversité (OFB) en Polynésie française
- Les communes et communautés de communes
- Les institutions financières publiques

### Acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur

- Les chercheurs et enseignants-chercheurs des organismes de recherche et des universités
- Les doctorants et post-doctorants

### Acteurs privés

- Les acteurs économiques
- Les organisations patronales
- La Chambre de commerce, d'industrie, de services et des métiers (CCISM)
- La Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire (CAPL)
- Les organismes de financement
- Les agriculteurs et éleveurs
- Les porteurs de projets

### Acteurs associatifs

- Le Cluster Maritime de Polynésie française
- La French Tech Polynésie
- Les associations et syndicats professionnels
- La Fédération des Associations de Protection de l'Environnement (FAPE) - Te Ora Naho
- Les associations de protection de l'océan (ex : Te Mana O Te Moana, Coral Gardener, etc.)
- Les associations communales et intercommunales
- L'Institut Polynésien de Biomimétisme

## CONDITIONS DE RÉUSSITE

*Les conditions nécessaires à la réussite de l'action*

- Standardisation des protocoles de suivi afin d'être en capacité de comparer efficacement les données collectées
- Facilitation de l'accès aux données en amont
- Mobilisation de financements publics et privés consacrés à la recherche, au développement et à l'innovation
- Appropriation par toutes les parties prenantes et la population des enjeux de la protection de l'environnement et de la résilience au changement climatique

| INDICATEURS CLÉS<br>*Les indicateurs prioritaires pour mesurer la bonne réalisation de l'action* | SOURCES DE VÉRIFICATION<br>*Les sources les plus pertinentes pour mesurer l'indicateur, et leur fréquence* |
|---|---|
| **Indicateur 1**<br>***Évolution de l'état des récifs coralliens par aire de répartition*** - Taux de recouvrement en corail vivant | • Rapports annuels de l'IFRECOR, via les points focaux du réseau d'observation des récifs coralliens<br>• Rapports des données collectées par monitoring, photogrammétrie, techniques innovantes par les acteurs de la recherche et de l'innovation |
| **Indicateur 2**<br>Nombre d'espèces menacées (en danger critique, en danger, vulnérables, quasi menacées) en Polynésie française | • Rapports et cartographies produits par la DIREN<br>• Base de données botaniques Nadeaud de l'Herbier de la Polynésie française (PAP). Chevillotte H., Ollier C. & Meyer J.-Y. 2019. ILM, Délégation à la Recherche<br>• Listes rouges des espèces menacées pour la Polynésie française de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) et de l'UICN<br>• Rapports et publications des acteurs de la recherche |
| **Indicateur 3**<br>Évolution des zones infestées par les espèces envahissantes | • Rapports et cartographies produits par la DIREN<br>• Publications du Réseau Espèces Exotiques Envahissantes Outre-mer coordonné par le Comité français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)<br>• Rapports et publications des acteurs de la recherche |

RESULTAT II.2
La Polynésie devient une référence de la résilience Terre-Mer

POLYNESIE OCEAN D'INNOVATION

La Polynésie française, référence de la résilience Terre-Mer des écosystèmes marins et terrestres et de leur biodiversité, de la mise en œuvre de solutions innovantes en faveur de leur protection, leur restauration, leur conservation, et de la lutte contre toutes les pollutions.

ACTION II.2.1 - Protéger la biodiversité et les ressources marines et minérales de l'aire marine gérée de la ZEE de la Polynésie française (Tainui Atea), en développant des techniques de monitoring, de surveillance et de protection innovantes, en initiant une stratégie d'acquisition des connaissances sous-marines dans les zones inexplorées et en identifiant les zones vulnérables

ACTION II.2.2 - Évaluer la capacité de résilience des écosystèmes marins et terrestres, leur vulnérabilité face aux pressions anthropiques et climatiques, et développer des outils pour la restauration des habitats et la conservation des espèces les plus menacées

**ACTION II.2.3 - Lutter contre toutes les pollutions chimiques (pesticides, métaux lourds...), les plastiques, microplastiques et autres déchets nocifs sur la continuité terre-mer, des vallées et rivières aux lagons et à l'océan**

ACTION II.2.4 - Gérer durablement les ressources en eau dans toutes les îles et déployer des solutions de production d'eau potable et d'assainissement des eaux usées les plus adaptées au contexte polynésien

## CONTEXTE

Chaque année, 9 millions de tonnes de plastique sont déversées dans les océans, dont 80% proviennent des côtes et des fleuves. On estime que les océans contiendront plus de plastique que de poissons d'ici à 2050, soit une masse d'environ 750 millions de tonnes.

Partout dans le monde, les politiques de « zéro gaspillage », « zéro plastique » et « zéro pesticide » se généralisent, ainsi que la transition vers une économie circulaire pour la réduction, la réutilisation, le recyclage et la valorisation des matériaux, l'abandon de toutes les utilisations de plastique à usage unique et l'accentuation de la lutte contre les déchets nocifs.

Véritables fléaux pour l'environnement et les écosystèmes marins, côtiers et terrestres, les pollutions ont aussi des conséquences très nocives pour la santé humaine et la sécurité alimentaire des populations, particulièrement dans les îles.

Une ***étude à grande échelle sur les microplastiques***, coordonnée par l'Ifremer avec le soutien du gouvernement de Polynésie française via la Direction des Ressources Marines, a mis en évidence l'impact de l'industrie de la perliculture sur les lagons polynésiens. Les résultats des campagnes d'échantillonnages ont révélé l'omniprésence de microplastiques dans les eaux de surface, la colonne d'eau et les tissus d'huîtres perlières en élevage.

L'impact écologique des pesticides issus de l'agriculture sur l'environnement marin et terrestre, et leurs impacts sanitaires sur les écosystèmes et les populations humaines, reste en revanche peu documenté en Polynésie française. Le schéma directeur de l'agriculture 2021-2030 priorise la transition agro-écologique de l'agriculture et le développement d'un mode de production biologique pour le territoire (ACTION II.3.1).

La Polynésie française a engagé « *un processus global de réduction des déchets à la source, permettant d'aider à relever le défi majeur de leur collecte et de leur traitement dans les îles.* » Depuis le 1er janvier 2022, sont ainsi interdits « *tout type de sacs en plastique et tout type de sacs possédant une fenêtre en plastique, vendu ou offert pour servir à l'emballage de marchandises dans l'espace de vente.* » L'Assemblée de la Polynésie française a approuvé à l'unanimité en décembre 2021 la « Déclaration de la Polynésie française sur la prévention des déchets » qui engage le Pays dans une démarche globale de « Zéro Gaspillage », en partant du principe que tout ce qui ne peut pas être réutilisé, réparé, recyclé ou composté doit cesser d'être produit et peut être interdit.

Le Ministère de l'environnement et la Direction de l'environnement travaillent actuellement à la rédaction du schéma territorial de réduction et de gestion des déchets qui vise à définir des objectifs, orientations et actions pour l'ensemble des archipels de la Polynésie française.

La mise en œuvre de solutions innovantes constitue un atout considérable dans la lutte contre les pollutions, qu'elles soient plastiques, chimiques (pesticides, métaux lourds... ) ou organiques (lisiers, boues d'épuration... ).

## POUR QUOI ?

*Les effets principaux de l'action*

- Préservation de l'environnement marin et terrestre pour les générations présentes et à venir
- Réduction des risques sur la santé des populations
- Amélioration de la qualité des eaux de baignade (rivières, lagons et océan)
- Préservation de la valeur économique et patrimoniale de la Polynésie française

## POUR QUI ?

*Les bénéficiaires de l'action*

- La planète de manière générale, ses écosystèmes et sa biodiversité
- La population à travers le maintien de la qualité des services écosystèmiques (santé, alimentation, bien-être, attractivité du territoire).
- Les utilisateurs : responsabilisation à la pollution et au gaspillage
- Les acteurs institutionnels, publics, économiques, de la recherche et de l'innovation
- Les porteurs de projets

## COMMENT ?

*Les déclinaisons opérationnelles de l'action issues de la concertation organisée pour la co-construction de la stratégie de l'innovation*

» Développer, tester et mettre en place des réseaux d'observation et de suivi des principaux types de pollutions (e.g. eutrophisation, plastiques, métaux) afin d'avoir les bases de données préliminaires indispensables pour suivre, anticiper et ensuite réduire leurs impacts sur les principales composantes (espèces et habitats) des écosystèmes marins et terrestres de Polynésie française

» Développer des matériaux biosourcés non-polluants, fabriqués à partir de ressources naturelles abondantes sur le territoire (fibres de coco, de bananiers, de purau… ), et tout autres matériaux alternatifs aux plastiques

» Privilégier l'utilisation de matériaux biosourcés utilisant les fibres naturelles de Polynésie française et tout autres matériaux alternatifs aux plastiques pour les équipements perlicoles afin de stopper la pollution microplastique des lagons polynésiens, et déployer des équipements de pêche respectueux de l'environnement dans les équipements des navires de pêche : contenants et emballages des produits de la pêche, filets, flotteurs, bouées…

» Étudier des solutions innovantes pour traiter et assainir les eaux usées, adaptées au contexte des différentes îles polynésiennes, ou pour endiguer le déversement des métaux lourds issus des déchets domestiques, agricoles et industriels et autres (ACTION II.2.4)

» Encadrer le traitement des eaux noires, eaux grises et eaux grasses dans les lagons des îles polynésiennes

» Développer ou déployer des solutions de bioremédiation encadrée et maîtrisée afin d'utiliser des micro-organismes (bactéries… ), champignons, plantes locales, ou les enzymes qui en dérivent, pour dépolluer les environnements contaminés

» Concevoir des produits cosmétiques et solaires sans microbilles ni produits chimiques qui polluent les rivières et les mers, établir de véritables normes écologiques des cosmétiques produits localement et encadrer l'importation des produits cosmétiques non conformes à ces normes

## PAR QUI ?

*Les principales parties prenantes engagées dans la mise en œuvre de l'action*

### Acteurs institutionnels

- Les ministères et services concernés de la Polynésie française
- Les ministères et services concernés de l'État
- L'Office français de la biodiversité (OFB) en Polynésie française
- Les communes et communautés de communes
- Les institutions financières publiques

### Acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur

- Les chercheurs et enseignants-chercheurs des organismes de recherche et des universités
- Les doctorants et post-doctorants

### Acteurs privés

- Les industriels, les agriculteurs et éleveur, les pêcheurs, aquaculteurs et perliculteurs
- Les sociétés de traitement et de recyclage des déchets
- Les organisations patronales
- La Chambre de commerce, d'industrie, de services et des métiers (CCISM)
- La Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire (CAPL)
- Les porteurs de projets

### Acteurs associatifs

- Le Cluster Maritime de Polynésie française
- La French Tech Polynésie
- Les associations et syndicats professionnels
- La Fédération des Associations de Protection de l'Environnement (FAPE) - Te Ora Naho
- Les associations de protection de l'océan (ex : Te Mana O Te Moana, Coral Gardener, etc.)
- Les associations communales et intercommunales
- Les usagers de la mer et des rivières

## CONDITIONS DE RÉUSSITE

*Les conditions nécessaires à la réussite de l'action*

- Renforcement et mise à jour des réglementations en matière de lutte contre les pollutions du Code de l'environnement polynésien
- Accentuation des contrôles pour surveiller la bonne mise en application du Code de l'environnement
- Mobilisation de financements publics et privés consacrés à la recherche, au développement et à l'innovation
- Appropriation par toutes les parties prenantes et la population des enjeux de la protection de l'environnement et de la lutte contre les pollutions

| INDICATEURS CLÉS<br>*Les indicateurs prioritaires pour mesurer la bonne réalisation de l'action* | SOURCES DE VÉRIFICATION<br>*Les sources les plus pertinentes pour mesurer l'indicateur, et leur fréquence* |
|---|---|
| **Indicateur 1**<br>Taux de concentration de polluants chimiques ciblés (hydrocarbures, mercure, plomb et zinc, pesticides à usage agricole, nitrates, phosphates… ) | • Rapports annuels d'analyses des polluants dans les sédiments, des sols, des eaux marines et eaux douces du Bureau de santé environnementale (BSE) du Centre d'hygiène et de salubrité publique(CHSP) et de la Direction de l'agriculture (DAG)* |
| **Indicateur 2**<br>Tonnage de déchets plastiques recyclés au regard des quantités recyclables, importées et produites en Polynésie française | • Rapports annuels des sociétés de traitement des déchets plastiques (Fenua ma, Technival) et des sociétés de production et d'importation de produits recyclables en plastique |
| **Indicateur 3**<br>Niveaux de qualité et de respect des normes des eaux rejetées en milieu marin, dans le sol, dans les cours d'eau et en zone humide | • Rapports annuels des résultats des analyses de contrôle et/ou d'autosurveillance réalisées par les stations d'épuration et le Centre d'Hygiène et de Salubrité Publique (CHSP) |

**Sous réserve de la mise en place d'un système statistique de collecte et de traitement des données*

La Polynésie française, référence de la résilience Terre-Mer des écosystèmes marins et terrestres et de leur biodiversité, de la mise en œuvre de solutions innovantes en faveur de leur protection, leur restauration, leur conservation, et de la lutte contre toutes les pollutions.

ACTION II.2.1 - Protéger la biodiversité et les ressources marines et minérales de l'aire marine gérée de la ZEE de la Polynésie française (Tainui Atea), en développant des techniques de monitoring, de surveillance et de protection innovantes, en initiant une stratégie d'acquisition des connaissances sous-marines dans les zones inexplorées et en identifiant les zones vulnérables

ACTION II.2.2 - Évaluer la capacité de résilience des écosystèmes marins et terrestres, leur vulnérabilité face aux pressions anthropiques et climatiques, et développer des outils pour la restauration des habitats et la conservation des espèces les plus menacées

ACTION II.2.3 - Lutter contre toutes les pollutions chimiques (pesticides, métaux lourds...), les plastiques, microplastiques et autres déchets nocifs sur la continuité terre-mer, des vallées et rivières aux lagons et à l'océan

**ACTION II.2.4 - Gérer durablement les ressources en eau dans toutes les îles et déployer des solutions de production d'eau potable et d'assainissement des eaux usées les plus adaptées au contexte polynésien**

## CONTEXTE

Assurer à tous des services d'eau et d'assainissement sûrs, efficients et d'un coût raisonnable est l'un des défis majeurs à relever pour le développement durable et inclusif. La « gestion durable de l'eau » consiste à garantir aux populations des ressources en eau de qualité et en quantité suffisante sur le long terme, et à limiter les pressions qui s'exercent sur l'eau et les milieux aquatiques.

En Polynésie française, selon le dernier ***Diagnostic territorial 2021*** réalisé par l'Institut de la Statistique de la Polynésie française (ISPF) : « *Les contraintes topographiques et la pluviométrie inégalement répartie créent aussi des enjeux de sécurisation de la ressource en eau et de potabilisation de celle-ci. Ainsi, en matière d'eau douce, l'accès est plus ou moins aisé en Polynésie française. Les îles hautes, qui bénéficient de pluies et de réserves abondantes, sont bien équipées (forage de nappes souterraines, galeries drainantes, captages de rivières et de sources). Les atolls, pour leur part, doivent plus souvent gérer la rareté, en pompant les lentilles d'eau douce, en stockant les eaux pluviales dans des citernes, voire par désalinisation de l'eau de mer.* »

L'accès à l'eau en Polynésie renvoie à deux grands enjeux :

- Hydrologique et géographique : 60% de la production d'eau provient des eaux souterraines, 23% des eaux superficielles, 5% de l'eau de mer et eau de pluie ;
- La répartition de la population : 70% de la population réside à Tahiti et 30% est répartie dans les autres archipels (67 îles habitées sur 118). Dans de nombreuses communes des atolls des Tuamotu, la collecte d'eau de pluie reste la source la plus utilisée.



RESULTAT II.2
La Polynésie devient une référence de la résilience Terre-Mer

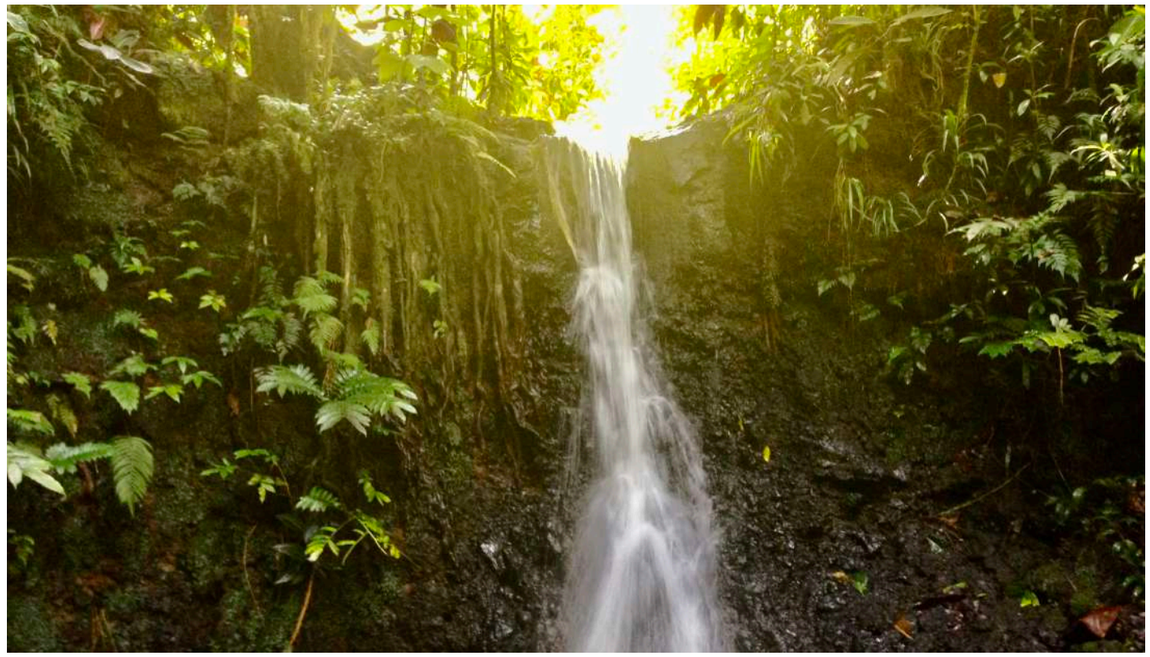

Le Centre d'hygiène et de salubrité publique (CHSP), qui intervient pour surveiller la qualité des eaux, observe que la moitié de la population du pays ne dispose pas d'eau potable. Ces inégalités se retrouvent dans les niveaux de consommation, de 250 à 350 litres d'eau potable par jour et par personne dans les communes où la facturation individuelle est en vigueur, mais moins de 150 litres dans les atolls.

Selon le dernier recensement, il reste encore 81% de logements non reliés à un réseau collectif de traitement des eaux usées en 2017 et 11% sans eau courante. Cette proportion atteint 84% aux Tuamotu-Gambier, archipel caractérisé par sa pauvreté hydrographique (Source ***Diagnostic territorial 2021*** de l'ISPF).

Les nouvelles technologies offrent des solutions efficientes à toutes les étapes du cycle de l'eau. Le développement et/ou déploiement de solutions spécifiquement adaptées à chacune des îles est essentiel pour assurer la gestion durable de l'eau.

## POUR QUOI ?

*Les effets principaux de l'action*

- Évolution de la société dans sa relation à l'eau
- Déclinaison par la mise en œuvre systématique des opérations suivantes : Gérer, Produire, Traiter

## POUR QUI ?

*Les bénéficiaires de l'action*

- La population : santé, alimentation, bien-être, attractivité du territoire
- Les utilisateurs : responsabilisation, ne pas polluer, ne pas gaspiller
- Les écosystèmes : santé, biodiversité

## COMMENT ?

*Les déclinaisons opérationnelles de l'action issues de la concertation organisée pour la co-construction de la stratégie de l'innovation*

» Collecter les données utiles à la gestion durable de l'eau et renforcer la connaissance des qualités et quantités de ressources disponibles dans les îles, développer des outils de prévision et de monitoring des débits d'étiage des cours d'eau, du niveau des nappes phréatiques, des usages préleveurs (domestiques, agricoles et industriels) et de leurs impacts sur les milieux aquatiques

» Étudier l'impact du changement climatique sur la ressource en eau, développer des modèles intelligents (utilisant l'intelligence artificielle - IA) de prévision de l'évolution de la ressource en eau dans les archipels polynésiens

» Evaluer la pression d'irrigation et la pollution des masses d'eau par les engrais et pesticides agricoles afin de disposer des données pour sensibiliser les agriculteurs à l'importance des pratiques agroécologiques (ACTION II.3.1)

» Développer des solutions techniques de détection de fuites et de pertes en eau et de rationalisation de la gestion durable de l'eau

» Étudier des solutions innovantes pour traiter et assainir les eaux usées adaptées au contexte des différentes îles polynésiennes, valoriser leur réutilisation et réduire les rejets polluants de micro et macro-déchets dans les masses d'eau (ex : systèmes de rétention en sortie d'exutoires)

» Déployer des solutions innovantes visant à assurer la sécurité microbiologique et la qualité des approvisionnements en eau potable

» Mettre en place des actions pilotes et démonstrateurs de solutions efficientes de production d'eau potable à partir de l'eau de mer (dessalinisateurs), d'eau impropre à la consommation, d'eau de pluie, de l'air... utilisant des énergies renouvelables et adaptées aux différents contextes des archipels polynésiens

» Favoriser la micro-industrie : des solutions qui pourraient ne pas être suffisamment performantes en métropole pourraient parfaitement convenir dans les atolls et cela permettrait de créer des emplois localement

## PAR QUI ?

*Les principales parties prenantes engagées dans la mise en œuvre de l'action*

**Acteurs institutionnels**

- Les ministères et services concernés de la Polynésie française
- Les ministères et services concernés de l'État
- L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) en Polynésie française
- L'Office français de la biodiversité (OFB) en Polynésie française
- Les communes et communautés de communes
- Les institutions financières publiques
- Les opérateurs de services publics (collectivités, services du Pays, prestataires publics)
- Les hôpitaux

**Acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur**

- Les chercheurs et enseignants-chercheurs des organismes de recherche et des universités
- Les doctorants et post-doctorants

**Acteurs privés**

- Les industriels et acteurs économiques
- Les sociétés spécialisées dans les métiers de l'eau et de l'assainissement
- Les agriculteurs
- La Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire
- Les cliniques et prestataires privés
- Les porteurs de projets

**Acteurs associatifs**

- Le Cluster Maritime de Polynésie française
- La French Tech Polynésie
- Les associations et syndicats professionnels
- La Fédération des Associations de Protection de l'Environnement (FAPE) - Te Ora Naho
- Les associations de protection de l'océan (ex : Te Mana O Te Moana, Coral Gardener, etc.)
- Les associations communales et intercommunales

## CONDITIONS DE RÉUSSITE

*Les conditions nécessaires à la réussite de l'action*

- Flexibilité du cadre législatif pour l'implémentation de solutions innovantes et mesures incitatives
- Renforcement des contrôles et des sanctions
- Mise en place de partenariats publics-privés financiers et techniques pour la recherche appliquée et les programmes de démonstration et de transfert vers l'industrialisation
- Reconnaissance par la communauté scientifique du positionnement de la Polynésie française comme territoire de démonstration de solutions innovantes (performance à l'échelle de petites communautés, micro-industries et emplois liés)
- Priorisation des démarches de concertation avec la population pour l'acceptabilité sociale des solutions déployées

| INDICATEURS CLÉS<br>*Les indicateurs prioritaires pour mesurer la bonne réalisation de l'action* | SOURCES DE VÉRIFICATION<br>*Les sources les plus pertinentes pour mesurer l'indicateur, et leur fréquence* |
|---|---|
| **Indicateur 1**<br>Quantité et qualité des ressources en eau disponibles | • Rapports annuels sur les ressources en eau disponibles du Groupement d'études et de gestion du domaine public (GEGDP) comprenant les relevés hydrologiques |
| **Indicateur 2**<br>Nombre de démonstrateurs de faisabilité et de pilotes de prototypage de solutions innovantes de production d'eau potable et d'assainissement | • Rapports annuels du ministère et des services en charge de la gestion de l'eau et de l'assainissement des eaux usées* |
| **Indicateur 3**<br>Nombre d'usagers raccordés à des systèmes d'assainissements des eaux usées aux normes | • Rapports annuels « Etat des lieux de l'assainissement collectif des eaux usées domestiques en Polynésie française» du Centre d'Hygiène et de Salubrité Publique (CHSP) |

**Sous réserve de la mise en place d'un système statistique de collecte et de traitement des données*

# OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

## IMPACTS

*Cet axe contribue à atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) et de leurs cibles suivants :*

### OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE 14

**ODD 14** : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

**ODD 14.5** : D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles

**ODD 14.6** : D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et s'abstenir d'en accorder de nouvelles, sachant que l'octroi d'un traitement spécial et différencié efficace et approprié aux pays en développement et aux pays les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce

**ODD 14.7** : D'ici à 2030, faire mieux bénéficier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme

**ODD 14.a** : Approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les capacités de recherche et transférer les techniques marines, conformément aux Critères et principes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale concernant le transfert de techniques marines, l'objectif étant d'améliorer la santé des océans et de renforcer la contribution de la biodiversité marine au développement des pays en développement, en particulier des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés

**ODD 14.c** : Améliorer la conservation des océans et de leurs ressources et les exploiter de manière plus durable en application des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations unies sur le droit de la mer qui fournit le cadre juridique requis pour la conservation et l'exploitation durable des océans et de leurs ressources, comme il est rappelé au paragraphe 158 de « L'avenir que nous voulons »

### OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE 15

**ODD 15** : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

**ODD 15.1** : D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux

**ODD 15.5** : Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction

**ODD 15.6** : Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale

**ODD 15.8** : D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires

**ODD 15.9** : D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité

**ODD 15.a** : Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement

**ODD 15.c** : Apporter, à l'échelon mondial, un soutien accru à l'action menée pour lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées, notamment en donnant aux populations locales d'autres moyens d'assurer durablement leur subsistance

### OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE 12

**ODD 12.4** : D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement

**ODD 12.5** : D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation

**ODD 12.8** : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature





### OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE 3

**ODD 3.9** : D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol

### OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE 6

**ODD 6** : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

**ODD 6.1** : D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable

**ODD 6.2** : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable

**ODD 6.3** : D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau

**ODD 6.4** : D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau

**ODD 6.5** : D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient

**ODD 6.b** : Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement

### OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE 9

**ODD 9** : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

**ODD 9.1** : Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité

**ODD 9.2** : Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés

**ODD 9.3** : Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés

**ODD 9.4** : D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens

**ODD 9.5** : Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche-développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche-développement d'ici à 2030

**ODD 9.b** : Soutenir les activités de recherche-développement et d'innovation des pays en développement dans le secteur technologique, notamment en instaurant des conditions propices, entre autres, à la diversification industrielle et à l'ajout de valeur aux marchandises

### OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE 8

**ODD 8.2** : Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre

### OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE 13

**ODD 13** : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

La Polynésie française, modèle de productions d'excellence, par la pêche durable et sélective, l'aquaculture et la perliculture éco-responsables, la transformation agro-écologique de l'agriculture, de l'élevage et de la forêt, la consolidation de filières à haute valeur ajoutée et de micro-industries durables.

**ACTION II.3.1 - Déployer des solutions pour améliorer les techniques de production durable, régénérer les sols, limiter l'utilisation des produits phyto et zoosanitaires (pesticides, antibiotiques, hormones), en envisageant le milieu naturel dans son ensemble**

ACTION II.3.2 - Renforcer les techniques de prélèvements raisonnés respectueuses des stocks naturels et la valorisation des produits de la pêche durable et sélective

ACTION II.3.3 - Identifier les ressources naturelles endogènes multipliables non encore valorisées, et développer l'agriculture ou l'élevage durable de ces espèces d'intérêt, afin de favoriser des filières de production d'excellence complémentaires

ACTION II.3.4 - Développer des solutions de gestion circulaire, de réduction, de transformation et de valorisation des déchets adaptés aux spécificités et à la diversité des îles polynésiennes

## CONTEXTE

Selon la FAO (*Food and Agriculture Organization of the United Nations*), l'usage des pesticides au niveau mondial a quasiment doublé entre 1990 et 2018, passant de 2,3 à 4,1 millions de tonnes.

En Polynésie française, l'importation de pesticides à usage agricole, principalement utilisés dans la culture des fruits et légumes, est très variable depuis 2008, avec des pics dépassant 150 tonnes par an en 2008, 2009, 2011 et 2015 (source : le *Bilan 2021 S.A : Pesticides de la Direction de la biosécurité*). Depuis 2016, ces importations restent inférieures à 100 tonnes par an (excepté en 2019 où elles ont atteint 130 tonnes).

L'usage de pesticides engendre la pollution des sols, des eaux (nappes phréatiques, rivières, milieu marin…) et de l'air, entraînant des impacts sanitaires sur les écosystèmes et les populations humaines, l'érosion de la biodiversité (pollinisateurs, micro-organismes du sol…), et l'accélération du dérèglement climatique. De plus, l'appauvrissement des sols lié à ces pratiques entraîne une baisse de productivité, et menace la sécurité alimentaire des populations.



RESULTAT II.3
La Polynésie devient un modèle de production d'excellence

Selon l'ANSES (*Agence Nationale de Sécurité Sanitaire*), malgré une baisse considérable, 504 tonnes d'antibiotiques étaient encore utilisées en France en 2021 pour la médecine vétérinaire. L'usage massif d'antibiotiques a, comme pour les pesticides, de lourdes conséquences sur le dérèglement climatique, l'environnement, et la santé humaine (ingestion d'antibiotiques présents dans la viande, apparition d'antibiorésistances…). Les hormones, quant à elles, représentent des perturbateurs endocriniens qui se retrouvent dans l'alimentation et dans l'environnement, entraînant des impacts sur la santé (baisse de la fécondité…) et les écosystèmes.

Il est donc urgent de remettre les principes de l'écologie au cœur de la protection des cultures, en opérant une transition agro-écologique, avec l'implication de l'ensemble des parties prenantes : agriculteurs, aquaculteurs, perliculteurs, éleveurs, forestiers, communautés, acteurs institutionnels, chercheurs, entrepreneurs…

C'est dans ce contexte qu'a été établi le schéma directeur de l'agriculture 2021-2030, pour développer, valoriser et sécuriser les ressources, en privilégiant l'agriculture familiale, la promotion des circuits courts de commercialisation, la consolidation de filières à forte valeur ajoutée, la transition agro-écologique de l'agriculture, et le développement d'un mode de production bio. Il vise à réduire la dépendance de la Polynésie aux importations, tout en créant des emplois et des richesses, dans le respect de l'environnement. Il est assorti de moyens humains, financiers et matériels sans précédent: 100,5 milliards de Fcfp sur 10 ans.

Améliorer les techniques de production afin qu'elles soient plus respectueuses de l'environnement (diminution de l'utilisation de pesticides, d'antibiotiques, d'hormones…) est encore plus urgente en Polynésie française qu'en milieu continental, car les populations sont concentrées sur de petites surfaces habitables, et les pollutions aboutissent très rapidement dans les lagons étroits, qui fournissent une part non négligeable de l'apport alimentaire des populations, via la pêche de subsistance. Les lagons représentent le principal atout touristique de la Polynésie, leur bon état est donc essentiel pour l'économie du territoire.

## POUR QUOI ?

*Les effets principaux de l'action*

- Production et mise sur le marché de produits locaux sains et nutritifs
- Amélioration de l'état de santé de la population
- Développement de filières agro-écologiques, créatrices d'emplois et de richesses
- Réduction de l'importation de produits extérieurs

## POUR QUI ?

*Les bénéficiaires de l'action*

- Les consommateurs
- Les producteurs
- L'environnement
- La population actuelle et les générations futures
- La Polynésie française

RESULTAT II.3
La Polynésie devient un modèle de production d'excellence

POLYNESIE OCEAN D'INNOVATION

## COMMENT ?

*Les déclinaisons opérationnelles de l'action issues de la concertation organisée pour la co-construction de la stratégie de l'innovation*

- Renforcer les compétences et diversifier les programmes de recherche en agro-écologie appliquée au milieu insulaire tropical (dont l'entomologie agricole, la phyto et la zoo-pathologie), et en biomimétisme, afin de proposer aux agriculteurs et aquaculteurs des solutions concrètes et facilement déployables
- Aider les producteurs des petites et des grandes exploitations à allier les techniques faisant appel à des matériaux et des processus maîtrisables par tous (low tech) et les nouvelles technologies (ex : capteurs indiquant en temps réel la quantité d'eau, de nutriments et d'ensoleillement nécessaire aux cultures)
- Développer de nouvelles techniques de production d'engrais naturels et de fertilisation des sols, en s'inspirant des savoirs traditionnels, afin de restreindre leur sur-utilisation dans les productions agricoles, sensibiliser et former les producteurs à l'utilisation raisonnée et l'impact environnemental des produits phyto et zoosanitaires
- Mettre en place des cultures raisonnées d'algues endogènes dans différents archipels, et les valoriser en fertilisants agricoles, pour une économie circulaire optimisée par la proximité de ces deux types d'exploitation agro-écologiques complémentaires
- Adapter les équipements et les procédés (biogaz, compostières, courants…) aux spécificités de chaque exploitation en favorisant l'approche microéconomique pour des microsystèmes souvent isolés
- Faciliter l'analyse des sols (réalisé en dehors de la Polynésie), pour aider les agriculteurs à limiter au maximum l'utilisation d'intrants
- Réorganiser les analyses de résidus de pesticides dans les fruits et légumes locaux : dissocier les analyses ayant pour but d'accompagner les agriculteurs dans la transition agroécologique (échantillonnage sur la base du volontariat et résultats transmis individuellement aux agriculteurs concernés), des analyses réalisées afin d'évaluer l'usage des pesticides dans l'agriculture (échantillonnage aléatoire, divulgation des résultats et application de sanctions le cas échéant)
- Étendre ces analyses aux antibiotiques et hormones présents dans les produits d'élevage (viande, lait, œufs…), et développer un système favorisant les produits contenant peu ou pas de produits chimiques
- Sélectionner les semences adaptées au milieu tropical et aux conditions sanitaires, et rendre l'information publique

## PAR QUI ?

*Les principales parties prenantes engagées dans la mise en œuvre de l'action*

**Acteurs institutionnels**

- Les ministères et services concernés de la Polynésie française
- L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) en Polynésie française
- Les institutions financières publiques
- Les communes et les communautés de communes

**Acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur**

- Les chercheurs et enseignants-chercheurs des organismes de recherche et des universités (dont le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement -CIRAD- et l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement -INRAE), par le biais de l'accord cadre signé avec la Polynésie française
- Les doctorants et post-doctorants

**Acteurs privés**

- Les agriculteurs, éleveurs, aquaculteurs et perliculteurs
- Les chambres professionnelles et coopératives d'agriculteurs, d'éleveurs, d'aquaculteurs et de perliculteurs
- Les porteurs de projets innovants

**Acteurs associatifs**

- Les associations d'agriculteurs, d'éleveurs, d'aquaculteurs et de perliculteurs
- La French Tech Polynésie

## CONDITIONS DE RÉUSSITE

*Les conditions nécessaires à la réussite de l'action*

- Amélioration de la formation des futurs agriculteurs, des techniciens et des contrôleurs
- Financement de formations et de programmes de recherche en agro-écologie
- Augmentation du foncier disponible et accessible
- Volonté politique d'application de la réglementation liée aux pesticides (mise en place d'arrêtés et de contrôles) et d'extension aux antibiotiques et hormones

| INDICATEURS CLÉS<br>*Les indicateurs prioritaires pour mesurer la bonne réalisation de l'action* | SOURCES DE VÉRIFICATION<br>*Les sources les plus pertinentes pour mesurer l'indicateur, et leur fréquence* |
|---|---|
| **Indicateur 1**<br>Nombre de solutions déployées pour améliorer les techniques de production durable, régénérer les sols et limiter l'utilisation de produits phyto et zoosanitaires | • Rapports annuels des ministères et services en charge de l'agriculture et des ressources marines* |
| **Indicateur 2**<br>Taux d'aliments analysés en dessous de la limite maximale de résidus (LMR) autorisée | • Rapports annuels sur les campagnes d'analyse des résidus de pesticides dans les produits primaires non transformés réalisés par la Direction de l'agriculture (DAG) ou la Direction générale des affaires économiques (DGAE)* |
| **Indicateur 3**<br>Part de la surface agricole en agriculture biologique dans la surface agricole utile | • Rapport annuel des ministères et services en charge de l'agriculture* |

**Sous réserve de la mise en place d'un système statistique de collecte et de traitement des données*

La Polynésie française, modèle de productions d'excellence, par la pêche durable et sélective, l'aquaculture et la perliculture éco-responsables, la transformation agro-écologique de l'agriculture, de l'élevage et de la forêt, la consolidation de filières à haute valeur ajoutée et de micro-industries durables.

ACTION II.3.1 - Déployer des solutions pour améliorer les techniques de production durable, régénérer les sols, limiter l'utilisation des produits phyto et zoosanitaires (pesticides, antibiotiques, hormones), en envisageant le milieu naturel dans son ensemble

**ACTION II.3.2 - Renforcer les techniques de prélèvements raisonnés respectueuses des stocks naturels et la valorisation des produits de la pêche durable et sélective**

ACTION II.3.3 - Identifier les ressources naturelles endogènes multipliables non encore valorisées, et développer l'agriculture ou l'élevage durable de ces espèces d'intérêt, afin de favoriser des filières de production d'excellence complémentaires

ACTION II.3.4 - Développer des solutions de gestion circulaire, de réduction, de transformation et de valorisation des déchets adaptés aux spécificités et à la diversité des îles polynésiennes

## CONTEXTE

Les écosystèmes fournissent de nombreuses ressources (aliments, matériaux, combustibles…) qui sont à la base du fonctionnement des économies humaines. L'exploitation non durable de certaines de ces ressources (dont les poissons et autres organismes marins) compromet le fonctionnement des écosystèmes concernés, ainsi que l'ensemble des services écosystémiques qu'ils apportent.

À l'échelle mondiale, l'IPBES *(Intergouvernemental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services)* souligne que la pêche, la production agricole, la production d'énergie et l'extraction de matériaux atteignent des niveaux insoutenables pour les limites planétaires. Malgré des améliorations notables depuis la dernière réforme de la politique européenne commune de la pêche, l'exploitation des ressources de la mer dans les eaux françaises demeure encore souvent incompatible avec une gestion durable des stocks de poissons.

La Polynésie française est en quête d'un dynamisme qui doit s'inscrire dans la durée et, pour ce faire, le Pays doit miser sur une valorisation optimale de ses ressources propres. Avec une zone économique exclusive (ZEE) couvrant plus de 4,5 millions de km², le secteur de la pêche est considéré comme un moteur de croissance et de diversification de l'économie du territoire.





La ZEE, classée en aire marine gérée, est protégée de la surexploitation par l'interdiction de pêche des flottilles internationales. Ses ressources sont également préservées par le mode de pêche utilisé par les pêcheurs locaux : la pêche à la palangre.

La filière hauturière, qui a émergé il y a 25 ans, n'exploite qu'une partie restreinte des ressources disponibles. Les enjeux pour le pays sont donc d'optimiser l'exploitation durable de ces ressources sur l'ensemble de la ZEE. C'est dans ce contexte qu'il s'est doté, en 2017, d'un Schéma directeur du développement de la pêche hauturière (SDPH). Ce document stratégique vise à planifier, sur 10 ans, le développement du secteur suivant des orientations établies en concertation avec le gouvernement et l'ensemble des parties prenantes.

L'objectif général, « augmenter la contribution du secteur à l'économie du Pays », est décliné en deux objectifs spécifiques, « assurer le développement de la flotte permettant une exploitation durable des ressources » et « densifier la chaîne de valeur au profit du Pays ». Plusieurs actions peuvent être soutenues par l'innovation : adapter les navires, renforcer et pérenniser le programme d'observateurs et de collecte des données à terre, réaliser des campagnes exploratoires, et favoriser l'évacuation et la valorisation des co-produits de la pêche.

La filière lagonaire, qui comprend la pêche des poissons, petits pélagiques (« *ature* », « *operu* ») et « fruits de mer » (mollusques, échinodermes, crustacés, etc.) pour la subsistance, la plaisance ou le commerce, est peu intrusive (excepté dans certaines situations de crise) : la pêche au filet et la pêche sous-marine sont pratiquées pour la capture des poissons, et les organismes benthiques sont prélevés à la main. De plus, elle est réglementée afin d'assurer une bonne gestion des ressources.

Améliorer encore davantage les connaissances des stocks lagonaires et hauturiers, les équipements et les techniques de pêche hauturière, représente donc un levier pour faire de la Polynésie un modèle de production d'excellence, au service de la sécurité alimentaire des populations et de l'essor économique du Pays grâce au développement durable de filières à haute valeur ajoutée.

## POUR QUOI ?

*Les effets principaux de l'action*

- Préservation et pérennisation de la ressource
- Amélioration de la sécurité alimentaire
- Diversification et durabilité du secteur de la mer

## POUR QUI ?

*Les bénéficiaires de l'action*

- La population actuelle et les générations futures
- La Polynésie française
- Les producteurs : pêcheurs, aquaculteurs
- Les opérateurs : agro-transformateurs, transporteurs, distributeurs…

## COMMENT ?

*Les déclinaisons opérationnelles de l'action issues de la concertation organisée pour la co-construction de la stratégie de l'innovation*

- Renforcer les connaissances scientifiques sur les espèces ciblées, leurs habitats, le potentiel de pêche, l'évaluation et le suivi des stocks, et les espèces vulnérables dans un contexte de pressions anthropiques multiples (changement climatique, pollutions, fragmentation des habitats)
- Développer ou déployer des outils innovants permettant de minimiser les impacts directs (captures) et indirects (habitat) de la pêche sur les espèces non ciblées, protégées ou vulnérables (effarouchement des requins, raies, tortues, oiseaux…)
- Diversifier les techniques de pêche éco-responsable afin de permettre aux pêcheurs professionnels de cibler une plus grande variété d'espèces de poissons (selon les débouchés économiques, les habitudes alimentaires et l'état des stocks)
- Adapter les modes de congélation aux nouvelles espèces ciblées, et les coupler avec des sources d'énergies renouvelables
- Développer de nouvelles méthodes de valorisation des produits de la pêche par l'agro-transformation, notamment en les associant aux produits agricoles à haute valeur ajoutée (vanille, gingembre…)
- Valoriser les déchets et co-produits de la pêche dans des produits à haute valeur ajoutée, tels que les compléments alimentaires ou les cuirs utilisés en haute couture

RESULTAT II.3
La Polynésie devient un modèle de production d'excellence

POLYNESIE OCEAN D'INNOVATION

## PAR QUI ?

*Les principales parties prenantes engagées dans la mise en œuvre de l'action*

### Acteurs institutionnels

- Les Ministères et services concernés de la Polynésie française
- Les ministères et services concernés de l'État
- L'Office français de la biodiversité (OFB) en Polynésie française
- Les communes et communautés de communes
- Les institutions financières publiques

### Acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur

- Les chercheurs et enseignants-chercheurs des organismes de recherche et des universités
- Les doctorants et post-doctorants

### Acteurs privés

- Les producteurs : pêcheurs, aquaculteurs
- Les opérateurs : agro-transformateurs, transporteurs, distributeurs…
- Les chambres professionnelles et coopératives d'agriculteurs, d'aquaculteurs, d'éleveurs et d'agro-transformateurs
- Les porteurs de projets innovants

### Acteurs associatifs

- Le Cluster Maritime de Polynésie française
- La French Tech Polynésie
- Les associations de protection de l'environnement et d'agro-transformateurs

## CONDITIONS DE RÉUSSITE

*Les conditions nécessaires à la réussite de l'action*

- Volonté politique forte et affichée de protection et de valorisation de la ressource
- Acceptation par les acteurs du privé
- Meilleure connaissance de la ressource
- Mobilisation de financements publics et privés nécessaires aux programmes de recherche et développement
- Déploiement d'un soutien financier public aux producteurs et aux opérateurs éco-responsables

| INDICATEURS CLÉS<br>*Les indicateurs prioritaires pour mesurer la bonne réalisation de l'action* | SOURCES DE VÉRIFICATION<br>*Les sources les plus pertinentes pour mesurer l'indicateur, et leur fréquence* |
|---|---|
| **Indicateur 1**<br>Taux d'unités de pêche, de collecte ou de transformation éco-responsables (rapporté à l'ensemble du secteur d'activité) | • Rapports annuels des ministères et services en charge des ressources marines et des affaires maritimes* |
| **Indicateur 2**<br>Diversité (nombre d'espèces), abondance (nombre d'individus par espèce) et composition des populations et des peuplements associés d'espèces marines, oiseaux compris | • Rapports annuels des ministères et services en charge des ressources marines*<br>• Rapports des programmes de recherche |
| **Indicateur 3**<br>Volume des aides publiques accordées à l'agro-transformation éco-responsable des produits de la mer | • Rapports annuels des ministères et services en charge de l'agriculture et de l'économie et des finances* |

**Sous réserve de la mise en place d'un système statistique de collecte et de traitement des données*

La Polynésie française, modèle de productions d'excellence, par la pêche durable et sélective, l'aquaculture et la perliculture éco-responsables, la transformation agro-écologique de l'agriculture, de l'élevage et de la forêt, la consolidation de filières à haute valeur ajoutée et de micro-industries durables.

ACTION II.3.1 - Déployer des solutions pour améliorer les techniques de production durable, régénérer les sols, limiter l'utilisation des produits phyto et zoosanitaires (pesticides, antibiotiques, hormones), en envisageant le milieu naturel dans son ensemble

ACTION II.3.2 - Renforcer les techniques de prélèvements raisonnés respectueuses des stocks naturels et la valorisation des produits de la pêche durable et sélective

**ACTION II.3.3 - Identifier les ressources naturelles endogènes multipliables non encore valorisées, et développer l'agriculture ou l'élevage durable de ces espèces d'intérêt, afin de favoriser des filières de production d'excellence complémentaires**

ACTION II.3.4 - Développer des solutions de gestion circulaire, de réduction, de transformation et de valorisation des déchets adaptés aux spécificités et à la diversité des îles polynésiennes

## CONTEXTE

Les ressources naturelles (animaux, végétaux, champignons, bactéries... ) représentent une richesse propre à chaque pays. Elles sont utilisées dans une grande diversité de filières, alimentaire, construction, production d'énergie, cosmétique, pharmaceutique... Longtemps exploitées, voire surexploitées, à des fins économiques, elles font désormais l'objet d'une attention particulière, notamment depuis 2015, avec l'adoption par l'ONU de l'Agenda 2030 fixant 17 objectifs de développement durable (ODD).

La diversification des ressources exploitées représente un moyen concret de diminuer la pression sur l'ensemble des ressources et des écosystèmes, et donc de soutenir le développement durable. C'est également un moyen de créer des emplois, d'opérer une diversification économique, et de diminuer ainsi les risques liés aux fluctuations des marchés, et au déclin de certaines filières.

La valorisation de ressources naturelles diversifiées participe à la fois à la sécurité alimentaire et énergétique, et à l'essor économique des pays. La diminution de la dépendance aux importations et l'augmentation des capacités de production et d'exportation sont d'autant plus importantes pour les pays insulaires isolés tels que la Polynésie française.

Identifier les ressources naturelles endogènes non valorisées représente une première étape de cette évolution, qui nécessite ensuite de connaître l'état des stocks naturels pour permettre une exploitation raisonnée de la ressource, et éviter de mettre certaines espèces en danger.

Cultiver des plantes (bambou polynésien, kava ou « *'ava* », chanvre, algues... ) ou élever des animaux d'intérêt (cônes, éponges, rori... ) représente un excellent moyen de les valoriser de manière durable..



RESULTAT II.3
La Polynésie devient un modèle de production d'excellence

## COMMENT ?

*Les déclinaisons opérationnelles de l'action issues de la concertation organisée pour la co-construction de la stratégie de l'innovation*

- Repérer, parmi les ressources terrestres et marines identifiées dans l'ACTION II.4.1, celles qui répondent à un besoin, sont complémentaires des filières existantes, et peuvent faire l'objet de cultures ou d'élevages afin de disposer des matières premières sans épuiser les ressources naturelles
- Identifier les méthodes de multiplication (itinéraires techniques) durables et efficientes pour chaque espèce d'intérêt, afin de faciliter l'émergence de nouvelles filières (aquacoles, agricoles, forestières, biotechnologiques) d'excellence (en lien avec l'ACTION II.3.1)
- Veiller à la complémentarité des filières et des modes d'élevage et de culture (ex. : aquaculture multitrophique intégrée, valorisation des déchets et co-produits), afin d'optimiser la valorisation des ressources et l'économie circulaire

## POUR QUOI ?

*Les effets principaux de l'action*

- Renforcement de l'autonomie alimentaire et énergétique (substitution des produits importés par les productions locales)
- Diversification économique
- Création d'emplois
- Adaptation aux changements globaux
- Optimisation de la valorisation des ressources naturelles
- Diminution de la pression sur certaines ressources

## POUR QUI ?

*Les bénéficiaires de l'action*

- La population actuelle et les générations futures
- De nouveaux acteurs économiques (agriculteurs, aquaculteurs, éleveurs)
- Les jeunes et les étudiants
- La Polynésie française

## PAR QUI ?

*Les principales parties prenantes engagées dans la mise en œuvre de l'action*

**Acteurs institutionnels**

- Les Ministères et services concernés de la Polynésie française
- Les institutions financières publiques
- Les communes et les communautés de communes

**Acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur**

- Les chercheurs et enseignants-chercheurs des organismes de recherche et des universités
- Les doctorants et post-doctorants

**Acteurs privés**

- Les chambres professionnelles et coopératives d'agriculteurs, d'aquaculteurs et d'éleveurs
- Les acteurs de la recherche et de l'agriculture
- Les organismes de financement
- Les porteurs de projets

**Acteurs associatifs**

Les associations d'agriculteurs, d'aquaculteurs et d'éleveurs

## CONDITIONS DE RÉUSSITE

*Les conditions nécessaires à la réussite de l'action*

- Mobilisation de financements publics et privés pour les programmes de recherche sur cette thématique et les projets innovants à risque
- Mise en place de formations adaptées
- Disponibilité du foncier (terres agricoles, occupation de l'espace maritime)
- Présence d'un environnement administratif et juridique facilitant

| INDICATEURS CLÉS<br>*Les indicateurs prioritaires pour mesurer la bonne réalisation de l'action* | SOURCES DE VÉRIFICATION<br>*Les sources les plus pertinentes pour mesurer l'indicateur, et leur fréquence* |
|---|---|
| **Indicateur 1**<br>Nombre de nouvelles ressources exploitables identifiées | • Rapports annuels des ministères et services en charge de l'agriculture et des ressources marines* |
| **Indicateur 2**<br>Nombre de nouveaux itinéraires et protocoles techniques développés | • Rapports annuels des ministères et services en charge des ressources marines et de l'agriculture*<br>• Bilans annuels de la Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire (CAPL)*<br>• Rapports des programmes de recherche |
| **Indicateur 3**<br>Nombre de nouvelles filières de culture mises en place | • Rapports annuels des ministères et services en charge des ressources marines, de l'agriculture, et de la recherche*<br>• Bilans annuels de la Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire (CAPL)* |

**Sous réserve de la mise en place d'un système statistique de collecte et de traitement des données*





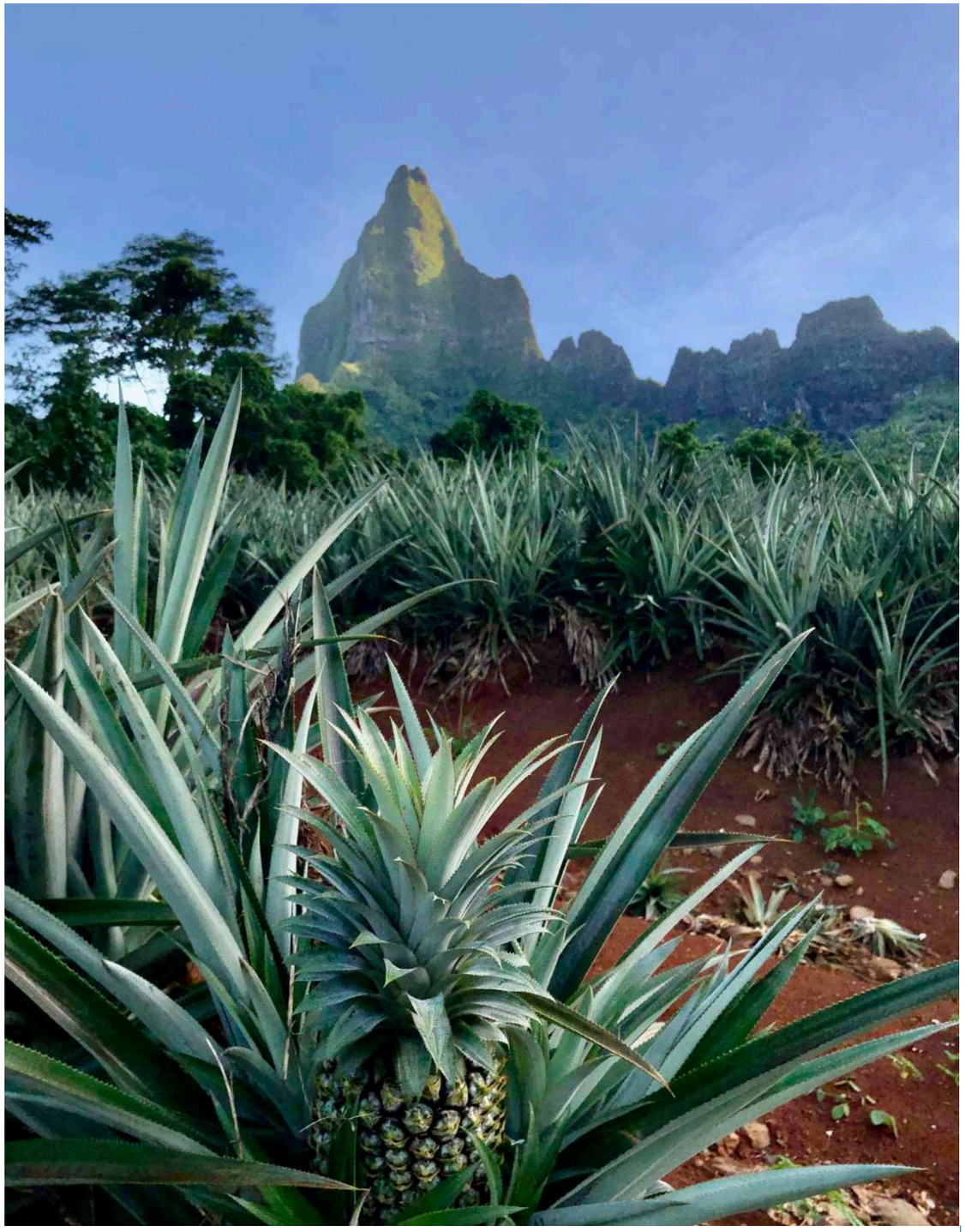

La Polynésie française, modèle de productions d'excellence, par la pêche durable et sélective, l'aquaculture et la perliculture éco-responsables, la transformation agro-écologique de l'agriculture, de l'élevage et de la forêt, la consolidation de filières à haute valeur ajoutée et de micro-industries durables.

ACTION II.3.1 - Déployer des solutions pour améliorer les techniques de production durable, régénérer les sols, limiter l'utilisation des produits phyto et zoosanitaires (pesticides, antibiotiques, hormones), en envisageant le milieu naturel dans son ensemble

ACTION II.3.2 - Renforcer les techniques de prélèvements raisonnés respectueuses des stocks naturels et la valorisation des produits de la pêche durable et sélectiv

ACTION II.3.3 - Identifier les ressources naturelles endogènes multipliables non encore valorisées, et développer l'agriculture ou l'élevage durable de ces espèces d'intérêt, afin de favoriser des filières de production d'excellence complémentaires

**ACTION II.3.4 - Développer des solutions de gestion circulaire, de réduction, de transformation et de valorisation des déchets adaptés aux spécificités et à la diversité des îles polynésiennes**

## CONTEXTE

La production d'ordures ménagères en Polynésie française n'a cessé d'augmenter ces 20 dernières années avec le développement économique et l'accroissement de la population, jusqu'à atteindre plus de 50 200 tonnes dans les Îles Du Vent en 2020 selon l'*Institut de la statistique de Polynésie française* (ISPF), auxquelles se rajoutent 2 400 tonnes de verre et presque 50 000 tonnes de déchets végétaux (« déchets verts »).

La *Direction de l'environnement de la Polynésie française* (DIREN) estime que l'augmentation de la production d'ordures ménagères est préoccupante dans les zones urbanisées et dans les zones fortement touristiques, ainsi que dans les îles basses, particulièrement fragiles et exposées en raison de la faible superficie de terres émergées et de la présence des lentilles d'eau douce à faible profondeur.

Ainsi, « *La gestion des déchets est un défi de taille pour la Polynésie française, qui doit faire face à des contraintes fortes comme l'étendue de son territoire, la dispersion et l'éloignement des îles, les faibles surfaces disponibles, les petites îles et atolls peu propices à l'enfouissement des déchets, etc.* », souligne la DIREN.

Depuis la loi organique de 2004, les communes sont compétentes en matière de collecte et de traitement (élimination ou valorisation) des déchets ménagers et végétaux. Dans les Îles Du Vent (hormis la commune de Faa'a), une collecte sélective des déchets est effectuée depuis 2000, et certaines communes effectuent aussi le ramassage des déchets verts.



RESULTAT II.3
La Polynésie devient un modèle de production d'excellence

L'ADEME (*Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie*) en Polynésie française indique pour sa part que les principaux équipements de traitement des déchets se situent sur l'île de Tahiti, avec notamment le Centre d'enfouissement technique (CET) de Paihoro, le Centre de Recyclage et de Transfert (CRT) de Motu Uta, et une plate-forme de compostage de déchets verts. Cependant, les communes de Taputapuatea (Raiatea) et de Bora-Bora disposent également de plateformes de compostage, et Bora-Bora d'un CET.

Les archipels plus éloignés ne bénéficient pas de véritable organisation de la gestion des déchets, qui sont envoyés vers des décharges non-contrôlées, plus ou moins bien gérées par les communes.

La gestion des déchets dans l'ensemble des archipels représente donc un enjeu majeur du développement durable en Polynésie française. Passer d'une société du tout jetable basée sur une économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter) à un modèle d'économie circulaire, qui consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets, est essentiel pour préserver les ressources, l'environnement, et la santé humaine, tout en permettant le développement économique et industriel par la création d'activités et d'emplois durables et non délocalisables. Elle est reconnue officiellement comme l'un des objectifs de la transition énergétique et écologique et comme l'un des engagements du développement durable.

## POUR QUOI ?

*Les effets principaux de l'action*

- Préservation de l'environnement et des services écosystèmiques
- Atteinte à terme du « zéro impact » (zéro déchet, zéro émission)
- Diminution de la collecte
- Préservation des ressources
- Création de valeur locale (emploi-exportation produits recyclés-réemploi)
- Amélioration de l'attractivité

## POUR QUI ?

*Les bénéficiaires de l'action*

- Les Polynésiens : la population actuelle et les générations futures
- La Polynésie française
- Les gestionnaires des déchets
- Les entrepreneurs éco-responsables

## COMMENT ?

*Les déclinaisons opérationnelles de l'action issues de la concertation organisée pour la co-construction de la stratégie de l'innovation*

- Privilégier la production en circuit court en développant l'auto-production alimentaire (ex : conception d'un kit « faa'apu » contenant du compost, des graines de plantes comestibles endogènes, un guide de la permaculture polynésienne en français et tahitien…) et les systèmes d'échange (troc) des fruits, légumes et tubercules issus de ces petites productions
- Valoriser au maximum tous les composants d'une ressource exploitée afin de limiter la production de déchets. Exemple du coco, où la fabrication d'une tonne d'huile de coco produit 2 à 7 tonnes de co-produits exploitables : tourteau de coprah, noix, bourre de coco et eau de coco. Le tourteau peut servir d'alimentation au bétail, la bourre de coco fait l'objet d'études pour la fabrication de matériaux composites biosourcés, les noix peuvent être valorisées en bol alimentaire…
- Créer des ressourceries (centres de récupération, de valorisation, de revente et d'éducation à l'environnement) en collaboration avec les imprimeurs 3D pour compléter l'offre par la création de pièces détachées (industrialisation intelligente), et des filières innovantes de réparation puis de reconditionnement des batteries, et de traitement des fluides frigorifiques
- Faire connaître et initier les populations aux solutions low tech, notamment via l'organisation de festivals/concours du low tech insulaire et de formations, afin de fournir des alternatives durables aux équipements sophistiqués, inadaptés au contexte insulaire, coûteux, de faible durée de vie et difficilement recyclables
- Utiliser des navires bas carbone (éco-construction et propulsion alternative, ACTION II.1.1 et II.1.3) pour le transport inter-îles des déchets lorsque leur production ne peut être évitée
- Identifier les techniques de stockage et les solutions de transformation des déchets innovantes développées dans le monde (ex. : production d'énergie à partir des plastiques) et correspondant aux déchets inorganiques (plastiques, agrégats, déchets de chantiers, verre…) et aux biodéchets recensés en Polynésie française (ACTION II.4.1)
- Développer localement des solutions de valorisation des déchets sur site (ex. : kits de compostage, fabrication de dalles ou pots de fleurs à partir de plastiques) en s'inspirant du fonctionnement de la nature (biomimétisme, permaculture) et des connaissances et usages traditionnels, afin d'inciter à la mise en place des filières de transformation correspondantes (ex. : fabrication de matériaux de construction à partir des nacres)
- Valoriser les biodéchets des cantines, des restaurants, du secteur agricole et des industries de l'agro-transformation, notamment dans la production de biocarburants (à partir d'huiles de friture) et de farines d'insectes (ex. : les larves de mouches qui se nourrissent des déchets organiques sont transformées en farines — riches en protéines — pour l'alimentation animale : aviculture, aquaculture…)
- Consolider la filière de valorisation des déchets de poisson et co-produits de la pêche et déployer des solutions pour exploiter la matière première issue des entreprises de transformation du poisson (éco-digesteurs…) afin d'élaborer des produits pour couvrir les besoins des agriculteurs des îles
- Mettre en place une filière concrète des déchets avec des prix fixés, grâce à leur traçage par la blockchain, afin de faciliter la mise en oeuvre des filières de transformation, et de diminuer ainsi le volume de déchets à stocker ou à évacuer vers les pays disposant de ces filières





## PAR QUI ?

*Les principales parties prenantes engagées dans la mise en œuvre de l'action*

**Acteurs institutionnels**

- Les Ministères et services concernés de la Polynésie française
- Les Ministères et services concernés de l'État
- L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) en Polynésie française
- Les communes et les communautés de communes

**Acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur**

- Les chercheurs et enseignants-chercheurs des organismes de recherche et des universités
- Les doctorants et post-doctorants

**Acteurs privés**

- Les acteurs de l'économie circulaire
- Les acteurs du secteur des énergies
- Les porteurs de projets
- Les organisations patronales

**Acteurs associatifs**

- Le Club des entreprises polynésiennes éco-responsables (EPER)
- La French Tech Polynésie
- Les associations de protection de l'environnement
- Les usagers

## CONDITIONS DE RÉUSSITE

*Les conditions nécessaires à la réussite de l'action*

- Incitation à la production locale, et quand nécessaire à l'importation et la distribution de produits durables et réparables, avec des emballages écologiques, à des prix compétitifs
- Volonté et courage politique pour réglementer : mise en place d'interdictions et définition de sanctions en collaboration avec les industriels et autres acteurs du secteur
- Mobilisation de financements publics et privés nécessaires au développement de solutions de gestion circulaire et valorisation des déchets
- Identification des réussites extérieures (benchmark)

| INDICATEURS CLÉS<br>*Les indicateurs prioritaires pour mesurer la bonne réalisation de l'action* | SOURCES DE VÉRIFICATION<br>*Les sources les plus pertinentes pour mesurer l'indicateur, et leur fréquence* |
|---|---|
| **Indicateur 1**<br>Nombre de solutions de gestion circulaire, de réduction, de transformation et de valorisation des déchets mises en œuvre | • Rapports annuels des sociétés de traitement des déchets plastiques (Fenua ma, Technival) et des sociétés de production et d'importation de produits recyclables en plastique<br>• Rapports annuels des ministères et services en charge de l'environnement*<br>• Rapports annuels du Syndicat pour la promotion des communes de Polynésie française (SPCPF)* |
| **Indicateur 2**<br>Nombre de filières locales de recyclage ou de réemploi | |
| **Indicateur 3**<br>Tonnages de déchets récoltés et de déchets exportés ou recyclés à terme | • Rapports annuels des sociétés de traitement des déchets plastiques (Fenua ma, Technival) et des sociétés de production et d'importation de produits recyclables en plastique<br>• Rapports annuels du Syndicat pour la promotion des communes de Polynésie française (SPCPF)*<br>• Rapport des organismes de recherche suite à des campagnes scientifiques d'évaluation des déchets (pollution générale ou induite par une filière en particulier) |

**Sous réserve de la mise en place d'un système statistique de collecte et de traitement des données*

# OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

## IMPACTS

*Cet axe contribue à atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) et de leurs cibles suivants :*

### OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2

**ODD 2.4** : D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols

### OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE 8

**ODD 8.4** : Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficience de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le cadre décennal de programmation relatif à la consommation et à la production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière

### OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE 9

**ODD 9.4** : D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens

### OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE 12

**ODD 12.2** : D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles

**ODD 12.4** : D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement

**ODD 12.5** : D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation

### OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE 11

**ODD 11.4** : Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial

**ODD 11.6** : D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets



RESULTAT II.3
La Polynésie devient un modèle
de production d'excellence

### OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE 14

**ODD 14.1** : D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments

**ODD 14.4** : D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche à la pêche illicite non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques

**ODD 14.c** : Améliorer la conservation des océans et de leurs ressources et les exploiter de manière plus durable en application des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui fournit le cadre juridique requis pour la conservation et l'exploitation durable des océans et de leurs ressources, comme il est rappelé au paragraphe 158 de « L'avenir que nous voulons

### OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE 6

**ODD 6.3** : D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau

### OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE 15

**ODD 15.1** : D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux

### OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE 3

**ODD 3.9** : D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol

La Polynésie française, territoire pilote de la bioéconomie insulaire pour la production et la transformation durables des ressources naturelles à des fins de valorisation de filières alimentaires, de produits biosourcés et d'énergies renouvelables tels que l'hydrogène vert et les biocarburants.

**ACTION II.4.1 - Recenser les ressources naturelles terrestres et marines et les biodéchets disponibles, ainsi que leurs potentiels de valorisation, et mettre ces données à disposition des acteurs économiques dans une logique de développement durable**

ACTION II.4.2 - Mettre en place des actions pilotes pour le développement de la bioéconomie, axées sur la production d'engrais biologiques, de biocarburants, de matériaux biosourcés, etc.

ACTION II.4.3 - Développer l'écoconstruction et l'aménagement durable des bâtiments au service de la transition écologique et climatique, et de l'amélioration du cadre de vie et de travail des Polynésiens

## CONTEXTE

La connaissance des ressources naturelles, ainsi que leur disponibilité et leurs potentiels de valorisation, représente le socle du développement des filières dans le domaine de la bioéconomie (ACTION II.4.2). Disposer de ces données est donc essentiel à l'émergence de ces filières à haut potentiel.

Les ressources naturelles sont relativement abondantes dans les îles tropicales, malgré des surfaces terrestres restreintes. En Polynésie française, malgré la localisation à la fin du gradient de la biodiversité Indo-Pacifique, le nombre d'espèces endémiques est tout de même relativement élevé en raison de l'isolement géographique des îles.

Les efforts de référencement des espèces connues, de prospection pour l'identification de nouvelles espèces, et de leur abondance, sont donc déterminants pour disposer d'une large variété de ressources valorisables, en comparaison avec d'autres îles de la zone Pacifique (Hawaii, Nouvelle-Calédonie, Fidji, etc.).



RESULTAT II.4
La Polynésie devient un territoire pilote de la bioéconomie

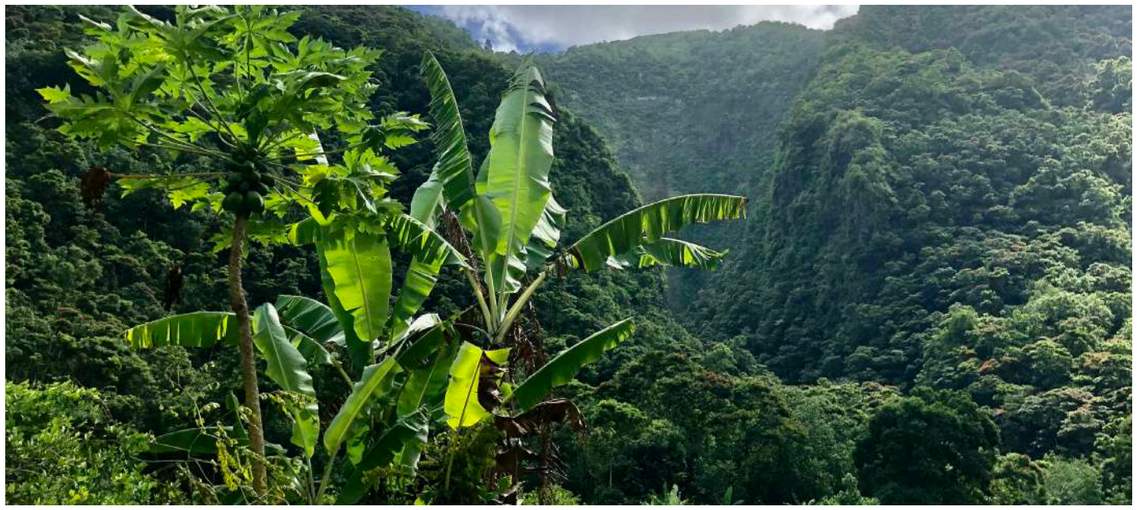

Les fonds sous-marins, les hauts sommets, les fonds de vallées et les îles ou atolls inhabités sont autant de zones difficilement accessibles et peu étudiées. Un cas de caractérisation de la biodiversité d'une île exceptionnel et unique au monde est celui de Moorea réalisé de 2004 à 2010 à travers le programme « Moorea Biocode » initié par l'*UC Berkeley* et le *Smithsonian Institution*, en collaboration avec le CRIOBE-EPHE-CNRS. Les informations sur la systématique et la génétique (barcoding) de l'ensemble des organismes présents sur l'île (du sommet des montagnes à la pente externe des récifs), ont été analysées et consignées dans des bases de données. Il existe d'autres bases de données sur la biodiversité de la Polynésie française, sur les poissons, les éponges, les algues, les plantes terrestres (base « Nadeaud »), mais elles ne sont pas interconnectées.

Certaines ressources abondantes telles que les thons, les bénitiers et les pins des caraïbes, ont fait l'objet d'étude des stocks, et donc d'une estimation de la biomasse disponible. La dernière étape avant une exploitation durable (sans mettre la ressource en danger) consiste à déterminer les seuils d'exploitation.

Les biodéchets représentent également une matière première intéressante, qu'il est essentiel de qualifier et de quantifier, pour permettre leur valorisation notamment dans le cadre d'une économie circulaire.

## POUR QUOI ?

*Les effets principaux de l'action*

- Accélération de la valorisation des ressources ciblées
- Développement de l'économie insulaire
- Connaissance et exploitation raisonnée des ressources

## POUR QUI ?

*Les bénéficiaires de l'action*

- Les chercheurs
- Les acteurs économiques
- La Polynésie française
- La population actuelle et les générations futures

## COMMENT ?

*Les déclinaisons opérationnelles de l'action issues de la concertation organisée pour la co-construction de la stratégie de l'innovation*

- Interconnecter les bases de données existantes, voire créer une unique base de métadonnées
- Recenser les données et échantillons biologiques obtenus par les programmes de recherche et d'exploration, par les bureaux d'études et les acteurs de la société civile (sciences participatives) pour alimenter les bases de données
- Inclure les ressources non encore référencées (mousses, champignons, bactéries, invertébrés marins…) dans les bases de données
- Identifier le potentiel de valorisation des ressources pour leur biomasse ou pour une valorisation biotechnologique, grâce notamment aux résultats de programmes de recherche (locaux, nationaux et internationaux)
- Recenser régulièrement les biodéchets disponibles et mettre ces données à disposition des acteurs économiques

## PAR QUI ?

*Les principales parties prenantes engagées dans la mise en œuvre de l'action*

**Acteurs institutionnels**

- Les Ministères et services concernés de la Polynésie française
- L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) en Polynésie française
- Les institutions financières publiques
- Les communes et communautés de communes

**Acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur**

- Les chercheurs et enseignants-chercheurs des organismes de recherche et des universités
- Les doctorants et post-doctorants

**Acteurs privés**

- Les acteurs de la bioéconomie
- Les codeurs
- Les porteurs de projets

**Acteurs associatifs**

- Les associations de protection des savoirs traditionnels

## CONDITIONS DE RÉUSSITE

*Les conditions nécessaires à la réussite de l'action*

- Création d'une cellule (par exemple au sein de la Délégation à la recherche) dédiée à la constitution d'une méta-base de données en collaboration avec toutes les personnes concernées
- Obligation imposée à tous les chercheurs locaux et étrangers de partages des données recueillies en Polynésie française
- Mobilisation de financements publics et privés nécessaires au recensement des ressources et de leurs potentiels de valorisation

| INDICATEURS CLÉS<br>*Les indicateurs prioritaires pour mesurer la bonne réalisation de l'action* | SOURCES DE VÉRIFICATION<br>*Les sources les plus pertinentes pour mesurer l'indicateur, et leur fréquence* |
|---|---|
| **Indicateur 1**<br>Nombre d'équivalents temps plein dédiés à la gestion des bases de données sur les ressources naturelles, les biodéchets et leur potentiel de valorisation | • Organigramme de la cellule dédiée à la création, l'interconnexion et la gestion de ces bases de données* |
| **Indicateur 2**<br>Nombre de ressources importées dans la base de données | |
| **Indicateur 3**<br>Nombre d'études sur les ressources naturelles, les biodéchets et leur potentiel de valorisation | • Rapports annuels des universités et organismes de recherche<br>• Rapports annuels des ministères et services en charge de l'agriculture et des ressources marines<br>• Bilan d'activité annuel de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) |

**Sous réserve de la création de cette cellule*

La Polynésie française, territoire pilote de la bioéconomie insulaire pour la production et la transformation durables des ressources naturelles à des fins de valorisation de filières alimentaires, de produits biosourcés et d'énergies renouvelables tels que l'hydrogène vert et les biocarburants.

ACTION II.4.1 - Recenser les ressources naturelles terrestres et marines et les biodéchets disponibles, ainsi que leurs potentiels de valorisation, et mettre ces données à disposition des acteurs économiques dans une logique de développement durable

**ACTION II.4.2 - Mettre en place des actions pilotes pour le développement de la bioéconomie, axées sur la production d'engrais biologiques, de biocarburants, de matériaux biosourcés, etc.**

ACTION II.4.3 - Développer l'écoconstruction et l'aménagement durable des bâtiments au service de la transition écologique et climatique, et de l'amélioration du cadre de vie et de travail des Polynésiens

## CONTEXTE

La bioéconomie est définie comme l'ensemble des activités liées aux systèmes de production, à la mobilisation et à la transformation durables des bioressources et de la biomasse, qu'elle soit forestière, agricole, aquacole, agroalimentaire ou halieutique, ainsi que des biodéchets, pour des valorisations notamment dans les filières alimentaires, les produits biosourcés, les biotechnologies et l'énergie. Elle regroupe toutes les activités économiques liées à l'innovation et à l'utilisation de produits et procédés biologiques et renouvelables.

L'action pilote doit être dotée d'un caractère innovant, voire expérimental, ayant vocation à entraîner les autres donc à être modélisée, généralisée, transposée ou transférée, mutualisée...

Elle permet de tester le produit ou procédé avant le passage à l'échelle.



RESULTAT II.4
La Polynésie devient un territoire pilote de la bioéconomie

## COMMENT ?

*Les déclinaisons opérationnelles de l'action issues de la concertation organisée pour la co-construction de la stratégie de l'innovation*

- Organiser la récupération et la transformation des huiles usagées pour la production de biocarburants permettant de développer les modes de propulsion alternative maritime (ACTION II.1.1) ou terrestre réellement écologiques car alimentés par des ressources locales
- Développer les tests de matériaux biosourcés et/ou biodégradables, à partir notamment de fibres locales (bambou, purau, bananier, cocotier, chanvre...) pour des usages dans la construction, le textile, etc.
- Tester les potentiels de valorisation des algues endogènes, notamment dans la production de fertilisants agricoles, de compléments alimentaires ou de biocarburant, afin d'identifier les espèces à cultiver (ACTION II.3.3)
- Caractériser les potentiels des espèces marines clés telles que les cônes (propriétés pharmaceutiques de leur venin...), les éponges (propriétés antifouling...) ou les holothuries (« Rori »)
- Diversifier la valorisation des produits amylacés par l'agro-transformation afin de remplacer progressivement les féculents importés par des produits locaux, de saison et en circuit court
- Vérifier le marché et la faisabilité du développement d'une filière insecte agro-alimentaire
- Produire des nucléus et des appâts de pêche 100% locaux et biosourcés

## POUR QUOI ?

*Les effets principaux de l'action*

- Diminution des pollutions et réduction de l'impact environnemental
- Création de valeur en valorisant les « co-produits »
- Réduction de la dépendance à l'importation de certains produits qui pourraient être créés localement
- Aménagement du territoire : création d'activité sur l'ensemble de la Polynésie
- Création d'emploi

## POUR QUI ?

*Les bénéficiaires de l'action*

- Les agriculteurs et les pêcheurs
- Les restaurateurs
- Les garagistes
- Les particuliers
- La population actuelle et les générations futures
- La Polynésie française

## PAR QUI ?

*Les principales parties prenantes engagées dans la mise en œuvre de l'action*

**Acteurs institutionnels**

- Les Ministères et services concernés de la Polynésie française
- Les Ministères et services concernés de l'État
- L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) en Polynésie française
- Les institutions financières publiques
- Les communes et communautés de communes

**Acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur**

- Les chercheurs et enseignants-chercheurs des organismes de recherche et des universités
- Les doctorants et post-doctorants

**Acteurs privés**

- Les acteurs de la bioéconomie (agriculture, énergie, construction… )
- Les porteurs de projets innovants

**Acteurs associatifs**

- Le Cluster Maritime de Polynésie française
- La French Tech Polynésie

## CONDITIONS DE RÉUSSITE

*Les conditions nécessaires à la réussite de l'action*

- Correspondance avec les besoins des populations locales
- Communication et concertation auprès de la population sur les enjeux et les impacts de ces activités axées sur la bioéconomie
- Disponibilité du foncier
- Facilitation du transfert technologique
- Présence des compétences pour la mise en œuvre des projets pilotes
- Formation des jeunes et des entrepreneurs
- Mobilisation de financements publics et privés
- Organisation du soutien administratif et technique
- Incitation par la réglementation (ex : interdiction d'enfouir les cadavres de poule)
- Coordination et suivi des projets par la Délégation à la recherche

| INDICATEURS CLÉS<br>*Les indicateurs prioritaires pour mesurer la bonne réalisation de l'action* | SOURCES DE VÉRIFICATION<br>*Les sources les plus pertinentes pour mesurer l'indicateur, et leur fréquence* |
|---|---|
| **Indicateur 1**<br>Enveloppes budgétaires allouées à la mise en place d'actions pilotes, et utilisation de ces financements | • Arrêtés de subventions des services administratifs et de la délégation européenne (pour les financements extérieurs), analysés annuellement* |
| **Indicateur 2**<br>Nombre de projets pilotes mis en œuvre | • Rapports annuels des ministères et services en charge de l'agriculture, des ressources marines, et de l'énergie*<br>• Rapports annuels de la Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers (CCISM)* |
| **Indicateur 3**<br>Quantité de nouveaux produits fabriqués en Polynésie grâce aux actions pilotes en bioéconomie | • Diagnostic territorial annuel de l'Institut de la statistique de Polynésie française (ISPF)*<br>• Rapports des porteurs de projets (obligations et contreparties liées au soutien public)* |

**Sous réserve de la mise en place d'un système statistique de collecte et de traitement des données*



RESULTAT II.4
La Polynésie devient un territoire pilote de la bioéconomie

La Polynésie française, territoire pilote de la bioéconomie insulaire pour la production et la transformation durables des ressources naturelles à des fins de valorisation de filières alimentaires, de produits biosourcés et d'énergies renouvelables tels que l'hydrogène vert et les biocarburants.

ACTION II.4.1 - Recenser les ressources naturelles terrestres et marines et les biodéchets disponibles, ainsi que leurs potentiels de valorisation, et mettre ces données à disposition des acteurs économiques dans une logique de développement durable

ACTION II.4.2 - Mettre en place des actions pilotes pour le développement de la bioéconomie, axées sur la production d'engrais biologiques, de biocarburants, de matériaux biosourcés, etc.

**ACTION II.4.3 - Développer l'écoconstruction et l'aménagement durable des bâtiments au service de la transition écologique et climatique, et de l'amélioration du cadre de vie et de travail des Polynésiens.**

## CONTEXTE

Le secteur du bâtiment et de la construction représente aujourd'hui la plus grande part des émissions de carbone liées à l'énergie dans le monde. L'enjeu est mondial. Pour renverser la tendance et engager la transition éco-énergétique du secteur, les acteurs du bâtiment se mobilisent désormais autour du vaste chantier de la construction durable, en synergie avec les acteurs de l'innovation, pour développer et diffuser des solutions efficientes.

De la gestion optimale des déchets de chantier au confort final des usagers, le secteur du bâtiment œuvre à atteindre un haut niveau de performance en terme de développement durable : optimisation de la consommation énergétique par l'utilisation d'énergies renouvelables (solaire, aérothermie, géothermie…), préservation des ressources (gestion optimale de l'eau potable, recours aux eaux pluviales et non potables, assainissement des eaux usées), adaptation au contexte (exposition, climat…), priorisation des matériaux de construction biosourcés, renouvelables, recyclables et intégrant des ressources locales, respect du confort des usagers (isolation thermique et acoustique, amélioration de la qualité de l'air intérieur)…

Les filières de matériaux biosourcés correspondent à un gisement d'emplois locaux depuis la production des ressources jusqu'à la construction en passant par la fabrication des produits. Majoritairement issus de co-produits de l'agriculture, les matériaux biosourcés représentent également une opportunité de créer des revenus supplémentaires pour les producteurs du secteur primaire.



RESULTAT II.4
La Polynésie devient un territoire pilote de la bioéconomie

Ils présentent aussi l'avantage d'être disponibles en grandes quantités (sous réserve d'un recensement des gisements en bio-matériaux conformément à l'ACTION II.4.1) sans présenter de conflits d'usage avec d'autres filières. Ils sont généralement adaptés aux pays chauds, car ils sont susceptibles de résister aux phénomènes climatiques extrêmes, d'assurer une bonne isolation thermique, une bonne régulation de l'hygrométrie, une insonorisation renforcée des bâtiments, des finitions et un aménagement de qualité, favorisant ainsi la sécurité et le confort des usagers.

Enfin, ils constituent une réponse à l'urgence climatique grâce au stockage du carbone atmosphérique durant le cycle de vie du bâtiment et le retour au sol de la matière organique en fin de vie des bâtiments.

L'utilisation de la biomasse disponible pour la fabrication de matériaux de construction adaptés au climat tropical, associée aux savoir-faire en matière de constructions bioclimatiques, représente donc un enjeu pour la réduction de l'impact environnemental et climatique du secteur du bâtiment, mais également pour le développement économique du pays (création d'emplois, de richesses, et réduction de la dépendance aux importations) et le bien-être de la population.

## POUR QUOI ?

*Les effets principaux de l'action*

- Réduction des impacts environnementaux du secteur du bâtiment
- Augmentation de l'autonomie par l'utilisation des ressources locales avec au final une baisse des émissions du CO2 liées au transport des importations substituées
- Développement de filières locales en R&D, transformation de déchets biosourcés, exploitation pour la construction, retraitement en fin de vie du bâtiment : création d'emploi, insertion sociale, produits intérieur brut (PIB)
- Amélioration du bien-être des Polynésiens

## POUR QUI ?

*Les bénéficiaires de l'action*

- La population actuelle et les générations futures
- La Polynésie française

## COMMENT ?

*Les déclinaisons opérationnelles de l'action issues de la concertation organisée pour la co-construction de la stratégie de l'innovation*

- Développer et déployer des solutions efficientes (matériaux biosourcés, énergie fabriquée à partir de la biomasse…) pour placer tous les bâtiments au cœur de la transition éco-énergétique
- S'appuyer sur la communauté de jeunes « makers » soucieux de l'environnement et d'architectes formés à l'éco-construction (Green building), ainsi que sur les connaissances de l'Institut Polynésien de Biomimétisme, pour développer des bâtiments écologiques
- Allier les savoir-faire traditionnels et les nouvelles technologies pour concevoir des aménagements intérieurs et des éléments de décoration fabriqués exclusivement avec des ressources locales
- Déterminer des critères de performance de construction pour les zones d'activités franches et les démonstrateurs afin de garantir un haut niveau de qualité environnementale, notamment via l'utilisation de matériaux de construction biosourcés utilisant les fibres naturelles locales (ACTIONS I.4.4 et II.4.2)

RESULTAT II.4
La Polynésie devient un territoire pilote de la bioéconomie

## PAR QUI ?

*Les principales parties prenantes engagées dans la mise en œuvre de l'action*

**Acteurs institutionnels**

- Les Ministères et services concernés de la Polynésie française
- L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) en Polynésie française
- Les institutions financières publiques
- Les communes et communautés de communes

**Acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur**

- Les chercheurs et enseignants-chercheurs des organismes de recherche et des universités
- Les doctorants et post-doctorants

**Acteurs privés**

- Les donneurs d'ordre : promoteurs
- Les architectes
- Les entreprises actuelles et à venir (sur toute la filière du cycle de vie des bâtiments)
- Les porteurs de projets
- Les investisseurs locaux et internationaux

**Acteurs associatifs**

- La French Tech Polynésie
- Les associations de protection de l'environnement

## CONDITIONS DE RÉUSSITE

*Les conditions nécessaires à la réussite de l'action*

- Volonté forte de toutes les parties prenantes
- Partage d'intérêts et synergie des acteurs
- Exemplarité de la commande publique (intégration des critères de performance de construction)
- Viabilité financière et économique de l'action
- Disponibilité durable et suffisante des ressources primaires sans impact négatif sur la biodiversité et l'environnement

| INDICATEURS CLÉS<br>*Les indicateurs prioritaires pour mesurer la bonne réalisation de l'action* | SOURCES DE VÉRIFICATION<br>*Les sources les plus pertinentes pour mesurer l'indicateur, et leur fréquence* |
|---|---|
| **Indicateur 1**<br>Les importations de matériaux de construction substitués par des ressources locales rapporté au chiffre d'affaires du BTP (Bâtiment et Travaux publics) | • Rapports annuels de la Direction régionale des douanes de Polynésie française*<br>• Publications, bilans et études annuels de l'Institut de la statistique de Polynésie française (ISPF) : « Observatoire du BTP »* |
| **Indicateur 2**<br>Diversité (nombre d'espèces), abondance (nombre d'individus par espèce) et composition des populations et des peuplements associés d'espèces marines, oiseaux compris | • Rapports annuels des ministères et services en charge de la construction et de l'aménagement*<br>• Publications, bilans et études annuels de l'Institut de la statistique de Polynésie française (ISPF) : « Observatoire du BTP »* |
| **Indicateur 3**<br>Volume des aides publiques accordées à l'agro-transformation éco-responsable des produits de la mer | • Rapports annuels des organismes de financement publics et privés*<br>• Rapports annuels des ministères et services en charge de l'économie et des finances* |

**Sous réserve de la mise en place d'un système statistique de collecte et de traitement des données*

# OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

## IMPACTS

*Cet axe contribue à atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) et de leurs cibles suivants :*

### OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE 12

**ODD 12.2** : D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles

**ODD 12.8** : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature

### OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE 8

**ODD 8.2** : Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre

**ODD 8.3** : Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers

**ODD 8.4** : Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficience de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le cadre décennal de programmation relatif à la consommation et à la production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière

### OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE 11

**ODD 11.3** : D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays

**ODD 11.b** : D'ici à 2020, accroître considérablement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux

### OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE 15

**ODD 15.1** : D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux



RESULTAT II.4
La Polynésie devient un territoire pilote de la bioéconomie

La Polynésie française, source de molécules produites par les organismes terrestres et marins, qui peuvent être valorisées dans les filières alimentaires, cosmétiques et pharmaceutiques, en préservant la propriété intellectuelle des connaissances traditionnelles.

**ACTION II.5.1 - Organiser la rencontre entre la médecine traditionnelle et la médecine occidentale pour identifier, étudier et valoriser les plantes et leurs molécules d'intérêt, et valider scientifiquement les connaissances issues des savoirs bioculturels**

ACTION II.5.2 - Mettre en place des actions pilotes pour développer et structurer les filières de valorisation biotechnologique des ressources naturelles endogènes

ACTION II.5.3 - Protéger les ressources biologiques et les savoirs traditionnels au bénéfice de la Polynésie française et des Polynésiens

## CONTEXTE

Les savoirs traditionnels revêtent une réelle importance dans les Outre-mer français, où ils sont toujours utilisés par les populations locales, Amérindiens (Guyane), Créoles (Antilles, La Réunion), Mélanésiens (Nouvelle-Calédonie), Polynésiens (Polynésie française et Wallis & Futuna), avec des spécificités dans les modes de préparation des remèdes traditionnels, par exemple à La Réunion où les infusions à base d'écorce d'arbres sont préparées par des « tisaneurs ».

Il existe une grande diversité des savoirs et savoir-faire bioculturels dans les îles de la Polynésie française, en relation avec les vagues de colonisation humaine successives dans plusieurs archipels, associée à l'introduction de plantes alimentaires, médicinales et cosmétiques correspondant à de nombreux cultivars et variétés sélectionnés.

Les remèdes traditionnels (« *ra'au Tahiti* »), sont souvent un mélange de plantes fraîches avec effet synergique réalisé et prodigué par des tradipraticiens reconnus dans une démarche associant médecine et spiritualité (« *mana* »). Les massages polynésiens utilisant des « monoï » traditionnels, huiles fabriquées à partir de certaines plantes, choisis pour leurs vertus thérapeutiques sont très appréciés en Polynésie française. Ils sont pratiqués par des masseurs guérisseurs, les « *tahu'a taurumi* ».



RESULTAT II.5
La Polynésie devient une source
inédite de valorisation biotechnologique

Le rapprochement entre les tradipraticiens et les médecins est indispensable pour développer une médecine intégrative basée sur les ressources locales. Cette approche est déjà amorcée au Centre Hospitalier de Polynésie française (CHPF), avec une association culturelle locale. Elle permet, en proposant aux patients des médecines complémentaires correspondant à la culture locale, de leur faire bénéficier des connaissances issues des savoirs bioculturels.

## POUR QUOI ?

*Les effets principaux de l'action*

- Acceptation et reconnaissance mutuelle et bilatérale des tradipraticiens et de leur savoir-faire en matière de médecine traditionnelle et de la médecine occidentale
- Validation scientifique des pratiques traditionnelles
- Validation des thérapeutiques holistiques
- Création de filières économiques à haute valeur ajoutée (création d'un écosystème d'entreprises de valorisation des remèdes)

## POUR QUI ?

*Les bénéficiaires de l'action*

- La population actuelle et les générations futures
- Les ressortissants de la Caisse de prévoyance sociale (CPS)
- Les tradipraticiens
- La Polynésie française

## COMMENT ?

*Les déclinaisons opérationnelles de l'action issues de la concertation organisée pour la co-construction de la stratégie de l'innovation*

- Répertorier et faire un état des lieux des propriétés décrites dans la littérature pour établir un recueil de composition, de préparation et d'usage des « ra'au Tahiti », et questionner les tradipraticiens et les anciens sur leurs savoirs et savoir-faire pour enrichir ce recueil
- S'appuyer conjointement sur les sciences humaines, sociales et économiques (ethnologie, anthropologie, archéologie…) et les sciences dures (chimie, génétique…) pour garantir le lien entre l'identification des potentiels de valorisation et leur validation scientifique
- Promouvoir et développer des programme de « Recherche-Actions », basés sur des approches pluridisciplinaires et pluri-acteurs associant dès le début du processus l'ensemble des parties prenantes dans la définition d'objectifs précis et d'une méthodologie commune acceptée de tous
- Identifier les sources locales de molécules d'intérêt pharmaceutique et médical grâce au recueil des connaissances traditionnelles polynésiennes, croisées avec celles d'autres pays et territoires insulaires du Pacifique
- Soutenir la recherche et le développement sur les ressources biologiques et la pharmacopée polynésienne, en respectant la disponibilité de la ressource et leurs usages par les tradipraticiens, afin de disposer de tous les éléments nécessaires à leur valorisation durable par la création de filières économiques à très haute valeur ajoutée
- Mettre en place des études cliniques pour valider scientifiquement les propriétés médicinales des plantes et ingrédients naturels utilisés dans la fabrication des « ra'au Tahiti »
- S'appuyer idéalement sur la reconnaissance et l'acceptation mutuelle de la médecine traditionnelle et de la médecine occidentale pour développer une médecine intégrée, au service de la santé de l'ensemble de la population

## PAR QUI ?

*Les principales parties prenantes engagées dans la mise en œuvre de l'action*

**Acteurs institutionnels**

- Les Ministères et services concernés de la Polynésie française
- Les Ministères et services concernés de l'État
- Le Centre hospitalier de Polynésie française (CHPF)
- La Caisse de prévoyance sociale (CPS)
- Le Conseil économique, social, environnemental et culturel (CESEC)
- Les institutions financières publiques
- Les communes et communautés de communes

**Acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur**

- Les chercheurs et enseignants-chercheurs des organismes de recherche et des universités
- Les doctorants et post-doctorants

**Acteurs privés**

- Les acteurs de la santé
- Les conseils de l'ordre des médecins et des pharmaciens
- Le comité d'éthique
- Les entrepreneurs en pharmacologie
- Les porteurs de projets
- Les agriculteurs et herboristes

**Acteurs associatifs**

- Les associations culturelles et de protection des savoirs traditionnels



RESULTAT II.5
La Polynésie devient une source inédite de valorisation biotechnologique

POLYNESIE OCEAN D'INNOVATION

## CONDITIONS DE RÉUSSITE

*Les conditions nécessaires à la réussite de l'action*

- Volonté politique des autorités polynésiennes avec le soutien de l'État
- Mobilisation de financements publics et privés
- Mise en place d'un échéancier opérationnel de dialogues, d'échanges et de coopération entre les différents acteurs
- Mise en place d'une plate-forme partenariale de recherche scientifique et de transfert de connaissances au sein du Centre hospitalier de Polynésie française (CHPF) et idéalement évolution du CHPF en Centre hospitalier universitaire de Polynésie française (CHUPF) dans un délai de trois ans
- Acceptation de la médecine traditionnelle de partager ses savoirs avec la médecine occidentale
- Réactivité du comité d'éthique

| INDICATEURS CLÉS<br>*Les indicateurs prioritaires pour mesurer la bonne réalisation de l'action* | SOURCES DE VÉRIFICATION<br>*Les sources les plus pertinentes pour mesurer l'indicateur, et leur fréquence* |
|---|---|
| **Indicateur 1**<br>Nombre de projets collaboratifs officiels entre les parties prenantes de la médecine intégrative | • Rapports annuels des ministères et services en charge de la santé, de la recherche, de l'économie et des finances, et de l'agriculture*<br>• Rapports annuels des universités et organismes de recherche*<br>• Rapports annuels du Centre hospitalier de Polynésie française (CHPF)*<br>• Bilans annuels des associations culturelles*<br>• Compte rendu décisionnel du jury des appels à projets triennaux<br>• Rapports annuels des organismes et associations de financement* |
| **Indicateur 2**<br>Taux d'aliments analysés en dessous de la limite maximale de résidus (LMR) autorisée | • Rapports annuels de la Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers (CCISM)*<br>• Rapports annuels des ministères et services en charge de la fiscalité* |
| **Indicateur 3**<br>Part de la surface agricole en agriculture biologique dans la surface agricole utile | • Rapport annuel des ministères et services en charge de la régulation de l'action sanitaire et sociale (pour les autorisations d'exploitation), des affaires économiques (pour les compléments alimentaires), et de l'agriculture*<br>• Rapport annuel de la Caisse de prévoyance sociale (CPS)* |

**Sous réserve de la mise en place d'un système statistique de collecte et de traitement des données*

La Polynésie française, source de molécules produites par les organismes terrestres et marins, qui peuvent être valorisées dans les filières alimentaires, cosmétiques et pharmaceutiques, en préservant la propriété intellectuelle des connaissances traditionnelles.

ACTION II.5.1 - Organiser la rencontre entre la médecine traditionnelle et la médecine occidentale pour identifier, étudier et valoriser les plantes et leurs molécules d'intérêt, et valider scientifiquement les connaissances issues des savoirs bioculturels

**ACTION II.5.2 - Mettre en place des actions pilotes pour développer et structurer les filières de valorisation biotechnologique des ressources naturelles endogènes**

ACTION II.5.3 - Protéger les ressources biologiques et les savoirs traditionnels au bénéfice de la Polynésie française et des Polynésiens

## CONTEXTE

Selon l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), la biotechnologie est définie comme « l'utilisation scientifique directe ou indirecte des organismes vivants dans leur forme naturelle ou modifiée afin de produire des biens et des services ou d'améliorer des processus existants ». Les biotechnologies regroupent l'ensemble des méthodes et des techniques qui utilisent comme outils des organismes vivants (des cellules animales et végétales, des microorganismes…) ou des parties de ceux-ci (des gènes, des enzymes…) pour développer des savoirs, des biens ou des services utiles aux Hommes.

Elles recouvrent de nombreuses disciplines scientifiques : microbiologie, biologie, physique, chimie, biologie moléculaire, génétique, informatique, bioinformatique, et biochimie. Ses applications sont très variées : industrie pharmaceutique, protection de l'environnement et élimination de pollution, production et transformation des produits alimentaires, des biomatériaux et de l'énergie, remplacement de certains procédés industriels traditionnels peu respectueux de l'environnement…



RESULTAT II.5
La Polynésie devient une source
inédite de valorisation biotechnologique

Les biotechnologies représentent un secteur de pointe, extrêmement dynamique, et très gourmand en capitaux. Basées sur l'innovation, elles sont sources de savoirs et de savoir-faire adaptés à l'évolution des exigences indispensables à la préservation de la santé de l'être humain et de son environnement.

Les biotechnologies fournissent des produits à très haute valeur ajoutée. Ce secteur en émergence en Polynésie française présente un fort potentiel de valorisation. Son développement constitue un important atout pour l'essor économique durable du Pays et la création de nouveaux emplois dans les îles polynésiennes.

## POUR QUOI ?

*Les effets principaux de l'action*

- Valorisation de la biodiversité
- Création de richesses et d'emplois

## POUR QUI ?

*Les bénéficiaires de l'action*

- Les entrepreneurs innovants
- La population actuelle et les générations futures
- La Polynésie française

## COMMENT ?

*Les déclinaisons opérationnelles de l'action issues de la concertation organisée pour la co-construction de la stratégie de l'innovation*

- Évaluer le potentiel cosmétique et pharmaceutique des ressources naturelles ainsi que le marché local et international afin d'identifier les filières d'avenir à soutenir, en privilégiant l'éco-extraction des molécules d'intérêt
- Structurer les filières de valorisation existantes (tamanu, noni…) et les filières en émergence, et les coordonner de façon innovante (gouvernance partagée), afin de mutualiser les efforts (moyens humains, infrastructures…) et de partager intelligemment les ressources et le marché
- Déterminer les meilleurs paramètres d'élevage (zootechnie) et de culture (phytotechnie) des espèces marines d'intérêt identifiées dans l'ACTION II.4.2 et les tester à petite échelle (projet pilote)
- Valoriser les spécificités des éponges marines présentes en Polynésie dans la production de molécules d'intérêt (biotechnologie)
- Diversifier les espèces de micro-algues cultivées ainsi que les molécules valorisées (ex : ciguatoxines)
- Assurer la valorisation biotechnologique des plantes et produits locaux tels que le fei (diabète), le uru (mélanome, éclaircissement de la peau), le moringa (antioxydants), le Tahinu (ciguatera), le chanvre (anti-douleur, prévention des maladies neurodégénérative)…
- Explorer le potentiel de valorisation des ressources locales en huiles essentielles, pour diversifier les médecines alternatives disponibles localement
- S'appuyer sur le screening des bactéries présentes dans les milieux extrêmes spécifiques à la Polynésie (ex : mares à kopara) pour développer localement une filière bioplastique
- Explorer et protéger les molécules d'organismes des fonds sous-marins pour leur valorisation dans le domaine médical, et étudier les potentiels des eaux des profondeurs (nutriments, valorisation biotechnologique…)
- Identifier les points bloquants à la valorisation biotechnologique des nacres et coquilles de mollusques, et les moyens d'y remédier
- Mettre en place une approche transversale pour assurer la fiabilité, la répétabilité et la sûreté des molécules et des technologies

RESULTAT II.5
La Polynésie devient une source inédite de valorisation biotechnologique

## PAR QUI ?

*Les principales parties prenantes engagées dans la mise en œuvre de l'action*

**Acteurs institutionnels**

- Les Ministères et services concernés de la Polynésie française
- Les Ministères et services concernés de l'État
- L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) en Polynésie française
- L'office français pour la biodiversité (OFB)
- Les institutions financières publiques
- Les communes et communautés de communes

**Acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur**

- Les chercheurs et enseignants-chercheurs des organismes de recherche et des universités
- Les doctorants et post-doctorants

**Acteurs privés**

- Les investisseurs
- Les entrepreneurs
- Les porteurs de projets innovants
- Les organisation patronales

**Acteurs associatifs**

- Le Cluster Maritime de Polynésie française
- La French Tech Polynésie

## CONDITIONS DE RÉUSSITE

*Les conditions nécessaires à la réussite de l'action*

- Recensement des données existantes et potentielles sur les espèces avec un fort potentiel de valorisation (molécules à haute valeur ajoutée spécifiques à la Polynésie) : ACTION II.4.1
- Vérification de la pérennité de la ressource ou mise en culture ou élevage des espèces d'intérêt : ACTION II.3.3
- Mutualisation de certaines étapes (accès à des plateformes d'extraction, d'analyse, etc.) : ACTION I.5.2
- Mobilisation de financements publics et privés nécessaires à la mise en place de ces actions pilotes

| INDICATEURS CLÉS<br>*Les indicateurs prioritaires pour mesurer la bonne réalisation de l'action* | SOURCES DE VÉRIFICATION<br>*Les sources les plus pertinentes pour mesurer l'indicateur, et leur fréquence* |
|---|---|
| **Indicateur 1**<br>Nombre d'actions pilotes de valorisation biotechnologique des ressources endogènes mises en œuvre | • Rapports annuels des ministères et services en charge de l'environnement sur les procédures d'Accès et de partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées (APA)* |
| **Indicateur 2**<br>Nombre d'entreprises créées dans le domaine des biotechnologies | • Rapports annuels de la Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers (CCISM)*<br>• Rapports annuels des ministères et services en charge de l'économie et des finances* |
| **Indicateur 3**<br>Nombre de brevets déposés sur les molécules polynésiennes d'intérêt | • Rapports annuels des ministères et services en charge de l'économie et des finances* |

**Sous réserve de la mise en place d'un système statistique de collecte et de traitement des données*

La Polynésie française, source de molécules produites par les organismes terrestres et marins, qui peuvent être valorisées dans les filières alimentaires, cosmétiques et pharmaceutiques, en préservant la propriété intellectuelle des connaissances traditionnelles.

ACTION II.5.1 - Organiser la rencontre entre la médecine traditionnelle et la médecine occidentale pour identifier, étudier et valoriser les plantes et leurs molécules d'intérêt, et valider scientifiquement les connaissances issues des savoirs bioculturels

ACTION II.5.2 - Mettre en place des actions pilotes pour développer et structurer les filières de valorisation biotechnologique des ressources naturelles endogènes

**ACTION II.5.3 - Protéger les ressources biologiques et les savoirs traditionnels au bénéfice de la Polynésie française et des Polynésiens**

## CONTEXTE

La perception des ressources vivantes a évolué au cours du temps, elles sont passées d'un bien commun de l'humanité à la souveraineté des États sur leurs ressources. Elles sont dorénavant identifiées par rapport à un territoire, qui bénéficie des retombées de leur valorisation lorsque leur origine géographique est démontrée.

La nécessité de protéger les ressources naturelles endogènes et les connaissances traditionnelles associées a été matérialisée par la Convention sur la diversité biologique (Rio 1992) et son protocole (Nagoya 2010), accord international sur l'accès et de partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées (APA), tous deux ratifiés par la France. Ce protocole vise un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques de « *plantes, animaux, bactéries ou d'autres organismes, dans un but commercial, de recherche ou pour d'autres objectifs* », notamment pour combattre la « Biopiraterie ».



RESULTAT II.5
La Polynésie devient une source
inédite de valorisation biotechnologique

La Polynésie française a la compétence sur ses ressources. Elle a adopté dès 2012 une loi du Pays sur l'accès et de partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées (APA), bien avant la métropole dont la législation date de 2016. Les accès et utilisations des ressources biologiques, ainsi que des connaissances traditionnelles associées, sont soumis à autorisation préalable, avec obligation de négociation d'une convention de partage entre la collectivité ou le fournisseur de la ressource et l'utilisateur, comme le préconisent les dispositions internationales.

Cette action vise à protéger les ressources biologiques et les savoirs traditionnels au bénéfice de la Polynésie française et des Polynésiens pour trouver un juste équilibre entre le développement de la recherche et de la valorisation biotechnologique des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité, donc entre la croissance économique, le développement durable et la protection de l'environnement et des savoirs locaux..

### POUR QUOI ?

*Les effets principaux de l'action*

- Renforcement de la propriété et de l'identité polynésienne
- Protection contre le biopiratage
- Création de valeur ajoutée

### POUR QUI ?

*Les bénéficiaires de l'action*

- La Polynésie française
- La population actuelle et les générations futures
- Les détenteurs du savoir
- Les porteurs de projets innovants, les « créateurs », les « découvreurs »
- Les industriels
- Les scientifiques

RESULTAT II.5
La Polynésie devient une source inédite de valorisation biotechnologique

POLYNESIE OCEAN D'INNOVATION

## COMMENT ?

*Les déclinaisons opérationnelles de l'action issues de la concertation organisée pour la co-construction de la stratégie de l'innovation*

- Recenser l'ensemble des variétés de plantes cultivées (cultivars) sélectionnées par les Polynésiens, les conserver (conservatoire des ressources génétiques, culture in vitro…) et assurer la protection juridique des obtentions végétales
- Préserver les intérêts des détenteurs des savoirs traditionnels par la mise en œuvre efficiente et simplifiée de la loi du Pays sur l'Accès et le Partage des Avantages (APA) découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées adoptée par l'Assemblée de la Polynésie française
- Sensibiliser l'ensemble des acteurs concernés à la propriété intellectuelle et industrielle et prévoir des formations des acteurs à ces concepts (ACTION I.3.2)
- Assurer un accompagnement et un suivi technique et juridique efficient aux dépôts de brevets basés sur les ressources biologiques et les savoirs traditionnels (ACTION I.4.2)
- Tracer et certifier les produits issus d'une valorisation biotechnologique, notamment par des méthodes d'analyse physico-chimiques, biochimiques ou de biologie moléculaire (spectrométrie, chromatographie, séquençage ADN, etc.), puis grâce à l'utilisation de registres via les technologies de stockage et de transmission 'informations décentralisées (blockchain)
- Créer une AOP (Appellation d'origine protégée), une IGP (Indication géographique protégée) ou des labels / marques pour certifier et valoriser les produits locaux à haute valeur ajoutée, accroître leur reconnaissance mondiale et gagner ainsi en compétitivité sur les marchés internationaux

## PAR QUI ?

*Les principales parties prenantes engagées dans la mise en œuvre de l'action*

**Acteurs institutionnels**

- Les Ministères et services concernés de la Polynésie française
- Les Ministères et services concernés de l'État
- Les organismes certificateurs publics
- Les communes et communautés de communes

**Acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur**

- Les chercheurs et enseignants-chercheurs des organismes de recherche et des universités
- Les doctorants et post-doctorants

**Acteurs privés**

- Les entrepreneurs et les industriels

**Acteurs associatifs**

- La French Tech Polynésie
- Les associations de protection de l'environnement et de tradipraticiens

## CONDITIONS DE RÉUSSITE

*Les conditions nécessaires à la réussite de l'action*

- Volonté politique de simplification de la mise en oeuvre de la loi sur l'Accès et de partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées (APA)
- Création d'une cellule dédiée à la mise en œuvre de la loi sur l'Accès et le partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées (APA)
- Capacité d'identification de la nouveauté par rapport à l'existant
- Sensibilisation à l'éthique

| INDICATEURS CLÉS<br>*Les indicateurs prioritaires pour mesurer la bonne réalisation de l'action* | SOURCES DE VÉRIFICATION<br>*Les sources les plus pertinentes pour mesurer l'indicateur, et leur fréquence* |
|---|---|
| **Indicateur 1**<br>Nombre de dossiers de demande d'Accès et de partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées (APA) instruits | • Rapports annuels des ministères et services en charge de l'environnement* |
| **Indicateur 2**<br>Nombre de brevets déposés pour les ressources polynésiennes | • Rapports annuels des ministères et services en charge de l'économie et des finances et de l'agriculture* |
| **Indicateur 3**<br>Volume d'affaires annuel généré par les entreprises dont l'activité porte sur l'utilisation des ressources biologiques et savoirs traditionnels protégés comme tels | • Rapports annuels des ministères et services en charge de l'économie et des finances* |

**Sous réserve de la mise en place d'un système statistique de collecte et de traitement des données*

# OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE 9

**ODD 9.2** : Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés

**ODD 9.4** : D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens

**ODD 9.5** : Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant considérablement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030

**ODD 9.b** : Soutenir la recherche-développement et l'innovation technologiques nationales dans les pays en développement, notamment en instaurant des conditions propices, entre autres, à la diversification industrielle et à l'ajout de valeur aux marchandises

## IMPACTS

*Cet axe contribue à atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) et de leurs cibles suivants :*

OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE 15

**ODD 15.6** : Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale

OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE 12

**ODD 12.2** : D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles

OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE 17

**ODD 17.6** : Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau de l'Organisation des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies



RESULTAT II.5
La Polynésie devient une source
inédite de valorisation biotechnologique

La Polynésie française, vitrine intelligente de l'écotourisme inclusif et raisonné, intégrant les populations, les savoirs et savoir-faire traditionnels des îles dans le respect et la promotion des patrimoines culturels et naturels.

**ACTION II.6.1 - Engager les communautés pour répertorier les lieux de patrimoines naturels, archéologiques et culturels dans chacun des archipels et créer une base de données unique, accessible en ligne, afin de restaurer les sites, les valoriser et les préserver**

ACTION II.6.2 - Développer des outils et des activités touristiques plus immersives et interactives avec la culture et la nature polynésiennes : langues, danse, artisanat, tatouage, sports, navigation, histoire, pêche et agriculture traditionnelles, pharmacopée...

ACTION II.6.3 – Digitaliser le tourisme (réalité augmentée, métavers, NFT, blockchain, Web3...) pour assurer de nouveaux relais de promotion (présence et visibilité en ligne, accès aux marchés virtuels...), améliorer l'expérience touristique et contribuer à la différenciation de la destination (authenticité, richesse culturelle...)

## CONTEXTE

Premier secteur économique et principale ressource propre de la Polynésie française, le tourisme a subi de plein fouet la crise sanitaire mondiale dûe à la pandémie de Covid-19, impactant toute la chaîne de valeur de cette industrie polynésienne phare. Le rebond du secteur implique désormais un repositionnement fort, unique et innovant de la destination Polynésie sur les marchés émetteurs internationaux, en intégrant les nouveaux usages des voyageurs.

La Polynésie française dispose des atouts naturels et du potentiel culturel pour devenir un territoire exemplaire à l'avant-garde du tourisme éco-culturel et de la transition écologique.

Elle propose une expérience touristique mémorable, axée sur la dimension émotionnelle, liée à la fois à l'émerveillement devant la beauté de la Nature et des paysages, à l'accueil polynésien chaleureux et authentique, et à l'immersion dans la culture polynésienne (chants, danses, art culinaire...).



RESULTAT II.6
La Polynésie devient une vitrine du tourisme éco-culturel

Les travaux participatifs d'élaboration de la future stratégie 2021-2025 du tourisme de la Polynésie française, « *Fāri'ira'a Manihini 2027* » ont permis de définir le développement inclusif et durable du tourisme polynésien autour des axes centraux que sont : le tourisme authentique privilégiant l'expérience, la croissance partagée, la répartition cohérente des flux dans les îles, l'excellence de l'accueil et de l'accompagnement des touristes, le respect de l'environnement et de la culture du fenua.

Le développement et le déploiement d'outils et de solutions innovantes constituent des leviers amplificateurs de cette stratégie visant à faire de la Polynésie française une vitrine internationale d'un tourisme éco-culturel inclusif et durable.

## POUR QUOI ?

*Les effets principaux de l'action*

- Diversification de l'offre d'expériences touristiques
- Amélioration de la connaissance des richesses du patrimoine historique polynésien à travers les lieux, les objets ou les monuments emblématiques
- Renforcement et réappropriation de l'identité « Hiro'a tumu » au travers du tourisme inclusif

## POUR QUI ?

*Les bénéficiaires de l'action*

- Les acteurs du secteur du tourisme (hôtels, pensions de famille, tour opérateurs, Tahiti Tourisme, prestataires d'activités, comités du tourisme...)
- Les acteurs du secteur de la culture et de l'histoire (musées, artistes, artisans prestataires d'activités culturelles...)
- Les touristes
- La population
- Les nouvelles générations (dimension pédagogique, en associant les écoles à la gestion des sites)
- Les communes
- La Polynésie française

## COMMENT ?

*Les déclinaisons opérationnelles de l'action issues de la concertation organisée pour la co-construction de la stratégie de l'innovation*

» Répertorier dans une base de données unique les patrimoines naturels, historiques, archéologiques et culturels en engageant les communautés, les associations et les populations dans chacun des archipels

» Sélectionner les sites à fort potentiel écotouristique (accessibilité, valeur symbolique, attractivité… )

» Restaurer les sites naturels, historiques et culturels sélectionnés conjointement par les archéologues, les ethnologues, les historiens, les « gardiens de la culture et des savoirs ancestraux » et les populations de chaque île

» Valoriser les sites les plus adaptés par une signalétique innovante et interactive et des outils d'immersion (ACTION II-6-3), les préserver en engageant les communautés, les associations et les écoles, en utilisant les éléments du patrimoine culturel immatériel

» Développer et déployer des outils de gestion et de régulation des flux touristiques, dans le temps et dans l'espace (capteurs, compteurs, analyse de flux vidéo, algorithme prédictif, etc.), pour connaître, prévoir, réguler et orienter l'affluence des sites touristiques et culturels

» Encourager sur ces sites les actions et initiatives de développement durable des acteurs du tourisme, et la mise en œuvre de solutions innovantes (« zéro gaspillage »,« zéro carbone », « zéro plastique », « zéro déchet », « zéro polluant »), pour promouvoir le modèle touristique de reconnexion authentique à la nature

» Favoriser les échanges entre les communautés et soutenir les actions centrées sur l'innovation et le tourisme du Centre d'Études sur le Tourisme en Océanie-Pacifique (CETOP) pour la collecte, l'analyse et le partage de données, les études et outils de compréhension approfondie des phénomènes touristiques dans le champ de l'Océanie-Pacifique, accompagner le transfert de ces connaissances vers les acteurs socio-économiques publics et privés du secteur touristique

RESULTAT II.6
La Polynésie devient une vitrine du tourisme éco-culturel

POLYNESIE OCEAN D'INNOVATION

## PAR QUI ?

*Les principales parties prenantes engagées dans la mise en œuvre de l'action*

### Acteurs institutionnels

- Les ministères et services concernés de la Polynésie française
- Les ministères et services concernés de l'État
- L'Office français de la biodiversité (OFB) en Polynésie française
- Les communes et communautés de communes
- Les institutions financières publiques

### Acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur

- Le Centre d'Études sur le Tourisme en Océanie-Pacifique (CETOP)
- Les chercheurs et enseignants-chercheurs des organismes de recherche et des universités
- Les doctorants et post-doctorants

### Acteurs privés

- Les acteurs du secteur du tourisme (hôtels, pensions de famille, tour opérateurs, Tahiti Tourisme, prestataires d'activités…)
- Les acteurs du secteur de la culture et de l'histoire (musées, artistes, artisans prestataires d'activités culturelles… )
- La Chambre de commerce, d'industrie, de services et des métiers (CCISM)
- Les organismes de financement
- Les porteurs de projets

### Acteurs associatifs

- La French Tech Polynésie
- Les associations et fédérations sectorielles du tourisme
- Les associations culturelles
- Les associations de protection du patrimoine
- Les associations communales et les comités du tourisme

## CONDITIONS DE RÉUSSITE

*Les conditions nécessaires à la réussite de l'action*

- Volonté politique pérenne avec des moyens financiers et humains adaptés
- Implication et appropriation par les populations
- Cohérence avec les attentes de l'industrie touristique

| INDICATEURS CLÉS<br>*Les indicateurs prioritaires pour mesurer la bonne réalisation de l'action* | SOURCES DE VÉRIFICATION<br>*Les sources les plus pertinentes pour mesurer l'indicateur, et leur fréquence* |
|---|---|
| **Indicateur 1**<br>Nombre de sites naturels, archéologiques et culturels répertoriés dans la base de données | • Rapports annuels et études du Centre d'Études sur le Tourisme en Océanie-Pacifique (CETOP)<br>• Rapports annuels des ministères et services du tourisme et de la culture* |
| **Indicateur 2**<br>Nombre de sites naturels, archéologiques et culturels restaurés, valorisés et préservés | • Rapports annuels et études du Centre d'Études sur le Tourisme en Océanie-Pacifique (CETOP)<br>• Rapports annuels des ministères et services du tourisme et de la culture* |
| **Indicateur 3**<br>Taux de fréquentation des sites touristiques et culturels sélectionnés | • Rapports annuels des ministères et services du tourisme et de la culture* |

**Sous réserve de la mise en place d'un système statistique de collecte et de traitement des données*

La Polynésie française, vitrine intelligente de l'écotourisme inclusif et raisonné, intégrant les populations, les savoirs et savoir-faire traditionnels des îles dans le respect et la promotion des patrimoines culturels et naturels.

ACTION II.6.1 - Engager les communautés pour répertorier les lieux de patrimoines naturels, archéologiques et culturels dans chacun des archipels et créer une base de données unique, accessible en ligne, afin de restaurer les sites, les valoriser et les préserver

**ACTION II.6.2 - Développer des outils et des activités touristiques plus immersives et interactives avec la culture et la nature polynésiennes : langues, danse, artisanat, tatouage, sports, navigation, histoire, pêche et agriculture traditionnelles, pharmacopée...**

ACTION II.6.3 – Digitaliser le tourisme (réalité augmentée, métavers, NFT, blockchain, Web3...) pour assurer de nouveaux relais de promotion (présence et visibilité en ligne, accès aux marchés virtuels...), améliorer l'expérience touristique et contribuer à la différenciation de la destination (authenticité, richesse culturelle...)

## CONTEXTE

La notion de « patrimoine culturel » a changé de manière considérable au cours des dernières décennies, en partie du fait des instruments élaborés par l'UNESCO. Le « patrimoine culturel » ne se limite plus aux sites, monuments et aux collections d'objets. Il englobe désormais *« les traditions ou les expressions vivantes héritées de nos ancêtres et transmises à nos descendants, comme les traditions orales, les arts du spectacle, les pratiques sociales, rituels et événements festifs, les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ou les connaissances et le savoir-faire nécessaires à l'artisanat traditionnel »*. Ils définissent pour l'UNESCO le « ***patrimoine culturel immatériel*** ».

Dans la continuité de l'ACTION II-6-1 du domaine d'activités stratégiques visant à faire de la Polynésie française une destination à l'avant-garde du tourisme éco-culturel et de la transition écologique, cette action porte sur les dimensions culturelles et environnementales du territoire, en faveur d'une expérience touristique mémorable et authentique qui se distingue radicalement des destinations concurrentes grâce à la richesse unique du patrimoine culturel immatériel de la Polynésie française.



RESULTAT II.6
La Polynésie devient une vitrine du tourisme éco-culturel

Elle rejoint les travaux d'élaboration de la future stratégie 2021-2025 du tourisme de la Polynésie française, « ***Fāri'ira'a Manihini 2027*** » et sa volonté de mettre la population au centre du développement touristique durable et inclusif, en veillant à équilibrer et répartir équitablement les retombées économiques.

Cette stratégie 2025 pose comme axe prioritaire l'affirmation des identités culturelles polynésiennes comme *« la singularité offrant le meilleur potentiel comparatif, qui pourra motiver un voyage particulier sur cette destination, et ses différents territoires, plutôt qu'une destination concurrente. La communauté du tourisme doit agir en faveur d'une reconnaissance et d'une protection des fondements culturels polynésiens : langues, danse, artisanat, tatouage, sports, édition, histoire, sites patrimoniaux, pêche traditionnelle, pharmacopée... Comme elle le fait pour l'environnement, son implication dans le renforcement et le renouveau culturels doit être décisive »*.

Cette action vise à soutenir fortement et accompagner les porteurs de projets et les acteurs du tourisme en plaçant l'innovation et la créativité au service de la valorisation des fondamentaux culturels et du patrimoine naturel de la Polynésie française.

## POUR QUOI ?

*Les effets principaux de l'action*

- Renforcement du développement touristique éco-responsable qui permette de participer réellement à la valorisation et la protection du patrimoine culturel et environnemental de la Polynésie française au bénéfice de sa population
- Valorisation des acteurs touristiques engagés dans cette démarche de tourisme éco-culturel
- Diversification de l'offre et adaptation à la demande croissante des visiteurs internationaux en faveur d'un tourisme plus éco-culturel

## POUR QUI ?

*Les bénéficiaires de l'action*

- Les acteurs du secteur du tourisme (hôtels, pensions de famille, tour opérateurs, Tahiti Tourisme, prestataires d'activités, comités du tourisme...)
- Les acteurs du secteur de la culture et de l'histoire (musées, artistes, artisans prestataires d'activités culturelles... )
- Les touristes
- La population et les générations futures
- Les communes
- La Polynésie française

## COMMENT ?

*Les déclinaisons opérationnelles de l'action issues de la concertation organisée pour la co-construction de la stratégie de l'innovation*

» Soutenir et accompagner les porteurs de projets pour faire émerger des activités créatives et originales dans tous les domaines culturels et environnementaux polynésiens, pour proposer des expériences immersives et interactives, dans le respect des intérêts, des valeurs et du bien-être de la population

» Développer des dispositifs innovants en format hybride (mixte présentiel / distanciel) de formation et d'information destinée aux acteurs du tourisme, centrée sur les bonnes pratiques environnementales et les solutions de développement durable afin de professionnaliser l'offre éco-touristique

» Valoriser les zones éco-touristiques gérées, zones dédiées à des activités de préservation et de restauration des espaces et des espèces, qui puissent trouver un équilibre économique par leur exploitation touristique raisonnée

» Développer, face à la dispersion territoriale et la multiplicité des itinéraires possibles, les outils et services numériques d'information sur la destination, les transports, les loisirs et événements, tout comme ceux permettant d'augmenter la quantité de données partagées afin d'optimiser la relation client

» Encourager les initiatives via une labellisation, renforcer l'accès touristique aux pratiques culturelles traditionnelles et modes de vie authentiques, favoriser les liens entre les filières touristiques et les associations culturelles et environnementales

» Recenser les activités et les acteurs des activités touristiques immersives interactives et inclusives

» Améliorer la valorisation et la promotion de l'offre événementielle et culturelle existante (Musée de Tahiti et ses Îles, Marae de Taputapuatea inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial UNESCO, l'archipel des Marquises, candidat au patrimoine mondial de l'Unesco, etc.), développer de nouveaux espaces de découvertes (ex : Fare Natura) et de connaissances (ex : Fare Hape à Papenoo)

## PAR QUI ?

*Les principales parties prenantes engagées dans la mise en œuvre de l'action*

### Acteurs institutionnels

- Les ministères et services concernés de la Polynésie française
- Les communes et communautés de communes
- Les institutions financières publiques

### Acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur

- Le Centre d'Études sur le Tourisme en Océanie-Pacifique (CETOP)
- Les chercheurs et enseignants-chercheurs des organismes de recherche et des universités
- Les doctorants et post-doctorants

### Acteurs privés

- Les acteurs du secteur du tourisme (hôtels, pensions de famille, tour opérateurs, Tahiti Tourisme, prestataires d'activités…)
- Les acteurs du secteur de la culture et de l'histoire (musées, artistes, artisans prestataires d'activités culturelles… )
- Les organisations patronales
- La Chambre de commerce, d'industrie, de services et des métiers (CCISM)
- La Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire
- Les organismes de financement
- Les opérateurs du numérique
- Les porteurs de projets

### Acteurs associatifs

- La French Tech Polynésie
- Les associations et fédérations sectorielles du tourisme
- Les associations culturelles
- Les associations de protection du patrimoine
- Les associations communales et les comités du tourisme

## CONDITIONS DE RÉUSSITE

*Les conditions nécessaires à la réussite de l'action*

- Mesures incitatives et labellisation des acteurs et des activités touristiques immersives interactives et inclusives
- Accompagnement de la création d'activités innovantes (financement, juridique, assurance, formalités), formation et information des acteurs
- Implication de toutes les parties prenantes au travers d'une consultation large et d'un dialogue régulier

| INDICATEURS CLÉS<br>*Les indicateurs prioritaires pour mesurer la bonne réalisation de l'action* | SOURCES DE VÉRIFICATION<br>*Les sources les plus pertinentes pour mesurer l'indicateur, et leur fréquence* |
|---|---|
| **Indicateur 1**<br>Nombre d'acteurs du tourisme labellisés | • Rapports annuels des ministères et services du tourisme et de la culture* |
| **Indicateur 2**<br>Nombre de nouvelles expériences et activités éco-culturelles proposées aux touristes | • Rapports annuels et études du Centre d'Études sur le Tourisme en Océanie-Pacifique (CETOP)<br>• Rapports annuels des ministères et services du tourisme et de la culture* |
| **Indicateur 3**<br>Taux de satisfaction des touristes et visiteurs extérieurs en matière d'expérience éco-culturelle | • Rapports annuels des ministères et services du tourisme et de la culture*<br>• Rapports annuels de Tahiti Tourisme*<br>• Etudes de satisfaction touristique des visiteurs de l'Institut de la Statistique de la Polynésie française* |

**Sous réserve de la mise en place d'un système statistique de collecte et de traitement des données*

La Polynésie française, vitrine intelligente de l'écotourisme inclusif et raisonné, intégrant les populations, les savoirs et savoir-faire traditionnels des îles dans le respect et la promotion des patrimoines culturels et naturels.

ACTION II.6.1 - Engager les communautés pour répertorier les lieux de patrimoines naturels, archéologiques et culturels dans chacun des archipels et créer une base de données unique, accessible en ligne, afin de restaurer les sites, les valoriser et les préserver

ACTION II.6.2 - Développer des outils et des activités touristiques plus immersives et interactives avec la culture et la nature polynésiennes : langues, danse, artisanat, tatouage, sports, navigation, histoire, pêche et agriculture traditionnelles, pharmacopée...

**ACTION II.6.3 – Digitaliser le tourisme (réalité augmentée, métavers, NFT, blockchain, Web3...) pour assurer de nouveaux relais de promotion (présence et visibilité en ligne, accès aux marchés virtuels...), améliorer l'expérience touristique et contribuer à la différenciation de la destination (authenticité, richesse culturelle...)**

## CONTEXTE

La crise sanitaire mondiale a considérablement renforcé la digitalisation du secteur du tourisme, pressant les professionnels du secteur à se réinventer pour répondre aux nouveaux usages, comportements et attentes des voyageurs, et notamment proposer de nouvelles expériences plus innovantes et immersives. Les nouvelles technologies rythment désormais une succession d'expériences, qui commencent dès la recherche d'information sur la destination jusqu'au retour du voyage.

En 2020, le rapport sur la ***« Stratégie du tourisme en Polynésie française pour la période 2021-2025 »*** soulignait les « *bouleversements rapides, profonds et incontournables* » de la commercialisation de la destination polynésienne liés à ces « *enjeux technologiques et humains multiples* ».



RESULTAT II.6
La Polynésie devient une vitrine du tourisme éco-culturel

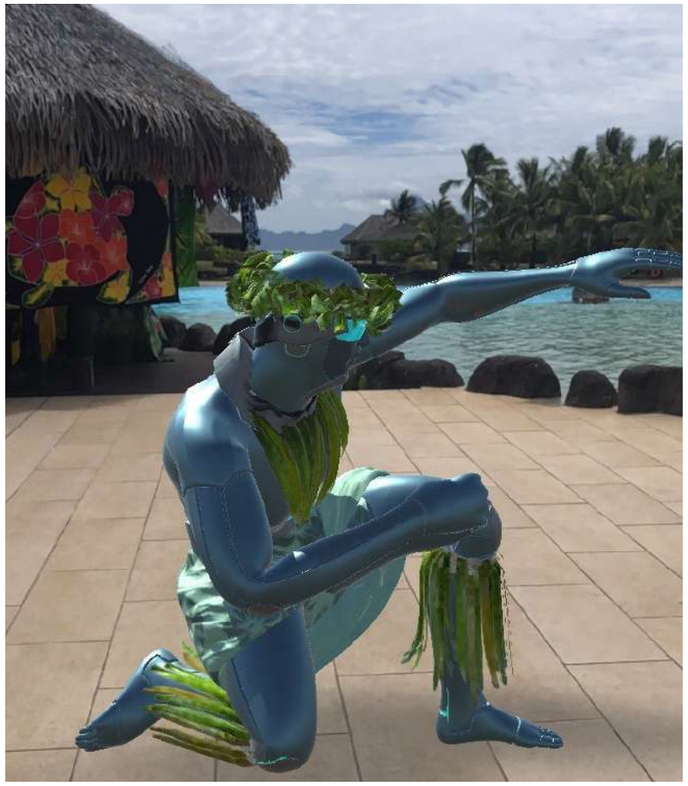

Extrait : « *L'apparition des agences en ligne, la digitalisation des agences traditionnelles, l'intégration de la distribution digitale parfois mutualisée par différents acteurs, la montée en puissance des centres d'appels, la concurrence du collaboratif sur tous les segments touristiques, et l'émergence offensive à la fois des multinationales des technologies de l'information dans le domaine du voyage que la multiplication d'enseignes qui souhaitent se démarquer en proposant des destinations et des séjours alternatifs, tout ceci complexifie la commercialisation de produits non standardisés, à la carte, personnalisés, où chaque acteur devient un maillon essentiel de sa propre visibilité et de sa propre attractivité.* »

Faire de la Polynésie française un territoire exemplaire à l'avant-garde de la transition écologique et du tourisme éco-culturel implique de proposer une offre plus innovante, centrée sur une expérience authentique, originale et créative, en anticipant les nouveaux usages numériques et technologiques des marchés mondiaux touristiques.

## POUR QUOI ?

*Les effets principaux de l'action*

- Augmentation du tourisme, fidélisation de la clientèle et renforcement des facteurs clés de différenciation de la destination
- Amélioration de la promotion de la destination, de son histoire et de sa culture (accès aux marchés virtuels, développement des NFT : («non-fungible token» ou «jetons non fongibles», certificats de propriété unique d'un bien numérique) )
- Enrichissement de l'expérience touristique (avant, pendant et après) grâce à l'utilisation des technologies digitales (réalité augmentée, réalité virtuelle, NFT... )
- Adaptation de la destination aux usages des générations futures (cryptomonnaies, NFT, métavers... )
- Relais de développement temporel et spatial pour les commerçants (métavers, NFT... )

## POUR QUI ?

*Les bénéficiaires de l'action*

- Les acteurs du secteur du tourisme (hôtels, pensions de famille, tour opérateurs, Tahiti Tourisme, prestataires d'activités, comités du tourisme...)
- Les acteurs du secteur de la culture et de l'histoire (musées, artistes, artisans prestataires d'activités culturelles... )
- Les touristes
- Les commerçants
- La population actuelle et les générations futures
- Les communes
- La Polynésie française

## COMMENT ?

*Les déclinaisons opérationnelles de l'action issues de la concertation organisée pour la co-construction de la stratégie de l'innovation*

- Améliorer la connexion aux grandes plateformes et aux marchés internationaux, la sécurisation des échanges et données numériques, accompagner et former les acteurs du tourisme à la digitalisation de leurs offres sur l'ensemble de la chaîne de valeur, de la pré-commercialisation, la réservation, le séjour, jusqu'au suivi post voyage, et la sécurisation des données, englobant l'ensemble de l'expérience touristique
- Développer une filière de production de « visites virtuelles » (modélisation 3D, vidéos 360°, immersion virtuelle, gamification…) pour promouvoir la destination et valoriser les patrimoines historique, naturel et culturel polynésiens à l'international en proposant une expérience touristique unique et créative
- Déployer sur les principaux sites touristiques et archéologiques des solutions de réalité augmentée (technologie qui vient intégrer des éléments virtuels dans le réel), pour enrichir les visites physiques des touristes, les relier à la culture, leur permettre de découvrir en autonomie l'Histoire, les traditions, les savoirs et savoir-faire polynésiens
- Étudier les nouveaux usages technologiques, l'évolution et les opportunités de la prochaine révolution du Web3, qui repose sur la technologie décentralisée de la Blockchain et ambitionne de succéder à l'Internet et aux réseaux sociaux
- Explorer les potentiels des métavers (espaces en ligne où les utilisateurs peuvent interagir, travailler, visiter, découvrir et jouer par avatars interposés), des NFT («non-fungible token» ou «jetons non fongibles», certificats de propriété unique d'un bien numérique), et du développement mondial des solutions de paiement en cryptomonnaies
- Créer des outils innovants facilitant la réappropriation du patrimoine culturel et historique par la population polynésienne

RESULTAT II.6
La Polynésie devient une vitrine du tourisme éco-culturel

## PAR QUI ?

*Les principales parties prenantes engagées dans la mise en œuvre de l'action*

**Acteurs institutionnels**
- Les ministères et services concernés de la Polynésie française
- Les communes et communautés de communes
- Les institutions financières publiques

**Acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur**
- Le Centre d'Études sur le Tourisme en Océanie-Pacifique (CETOP)
- Les chercheurs et enseignants-chercheurs des organismes de recherche et des universités
- Les doctorants et post-doctorants

**Acteurs privés**
- Les acteurs du secteur du tourisme (hôtels, pensions de famille, tour opérateurs, Tahiti Tourisme, prestataires d'activités…)
- Les acteurs du secteur de la culture et de l'histoire (musées, artistes, artisans prestataires d'activités culturelles…)
- Les organisations patronales
- La Chambre de commerce, d'industrie, de services et des métiers (CCISM)
- Les organismes de financement
- Les commerçants
- Les opérateurs du numérique
- Les porteurs de projets

**Acteurs associatifs**
- La French Tech Polynésie
- Les associations et fédérations sectorielles du tourisme
- Les associations culturelles
- Les associations de protection du patrimoine
- Les associations communales et les comités du tourisme

## CONDITIONS DE RÉUSSITE

*Les conditions nécessaires à la réussite de l'action*

- Définition d'un juste équilibre entre la digitalisation de l'expérience touristique et l'authenticité de la destination, avec une culture et une histoire suffisamment réappropriées pour maintenir les facteurs clés de différenciation de la destination
- Renforcement et développement des infrastructures technologiques, notamment dans les îles
- Mobilisation des compétences et des savoir-faire nécessaires au développement des technologies
- Priorisation des aspects de cybersécurité en Polynésie française

| INDICATEURS CLÉS<br>*Les indicateurs prioritaires pour mesurer la bonne réalisation de l'action* | SOURCES DE VÉRIFICATION<br>*Les sources les plus pertinentes pour mesurer l'indicateur, et leur fréquence* |
|---|---|
| **Indicateur 1**<br>Nombre d'acteurs du tourisme présents sur les marchés virtuels et nombre de NFT créés en Polynésie française | • Rapports annuels et études du Centre d'Études sur le Tourisme en Océanie-Pacifique (CETOP)* |
| **Indicateur 2**<br>Nombre d'applications créées en Polynésie française dans le domaine du tourisme et nombre d'usagers | • Rapports annuels et études du Centre d'Études sur le Tourisme en Océanie-Pacifique (CETOP)*<br>• Rapports annuels de Tahiti Tourisme* |
| **Indicateur 3**<br>Taux de fidélisation touristique | • Publications trimestrielles de l'Institut de la Statistique de Polynésie française (ISPF) |

**Sous réserve de la mise en place d'un système statistique de collecte et de traitement des données*

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

## IMPACTS

*Cet axe contribue à atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) et de leurs cibles suivants :*

12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

### OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE 12

**ODD 12.b** : Mettre au point et utiliser des outils de contrôle des impacts sur le développement durable, pour un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux

**ODD 12.8** : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES

### OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE 11

**ODD 11.4** : Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial

9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE

### OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE 9

**ODD 9** : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

**ODD 9.5** : Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant considérablement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

### OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE 8

**ODD 8.2** : Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre

# FOURNIR un environnement FAVORABLE À **L'INNOVATION**

POLYNÉSIE OCEAN D'INNOVATION

Diffuser la culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat, sensibiliser les nouvelles générations, inciter à la création d'entreprises innovantes en faveur du développement durable, et favoriser la formation professionnelle tout au long de la vie dans les domaines de l'innovation technologique et écologique.

**ACTION I.1.1 - Diffuser la culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat chez les scolaires, les étudiants, les enseignants, les chercheurs, les enseignants-chercheurs**

ACTION I.1.2 - Inciter étudiants, chercheurs, acteurs académiques et économiques à s'orienter vers la création d'entreprises innovantes dans les domaines d'activités stratégiques en faveur du développement durable

ACTION I.1.3 - Favoriser et financer la formation tout au long de la vie pour renforcer les compétences des salariés du privé et du public dans les domaines de l'innovation technologique et écologique, et promouvoir l'intrapreneuriat

## CONTEXTE

Changer, renouveler, développer la créativité sont les priorités de la culture de l'innovation. Au carrefour de l'acquisition de connaissances et de l'imagination créative, la culture de l'innovation permet à tout un chacun d'exprimer ses idées et de les expérimenter de sa propre initiative. Elle se nourrit de la richesse des interactions entre plusieurs disciplines et de l'intelligence collective de tous les acteurs. Elle utilise la flexibilité et l'agilité pour se mouvoir rapidement dans un environnement complexe et en constante évolution.

L'innovation n'est pas que technologique. Elle est aussi sociale, sociétale et politique. Tous les domaines sont touchés par l'innovation, qui constitue à la fois un moteur de croissance durable, et une méthode de résolution de problèmes qui se posent à la société. La curiosité et la créativité sont au centre de la culture de l'innovation, mais pour innover, il ne suffit pas seulement d'imaginer de nouvelles idées. Il faut aussi que ces idées soient transformées en solutions concrètes qui répondent à des problématiques tangibles.



RESULTAT I.1
La culture de l'innovation
au service du développement durable est diffusée

La culture de l'innovation est ainsi étroitement liée à la culture de l'entrepreneuriat. Créer et réaliser. La diffusion, la valorisation et la promotion de l'esprit d'entreprendre auprès de tous les publics, et ce dès le plus jeune âge, est non seulement un vecteur d'insertion professionnelle, mais aussi le moteur d'une dynamique de développement économique endogène portée par et pour les Polynésiens, et donc mieux connectée aux réalités culturelles et aux attentes sociales et environnementales locales.

La sensibilisation des enseignants à l'innovation et à l'entrepreneuriat permet de créer des vocations tout au long du parcours scolaire, et de nourrir cet élan entrepreneurial en formant les créateurs d'entreprises qui produiront les richesses locales et les emplois de la Polynésie de demain.

La formation des chercheurs à l'entrepreneuriat doit leur permettre de dépasser leur frein à la création d'entreprises innovantes. Les chercheurs produisent en effet des connaissances qui répondent souvent aux enjeux de la Polynésie, mais les résultats de leurs travaux franchissent rarement la porte des laboratoires à cause de la méconnaissance du monde de l'entreprise.

## POUR QUOI ?

*Les effets principaux de l'action*

- Développement de la créativité, de la curiosité et de l'envie d'entreprendre
- Libération des énergies productives et amélioration de la confiance en soi
- Baisse du décrochage scolaire
- Rééquilibrage de l'attractivité du secteur privé / secteur public
- Application des travaux de recherche
- Formation du monde académique (recherche) aux enjeux et contraintes de l'innovation et du monde de l'entreprise

## POUR QUI ?

*Les bénéficiaires de l'action*

- Les acteurs de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Les élèves, les étudiants, les doctorants, les post-doctorants
- La population actuelle et les générations futures
- La Polynésie française

## COMMENT ?

*Les déclinaisons opérationnelles de l'action issues de la concertation organisée pour la co-construction de la stratégie de l'innovation*

- Former des équipes éducatives aux techniques permettant de stimuler la curiosité et favoriser l'ouverture d'esprit des jeunes dès le plus jeune âge
- Valoriser la culture scientifique et engager les élèves sur des projets de classe ludiques en partenariat avec des entreprises et start-up, et des projets de recherche sur des solutions en faveur du développement durable, en relation avec les organismes de recherche
- Intégrer la culture de l'innovation dans les parcours scolaires : accès facilité aux structures culturelles (Fare Natura, Musée de Tahiti et des Îles - Te Fare Manaha…), visite des sites industriels et entreprises innovantes, intervention d'experts, d'entrepreneurs, d'artistes dans les écoles, mises en situation ludiques (« job dating » jeunes / entreprises, jeux virtuels et interactifs : serious game, escape game…), apprentissage du codage (ex : « *Master Robot* »)
- Dédier 10% minimum du temps scolaire à des activités de sensibilisation et d'expérimentations de l'innovation, de l'entrepreneuriat et du développement durable dans les programmes scolaires
- Privilégier l'expérimentation, déployer des méthodes d'enseignement qui ne brident pas les élèves et favorisent leur créativité, enseigner par la pratique et par le geste, sur les thématiques de l'innovation et du développement durable, multiplier les classes vertes et bleues et les actions éducatives sur le terrain
- Organiser des concours d'idées auprès des scolaires, pour les sensibiliser à l'innovation et au développement durable, et valoriser leur créativité par la mise en œuvre collective de projets innovants
- Créer des espaces physiques de créativité/innovation (« créathèques ») dans les établissements scolaires
- Mettre en place le programme « start-up à l'école », pour rapprocher les publics scolaires des porteurs de projets innovants au sein des écoles, afin d'éveiller la curiosité des enfants et des enseignants pour l'innovation et l'entrepreneuriat et les sensibiliser aux nouvelles méthodologies de l'intelligence collective
- Proposer aux élèves du secondaire et aux étudiants de l'université et des autres établissements d'enseignement supérieur, de la licence (ou BTS, DUT, IUT…) au doctorat, des enseignements sur la gestion de projet, la création d'entreprise et la propriété industrielle
- Sensibiliser et proposer des cycles de formation destinés au monde académique (chercheurs, enseignant-chercheurs, doctorants) sur l'innovation, l'entrepreneuriat et le transfert de technologie

RESULTAT I.1
La culture de l'innovation
au service du développement durable est diffusée

## PAR QUI ?

*Les principales parties prenantes engagées dans la mise en œuvre de l'action*

**Acteurs institutionnels**

- Les ministères et services de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche de la Polynésie française
- Les ministères et services concernés de l'État
- Le Vice-rectorat de la Polynésie française
- Les communes et communautés de communes
- Les institutions financières publiques

**Acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur**

- Les universités et organismes de recherche

**Acteurs privés**

- Les organisations patronales
- Les partenaires sociaux
- Les organismes de formation
- La Chambre de commerce, d'industrie, de services et des métiers (CCISM)

**Acteurs associatifs**

- Le Cluster Maritime de Polynésie française
- La French Tech Polynésie
- Les associations de parents d'élèves
- Les associations étudiantes
- Les associations culturelles
- Les associations de protection de l'environnement

## CONDITIONS DE RÉUSSITE

*Les conditions nécessaires à la réussite de l'action*

- Mise en place d'un mode de gouvernance public - académique - privé adapté et d'un comité de coordination de l'action qui réunit l'ensemble des parties prenantes
- Acceptation par les acteurs de l'éducation de la nécessaire évolution des méthodes pédagogiques
- Adaptation des programmes d'enseignement aux mutations de la société

| INDICATEURS CLÉS<br>*Les indicateurs prioritaires pour mesurer la bonne réalisation de l'action* | SOURCES DE VÉRIFICATION<br>*Les sources les plus pertinentes pour mesurer l'indicateur, et leur fréquence* |
|---|---|
| **Indicateur 1**<br>Nombre d'actions de sensibilisation à l'innovation et l'entrepreneuriat mises en place dans les établissements scolaires | • Rapports annuels du ministère en charge de l'éducation et de la Direction générale de l'éducation et des enseignements de Polynésie française (DGEE)* |
| **Indicateur 2**<br>Nombre d'enseignants, de chercheurs et d'enseignants-chercheurs ayant bénéficié d'une formation à l'innovation et l'entrepreneuriat | • Rapports annuels des ministères et services de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche*<br>• Rapports annuels de la Direction générale de l'éducation et des enseignements de Polynésie française (DGEE)*<br>• Rapports annuels de l'Université de la Polynésie française et des organismes de recherche* |
| **Indicateur 3**<br>Pourcentage du temps consacré aux activités d'innovation, d'entrepreneuriat et de développement durable dans les programmes scolaires | • Rapports annuels du ministère en charge de l'éducation et de la Direction générale de l'éducation et des enseignements de Polynésie française (DGEE)*<br>• Rapports annuels du Vice-rectorat de la Polynésie française |

**Sous réserve de la mise en place d'un système statistique de collecte et de traitement des données*

Diffuser la culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat, sensibiliser les nouvelles générations, inciter à la création d'entreprises innovantes en faveur du développement durable, et favoriser la formation professionnelle tout au long de la vie dans les domaines de l'innovation technologique et écologique.

ACTION I.1.1 - Diffuser la culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat chez les scolaires, les étudiants, les enseignants, les chercheurs, les enseignants-chercheurs

**ACTION I.1.2 - Inciter étudiants, chercheurs, acteurs académiques et économiques à s'orienter vers la création d'entreprises innovantes dans les domaines d'activités stratégiques en faveur du développement durable**

ACTION I.1.3 - Favoriser et financer la formation tout au long de la vie pour renforcer les compétences des salariés du privé et du public dans les domaines de l'innovation technologique et écologique, et promouvoir l'intrapreneuriat

## CONTEXTE

Être sensibilisé à l'innovation et l'entrepreneuriat (ACTION I.1.1) est une condition nécessaire mais pas toujours suffisante pour franchir le pas et créer une entreprise innovante, notamment pour les acteurs qui ne sont pas issus du milieu économique.

Démystifier l'entreprise et l'entrepreneuriat, rassurer, accompagner et former les personnes motivées ayant une idée ou un projet novateur en lien avec le développement durable, est une étape primordiale pour accroître et dynamiser la création d'entreprises innovantes répondant aux grands enjeux de la Polynésie française.

Elle implique de faire grandir les entreprises créées vers un format plus innovant et structuré, pour permettre aux porteurs de projets de diversifier leurs possibilités de financement et contribuer au développement des domaines d'activités stratégiques et à la création d'emplois durables.

La création d'entreprise fait partie des principaux débouchés dans le contexte économique mondial actuel. En Polynésie française, les entreprises individuelles représentent 87% (***étude sur les créations d'entreprises 2020*** de l'Institut de la Statistique de la Polynésie française - ISPF), des 36 718 entreprises actives recensées par la Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers.



RESULTAT I.1
La culture de l'innovation
au service du développement durable est diffusée

La création d'entreprise individuelle est un moyen pour nombre de Polynésiennes et de Polynésiens de créer leur propre activité, leur propre emploi. Le tissu économique polynésien est ainsi largement constitué d'entrepreneurs qui exercent une activité sous la forme d'une entreprise individuelle, personne physique qu'il est de coutume de désigner par le terme de «patenté», bien que cette terminologie n'ait pas d'existence juridique. Ce terme est en fait une extension de la « patente », à savoir « *la contribution due par toute personne physique ou morale de nationalité française ou étrangère qui exerce à titre permanent ou temporaire une activité professionnelle non salariée en Polynésie française* ». Elle est très spécifique à la Polynésie française. En France, la patente a été remplacée en 1976 par la taxe professionnelle, qui n'a pas été instaurée sur le territoire.

La « patente » ne permet pas en revanche de développer une entreprise innovante. Si la notion de « start-up » désigne spontanément « une entreprise jeune, portée par une innovation technologique et porteuse d'un potentiel de développement commercial très fort », elle ne constitue pas un statut juridique à part entière et elle ne peut se développer sous le régime de la « patente ». Pour se développer et créer de l'emploi, une start-up doit se constituer en SARL (Société à Responsabilité Limitée), ou en SA (Société Anonyme), ou mieux encore, en SAS (Société par Actions Simplifiée), statut idéal le plus utilisé par les start-up nationales, que le Pays a récemment simplifié et adapté afin de favoriser la création de ces entreprises innovantes.

Détecter les potentiels talents, identifier les porteurs de projets innovants, les accueillir et les orienter pour les encourager et les accompagner sur la voie de la création d'une entreprise viable, sont les ressorts de l'impulsion d'une véritable dynamique de développement durable et inclusif. Elle implique la structuration de l'écosystème de l'innovation polynésien pour mettre en place un accompagnement sur-mesure des projets relevant des domaines d'activités stratégiques de la Polynésie, structuration renforcée par les actions définies dans l'axe I.4 de cette Stratégie de l'innovation : « Les acteurs de l'innovation sont soutenus dans la mise en œuvre de leur projet, et leur parcours est facilité ».

## POUR QUOI ?

*Les effets principaux de l'action*

- Accompagnement et soutien concrets des talents et des potentiels
- Création de nouvelles activités, de nouvelles filières et d'emplois durables
- Démystification et attractivité de la création d'entreprises innovantes au service du développement durable
- Amélioration des perspectives d'avenir pour les nouvelles générations et limitation de la « fuite des cerveaux »

## POUR QUI ?

*Les bénéficiaires de l'action*

- Les acteurs de la recherche et de l'innovation
- La population actuelle et les générations futures
- Les porteurs de projets
- Les étudiants, les doctorants et post-doctorants
- Les talents

## COMMENT ?

*Les déclinaisons opérationnelles de l'action issues de la concertation organisée pour la co-construction de la stratégie de l'innovation*

- Développer des dispositifs opérationnel susceptibles de soutenir toute personne ayant une idée innovante pour la présenter aux experts locaux pour évaluer la faisabilité de son développement, et le cas échéant faire un bilan de compétences afin d'orienter le porteur de projet vers les formations et structures de soutien nécessaires à la réussite de son projet
- Promouvoir auprès des chercheurs et enseignants-chercheurs les dispositifs de la Loi de Programmation de la Recherche (ACTION I.5.2) les autorisant à créer ou à participer en qualité d'associé ou de dirigeant, à une entreprise dont l'objet est d'assurer la valorisation de travaux de recherche
- Mettre en place des mesures et dispositifs en faveur de l'essaimage : leviers pour que les employés puissent créer ou reprendre des entreprises avec l'aide de leur employeur (formation, temps donné à l'employé pour travailler sur son projet…), mettre en place des aides fiscales (ou autres) pour convaincre l'employeur d'accepter cet essaimage, proposer des disponibilités (élastiques) pour la création d'entreprise (ex : assurance de retrouver un travail si le projet n'aboutit pas)
- Proposer un panel de formations accessibles à tout porteur de projet, afin qu'il choisisse en fonction des compétences qu'il a besoin d'acquérir et du degré de maturité de son projet
- Identifier les porteurs de projets potentiels et les mettre en relation avec des entrepreneurs régionaux, nationaux ou internationaux inspirants et des « *success stories* » polynésiennes, issus de tous horizons, pour des retours et partages d'expériences
- Détecter les talents et potentiels profils d'entrepreneurs innovants dans les communes et les îles polynésiennes, issus de milieux défavorisés, les accompagner en tutorat sur le modèle des actions de l'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) et du programme « *Tumu* » de l'incubateur PRISM de la La Chambre de commerce, d'industrie, de services et des métiers (CCISM) pour les quartiers prioritaires de Polynésie
- Permettre à ces talents de faire leur preuve, de créer et développer leur entreprise, en s'appuyant notamment sur le programme national de financement du « *French Tech Tremplin* »

RESULTAT I.1
La culture de l'innovation
au service du développement durable est diffusée

POLYNESIE OCEAN D'INNOVATION

## PAR QUI ?

*Les principales parties prenantes engagées dans la mise en œuvre de l'action*

**Acteurs institutionnels**

- Les ministères et services concernés de la Polynésie française
- Les ministères et services concernés de l'État
- La French Tech nationale
- Les communes et communautés de communes
- Les institutions financières publiques

**Acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur**

- Les chercheurs et enseignants-chercheurs des organismes de recherche et des universités
- Les doctorants et post-doctorants

**Acteurs privés**

- Les acteurs économiques
- Les organisations patronales
- Les partenaires sociaux
- La Chambre de commerce, d'industrie, de services et des métiers (CCISM)
- La Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire (CAPL)
- Les organismes de formation
- Les organismes de financement
- Les porteurs de projets

**Acteurs associatifs**

- Le Cluster Maritime de Polynésie française
- La French Tech Polynésie
- L'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE)
- Les associations et syndicats professionnels
- Les associations et réseaux professionnels et étudiants

## CONDITIONS DE RÉUSSITE

*Les conditions nécessaires à la réussite de l'action*

- Mise en place d'un mode de gouvernance public - académique - privé adapté et d'un comité de coordination de l'action qui réunit l'ensemble des parties prenantes
- Ambition forte du gouvernement de la Polynésie française d'encourager la création d'entreprises innovantes
- Détection systématique dès l'école des talents et des potentiels et structuration de leur accompagnement

| INDICATEURS CLÉS<br>*Les indicateurs prioritaires pour mesurer la bonne réalisation de l'action* | SOURCES DE VÉRIFICATION<br>*Les sources les plus pertinentes pour mesurer l'indicateur, et leur fréquence* |
|---|---|
| **Indicateur 1**<br>Nombre de sociétés (personnes morales) créées dans les domaines d'activités stratégiques de la Polynésie française | • Rapports annuels de la Chambre de commerce, d'industrie, de services et des métiers (CCISM)*<br>• Publications, études et bilans annuels de l'Institut de la Statistique de Polynésie française (ISPF)* |
| **Indicateur 2**<br>Nombre de chercheurs et d'enseignants-chercheurs dirigeants ou associés à une entreprise | • Rapports annuels de l'Université de la Polynésie française et des organismes de recherche* |
| **Indicateur 3**<br>Nombre de personnes issues de quartiers prioritaires accompagnées dans leur démarche de création d'entreprise innovante | • Rapports annuels de l'incubateur PRISM de la Chambre de commerce, d'industrie, de services et des métiers (CCISM)<br>• Rapports annuels de l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) |

**Sous réserve de la mise en place d'un système statistique de collecte et de traitement des données*

Diffuser la culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat, sensibiliser les nouvelles générations, inciter à la création d'entreprises innovantes en faveur du développement durable, et favoriser la formation professionnelle tout au long de la vie dans les domaines de l'innovation technologique et écologique.

ACTION I.1.1 - Diffuser la culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat chez les scolaires, les étudiants, les enseignants, les chercheurs, les enseignants-chercheurs

ACTION I.1.2 - Inciter étudiants, chercheurs, acteurs académiques et économiques à s'orienter vers la création d'entreprises innovantes dans les domaines d'activités stratégiques en faveur du développement durable

**ACTION I.1.3 - Favoriser et financer la formation tout au long de la vie pour renforcer les compétences des salariés du privé et du public dans les domaines de l'innovation technologique et écologique, et promouvoir l'intrapreneuriat**

## CONTEXTE

L'innovation gagne toutes les sphères de la vie professionnelle, non seulement par la transformation numérique des métiers, des outils et des processus, mais également par la priorisation croissante des comportements durables respectueux de l'environnement, en lien avec la montée en puissance de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) afin qu'elles intègrent les préoccupations sociales et environnementales à leurs activités et contribuent aux enjeux du développement durable.

Acquérir de nouvelles compétences au fil du temps, actualiser ses connaissances et développer sa créativité grâce à la formation continue sont désormais essentiels pour accroître son employabilité, renforcer son agilité et se créer de nouvelles opportunités de carrière… ou se lancer dans l'entrepreneuriat.

La formation tout au long de la vie s'est ainsi imposée ces dernières années comme une nécessité afin de répondre aux mutations actuelles de la nature du travail, de l'évolution des compétences requises, et des changements technologiques et écologiques qui s'opèrent dans tous les territoires.

En 2020, l'UNESCO, dans son rapport ***« Adopter une culture de l'apprentissage tout au long de la vie »***, souligne que : *« la création d'une culture mondiale de l'apprentissage tout au long de la vie sera essentielle pour relever les défis auxquels l'humanité est confrontée, de la crise climatique aux changements technologiques et démographiques, sans oublier ceux posés par la pandémie de COVID-19 et les inégalités qu'elle a exacerbées ».*



RESULTAT I.1
La culture de l'innovation
au service du développement durable est diffusée

« Apprendre à apprendre et à gérer son itinéraire de formation personnel doit devenir une compétence de base », souligne le rapport de l'UNESCO, pour qui : « l'apprentissage tout au long de la vie favorise la capacité des individus à gérer le changement et à construire l'avenir de leur choix ».

La stratégie définie par les États européens lors du Conseil de Lisbonne en 2000 a fait du développement de la formation tout au long de la vie un objectif essentiel pour l'Europe. Le droit à la formation pour tous les salariés a été instauré en France métropolitaine au début de ce siècle, par la loi relative à la « formation professionnelle tout au long de la vie » du 4 mai 2004, qui permet à tout salarié de suivre une formation tout en percevant des compensations financières. L'application de cette loi n'a pas été étendue à la Polynésie française, compétente dans le domaine de la formation continue.

De même que ne s'applique pas à la Polynésie française, le ***compte personnel de formation (CPF)***, dispositif de financement public de formation continue, qui permet à tous les actifs d'acquérir des droits à la formation mobilisables tout au long de sa vie professionnelle.

Dans ce contexte d'évolution rapide des métiers et des compétences, la compétitivité économique de la Polynésie française autant que le bien-être professionnel et le développement personnel des salariés du privé et agents du public impliquent la mise en place d'une action forte, concertée et collective, visant à créer un dispositif efficient pour favoriser et financer la formation professionnelle tout au long de la vie.

## POUR QUOI ?

*Les effets principaux de l'action*

- Renforcement de la compétitivité et survie des entreprises
- Adaptation aux évolutions mondiales
- Intégration de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)
- Augmentation du taux d'activité
- Amélioration de la compétence, de l'employabilité et de la performance

## POUR QUI ?

*Les bénéficiaires de l'action*

- La population actuelle et les générations futures
- La Polynésie française

## COMMENT ?

*Les déclinaisons opérationnelles de l'action issues de la concertation organisée pour la co-construction de la stratégie de l'innovation*

- Mettre en place un « Chèque évolution professionnelle » ou compte personnel de formation pour permettre aux salariés, entrepreneurs, agents des administrations du Pays et des communes de renforcer leurs compétences dans les domaines de l'innovation technologiques et écologiques
- Répertorier les dispositifs financiers de soutien à la formation professionnelle pour tous (demandeurs d'emploi, salariés, travailleurs non-salariés, jeunes, adultes, travailleurs reconnus handicapés…) et créer un nouveau dispositif d'aide à la formation continue et à la reconversion professionnelle
- Recenser les offres de formation continue disponibles sur le territoire (en présentiel et en distanciel) et les plateformes numériques de formations professionnelles en ligne (e-learning, MOOC…) dédiées à l'innovation, à l'entrepreneuriat, à la RSE et au développement durable, et en faciliter l'accès à des coûts abordables
- Développer l'apprentissage spécifique lié à l'innovation (ex : contrats d'apprentissage) et les filières de formation continue par alternance, associés à l'insertion par le travail
- Favoriser la mobilité professionnelle et l'immersion entre les sphères publiques (services et collectivités) et le secteur privé
- Rendre éligible au Fonds Paritaire de Gestion (FGP) les formations professionnelles dans les domaines de l'innovation, de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et du développement durable
- Développer des modèles de travail flexibles (horaires) et de nouveaux modèles de prestations, pour laisser du temps à l'innovation et à la formation, mettre en place un crédit emploi formation pour les salariés privés/publics et les entrepreneurs
- Encourager la démarche innovante d'intra-preneuriat dans les entreprises et dans la fonction publique pour valoriser les initiatives et la créativité des équipes

RESULTAT I.1
La culture de l'innovation
au service du développement durable est diffusée

POLYNESIE OCEAN D'INNOVATION

## PAR QUI ?

*Les principales parties prenantes engagées dans la mise en œuvre de l'action*

### Acteurs institutionnels

- Les ministères et services concernés de la Polynésie française
- Le Service de l'Emploi de la Formation et de l'Insertion professionnelles (SEFI)
- La Caisse de Prévoyance Sociale
- Les ministères et services concernés de l'État
- Les communes et communautés de communes
- Les institutions financières publiques

### Acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur

- L'Université de la Polynésie française (UPF)
- Le Conservatoire National des arts et métiers en Polynésie française (CNAM)

### Acteurs privés

- Les acteurs économiques
- Les organisations patronales
- Les partenaires sociaux
- Le Fonds Paritaire de Gestion (FPG)
- Le Centre de Formation Professionnelle des Adultes (CFPA)
- La Chambre de commerce, d'industrie, de services et des métiers (CCISM)
- La Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire (CAPL)
- Les organismes de formation continue
- Les organismes de financement

### Acteurs associatifs

- Le Cluster Maritime de Polynésie française
- La French Tech Polynésie
- Les associations et syndicats professionnels
- Les associations et réseaux professionnels

## CONDITIONS DE RÉUSSITE

*Les conditions nécessaires à la réussite de l'action*

- Instauration d'un dispositif efficient adapté à la Polynésie française pour favoriser et financer la formation professionnelle tout au long de la vie
- Mise en place d'un mode de gouvernance public – académique – privé adapté et d'un comité de coordination de l'action qui réunit l'ensemble des parties prenantes
- Création d'un « Chèque évolution professionnelle » de type « compte personnel de formation »

| INDICATEURS CLÉS<br>*Les indicateurs prioritaires pour mesurer la bonne réalisation de l'action* | SOURCES DE VÉRIFICATION<br>*Les sources les plus pertinentes pour mesurer l'indicateur, et leur fréquence* |
|---|---|
| **Indicateur 1**<br>Nombre d'actions de formation à l'innovation mises en œuvre au sein des services administratifs du Pays et des communes | • Rapports des ministères et services en charge de l'administration et des ressources humaines*<br>• Rapports annuels du Syndicat pour la promotion des communes de Polynésie française (SPCPF)* |
| **Indicateur 2**<br>Nombre d'utilisation des comptes personnels de formation mis en place dans le cadre du dispositif de formation continue tout au long de la vie | • Rapports annuels des ministères et services en charge du travail, de l'emploi, de l'administration et des ressources humaines*<br>• Rapports annuels du Syndicat pour la promotion des communes de Polynésie française (SPCPF)*<br>• Rapports annuels du Fonds Paritaire de Gestion*<br>• Rapports annuels des organisations patronales*<br>• Rapports annuels des partenaires sociaux* |
| **Indicateur 3**<br>Nombre de projets d'intrapreneuriat mis en œuvre dans les secteurs privés, académiques et publics | • Rapports des ministères et services en charge de l'administration et des ressources humaines*<br>• Rapports annuels des organisations patronales*<br>• Rapports annuels des partenaires sociaux*<br>• Rapports annuels de l'Université de la Polynésie française et des organismes de recherche* |

**Sous réserve de la mise en place d'un système statistique de collecte et de traitement des données*

# OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

## IMPACTS

*Cet axe contribue à atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) et de leurs cibles suivants :*

### OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE 4

**ODD 4** : Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

**ODD 4.3** : D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable

**ODD 4.4** : D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat

**ODD 4.7** : D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable

**ODD 4.C** : D'ici à 2030, accroître considérablement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement

### OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE 12

**ODD 12.8** : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature

### OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE 8

**ODD 8.2** : Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre

**ODD 8.3** : Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers

### OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE 9

**ODD 9** : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

**ODD 9.2** : Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés

**ODD 9.4** : D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens

**ODD 9.5** : Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche-développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche-développement d'ici à 2030

Développer les talents, identifier les besoins en compétences et métiers pour créer les filières diplômantes adaptées, faciliter l'accès aux formations supérieures et aux grandes écoles et favoriser l'égalité des chances pour une océanisation des cadres efficientes.

**ACTION I.2.1 - Identifier, qualifier et quantifier les besoins en compétences actuels et futurs grâce à la mise en réseau de tous les acteurs concernés pour disposer en temps réel de ressources humaines adaptées, à tous les niveaux de qualification**

ACTION I.2.2 - Mettre en œuvre les formations diplômantes aux nouveaux métiers, former les enseignants et développer la personnalisation de parcours de formations adaptés en fonction des publics

ACTION I.2.3 - Faciliter l'accès aux études supérieures spécialisées proposées au niveau local, régional, national et international pour assurer la formation des talents et favoriser l'égalité des chances au bénéfice de la Polynésie

## CONTEXTE

Puissant levier de développement économique et de croissance durable, l'innovation est également un moteur de l'emploi local qui ouvre de nombreux champs de création de nouveaux métiers dans tous les secteurs d'activité existants et les filières d'avenir.

Les métiers dits « de demain » sont déjà la réalité « d'aujourd'hui ». Il ne peut y avoir de retour en arrière, ces métiers se développent au rythme, accéléré, des grandes mutations économiques, technologiques et écologiques de ces 20 dernières années, et constituent les perspectives d'emplois et d'activités des prochaines générations.

Cette action propose de les identifier, de les qualifier et de les quantifier en Polynésie française, dans une démarche partenariale des parties prenantes, afin d'adapter rapidement les actions de formation diplômante et mesures d'insertion sociale aux besoins à court et moyen termes des acteurs de l'innovation, pour offrir de nouveaux débouchés, diversifier les possibilités d'orientation et d'insertion professionnelle, et favoriser les recrutements de proximité.

Cette démarche vise non seulement à adapter les compétences aux évolutions en cours du marché de l'emploi dans les archipels polynésiens, mais aussi à anticiper ses transformations pour instaurer une gestion prospective de l'offre de formation et d'insertion en adéquation avec l'évolution des filières existantes et le développement de filières émergentes, dans les domaines d'activités stratégiques de la Polynésie française.



RESULTAT I.2
Les compétences dans le domaine de l'innovation sont renforcées

La mise en œuvre opérationnelle de cette action transversale implique une approche concertée de l'ensemble des parties prenantes du territoire, mobilisées et structurées pour réaliser un premier diagnostic partagé et mettre en œuvre une gestion prospective des compétences et des emplois en Polynésie française : acteurs publics (Pays, État et communes), académiques (enseignement et recherche), privés (organisations patronales, clusters, grandes entreprises, jeunes entrepreneurs et start-up), sociaux (partenaires sociaux et associations d'insertion).

Une première étude a été initiée en 2016 par le gouvernement de la Polynésie française pour la mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) territoriale, adaptée au contexte polynésien, pour le secteur de l'économie bleue en premier lieu, dans la perspective d'appliquer « cet outil à d'autres secteurs d'activités comme ceux du tourisme, de l'économie verte ou du numérique. » Le Service de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion professionnelles (SEFI) avait alors été identifié comme structure de référence, « en charge de l'animation et de l'exploitation des données, en partenariat avec les organisations professionnelles et les services et établissements du Pays concernés. »

Objectif du Pays : « Renforcer sa capacité d'anticipation des mutations économiques, les entreprises devant quant à elles disposer d'une meilleure connaissance des ressources territoriales et de leurs évolutions, et les individus (salariés, demandeurs d'emploi et étudiants) en retirer des outils de sécurisation de leur parcours de formation et d'insertion professionnelle. »

## POUR QUOI ?

*Les effets principaux de l'action*

- Adéquation des besoins en mains d'œuvre (BMO) et des ressources en mains d'œuvre (RMO) dans tous les domaines d'activités stratégiques avec un objectif de développement durable
- Meilleure connaissance des ressources humaines territoriales et de leurs évolutions
- Anticipation des besoins liés aux grandes transitions écologique, alimentaire, énergétique, numérique et climatique
- Sécurisation de l'orientation professionnelle, des parcours de formation et d'insertion professionnelle

## POUR QUI ?

*Les bénéficiaires de l'action*

- Les professionnels des secteurs publics et privés (les entreprises, les porteurs de projets, les salariés actuels et futurs, etc.)
- Les lycéens, les étudiants, les demandeurs d'emploi, les doctorants et post-doctorants
- Les acteurs de la recherche et de l'innovation
- La population actuelle et les générations futures
- La Polynésie française

## COMMENT ?

*Les déclinaisons opérationnelles de l'action issues de la concertation organisée pour la co-construction de la stratégie de l'innovation*

» Mettre en place une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) de l'innovation : recenser les besoins des entreprises à court, moyen et long termes, adapter et développer les formations initiales et continues en fonction de ces besoins, et garantir un financement pérenne

» Créer une structure (observatoire, cellule de prospective…) en partenariat public, académique, privé, pour mettre en œuvre collectivement cette gestion prospective des emplois qui vise à identifier, qualifier et quantifier les besoins en compétences et talents pour chacun des archipels polynésiens

» Mettre en place une gestion prévisionnelle de la formation et des filières éducatives en adéquation avec les travaux de la GPEC, basée sur des objectifs stratégiques réalistes et le consensus des parties prenantes

» Actualiser la nomenclature des Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PCS) et le Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois (ROME) pour une meilleure adéquation aux évolutions des métiers d'avenir et à leur suivi statistique, en intégrant les nouveaux domaines professionnels de l'innovation et du développement durable, en concertation avec les parties prenantes

» Mettre à disposition l'ensemble de ces données actualisées sur une plateforme en ligne interactive dédiée aux métiers d'avenir, aux parcours de formation, aux mesures d'insertion et aux offres et demandes d'emplois dans tous les secteurs de l'innovation au service du développement durable

» Organiser une veille internationale pour suivre les transformations des métiers existants et répertorier les métiers d'avenir liés au développement durable, à la transition numérique, technologique et écologique

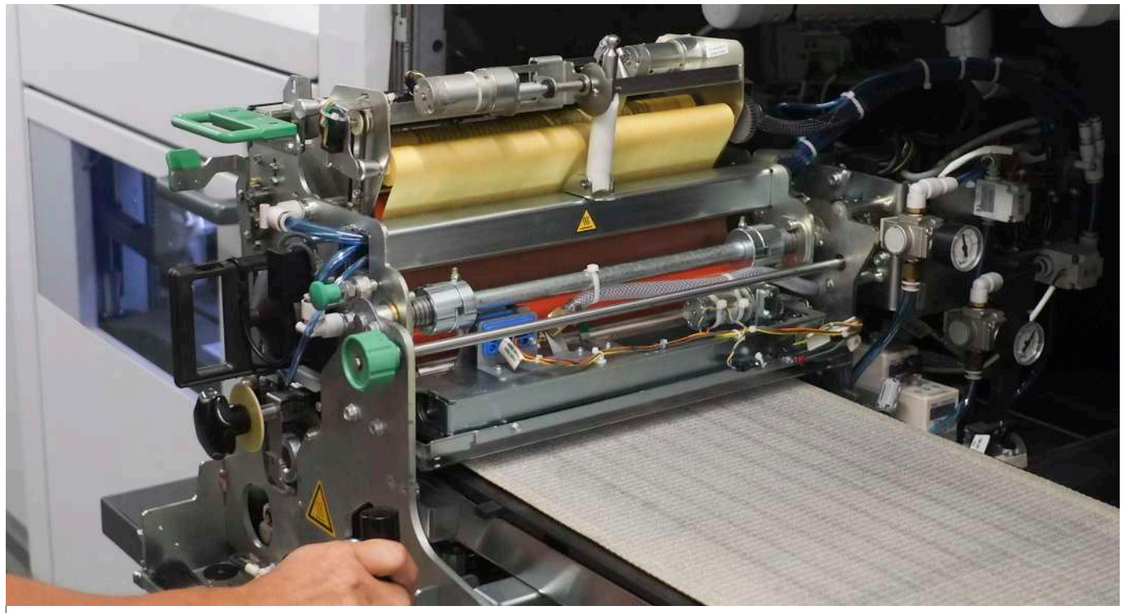



RESULTAT I.2
Les compétences dans le domaine de l'innovation sont renforcées

POLYNESIE OCEAN D'INNOVATION

## PAR QUI ?

*Les principales parties prenantes engagées dans la mise en œuvre de l'action*

**Acteurs institutionnels**

- Les ministères et services concernés de la Polynésie française
- La Caisse de Prévoyance Sociale (CPS)
- Les ministères et services concernés de l'État
- Le Vice-rectorat de la Polynésie française
- Les communes et communautés de communes
- Les institutions financières publiques

**Acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur**

- Les universités et organismes de recherche

**Acteurs privés**

- Les organisations patronales
- Les partenaires sociaux
- Les organismes de formation
- La Chambre de commerce, d'industrie, de services et des métiers (CCISM)
- La Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire (CAPL)
- Les organismes de financement

**Acteurs associatifs**

- Le Cluster Maritime de Polynésie française
- La French Tech Polynésie
- Les associations et syndicats professionnels

## CONDITIONS DE RÉUSSITE

*Les conditions nécessaires à la réussite de l'action*

- Mise en place d'un mode de gouvernance public - académique - privé adapté et d'un comité de coordination qui réunit l'ensemble des parties prenantes
- Communication des données de la GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) sur une plateforme partagée et en open data
- Élaboration d'un schéma directeur de formation en adéquation avec la stratégie de l'innovation

| INDICATEURS CLÉS<br>*Les indicateurs prioritaires pour mesurer la bonne réalisation de l'action* | SOURCES DE VÉRIFICATION<br>*Les sources les plus pertinentes pour mesurer l'indicateur, et leur fréquence* |
|---|---|
| **Indicateur 1**<br>Nombre d'offres d'emploi satisfaites dans les domaines d'activités stratégiques de la Polynésie française | • Rapports annuels des ministères et services en charge du travail, de l'emploi et de la formation et du Service de l'Emploi de la Formation et de l'Insertion professionnelles (SEFI)*<br>• Publications annuelles de l'Institut de la Statistique de la Polynésie française (ISPF)* |
| **Indicateur 2**<br>Taux d'actualisation de la nomenclature des Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PCS) et du Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois (ROME) | • Rapports annuels des ministères et services en charge du travail, de l'emploi et de la formation et du Service de l'Emploi de la Formation et de l'Insertion professionnelles (SEFI)*<br>• Publications annuelles de l'Institut de la Statistique de la Polynésie française (ISPF)* |
| **Indicateur 3**<br>Nombre de métiers en tension | • Rapports annuels des ministères et services en charge du travail, de l'emploi et de la formation et du Service de l'Emploi de la Formation et de l'Insertion professionnelles (SEFI)*<br>• Publications annuelles de l'Institut de la Statistique de la Polynésie française (ISPF)* |

**Sous réserve de la mise en place d'un système statistique de collecte et de traitement des données*

Développer les talents, identifier les besoins en compétences et métiers pour créer les filières diplômantes adaptées, faciliter l'accès aux formations supérieures et aux grandes écoles et favoriser l'égalité des chances pour une océanisation des cadres efficientes.

ACTION I.2.1 - Identifier, qualifier et quantifier les besoins en compétences actuels et futurs grâce à la mise en réseau de tous les acteurs concernés pour disposer en temps réel de ressources humaines adaptées, à tous les niveaux de qualification

**ACTION I.2.2 - Mettre en œuvre les formations diplômantes aux nouveaux métiers, former les enseignants et développer la personnalisation de parcours de formations adaptés en fonction des publics**

ACTION I.2.3 - Faciliter l'accès aux études supérieures spécialisées proposées au niveau local, régional, national et international pour assurer la formation des talents et favoriser l'égalité des chances au bénéfice de la Polynésie

## CONTEXTE

Dès lors que les besoins en compétences actuels et prévisionnels dans les domaines d'activités stratégiques sont identifiés, qualifiés et quantifiés (ACTION I.2.1), cette nouvelle action permet la mise en œuvre des formations diplômantes, pour préparer les jeunes talents aux métiers d'avenir.

La Polynésie française conduit en effet la politique éducative qu'il lui revient de mettre en œuvre, en application des dispositions des articles 13 et 14 du statut d'autonomie élargie du 27 février 2004 qui lui confère l'organisation et le fonctionnement de l'enseignement scolaire (1er et 2nd degrés) et de l'enseignement supérieur implanté dans les lycées (sections de techniciens supérieurs et classes préparatoires aux grandes écoles) sur l'ensemble de son territoire.

À ce titre, il revient à la Polynésie française de proposer une offre de formation adaptée à sa réalité économique, par une optimisation de l'adéquation entre les compétences et les métiers attendus par les acteurs économiques, et ajustée à ses propres enjeux d'avenir, particulièrement en matière d'enseignement professionnel, afin d'engager les élèves de lycées professionnels dans des parcours d'excellence, tremplins pour l'insertion professionnelle.



RESULTAT I.2
Les compétences dans le domaine de l'innovation sont renforcées

La dynamique opérationnelle d'une économie de production axée sur les domaines d'activités stratégiques de la Polynésie française implique nécessairement une montée en compétences des nouvelles générations dans les nouveaux métiers liés aux grandes mutations technologiques et environnementales. Les opportunités et créations d'emplois d'avenir, à tous les niveaux de qualification, viendront de ces nouveaux secteurs tels le numérique, les énergies renouvelables, l'autosuffisance alimentaire, l'économie bleue, la bioéconomie, les biotechnologies, etc.

Renforcer la voie professionnelle (CAP, Bac pro, BTS) en lycée professionnel ou en centre de formation d'apprentis (CFA) passe par la mobilisation et l'implication des acteurs de l'éducation en étroite concertation avec les acteurs de l'innovation privés et publics, en valorisant et déployant les parcours d'apprentissage, accélérateurs de l'insertion professionnelle.

La création de « *Campus des métiers et des qualifications* », à l'exemple du tout nouveau *Campus* dédié à l'hôtellerie, ou du projet en cours de *Campus des métiers de la mer*, sont des initiatives structurantes qui favorisent le partenariat renforcé des acteurs impliqués dans les filières d'excellence à développer. En effet, ce label national permet de fédérer les acteurs de la formation professionnelle autour d'une filière économique porteuse d'avenir en associant des entreprises, des laboratoires de recherche, des associations et au moins un établissement public d'enseignement.

Ces évolutions doivent également s'accompagner d'un plan de formation des enseignants et des formateurs à la connaissance et la maîtrise de ces nouveaux enjeux de développement durable, des secteurs d'activité et compétences qu'ils génèrent, ainsi qu'aux techniques de pédagogie innovantes.

## POUR QUOI ?

*Les effets principaux de l'action*

- Personnalisation et sécurisation des parcours de formation
- Réduction de l'absentéisme et du décrochage scolaire
- Montée en compétences globale, pour obtenir une qualification ou élever son niveau de qualification
- Création d'emplois, création ou reprise d'entreprises

## POUR QUI ?

*Les bénéficiaires de l'action*

- Les élèves, les stagiaires, les professionnels des secteurs publics et privés, les demandeurs d'emploi et l'ensemble des actifs
- Les enseignants et les formateurs, accompagnés dans le domaine pédagogique et technologique
- Les usagers, orientés vers une reconnaissance de leurs acquis et de leurs expériences
- La population actuelle et les générations futures
- La Polynésie française

## COMMENT ?

*Les déclinaisons opérationnelles de l'action issues de la concertation organisée pour la co-construction de la stratégie de l'innovation*

- Réaliser une cartographie des formations initiales et continues de la Polynésie française et la mettre à disposition de l'ensemble des parties prenantes
- Former aux compétences d'avenir, créer des filières d'études et de formation du CAP au brevet de techniciens supérieurs (BTS) jusqu'au niveau BAC +3 dans les secteurs liés au développement durable et aux domaines d'activités stratégiques de la Polynésie française, valoriser l'enseignement professionnel
- Accompagner tous les publics à obtenir au moins un CAP, une attestation de compétences (montage par cours, personnalisation des parcours…) et coordonner les actions (savoir être, savoir-faire…) pour une insertion facilitée et une élévation du niveau de qualification
- Encourager la Validation des acquis d'expérience (VAE) en direction des patentés et autres personnels dans les entreprises (pour une élévation du niveau de qualification)
- Mettre en place des « Campus des métiers et des qualifications » dédiés aux Domaines d'activités stratégiques
- Développer l'apprentissage et les filières de formation par alternance en entreprise et dans un établissement d'enseignement (lycée professionnel, centre de formation…) afin de favoriser le développement économique local et l'insertion professionnelle des jeunes
- Renforcer le dispositif d'aide à l'emploi « apprentissage » porté par le Service de l'Emploi de la Formation et de l'Insertion professionnelles (SEFI) pour « favoriser et promouvoir l'accompagnement individuel, en proposant aux employeurs une plus large carte de formation en alternance » (ex : licence professionnelle « Energies renouvelables et maîtrise d'énergie » (ERME), BTS Tourisme, licence Pro « E-commerce »…), Formation d'initiative complémentaire locale (FCIL) et Titre d'initiative locale (TIL)
- Encourager les formations en immersion au sein des grandes entreprises ou des organismes de recherche locaux, nationaux et internationaux, développer les partenariats et créer le cadre juridique et social de ces contrats d'immersion pour des formations en milieu professionnel à l'étranger
- Former les enseignants, les enseignants-chercheurs, les chercheurs et les acteurs de l'éducation aux nouveaux enjeux et compétences liées au développement durable et à l'entrepreneuriat innovant
- Développer et déployer des méthodologies spécifiques et des outils numériques pour permettre aux acteurs de l'éducation de mettre en œuvre des techniques pédagogiques innovantes (ex : E-learning, Archipels connectés…)
- Encourager les Écoles-entreprises, développer des mini-entreprises dans les établissements scolaires
- Multiplier les opportunités de rencontres entre les acteurs de l'innovation et les acteurs de l'éducation et de la formation pour partager les connaissances et les besoins sur les évolutions des métiers et des compétences
- Remettre à niveau les formateurs et les enseignants dans le cadre des évolutions techniques et technologiques dans la perspective de l'innovation dans les nouveaux métiers





## PAR QUI ?

*Les principales parties prenantes engagées dans la mise en œuvre de l'action*

### Acteurs institutionnels

- Les ministères et services en charge de l'éducation et de l'enseignement supérieur de la Polynésie française
- Le Service de l'Emploi de la Formation et de l'Insertion professionnelles (SEFI)
- Le Groupement des Établissements de Polynésie pour la Formation Continue (GREPFOC)
- Les ministères et services concernés de l'État
- Le Vice-rectorat de la Polynésie française
- Le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)
- Les communes et communautés de communes
- Les institutions financières publiques

### Acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur

- Les universités et organismes de recherche

### Acteurs privés

- Les organisations patronales
- Les partenaires sociaux
- Les organismes de formation
- La Chambre de commerce, d'industrie, de services et des métiers (CCISM)
- La Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire
- Les organismes de financement

### Acteurs associatifs

- Le Cluster Maritime de Polynésie française
- La French Tech Polynésie
- Les associations et syndicats professionnels

## CONDITIONS DE RÉUSSITE

*Les conditions nécessaires à la réussite de l'action*

- Mise en place d'un mode de gouvernance public - académique - privé adapté et d'un comité de coordination qui réunit l'ensemble des parties prenantes
- Montée en compétences des enseignants, des formateurs publics et privés, des tuteurs en entreprises
- Amélioration des outils innovants de formation dans les établissements scolaires, les centres de formation, les organismes de formation et entreprises privées
- Diffusion des informations sur ces formations et équité d'accès à tous les Polynésiens dans tous les archipels

| INDICATEURS CLÉS<br>*Les indicateurs prioritaires pour mesurer la bonne réalisation de l'action* | SOURCES DE VÉRIFICATION<br>*Les sources les plus pertinentes pour mesurer l'indicateur, et leur fréquence* |
|---|---|
| **Indicateur 1**<br>Nombre de nouvelles filières d'études et de formation dans les secteurs liés au développement durable et aux domaines d'activités stratégiques de la Polynésie française créées | • Rapports annuels des ministères et services en charge de l'éducation et de l'enseignement supérieur, et de la Direction générale de l'éducation et des enseignements de Polynésie française (DGEE)*<br>• Rapports annuels des ministères et services en charge du travail, de l'emploi et de la formation et du Service de l'Emploi de la Formation et de l'Insertion professionnelles (SEFI)*<br>• Bilan d'activités des centres et organismes de formation, du Groupement des Établissements de Polynésie pour la Formation Continue (GREPFOC), des universités, du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), de Institut Supérieur de l'Enseignement Privé de Polynésie française (ISEPP)* |
| **Indicateur 2**<br>Nombre d'enseignants, de formateurs, d'acteurs de l'éducation, de tuteurs de stages ayant suivi des formations aux nouveaux enjeux et compétences liées au développement durable et à l'entrepreneuriat innovant | |
| **Indicateur 3**<br>Taux de réussite aux examens et certifications de ces nouvelles filières | • Rapport annuel du Bureau des examens (BEX) de la Direction générale de l'éducation et des enseignements de Polynésie française (DGEE) |

**Sous réserve de la mise en place d'un système statistique de collecte et de traitement des données*

Développer les talents, identifier les besoins en compétences et métiers pour créer les filières diplômantes adaptées, faciliter l'accès aux formations supérieures et aux grandes écoles et favoriser l'égalité des chances pour une océanisation des cadres efficientes.

ACTION I.2.1 - Identifier, qualifier et quantifier les besoins en compétences actuels et futurs grâce à la mise en réseau de tous les acteurs concernés pour disposer en temps réel de ressources humaines adaptées, à tous les niveaux de qualification

ACTION I.2.2 - Mettre en œuvre les formations diplômantes aux nouveaux métiers, former les enseignants et développer la personnalisation de parcours de formations adaptés en fonction des publics

**ACTION I.2.3 - Faciliter l'accès aux études supérieures spécialisées proposées au niveau local, régional, national et international pour assurer la formation des talents et favoriser l'égalité des chances au bénéfice de la Polynésie**

## CONTEXTE

L'Institut de la statistique de la Polynésie française (ISPF) a publié en octobre 2020 un rapport sur les parcours des jeunes bacheliers de Polynésie française dans l'enseignement supérieur français.

Son constat introductif : « *Les parcours des jeunes bacheliers de Polynésie française dans l'enseignement supérieur français reflètent les inégalités sociales et scolaires. Les enfants issus des classes sociales populaires accèdent moins souvent à l'enseignement supérieur et ont des parcours plus précaires. Néanmoins, leur réussite dans les baccalauréats professionnels améliore leur insertion professionnelle. De l'autre côté, les enfants issus des classes supérieures ont des parcours d'études et de réussite dans l'enseignement supérieur en Polynésie française ou dans l'Hexagone plus fréquents. Dans tous les cas, quel que soit le parcours du jeune, la politique éducative mise en œuvre (renforcer les filières professionnelles en lien avec l'économie locale ou soutenir les réseaux associatifs et partenariats avec la métropole) joue un rôle positif dans sa trajectoire* ».

Le taux de poursuite des études dans l'enseignement supérieur reste très faible : « *entre 33 et 36 % des néo-bacheliers de Polynésie française poursuivent des études dans l'enseignement supérieur français, soit deux fois moins que dans l'Hexagone* ».

La grande majorité des diplômés du baccalauréat qui entreprennent des études supérieures le font en Polynésie française (entre 70 % et 80 %), tandis que les 30 % à 20 % restants partent en France métropolitaine dès la première année après le baccalauréat, principalement dans les académies de Bordeaux, Angers, Toulouse, Montpellier et, dans une moindre mesure, Paris, Strasbourg et Lyon.

L'ISPF en conclut que « *la présence très active de l'association des étudiants de Polynésie française, mais aussi la volonté de développement de partenariats de la part de la direction de l'éducation et du vice-rectorat de la Polynésie française expliquent les concentrations dans ces villes* ».

L'étude indique enfin qu'il « est vraisemblable qu'un certain nombre se tourne vers des établissements privés et d'autres vers l'enseignement supérieur hors de France notamment pour des raisons de proximité géographique (États-Unis, Canada, Nouvelle-Zélande). »

Cette action vise à développer les compétences et les talents des nouvelles générations polynésiennes, en facilitant leur accès aux études supérieures proposées au niveau local, national et international. Elle promeut également l'équité et l'égalité des chances pour permettre au plus grand nombre de jeunes filles et de jeunes garçons de bénéficier d'études d'excellence quel que soit leur niveau social et leur île d'origine.

## POUR QUOI ?

*Les effets principaux de l'action*

- Efficience de la politique d'océanisation des cadres
- Accès équitable aux formations supérieures quelle que soit l'origine sociale ou géographique, en incluant les personnes porteuses de handicap
- Développement durable et inclusif des îles concrétisé par les nouvelles générations
- Montée en compétence et développement de compétences transversales

## POUR QUI ?

*Les bénéficiaires de l'action*

- La population actuelle et les générations futures
- La Polynésie française

## COMMENT ?

*Les déclinaisons opérationnelles de l'action issues de la concertation organisée pour la co-construction de la stratégie de l'innovation*

» Créer de nouvelles filières scientifiques pour accroître les compétences et les talents des nouvelles générations dans les métiers liés aux domaines d'activités stratégiques de la Polynésie française, motiver les étudiants polynésiens à faire un doctorat et les accompagner dans cette démarche d'excellence (tutorat), accroître le nombre de contrats doctoraux

» Multiplier les partenariats avec les universités et grandes écoles pour en faciliter l'accès aux jeunes Polynésiens, à l'échelle régionale (réseau Pacific Islands Universities Research Network), nationale, européenne et internationale, capitaliser sur les projets et échanges internationaux pour le développement de formations supérieures

» Renforcer le cycle universitaire préparatoire aux grandes écoles (CUPGE) de l'Université de la Polynésie française, et développer les classes préparatoires aux grandes écoles d'ingénieurs dans les lycées

» Renforcer les dispositifs de financements et d'aides aux études supérieures régionales, nationales et à l'étranger, aux transports et logements étudiants, pour rétablir l'équité sociale et éducative et soutenir les jeunes talents en permettant à toutes et tous d'accéder aux grandes écoles et universités (bourses majorées, fonds mutualisés/fonds paritaires), et adapter les dispositifs de financement métropolitains au territoire (ex : le Compte Professionnel de Formation)

» Renforcer les échanges inter-archipels et intra-Pacifique, créer un «ERASMUS» du Pacifique, voire une grande école à l'échelle du Pacifique dédiée aux nouveaux métiers de l'innovation et du développement durable, avec la participation des entreprises sur le modèle anglo-saxon, créer du lien entre les équipes pédagogiques sur les problématiques insulaires

» Développer des équivalences régionales et internationales pour les qualifications obtenues localement.

» Favoriser l'accès des jeunes des îles éloignées aux solutions d'éducation en ligne, en distanciel ou en hybride (distanciel accompagné par un enseignant), continuer de déployer les campus connectés dans les archipels

» Multiplier les passerelles entre les écoles, les universités et les entreprises, encourager dès le début des études supérieures les cursus en alternance École/ Entreprise, favoriser les contrats de type CIFRE (*Conventions Industrielles de Formation par la REcherche*) dans les entreprises (ACTION I.5.2)

» Favoriser l'égalité des chances en sensibilisant les jeunes générations (et leur parents) à l'importance des études supérieures pour « donner envie » et « donner confiance », communiquer et informer pour démystifier les parcours d'accès aux grandes écoles et universités et encourager les jeunes filles à s'orienter vers des études et des carrières scientifiques

» Motiver les professionnels, dans le cadre de formations continues, à suivre des formations supérieures afin de développer des compétences spécifiques dans leur domaine d'activité

## PAR QUI ?

*Les principales parties prenantes engagées dans la mise en œuvre de l'action*

**Acteurs institutionnels**

- Les ministères et services en charge de l'éducation et de l'enseignement supérieur de la Polynésie française
- Les ministères et services concernés de l'État
- Le Vice-rectorat de la Polynésie française
- Le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)
- Les communes et communautés de communes
- Les institutions financières publiques

**Acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur**

- Les universités et organismes de recherche
- Les Grandes écoles et classes préparatoires

**Acteurs privés**

- Les organisations patronales
- Les organismes de formation post-bac
- La Chambre de commerce, d'industrie, de services et des métiers (CCISM)
- La Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire (CAPL)
- Les organismes de financement

**Acteurs associatifs**

- Le Cluster Maritime de Polynésie française
- La French Tech Polynésie
- Les associations et syndicats professionnels

## CONDITIONS DE RÉUSSITE

*Les conditions nécessaires à la réussite de l'action*

- Mise en œuvre d'un environnement propice à la réussite (internat, hébergement, financement)
- Accompagnement financier des études à l'étranger
- Amélioration de la parité et de l'égalité d'accès à l'emploi pour tous
- Mutualisation des moyens pédagogiques et techniques des organismes de formation post-bac

| INDICATEURS CLÉS<br>*Les indicateurs prioritaires pour mesurer la bonne réalisation de l'action* | SOURCES DE VÉRIFICATION<br>*Les sources les plus pertinentes pour mesurer l'indicateur, et leur fréquence* |
|---|---|
| **Indicateur 1**<br>Taux d'accès à l'enseignement supérieur | • Rapports annuels des ministères et services en charge de l'éducation et de l'enseignement supérieur<br>• Publications annuelles de l'Institut de la Statistique de la Polynésie française (ISPF)<br>• Rapports annuels des universités |
| **Indicateur 2**<br>Nombre d'étudiants du cycle universitaire préparatoire aux grandes écoles (CUPGE) de l'Université de la Polynésie française | • Rapports annuels de l'Université de la Polynésie française |
| **Indicateur 3**<br>Volume des aides locales aux études supérieures suivies au niveau régional, national ou international | • Rapports annuels des ministères et services en charge de l'éducation et de l'enseignement supérieur* |

**Sous réserve de la mise en place d'un système statistique de collecte et de traitement des données*

# OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

## IMPACTS

*Cet axe contribue à atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) et de leurs cibles suivants :*

### OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE 4

**ODD 4** : Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

**ODD 4.3** : D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable

**ODD 4.4** : D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat

**ODD 4.7** : D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable

**ODD 4.C** : D'ici à 2030, accroître considérablement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement

### OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE 12

**ODD 12.8** : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature



RESULTAT I.2
Les compétences dans le domaine de l'innovation sont renforcées

Favoriser l'émergence d'idées nouvelles dans tous les domaines d'innovation, technologique, scientifique, social, culturel, organisationnel, inspirées des spécificités de la Polynésie française, et les matérialiser par des projets concrets, grâce à l'efficience du continuum recherche-développement-innovation, la mise en relation et les partenariats entre acteurs publics et privés.

**ACTION I.3.1 - Mettre en place des programmes de recherche publique appliqués aux domaines d'activités stratégiques, et transférables aux grandes entreprises, start-up et porteurs de projets**

ACTION I.3.2 - Favoriser les solutions issues du croisement entre les différents domaines d'innovation (technologique, scientifique, social, organisationnel...) et les savoirs traditionnels

ACTION I.3.3 - Créer les conditions de rapprochement entre laboratoires et acteurs de la recherche publique, grands groupes, start-up et porteurs de projets : incubateurs, accélérateurs, espaces de valorisation et de transfert de la recherche, espaces de rencontres, de networking, etc.

ACTION I.3.4 - Soutenir les initiatives et événements en faveur de l'innovation au service du développement durable pour faire émerger des idées et des projets concrets dans les domaines d'activités stratégiques

## CONTEXTE

Les programmes de recherche-innovation (fondamentale et/ou appliquée) fournissent de nouvelles connaissances exploitables par les acteurs économiques. Les résultats des recherches et les publications scientifiques de rang A et de vulgarisation constituent une base de données primordiale et une source d'inspiration efficiente pour les acteurs économiques.

Soutenir les programmes de recherche-innovation dans les domaines d'activités stratégiques et mettre les résultats à disposition des acteurs de l'innovation constituent un puissant levier pour renforcer la compétitivité de l'économie polynésienne grâce à l'émergence de filières et solutions innovantes au service du développement durable et inclusif de la Polynésie française.



RESULTAT I.3
Les idées et les projets innovants sont décuplés

## COMMENT ?

*Les déclinaisons opérationnelles de l'action issues de la concertation organisée pour la co-construction de la stratégie de l'innovation*

- Accroître l'enveloppe dédiée par le territoire au financement de programmes de recherche-innovation fléchés vers les domaines d'activités stratégiques
- Inciter les organismes de recherche à privilégier des programmes de recherche dans les domaines d'activités stratégiques, correspondant aux enjeux de la Polynésie française identifiées de façon collective par l'ensemble de ses acteurs institutionnels, publics, économiques, académiques, et sociétaux
- Mettre en place un réseau d'acteurs (enseignants, chercheurs, représentants du monde de l'entreprise, représentants du Pays et de l'État) afin de répertorier les projets de recherche réalisés et en cours dans les domaines d'activités stratégiques, et informer les acteurs de l'innovation pour faciliter l'émergence de projets collaboratifs innovants

## POUR QUOI ?

*Les effets principaux de l'action*

- Approfondissement des connaissances dans les domaines d'activités stratégiques
- Valorisation de l'innovation au sein des entreprises existantes dans les domaines d'activités stratégiques
- Émergence de nouvelles pistes de valorisation économiques
- Émergence des entreprises innovantes
- Création d'emplois attractifs
- Formation des jeunes cadres de l'innovation
- Promotion et renforcement des interactions entre acteurs académiques et autres acteurs

## POUR QUI ?

*Les bénéficiaires de l'action*

- La Polynésie française
- Les grandes entreprises, les start-up, les porteurs de projets
- Les chercheurs et enseignants-chercheurs des organismes de recherche et des universités
- Les étudiants (doctorants) et les post-doctorants
- Les nouvelles générations

## PAR QUI ?

*Les principales parties prenantes engagées dans la mise en œuvre de l'action*

**Acteurs institutionnels**

- Les ministères et services concernés de la Polynésie française
- Les ministères et services concernés de l'État
- Les institutions financières publiques

**Acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur**

- Les universités et organismes de recherche

**Acteurs privés**

- Les acteurs privés impliqués dans des programmes de recherche et innovation (ex : l'Organisation des Professionnels de l'Économie Numérique de Polynésie française - OPEN PF)
- Les organisations patronales
- Les organismes de financement

**Acteurs associatifs**

- Le Cluster Maritime de Polynésie française
- La French Tech Polynésie
- Les associations scientifiques (ex : Proscience)

## CONDITIONS DE RÉUSSITE

*Les conditions nécessaires à la réussite de l'action*

- Volonté politique de soutien à la recherche
- Mobilisation de financements publics et privés nécessaires aux programmes de recherche
- Alignement aux besoins des domaines d'activités stratégiques
- Transfert d'information aux acteurs économiques
- Mise en place d'un mode de gouvernance public - académique - privé adapté et d'un comité de coordination de l'action qui réunit l'ensemble des parties prenantes

| INDICATEURS CLÉS<br>*Les indicateurs prioritaires pour mesurer la bonne réalisation de l'action* | SOURCES DE VÉRIFICATION<br>*Les sources les plus pertinentes pour mesurer l'indicateur, et leur fréquence* |
|---|---|
| **Indicateur 1**<br>Nombre de programmes de recherche appliqués aux domaines d'activités stratégiques, fléchés et financés | • Rapports annuels des laboratoires de recherche* |
| **Indicateur 2**<br>Nombre de contrats de licence conclus entre des laboratoires de recherche et des entreprises privées | • Rapports annuels des laboratoires de recherche* |
| **Indicateur 3**<br>Nombre de titres de Propriété industrielle (PI) déposés issus des programmes de recherche appliqués aux domaines d'activités stratégiques | • Rapports annuels des laboratoires de recherche*<br>• Rapports annuels des ministères et services en charge de l'économie et des finances (veille sur les données de l'INPI)*<br>• Rapports de l'Agence de protection des programmes (APP) |

**Sous réserve de la mise en place d'un système statistique de collecte et de traitement des données*





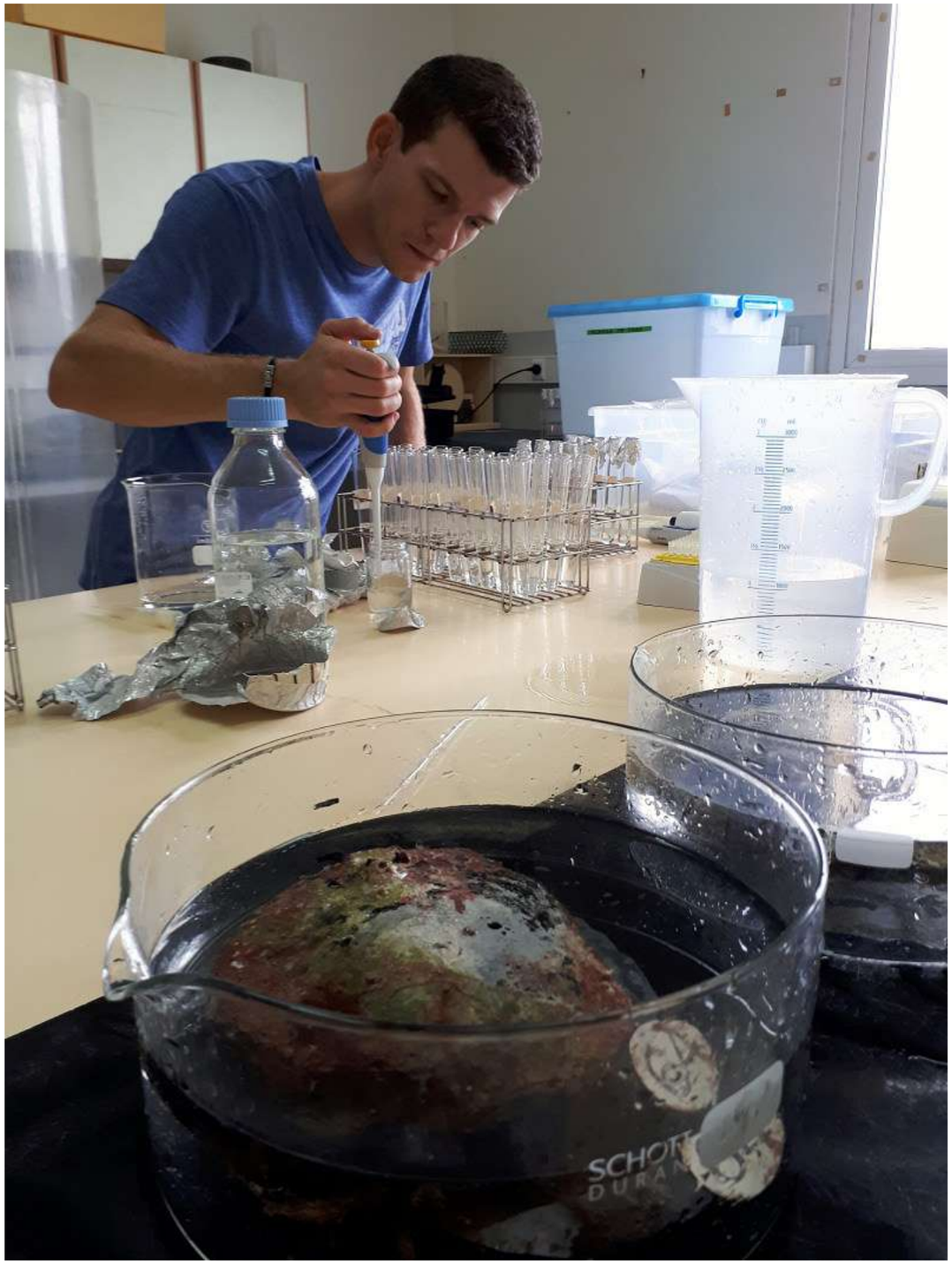

Favoriser l'émergence d'idées nouvelles dans tous les domaines d'innovation, technologique, scientifique, social, culturel, organisationnel, inspirées des spécificités de la Polynésie française, et les matérialiser par des projets concrets, grâce à l'efficience du continuum recherche-développement-innovation, la mise en relation et les partenariats entre acteurs publics et privés.

ACTION I.3.1 - Mettre en place des programmes de recherche publique appliqués aux domaines d'activités stratégiques, et transférables aux grandes entreprises, start-up et porteurs de projets

**ACTION I.3.2 - Favoriser les solutions issues du croisement entre les différents domaines d'innovation (technologique, scientifique, social, organisationnel...) et les savoirs traditionnels**

ACTION I.3.3 - Créer les conditions de rapprochement entre laboratoires et acteurs de la recherche publique, grands groupes, start-up et porteurs de projets : incubateurs, accélérateurs, espaces de valorisation et de transfert de la recherche, espaces de rencontres, de networking, etc.

ACTION I.3.4 - Soutenir les initiatives et événements en faveur de l'innovation au service du développement durable pour faire émerger des idées et des projets concrets dans les domaines d'activités stratégiques

## CONTEXTE

Les savoirs traditionnels au sens large recouvrent les connaissances proprement dites ainsi que les expressions culturelles traditionnelles, y compris les signes distinctifs et les symboles associés aux savoirs traditionnels.

Selon l'*Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle* (OMPI), les savoirs traditionnels désignent les connaissances élaborées, préservées et transmises d'une génération à l'autre au sein d'une communauté et qui font souvent partie intégrante de son identité culturelle ou spirituelle. Ces connaissances résultent de l'activité intellectuelle exercée dans un contexte traditionnel et comprennent le savoir-faire, les techniques, les innovations, les pratiques et l'apprentissage. Ils concernent tout autant les domaines de l'alimentation et de l'agro-écologie, de la médecine, de la diversité biologique, des biotechnologies, de l'environnement, des politiques culturelles, du développement économique et commercial.

En Polynésie française, les savoirs traditionnels portent sur différents domaines tels les pratiques agricoles, la protection de la végétation, la connaissance de l'océan et de sa biodiversité, la santé et la médecine traditionnelle, l'architecture, la navigation...



RESULTAT I.3
Les idées et les projets innovants sont décuplés

L'OCDE a défini l'innovation dans son Manuel d'Oslo (2005) comme la « mise en œuvre d'un produit (bien ou service), ou d'un procédé nouveau ou sensiblement amélioré, ou d'une nouvelle méthode de commercialisation ou d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques de l'entreprise, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures ». Elle regroupe l'innovation technologique et l'innovation non technologique.

Valoriser la contribution des savoirs traditionnels dans le cadre des différents types d'innovation est essentiel pour développer des solutions durables parfaitement adaptées aux spécificités polynésiennes, garantissant leur acceptabilité et leur appropriation, au bénéfice des populations.

Plusieurs exemples de cette adaptation des solutions aux spécificités locales culturelles et sociales existent déjà en Polynésie. Des tradipraticiens travaillent depuis plusieurs années main dans la main avec des médecins à l'hôpital (innovation organisationnelle), pour prodiguer aux patients des soins complémentaires réellement adaptés à leur culture. Des programmes de recherche ont validé scientifiquement les propriétés des « ra'au tahiti » (remèdes traditionnels élaborés à partir d'un mélange de plantes choisies pour leurs vertus thérapeutiques) comme par exemple dans le cas de l'identification des molécules du « Tahinu » *(Heliotropium foertherianum)* responsables de ses propriétés bénéfiques contre la ciguatera, et des molécules toxiques à éviter ou éliminer, pour le développement d'un remède contre cette intoxication très répandue en Polynésie française.

## POUR QUOI ?

*Les effets principaux de l'action*

- Valorisation des savoirs traditionnels
- Explicitation du sens donné localement au déploiement des innovations
- Lien entre les savoirs traditionnels, ce qui donne de la cohésion sociale
- Appropriation des innovations
- Actualisation et réappropriation des savoirs traditionnels
- Création d'un modèle de développement innovant respectueux de l'identité polynésienne
- Implication et participation des populations

## POUR QUI ?

*Les bénéficiaires de l'action*

- Les détenteurs des savoirs et ceux qui les reçoivent
- La population actuelle et les générations futures (transmission)
- Les acteurs économiques, publics, associatifs (culturels), académiques
- La Polynésie française

## COMMENT ?

*Les déclinaisons opérationnelles de l'action issues de la concertation organisée pour la co-construction de la stratégie de l'innovation*

- Recenser les secteurs et filières sur lesquels existe un fort savoir-faire traditionnel : secteur primaire, santé et bien-être, océan, lagon, pêche, navigation, aménagement, dynamique collective, construction et architecture, danse, chant, sport, musique et artisanat traditionnels…
- Acquérir, structurer, valider, échanger des données sectorielles (sciences humaines et sociales, sciences biologiques, innovations technologiques, sociales, organisationnelles…) : recruter des data analysts et data scientists pour structurer les référentiels, traiter les données et mettre en place les bases de données
- Passer de l'oralité à l'écriture en associant les communautés (notamment les associations culturelles et environnementales) à la collecte et la structuration des savoirs bioculturels (science participative), afin de créer une base de données collaborative et partagée, tout en préservant la transmission orale
- Associer les innovations aux connaissances ancestrales afin de capitaliser sur la diversité des savoirs et savoir-faire : organiser des présentations des innovations aux anciens, détenteurs des savoirs traditionnels (réunions dans les quartiers, les mairies…)
- Organiser des événements dédiés aux rencontres des scientifiques, des acteurs de l'innovation et des porteurs de savoirs traditionnels, notamment les associations culturelles et environnementales (ex : États généraux des innovations et savoirs traditionnels…) et veiller à la continuité et la pérennisation de ces échanges après ces rencontres
- Lancer des appels à projets et des concours autour des savoirs traditionnels porteurs d'innovation, afin de les identifier et d'assurer un soutien financier pour les premières étapes du développement du produit ou procédé innovant
- Susciter l'envie de transmission des savoirs traditionnels en créant un cadre juridique (« savoir traditionnel » au sens de l'*Organisation mondiale de la propriété intellectuelle* - OMPI), et en expliquant clairement cette structuration aux communautés concernées (reconnaissance institutionnelle), en insistant sur les bénéfices pour les générations futures et en assurant l'utilisation respectueuses des savoirs transmis et la reconnaissance des détenteurs de ces savoirs
- Capitaliser sur les événements existants et encourager les initiatives pour diversifier les actions de communication et de médiation autour des savoirs traditionnels et de l'environnement (Festivals, fêtes de la science, sorties scolaires…)
- Créer une entité de pilotage dédiée à la coordination de projets valorisant le patrimoine culturel de façon innovante

## PAR QUI ?

*Les principales parties prenantes engagées dans la mise en œuvre de l'action*

**Acteurs institutionnels**
- Les ministères et services concernés de la Polynésie française
- Les ministères et services concernés de l'État
- Les communes et communautés de communes
- Les institutions financières publiques

**Acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur**
- Les chercheurs et enseignants-chercheurs des organismes de recherche et des universités
- Les doctorants et post-doctorants

**Acteurs privés**
- Les acteurs de la culture
- Les porteurs de projets
- Les organismes de financement

**Acteurs associatifs**
- Les associations et syndicats professionnels qui font de la médiation des savoirs traditionnels

## CONDITIONS DE RÉUSSITE

*Les conditions nécessaires à la réussite de l'action*

- Volonté et appropriation de la mise en œuvre de l'action par les acteurs de la culture et des savoirs traditionnels
- Alignement aux besoins des domaines d'activités stratégiques
- Mobilisation de financements publics et privés nécessaires aux programmes de recherche
- Mise en place d'un mode de gouvernance public - académique - privé adapté et d'un comité de coordination de l'action qui réunit l'ensemble des parties prenantes
- Accompagnement des acteurs concernés au changement

| INDICATEURS CLÉS<br>*Les indicateurs prioritaires pour mesurer la bonne réalisation de l'action* | SOURCES DE VÉRIFICATION<br>*Les sources les plus pertinentes pour mesurer l'indicateur, et leur fréquence* |
|---|---|
| **Indicateur 1**<br>Nombre d'événements de médiation des savoirs traditionnels organisés | • Rapports annuels des ministères et services en charge de la culture et du patrimoine* |
| **Indicateur 2**<br>Nombre de projets innovants intégrant des savoir-faire traditionnels financés | • Rapports budgétaires annuels de la Polynésie française (Rapport annuel de performance -RAP- et Projet annuel de performance -PAP)*<br>• Rapports annuels des ministères et services en charge de la culture et du patrimoine*<br>• Listing annuel des projets financés par les Fondations* |
| **Indicateur 3**<br>Nombres de solutions innovantes alliant innovation et savoirs traditionnels commercialisées | • Rapports annuels de la Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers (CCISM)*<br>• Rapports annuels des ministères et services en charge de l'économie et des finances* |

**Sous réserve de la mise en place d'un système statistique de collecte et de traitement des données*

Favoriser l'émergence d'idées nouvelles dans tous les domaines d'innovation, technologique, scientifique, social, culturel, organisationnel, inspirées des spécificités de la Polynésie française, et les matérialiser par des projets concrets, grâce à l'efficience du continuum recherche-développement-innovation, la mise en relation et les partenariats entre acteurs publics et privés.

ACTION I.3.1 - Mettre en place des programmes de recherche publique appliqués aux domaines d'activités stratégiques, et transférables aux grandes entreprises, start-up et porteurs de projets

ACTION I.3.2 - Favoriser les solutions issues du croisement entre les différents domaines d'innovation (technologique, scientifique, social, organisationnel...) et les savoirs traditionnels

**ACTION I.3.3 - Créer les conditions de rapprochement entre laboratoires et acteurs de la recherche publique, grands groupes, start-up et porteurs de projets : incubateurs, accélérateurs, espaces de valorisation et de transfert de la recherche, espaces de rencontres, de networking, etc.**

ACTION I.3.4 - Soutenir les initiatives et événements en faveur de l'innovation au service du développement durable pour faire émerger des idées et des projets concrets dans les domaines d'activités stratégiques

## CONTEXTE

Les porteurs de projets présentent des profils très distincts car ils sont issus du milieu économique, du milieu de la recherche, ou sont simplement des citoyens avec une idée disruptive répondant à un besoin. Rares sont ceux qui connaissent et maîtrisent tous les rouages de la création d'entreprise, et disposent des réseaux nécessaires au bon déroulement de leur projet.

Par ailleurs, la réussite d'un projet entrepreneurial est très souvent conditionnée, entre autres, à la capacité du porteur du projet et de son équipe à construire et encadrer les bonnes collaborations au bon moment.

La mise en relation avec les acteurs-clés, à toutes les étapes de développement d'une entreprise innovante (idéation, incubation, accélération...), est un facteur déterminant de sa réussite (Voir ACTION 1.4.2).

Créer les conditions de rapprochement entre recherche publique, grands groupes, start-up et porteurs de projets permet cette rencontre, et l'émergence de partenariats constructifs.





## COMMENT ?

*Les déclinaisons opérationnelles de l'action issues de la concertation organisée pour la co-construction de la stratégie de l'innovation*

- Créer et animer des espaces de rencontre et de networking afin de fédérer et stimuler la communauté des acteurs de l'innovation, et permettre notamment au nouvel espace de convergence de l'innovation, la Polynesian Factory, d'assurer concrètement la rencontre et le partage d'expériences et de bonnes pratiques des acteurs privés, académiques, publics et associatifs de l'innovation
- Renforcer le rôle du consortium RESIPOL, de la Polynesian Factory et de l'Agence de Développement Économique comme principaux points d'entrée pour structurer et fluidifier les interactions entre le monde de l'entreprise et le monde académique
- Faciliter la collaboration entre grands groupes et start-up pour permettre aux premiers d'accélérer leurs démarches d'innovation et de s'ouvrir de nouveaux horizons créatifs (open innovation), et aux secondes de bénéficier de l'appui financier, commercial et stratégique des grandes organisations
- Multiplier les actions des structures d'incubation (de type PRISM) et d'accélération afin d'identifier et de mettre en relation les porteurs de projets avec les interlocuteurs les plus appropriés du monde de la recherche et de l'innovation au plan local (en intégrant les îles éloignées), régional, national et international, de viabiliser les modèles économiques et d'accompagner le passage à l'échelle des projets innovants
- Mettre en place des tiers-lieux (physiques et/ou virtuels) dans les archipels pour favoriser les rencontres entre les acteurs de l'innovation, les porteurs de projets et les citoyens afin de développer le partage des connaissances intergénérationnelles et stimuler le « faire ensemble »
- Ouvrir aux administrations, entreprises et start-up le futur « Pôle de recherche » de l'université de la Polynésie française (UPF) qui réunira l'ensemble des laboratoires sous tutelle de l'Université dans un seul et même lieu à l'horizon 2023 (rencontres, espace d'échanges, restitution de programmes de recherche en cours, etc.)
- Mettre en place des événements permettant de faire se rencontrer les différents mondes de la recherche, des entreprises, des administrations et des start-up (ex : rencontres entreprises, « sunset sur le deck » mis en place par l'école doctorale du Pacifique, etc.)
- Multiplier les co-financements publics-privés de projets pilotes concrets et de prototypages de solutions alliant partenaires académiques et économiques dans les domaines d'activités stratégiques (fonds de garantie, co-investissement en fonds propres), en garantissant le partage des données (contrepartie)
- Développer les contrats de collaboration de recherche avec les entreprises, les start-up et les administrations du territoire et des communes

## POUR QUOI ?

*Les effets principaux de l'action*

- Fertilisation croisée pour libérer les énergies
- Facilitation des collaborations productives
- Coordination des besoins stratégiques avec les porteurs de projets innovants
- Émulation dans les domaines de l'innovation
- Pérennisation des projets innovants et des actions menées
- Visibilité des besoins de chacune des parties prenantes
- Enrichissement des échanges pour la recherche et les usagers

## POUR QUI ?

*Les bénéficiaires de l'action*

- La Polynésie française
- Les porteurs de projets
- Les grandes entreprises
- Les clients, les usagers

## PAR QUI ?

*Les principales parties prenantes engagées dans la mise en œuvre de l'action*

**Acteurs institutionnels**

- Les ministères et services concernés de la Polynésie française
- Les ministères et services concernés de l'État
- Les institutions financières publiques

**Acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur**

- Les chercheurs et enseignants-chercheurs des organismes de recherche et des universités
- Les doctorants et post-doctorants

**Acteurs privés**

- Les organisations patronales
- La Chambre de commerce, d'industrie, de services et des métiers (CCISM)
- La Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire (CAPL)
- Les organismes de financements
- Les plateformes de crowdfunding

**Acteurs associatifs**

- Le Cluster Maritime de Polynésie française
- La French Tech Polynésie
- Les associations et syndicats professionnels
- L'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE)

## CONDITIONS DE RÉUSSITE

*Les conditions nécessaires à la réussite de l'action*

- Volonté politique et cohérence réglementaire
- Alignement aux besoins des domaines d'activités stratégiques
- Mobilisation de financements publics et privés nécessaires aux programmes de recherche
- Mise en place d'un mode de gouvernance public - académique - privé adapté et d'un comité de coordination de l'action qui réunit l'ensemble des parties prenantes
- Intégration systématique de l'innovation dans les appels à projet et appels à manifestation d'intérêt (avec pondération)

| INDICATEURS CLÉS<br>*Les indicateurs prioritaires pour mesurer la bonne réalisation de l'action* | SOURCES DE VÉRIFICATION<br>*Les sources les plus pertinentes pour mesurer l'indicateur, et leur fréquence* |
|---|---|
| **Indicateur 1**<br>Nombre de structures dédiées au rapprochement des acteurs publics et privés au sein de l'écosystème d'innovation | • Rapports annuels de la Chambre de commerce, d'industrie, de services et des métiers (CCISM)* |
| **Indicateur 2**<br>Nombre d'événements internes à l'écosystème d'innovation et nombre de participants | • Rapport annuel de la Polynesian Factory<br>• Rapports annuels des universités et organismes de recherche*<br>• Rapport annuel des ministères et services en charge de la recherche*<br>• Rapports semestriels des organisateurs des événements* |
| **Indicateur 3**<br>Nombre de start-up créées | • Rapport annuel de la Chambre de commerce, d'industrie, de services et des métiers (CCISM)*<br>• Rapport annuel des universités et organismes de recherche* |

**Sous réserve de la mise en place d'un système statistique de collecte et de traitement des données*





Favoriser l'émergence d'idées nouvelles dans tous les domaines d'innovation, technologique, scientifique, social, culturel, organisationnel, inspirées des spécificités de la Polynésie française, et les matérialiser par des projets concrets, grâce à l'efficience du continuum recherche-développement-innovation, la mise en relation et les partenariats entre acteurs publics et privés.

ACTION I.3.1 - Mettre en place des programmes de recherche publique appliqués aux domaines d'activités stratégiques, et transférables aux grandes entreprises, start-up et porteurs de projets

ACTION I.3.2 - Favoriser les solutions issues du croisement entre les différents domaines d'innovation (technologique, scientifique, social, organisationnel...) et les savoirs traditionnels

ACTION I.3.3 - Créer les conditions de rapprochement entre laboratoires et acteurs de la recherche publique, grands groupes, start-up et porteurs de projets : incubateurs, accélérateurs, espaces de valorisation et de transfert de la recherche, espaces de rencontres, de networking, etc.

**ACTION I.3.4 - Soutenir les initiatives et événements en faveur de l'innovation au service du développement durable pour faire émerger des idées et des projets concrets dans les domaines d'activités stratégiques.**

## CONTEXTE

La confrontation d'acteurs d'horizons différents stimule la créativité et l'idéation. Leur rencontre permet la mise en réseau nécessaire à l'établissement de partenariats nouveaux, au service de la transformation des idées en projets concrets.

Les initiatives et événements en faveur de l'innovation constituent donc des tremplins pour l'émergence de projets et la création d'entreprises innovantes.

## COMMENT ?

*Les déclinaisons opérationnelles de l'action issues de la concertation organisée pour la co-construction de la stratégie de l'innovation*

» Multiplier les événements d'envergure régionale et internationale (ex : *Tech4Islands Summit*, *Blue Climate Summit*) afin de stimuler l'innovation polynésienne grâce aux frottements technologiques et à des rencontres de fertilisation croisée entre les entreprises innovantes de Polynésie française, de Nouvelle-Calédonie, de la région Océanie et des Outre-mer, ainsi que les meilleures solutions internationales à impact environnemental et social

» Capitaliser sur les concours d'innovation initiés en Polynésie française qui ont fait leur preuve à l'international tels que les *Tech4Islands Awards* et les « Prix Innovation Océan - Blue Climate Initiative », pour renforcer le rayonnement de la Polynésie française, comme *Océan d'innovation*, terre d'émergence, de démonstration et de déploiement de solutions durables, à la fois pour donner de la visibilité aux solutions locales et pour repérer les meilleures solutions mondiales qui répondent aux grands enjeux du Pays

» Encourager les initiatives locales (conférences, congrés, concours...) dédiées à l'innovation dans les domaines d'activités stratégiques de la Polynésie française, afin de favoriser le développement de solutions déployables dans l'ensemble des archipels de Polynésie française

» Favoriser la participation des acteurs de l'innovation aux événements régionaux en faveur de la protection de l'environnement, de l'océan, de la biodiversité marine et terrestre, de la résilience au changement climatique, de la médiation des sciences et des savoirs traditionnels...

## POUR QUOI ?

*Les effets principaux de l'action*

- Adaptation aux contraintes environnementales actuelles et futures
- Amélioration de la compétitivité de l'économie polynésienne
- Médiatisation et connection de l'écosystème d'innovation au grand public
- Valorisation des projets grâce à la médiation
- Investissement pour les générations futures
- Exploration et concrétisation des idées
- Identification et diffusion des réponses concrètes aux enjeux globaux et locaux
- Optimisation des spécificités de la Polynésie française

## POUR QUI ?

*Les bénéficiaires de l'action*

- Les Polynésiens : population actuelle et générations futures
- Les porteurs de projets
- La Polynésie française
- Les acteurs de la recherche et de l'innovation
- Les acteurs économiques de tous les secteurs d'activité
- Les start-up
- Les doctorants et post-doctorants
- Les porteurs de projets

## PAR QUI ?

*Les principales parties prenantes engagées dans la mise en œuvre de l'action*

### Acteurs institutionnels

- Les ministères et services concernés de la Polynésie française
- Les ministères et services concernés de l'État
- Les communes et communautés de communes
- Les institutions financières publiques

### Acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur

- Les universités et organismes de recherche

### Acteurs privés

- Les acteurs économiques de tous les secteurs d'activité
- Les acteurs de l'innovation
- Les organisations patronales
- La Chambre de commerce, d'industrie, de services et des métiers (CCISM)
- La Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire (CAPL)
- Les organismes de financement
- Les porteurs de projets
- Les sponsors privés

### Acteurs associatifs

- La French Tech Polynésie
- Le Cluster Maritime de Polynésie française
- Les associations et syndicats professionnels
- Les associations de protection de l'environnement
- Les associations de promotion de la science (ex : Proscience)

## CONDITIONS DE RÉUSSITE

*Les conditions nécessaires à la réussite de l'action*

- Volonté politique forte en faveur de l'innovation
- Stratégie de communication efficiente (médias)
- Alignement aux besoins des domaines d'activités stratégiques
- Mobilisation de financements publics et privés nécessaires aux programmes de recherche
- Mise en place d'un mode de gouvernance public - académique - privé adapté et d'un comité de coordination de l'action qui réunit l'ensemble des parties prenantes

| INDICATEURS CLÉS<br>*Les indicateurs prioritaires pour mesurer la bonne réalisation de l'action* | SOURCES DE VÉRIFICATION<br>*Les sources les plus pertinentes pour mesurer l'indicateur, et leur fréquence* |
|---|---|
| **Indicateur 1**<br>Montant des financements mobilisés pour les initiatives et événements en faveur de l'innovation au service du développement durable | • Rapports annuels de performance (RAP) de la Présidence*<br>• Rapports annuels de la Chambre de commerce, d'industrie, de services et des métiers (CCISM)*<br>• Bilans annuels des organisateurs |
| **Indicateur 2**<br>Nombre d'événements d'envergure régionale, nationale et internationale organisés en Polynésie française, visant à faire émerger des idées et des projets concrets dans les domaines d'activités stratégiques | • Rapports annuels de performance (RAP) de la Présidence*<br>• Rapports annuels de la Chambre de commerce, d'industrie, de services et des métiers (CCISM)* |
| **Indicateur 3**<br>Nombres de nouvelles solutions innovantes déployées en Polynésie française à l'issue de ces événements | • Rapports annuels de performance (RAP) de la Présidence*<br>• Rapports annuels du Syndicat pour la promotion des communes de Polynésie française (SPCPF)*<br>• Rapports annuels de la Chambre de commerce, d'industrie, de services et des métiers (CCISM)* |

**Sous réserve de la mise en place d'un système statistique de collecte et de traitement des données*

# OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

## IMPACTS

*Cet axe contribue à atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) et de leurs cibles suivants :*

### OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE 17

**ODD 17.17** : Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière

### OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE 12

**ODD 12.8** : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature

### OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE 9

**ODD 9** : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

**ODD 9.2** : Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés

**ODD 9.3** : Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés

**ODD 9.4** : D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens

**ODD 9.5** : Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche-développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche-développement d'ici à 2030

**ODD 9.b** : Soutenir les activités de recherche-développement et d'innovation des pays en développement dans le secteur technologique, notamment en instaurant des conditions propices, entre autres, à la diversification industrielle et à l'ajout de valeur aux marchandises

Établir un cadre social, fiscal, juridique et administratif incitatif pour stimuler l'innovation polynésienne en faveur du développement durable et inclusif, favoriser les investissements en recherche et développement, accompagner les porteurs de projets et les start-up, créer des zones franches d'activités innovantes et mettre en place des démonstrateurs.

**ACTION I.4.1 - Établir un cadre social, fiscal, juridique et administratif incitatif pour motiver à la mise en œuvre des projets collaboratifs d'innovation en faveur du développement durable et inclusif et de la transition écologique**

ACTION II.4.2 - Assurer un accompagnement personnalisé des start-up et porteurs de projets à toutes les étapes de leur développement (services d'ingénierie financière, fiscale, juridique, dépôt de brevet, export...)

ACTION I.4.3 - Multiplier les opportunités de financement et les accès au capital investissement pour les projets collaboratifs innovants, structurer une veille croisée des financements et concours dédiés au soutien à l'innovation au service du développement durable et inclusif

ACTION I.4.4 - Mettre en place des démonstrateurs dans les domaines d'activités stratégiques, en veillant à leur acceptabilité sociétale, et créer des zones franches d'activités innovantes pour stimuler la compétitivité économique et l'emploi

## CONTEXTE

Levier essentiel de la croissance durable à long terme de l'économie, l'innovation au service du développement durable et inclusif est aujourd'hui au cœur des politiques publiques des pays développés comme des pays en développement.

L'Union européenne (UE) fait de la recherche et de l'innovation sa priorité. Le programme-cadre ***« Horizon Europe » 2021-2027*** est le programme de recherche et d'innovation le plus ambitieux jamais entrepris. Il dispose d'un budget d'environ 95,5 milliards d'euros, soit une augmentation d'environ 30% par rapport au précédent programme « Horizon 2020 ».

La commission européenne a également lancé en décembre 2019 son « Green Deal ». Ce ***Pacte Vert pour l'Europe*** est un ensemble de mesures visant à engager l'UE sur la voie de la transition écologique. Objectif : « favoriser la transformation de l'UE en une société juste et prospère dotée d'une économie moderne, efficace dans l'utilisation des ressources et compétitive, garantissant : la fin des émissions nettes de gaz à effet de serre d'ici à 2050, une croissance économique dissociée de l'utilisation des ressources, où personne n'est laissé de côté.» Un tiers des 1 800 milliards d'euros d'investissements du plan de relance NextGenerationEU et le budget septennal de l'UE sont destinés à financer le pacte vert pour l'Europe.





La France a engagé de fortes politiques publiques de soutien à l'innovation, renforcées dans le cadre de ***France Relance 2030***, 100 milliards d'euros ciblant trois priorités : la transition écologique, la compétitivité des entreprises et la cohésion sociale et territoriale. La Direction générale des Entreprises (DGE) met en œuvre les « mesures, y compris financières et fiscales, en faveur du développement de la recherche et de l'innovation dans les entreprises, de la création et de la croissance des entreprises innovantes, du développement des écosystèmes d'innovation et du développement de la culture d'innovation. À ce titre, elle assure le suivi des crédits d'impôt pour la recherche et l'innovation, le régime de la jeune entreprise innovante, le suivi de Bpifrance et du capital-risque français et enfin le suivi des Programmes d'investissements d'avenir (PIA) et des programmes européens en faveur de la recherche et de l'innovation. »

Les activités de recherche-développement et d'innovation, les capacités technologiques des secteurs industriels sont aussi au centre de l'Agenda 2030 de l'ONU, et notamment de son neuvième Objectif de développement durable (ODD) consacré à « l'essor résilient et durable d'infrastructures, de l'industrialisation et de l'innovation. »

Le processus collaboratif de découverte entrepreneuriale mis en œuvre pour la co-construction de la stratégie de l'innovation de la Polynésie française, centré sur la mobilisation et la concertation de l'ensemble des acteurs de l'innovation publics, académiques, économiques et sociétaux du territoire, a clairement fait ressortir de très fortes attentes en faveur d'une véritable politique publique de soutien à l'innovation plus affirmée et volontaire en Polynésie française.

Cette action présente l'essentiel des attentes et besoins exprimés par les acteurs de l'innovation en matière d'évolution et de réforme du cadre social, fiscal, juridique et administratif du Pays pour inciter, motiver et soutenir la mise en œuvre des projets collaboratifs d'innovation en faveur du développement durable et inclusif de la Polynésie française et de l'accélération de sa transition écologique.

## POUR QUOI ?

*Les effets principaux de l'action*

- Amélioration de la compétitivité de l'économie polynésienne
- Stimulation de l'innovation et facilitation de l'accès à l'innovation pour tous
- Priorisation du développement durable et inclusif et des réponses concrètes aux grands enjeux socio-économiques des transitions écologique, alimentaire, énergétique, numérique et climatique de la Polynésie française
- Développement de nouvelles compétences, de nouvelles filières et de micro-industries créatrices d'activités et d'emplois dans les îles
- Adéquation avec les programmes nationaux et européens pour en faciliter l'accès

## POUR QUI ?

*Les bénéficiaires de l'action*

- Les acteurs de la recherche et de l'innovation
- Les acteurs économiques de tous les secteurs d'activité
- Les start-up
- Les doctorants et post-doctorants
- Les porteurs de projets

## COMMENT ?

*Les déclinaisons opérationnelles de l'action issues de la concertation organisée pour la co-construction de la stratégie de l'innovation*

- Privilégier le développement durable et inclusif, et la transition écologique dans le cadre de la réforme de la fiscalité en cours en Polynésie française, et notamment dans le fléchage de la défiscalisation et des mesures en faveur de l'investissement, en associant les communes et les communautés de communes
- Mettre en place des allégements fiscaux pour stimuler l'innovation : crédit d'impôt recherche-innovation dédié aux activités de recherche et développement (R&D) des entreprises et aux dépenses liées aux prototypes et installations pilotes de produits novateurs ; crédit d'impôt pour les entreprises qui investissent dans des projets collaboratifs innovants ; crédit d'impôt pour la rénovation énergétique, pour les dépenses liées aux travaux de rénovation énergétique des bâtiments ; crédit d'impôt pour la transition écologique, dans tous les secteurs économiques
- Impulser la transition écologique dans tous les secteurs d'activité polynésiens, par des aides financières adaptées, en concertation avec les acteurs professionnels, et faciliter l'accès des acteurs de l'innovation au programme Horizon Europe et aux volets d'aides et mesures de soutien au développement durable du Plan France Relance 2030 (ex : aides à la diversification, aide à l'acquisition de matériels performants en matière environnementale, aide aux investissements de protection face aux aléas climatiques, aide à l'investissement de transformation vers l'industrie du futur, aide pour la transformation numérique, soutien à l'investissement pour l'efficacité énergétique, soutien à l'investissement en matériel pour une exploitation durable, soutien à l'émergence de projets dans le tourisme durable, soutien aux investissements dans le réemploi et le recyclage… )
- Créer de nouveaux statuts juridiques pour la création d'entreprises polynésiennes innovantes, bénéficiant d'exonérations fiscales et sociales pour stimuler l'innovation (ex : statut de jeune entreprise innovante, de jeune entreprise universitaire, de l'auto-entrepreneur…), encourager la création de Joint-Venture (coentreprise) et les partenariats d'entreprises locales, régionales et internationales
- Moderniser le Code du travail pour inciter les entreprises à recruter pour innover, en définissant de nouveaux types de contrats adaptés aux politiques de recherche et développement (R&D) : contrats d'opération, de chantier, contrats d'investissement, contrats à temps partagé, contrat d'alternance, télétravail
- Créer et adapter les outils nécessaires à la reconversion professionnelle, notamment dans le domaine agricole (néoruraux qui s'orientent vers des nouveaux modes de production innovant et écologique)
- Étudier la mise en œuvre d'une méthode de compensation des émissions carbone des industries locales les plus polluantes, destinée à soutenir les projets et initiatives en faveur du développement durable et inclusif, et déployer une démarche adaptée de crédit-carbone
- Mettre en place une contribution environnementale sur les importations, adaptée à la Polynésie française, en s'inspirant des travaux menés par l'Europe en faveur de l'instauration d'une « Taxe carbone sur les importations », définie comme un « mécanisme d'ajustement carbone aux frontières », et une « opportunité de réconcilier climat, territoires, industrie, emploi, résilience, souveraineté et relocalisation »
- Intégrer les nouveaux risques de piratage numérique et élaborer une stratégie territoriale de cybersécurité pour assurer la sécurité du numérique essentielle au développement économique et à la protection des citoyens



RESULTAT I.4
Les acteurs de l'innovation sont soutenus
dans la mise en œuvre de leur projet, et leur parcours est facilité

## PAR QUI ?

*Les principales parties prenantes engagées dans la mise en œuvre de l'action*

**Acteurs institutionnels**

- Les ministères et services concernés de la Polynésie française
- Les ministères et services concernés de l'État
- Les communes et communautés de communes
- Les institutions financières publiques

**Acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur**

- Les chercheurs et enseignants-chercheurs des organismes de recherche et des universités

**Acteurs privés**

- Les organisations patronales
- Les partenaires sociaux
- La Chambre de commerce, d'industrie, de services et des métiers (CCISM)
- La Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire
- Les organismes de financement

**Acteurs associatifs**

- Le Cluster Maritime de Polynésie française
- La French Tech Polynésie
- Les associations et syndicats professionnels

## CONDITIONS DE RÉUSSITE

*Les conditions nécessaires à la réussite de l'action*

- Affirmation et mise en œuvre d'une volonté politique partagée de stimulation de l'innovation
- Mise en œuvre de la réforme de la fiscalité et du Code du travail intégrant les priorités du développement durable et inclusif
- Concertation interministérielle, intercommunale et intersectorielle pour la mobilisation et l'adhésion de toutes les parties prenantes
- Campagne institutionnelle de communication grand public et d'information ciblée auprès des étudiants et entreprises

| INDICATEURS CLÉS<br>*Les indicateurs prioritaires pour mesurer la bonne réalisation de l'action* | SOURCES DE VÉRIFICATION<br>*Les sources les plus pertinentes pour mesurer l'indicateur, et leur fréquence* |
|---|---|
| **Indicateur 1**<br>Nombre et volume de nouvelles aides financières adaptées à l'innovation en faveur du développement durable et inclusif créées | • Rapports annuels des ministères et services en charge de l'économie et des finances* |
| **Indicateur 2**<br>Volume de crédits d'impôts recherche-innovation accordés | • Rapports annuels des ministères et services en charge de l'économie et des finances*<br>• Rapports annuels de la Direction des impôts et des contributions publiques (DICP)* |
| **Indicateur 3**<br>Nombre d'entreprises créées sous les nouveaux statuts juridiques proposés aux sociétés innovantes | • Rapports annuels de la Chambre de commerce, d'industrie, de services et des métiers (CCISM) et de l'Agence de développement économique (ADE)* |

**Sous réserve de la mise en place d'un système statistique de collecte et de traitement des données*

RESULTAT I.4
Les acteurs de l'innovation sont soutenus
dans la mise en œuvre de leur projet, et leur parcours est facilité

POLYNÉSIE OCEAN D'INNOVATION

Établir un cadre social, fiscal, juridique et administratif incitatif pour stimuler l'innovation polynésienne en faveur du développement durable et inclusif, favoriser les investissements en recherche et développement, accompagner les porteurs de projets et les start-up, créer des zones franches d'activités innovantes et mettre en place des démonstrateurs.

ACTION I.4.1 - Établir un cadre social, fiscal, juridique et administratif incitatif pour motiver à la mise en œuvre des projets collaboratifs d'innovation en faveur du développement durable et inclusif et de la transition écologique

**ACTION II.4.2 - Assurer un accompagnement personnalisé des start-up et porteurs de projets à toutes les étapes de leur développement (services d'ingénierie financière, fiscale, juridique, dépôt de brevet, export...)**

ACTION I.4.3 - Multiplier les opportunités de financement et les accès au capital investissement pour les projets collaboratifs innovants, structurer une veille croisée des financements et concours dédiés au soutien à l'innovation au service du développement durable et inclusif

ACTION I.4.4 - Mettre en place des démonstrateurs dans les domaines d'activités stratégiques, en veillant à leur acceptabilité sociétale, et créer des zones franches d'activités innovantes pour stimuler la compétitivité économique et l'emploi

## CONTEXTE

Améliorer la compétitivité de l'économie polynésienne passe par la structuration et la professionnalisation de l'accompagnement des acteurs de l'innovation, porteurs de projets, start-up, TPE et PME, afin de faciliter leur parcours à toutes les étapes du développement de leur projet en Polynésie française, comme à l'export pour leur déploiement à l'international.

Cette action vise à structurer un accompagnement personnalisé et expert des acteurs de l'innovation, pour proposer des services d'ingénierie financière, fiscale, sociale et juridique, faciliter leurs démarches administratives par un accès rapide et simplifié aux services publics, et favoriser les mises en relation avec les financeurs et les structures les plus compétentes en fonction des besoins identifiés.

Il s'agit de proposer une panoplie de services dédiés à la réussite de l'entreprise, à chaque étape de son parcours, sous forme de guichet unique réunissant l'ensemble des services publics concernés, en étroite collaboration avec la Chambre de commerce, d'industrie, de services et des métiers (CCISM) de Polynésie française, la nouvelle Agence de Développement Économique, la Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire (CAPL), les réseaux professionnels et les bailleurs de fonds.

Cet accompagnement sur-mesure doit s'étendre à l'ensemble des archipels de la Polynésie française en mobilisant les administrations au service de l'entreprise et du développement économique, les associations telle que l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) et leurs relais d'information dans les îles.

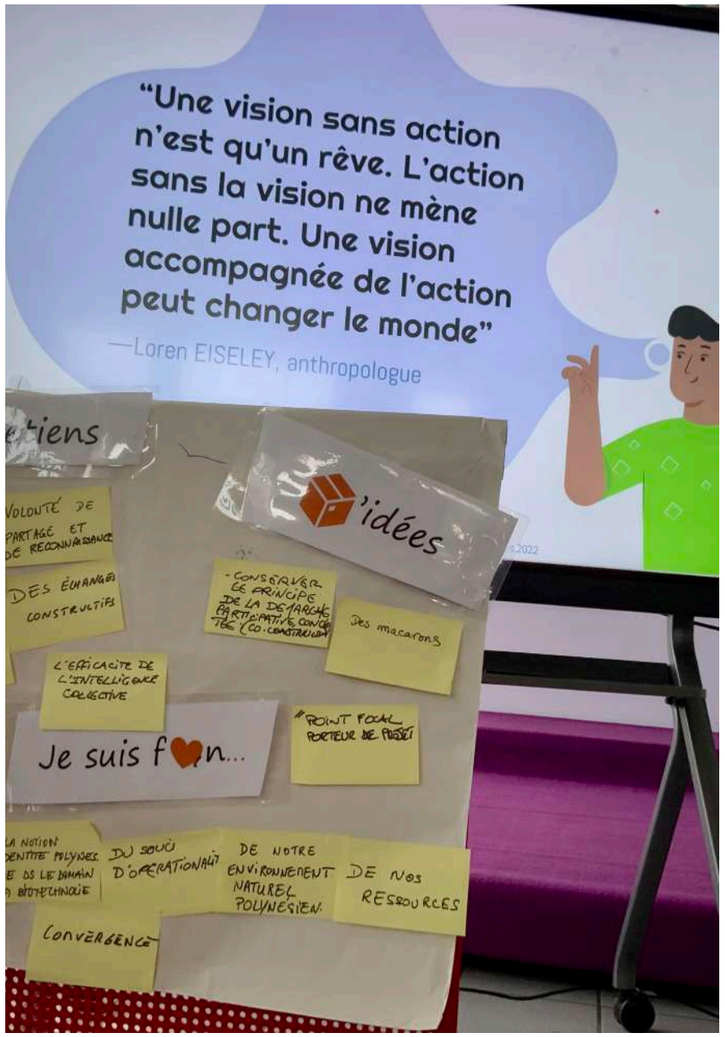


## POUR QUOI ?

*Les effets principaux de l'action*

- Sécurisation, facilitation et désacralisation de l'entrepreunariat
- Création d'un environnement favorable et incitatif à la création d'entreprises innovantes
- Simplification des procédures et accès facilité aux services en charge de l'entreprise et du développement économique (guichet unique) jusque dans les îles éloignées
- Développement de nouvelles compétences, de nouvelles filières et de micro-industries créatrices d'activités et d'emplois dans les îles

## POUR QUI ?

*Les bénéficiaires de l'action*

- Les acteurs de la recherche et de l'innovation
- Les acteurs économiques de tous les secteurs d'activité
- Les start-up
- Les doctorants et post-doctorants
- Les porteurs de projets

## COMMENT ?

*Les déclinaisons opérationnelles de l'action issues de la concertation organisée pour la co-construction de la stratégie de l'innovation*

- Structurer l'accompagnement et l'expertise sur-mesure des projets relevant des domaines d'activités stratégiques de la Polynésie
- Accueillir et orienter les porteurs de projets innovants ; accompagner le porteur de projets dans la création d'une entreprise viable (étude du projet, de sa viabilité économique et de son niveau de maturité, coaching, mentoring, diagnostic de faisabilité commerciale, économique, financière, juridique et fiscale, élaboration du plan d'affaires et recherche de financements, facilitation des démarches pratiques et administratives : formalités, banques, association pour le droit à l'initiative économique - ADIE, assurances…)
- Faciliter l'accès rapide aux administrations : sous forme de « guichet unique » physique et de « one-stop » en ligne, simplifier la prise de rendez-vous et l'accès rapide aux services publics dans chaque archipel de la Polynésie française
- Simplifier les procédures, accélérer l'offre d'accès aux démarches en ligne, raccourcir les délais de réponse et de traitement des dossiers, y compris pour la Chambre de commerce, d'industrie, de services et des métiers (CCISM) et la Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire (CAPL)
- Favoriser l'accès aux financements : en convergence avec les banques locales, la Sofidep, Bpifrance, la Banque des Territoires, Invest in Fenua, Adie Polynésie, Initiative Polynésie, accompagner l'élaboration du business model du projet et sa présentation, faciliter la prise de rendez-vous avec les organismes financeurs, accompagner les démarches d'accès aux financements du porteur de projet, aider au montage de ses plans, dossiers de financement et « due diligence » (ACTION I-4-3)
- Proposer une panoplie de services dédiés à l'innovation : mobiliser l'Université de la Polynésie française et le Consortium RESIPOL qui regroupe les organismes de recherche de Polynésie française pour assurer une ingénierie de l'innovation, l'expertise scientifique des projets, leur faisabilité technologique, l'analyse de leur impact environnemental et social (sciences dures et sciences humaines)
- Créer un régime incitatif pour favoriser un accompagnement de type « business angel » — par exemple en exonérant de l'impôt sur les sociétés la prise de participation et le financement de start-up, dispositif qui pourrait être conditionné à la signature d'une convention de type « coaching personnalisé » qui engagerait le dirigeant ou un cadre de l'entreprise sollicitant l'exonération à accompagner et conseiller le créateur de la start-up
- Identifier et lever les freins à la croissance : Mettre en relation les porteurs de projet avec les interlocuteurs privilégiés les mieux qualifiés des réseaux supports et partenaires : services publics, banques, financeurs, association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), partenaires privés, acteurs de la recherche et de l'innovation
- Lever les points bloquants d'accès aux appels à projets nationaux et européens : œuvrer à la prise en compte des réalités des territoires d'outre-mer pour l'abaissement des seuils d'éligibilité des appels à projets (AAP) en faveur de l'innovation
- Accélérer l'instauration des numéros SIRET pour les entreprises polynésiennes afin de leur permettre d'accéder aux appels à projets et aux programmes nationaux, européens internationaux
- Conseiller les acteurs dans leur stratégie de protection de leur innovation : proposer un accompagnement juridique expert pour les démarches de dépôt de brevet national à l'INPI *(Institut National de la Propriété Industrielle)* et d'enveloppe Soleau, ainsi que le dépôt auprès de l'office européen des brevets ou dépôt de demande internationale
- Accompagner le rayonnement à l'international : aider les acteurs de l'innovation dans leurs démarches de prospection de nouveaux marchés, de recherche de partenaires business et clients internationaux, de duplication de leur solution à l'étranger, analyser les contraintes à prendre en compte en matière de contrats internationaux et de formalités douanières, favoriser l'insertion des entreprises locales dans les programmes régionaux, nationaux et européens, optimiser les mises en relation avec des réseaux experts mondiaux de l'innovation (ACTION I.6.3)



RESULTAT I.4
Les acteurs de l'innovation sont soutenus
dans la mise en œuvre de leur projet, et leur parcours est facilité

## PAR QUI ?

*Les principales parties prenantes engagées dans la mise en œuvre de l'action*

**Acteurs institutionnels**

- Les ministères et services concernés de la Polynésie française
- Les ministères et services concernés de l'État
- Les communes et communautés de communes
- Les institutions financières publiques

**Acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur**

- Les chercheurs et enseignants-chercheurs des organismes de recherche et des universités

**Acteurs privés**

- Les organisations patronales
- La Chambre de commerce, d'industrie, de services et des métiers (CCISM)
- La Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire (CAPL)
- Les organismes de financement

**Acteurs associatifs**

- Le Cluster Maritime de Polynésie française
- La French Tech Polynésie
- L'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE)
- Les associations et syndicats professionnels

## CONDITIONS DE RÉUSSITE

*Les conditions nécessaires à la réussite de l'action*

- Simplification des démarches administratives et accélération des délais de traitement des dossiers
- Mobilisation des services administratifs en tant que « partenaires de la compétitivité » pour proposer des réponses rapides et des informations précises aux acteurs de l'innovation dans chaque archipel de la Polynésie française
- Renforcement des relais d'information dans les îles

| INDICATEURS CLÉS<br>*Les indicateurs prioritaires pour mesurer la bonne réalisation de l'action* | SOURCES DE VÉRIFICATION<br>*Les sources les plus pertinentes pour mesurer l'indicateur, et leur fréquence* |
|---|---|
| **Indicateur 1**<br>Nombre de porteurs de projets accompagnés | • Rapports annuels de la Chambre de commerce, d'industrie, de services et des métiers (CCISM) et de l'Agence de développement économique (ADE)* |
| **Indicateur 2**<br>Délais moyens de traitement des dossiers de création et modification d'entreprise | • Rapports annuels de la Chambre de commerce, d'industrie, de services et des métiers (CCISM) et de l'Agence de développement économique (ADE)* |
| **Indicateur 3**<br>Nombres de brevets et d'enveloppes Soleau déposés à l'INPI | • Rapports annuels de la Chambre de commerce, d'industrie, de services et des métiers (CCISM) et de l'Agence de développement économique (ADE)*<br>• Rapports annuels des universités et organismes de recherche |

**Sous réserve de la mise en place d'un système statistique de collecte et de traitement des données*

Établir un cadre social, fiscal, juridique et administratif incitatif pour stimuler l'innovation polynésienne en faveur du développement durable et inclusif, favoriser les investissements en recherche et développement, accompagner les porteurs de projets et les start-up, créer des zones franches d'activités innovantes et mettre en place des démonstrateurs.

ACTION I.4.1 - Établir un cadre social, fiscal, juridique et administratif incitatif pour motiver à la mise en œuvre des projets collaboratifs d'innovation en faveur du développement durable et inclusif et de la transition écologique

ACTION II.4.2 - Assurer un accompagnement personnalisé des start-up et porteurs de projets à toutes les étapes de leur développement (services d'ingénierie financière, fiscale, juridique, dépôt de brevet, export...)

**ACTION I.4.3 - Multiplier les opportunités de financement et les accès au capital investissement pour les projets collaboratifs innovants, structurer une veille croisée des financements et concours dédiés au soutien à l'innovation au service du développement durable et inclusif**

ACTION I.4.4 - Mettre en place des démonstrateurs dans les domaines d'activités stratégiques, en veillant à leur acceptabilité sociétale, et créer des zones franches d'activités innovantes pour stimuler la compétitivité économique et l'emploi

## CONTEXTE

Avec la montée en puissance de l'écosystème de l'innovation et des start-up dans le monde, le paysage des acteurs de l'investissement a évolué très rapidement cette dernière décennie. Si les investisseurs en capital institutionnels interviennent lorsque le modèle d'affaires des projets devient réellement scalable et le couple produit–marché clairement démontré, de nouveaux acteurs et produits de financement se concentrent désormais sur la phase d'amorçage des jeunes entreprises innovantes, TPE et PME.

Depuis la 21e Conférence des parties (COP21) en 2018, la finance durable connaît également un fort développement. Le secteur de la finance s'est emparé des questions environnementales liées au climat.

La finance dite « verte » vise à favoriser l'accélération de la transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique. Ces bailleurs de fonds privilégient le financement de projets et d'entreprises qui ont des impacts positifs sur l'environnement et œuvrent pour une économie durable. La « finance verte » s'inscrit dans le cadre de l'investissement responsable (IR) qui a pour finalité d'ajouter le respect des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) aux critères purement financiers.



RESULTAT I.4
Les acteurs de l'innovation sont soutenus
dans la mise en œuvre de leur projet, et leur parcours est facilité

En décembre 2021, la Banque Socredo organisait le premier séminaire sur la Finance verte en Polynésie française, autour de la thématique du développement durable, d'une « croissance économique respectueuse de l'environnement qui repose sur la protection et sur la mise en valeur de nos ressources locales et ancestrales ». Objectif : inciter et accompagner les professionnels polynésiens vers des projets plus écologiques et durables.

La transition écologique est également un défi financier majeur dans le domaine maritime, comme l'explique le ***Rapport Finance Bleue*** commandité par le ministère national de la Mer : « *Le périmètre couvert par la finance bleue est très large : décarbonation du transport, énergies marines, zéro pollution, régénération des ressources, solutions fondées sur la nature pour protéger les côtes et séquestrer du carbone, biotechnologies bleues durables (algues, aquaculture, technologies de la protection/exploration marine), pêche durable et éco-tourisme. Toutes ces activités concourent à financer durablement l'écosystème maritime en répondant à un objectif : transformer la décarbonation et l'exploitation durable des ressources marines, notamment, en ouvertures profitables pour tous et bénéfiques pour la planète* ».

Cette action vise à multiplier les opportunités de financement et les accès aux fonds « verts et bleus » pour les projets collaboratifs innovants à haute valeur ajoutée, dès leur phase d'amorçage, de prototypage et de preuve de concept, ainsi qu'à toutes les phases de leur développement, dans les domaines d'activités stratégiques de la Polynésie française en faveur du développement durable et inclusif.

## POUR QUOI ?

*Les effets principaux de l'action*

- Incitations à la création d'entreprises innovantes au service du développement durable et inclusif
- Accompagnement, conseil et soutien affirmés aux porteurs de projets innovants
- Développement de nouvelles compétences, de nouvelles filières et de micro-industries créatrices d'activités et d'emplois dans les îles
- Amélioration de la compétitivité de l'économie polynésienne

## POUR QUI ?

*Les bénéficiaires de l'action*

- Les acteurs de la recherche et de l'innovation
- Les acteurs économiques de tous les secteurs d'activité
- Les start-up
- Les doctorants et post-doctorants
- Les porteurs de projets

## COMMENT ?

*Les déclinaisons opérationnelles de l'action issues de la concertation organisée pour la co-construction de la stratégie de l'innovation*

- Favoriser les opportunités de financement de la phase d'amorçage et de prototypage des projets collaboratifs des acteurs de l'innovation : en convergence avec les banques locales, la Sofidep, Bpifrance, la Banque des Territoires, Invest in Fenua, Adie Polynésie, Initiative Polynésie, soutenir ces projets par un accompagnement financier dédié à l'amorçage du projet entrepreneurial, de type prêt à taux zéro et capital risque, pour financer notamment la recherche et développement, les études de faisabilité, les études de marché, les frais d'expertise (juridique, comptable, financière, scientifique… ), la réalisation du prototype…
- Réaliser une veille collaborative des AAP, AMI et concours dédiés au soutien à l'innovation : mettre en place une plateforme collaborative pour répertorier en temps réel et mettre à disposition des acteurs de l'innovation sur un seul et même support en ligne : les aides financières disponibles en Polynésie française comme à l'échelle nationale, européenne, régionale et internationale, les appels d'offres, ainsi que les appels à projets (AAP), appels à manifestation d'intérêt (AMI) et concours de l'innovation lancés par les organisations nationales, régionales, européennes et par les grands bailleurs internationaux
- Mettre en place un « kit de l'innovation » pour les jeunes porteurs de projet : créer une offre intégrée à coût abordable pour permettre aux jeunes entrepreneurs de lancer leur projet d'innovation, comprenant notamment : passeport pour entreprendre (CCISM), ordinateur, abonnement Internet pendant 2 ans sponsorisé, mise à disposition d'un local type Atelier relais ou espace de coworking, accès encadré aux plateformes techniques, aides à l'innovation de type ICRA (Insertion par la création ou la reprise d'activité), mentoring et rencontres avec les doctorants et chercheurs…
- Créer un fonds d'amorçage public-privé : mettre en place un fonds d'investissement « bleu vert » spécialisé dans les opérations de capital risque, avec une gouvernance publique-privée, dédié à la phase d'amorçage des projets collaboratifs innovants à haute valeur ajoutée dans les domaines d'activités stratégiques de la Polynésie française
- Accompagner les porteurs de projet dans leur levée de fonds : conseiller les entreprises innovantes et les start-up à fort potentiel de développement (scalables) dans le développement de leur activité, mobiliser les bons réseaux experts pour permettre aux acteurs de l'innovation de préparer leur projet de levée de fonds et d'accéder à la « Série A »
- Encourager la création de clubs d'investisseurs locaux et régionaux : mettre en place des conditions incitatives pour les investisseurs particuliers (Business Angels) ou les personnes morales qui veulent investir dans des entreprises en amorçage

RESULTAT I.4
Les acteurs de l'innovation sont soutenus
dans la mise en œuvre de leur projet, et leur parcours est facilité

## PAR QUI ?

*Les principales parties prenantes engagées dans la mise en œuvre de l'action*

**Acteurs institutionnels**

- Les ministères et services concernés de la Polynésie française
- Les ministères et services concernés de l'État
- La French Tech nationale
- Les communes et communautés de communes
- Les institutions financières publiques

**Acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur**

- Les chercheurs et enseignants-chercheurs des organismes de recherche et des universités

**Acteurs privés**

- Les industriels et grandes entreprises
- Les organismes de financement
- Les organisations patronales
- La Chambre de commerce, d'industrie, de services et des métiers (CCISM)
- La Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire

**Acteurs associatifs**

- Le Cluster Maritime de Polynésie française
- La French Tech Polynésie
- L'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE)
- Les associations et syndicats professionnels

## CONDITIONS DE RÉUSSITE

*Les conditions nécessaires à la réussite de l'action*

- Développement des solutions de financements verts et bleus par les organismes financiers locaux et régionaux
- Volonté politique de lever les freins à la mise en œuvre de projets innovants et mettre en place un fonds d'amorçage « bleu vert » public-privé
- Implication des grandes entreprises existantes et des acteurs académiques pour conseiller et orienter les porteurs de projets
- Volonté des porteurs de projets locaux de se développer et de passer à l'échelle

| INDICATEURS CLÉS<br>*Les indicateurs prioritaires pour mesurer la bonne réalisation de l'action* | SOURCES DE VÉRIFICATION<br>*Les sources les plus pertinentes pour mesurer l'indicateur, et leur fréquence* |
|---|---|
| **Indicateur 1**<br>Nombre de projets innovants financés en capital investissement | • Rapports annuels des ministères et services en charge de l'économie et des finances*<br>• Rapports annuels de la Chambre de commerce, d'industrie, de services et des métiers (CCISM) et de l'Agence de développement économique (ADE)*<br>• Rapports annuels des institutions financières publiques, des organismes et associations de financement*<br>• Rapports annuels de l'Institut d'émissions des outre-mer (IEOM) et de l'Institut de la Statistique de la Polynésie française (ISPF)* |
| **Indicateur 2**<br>Volume des fonds destinés au financement des projets innovants du nouveau fonds d'amorçage « bleu vert » public-privé dédié | • Rapports annuels de l'instance de gouvernance de ce fonds d'amorçage public-privé<br>*sous réserve de la mise en place de cette instance* |
| **Indicateur 3**<br>Nombre de start-up et entreprises innovantes qui ont atteint le niveau de maturité « Série A » et se déploient à l'international | • Rapports annuels de la Chambre de commerce, d'industrie, de services et des métiers (CCISM) et de l'Agence de développement économique (ADE)*<br>• Rapports annuels des institutions financières publiques, des organismes et associations de financement*<br>• Rapports annuels des universités et organismes de recherche |

**Sous réserve de la mise en place d'un système statistique de collecte et de traitement des données*

Établir un cadre social, fiscal, juridique et administratif incitatif pour stimuler l'innovation polynésienne en faveur du développement durable et inclusif, favoriser les investissements en recherche et développement, accompagner les porteurs de projets et les start-up, créer des zones franches d'activités innovantes et mettre en place des démonstrateurs.

ACTION I.4.1 - Établir un cadre social, fiscal, juridique et administratif incitatif pour motiver à la mise en œuvre des projets collaboratifs d'innovation en faveur du développement durable et inclusif et de la transition écologique

ACTION II.4.2 - Assurer un accompagnement personnalisé des start-up et porteurs de projets à toutes les étapes de leur développement (services d'ingénierie financière, fiscale, juridique, dépôt de brevet, export...)

ACTION I.4.3 - Multiplier les opportunités de financement et les accès au capital investissement pour les projets collaboratifs innovants, structurer une veille croisée des financements et concours dédiés au soutien à l'innovation au service du développement durable et inclusif

**ACTION I.4.4 - Mettre en place des démonstrateurs dans les domaines d'activités stratégiques, en veillant à leur acceptabilité sociétale, et créer des zones franches d'activités innovantes pour stimuler la compétitivité économique et l'emploi**

## CONTEXTE

Les démonstrateurs de solutions et technologies innovantes dans le domaine de la transition écologique et énergétique ont été initiés au niveau national dans le cadre des Programmes d'Investissements d'avenir (PIA) mis en place par l'État français pour financer des investissements innovants et prometteurs sur ses territoires afin d'augmenter leur potentiel de croissance et d'emplois. Ils ont pour principaux objectifs de :

- Générer de la croissance économique et développer des emplois durables dans le domaine de la transition écologique et énergétique en réduisant l'impact environnemental
- Développer un mix énergétique décarboné et compétitif
- Changer les modes de production et les pratiques de consommation tout en facilitant l'acceptabilité sociétale.

La mise en place d'un réseau de démonstrateurs de solutions « vertes et bleues » innovantes en Polynésie française constitue un levier clé de compétitivité et de croissance durable, dans le but d'impulser et d'accompagner les projets collaboratifs, prioriser les investissements dans les domaines d'activités stratégiques de la Polynésie française, répondre aux impératifs d'évolution des filières vers l'excellence et accélérer les transitions écologiques, alimentaire, énergétique et climatique.



RESULTAT I.4
Les acteurs de l'innovation sont soutenus
dans la mise en œuvre de leur projet, et leur parcours est facilité

Ces démonstrateurs ont par ailleurs fait la preuve de leurs importantes retombées économiques directes pour les territoires, sous forme de nouveaux produits, services et emplois (création ou conversion d'emplois, acquisition de nouveaux savoir-faire...), ainsi que de leurs retombées indirectes, notamment en matière de valorisation à l'international des compétences locales et des solutions développées, dans une démarche de réplication à d'autres territoires afin d'essaimer les composantes innovantes du projet.

Portés conjointement par le public (État, Pays et communes) et des consortiums fédérant les acteurs économiques et de la recherche impliquée, ces projets de démonstrateurs devront s'attacher à intégrer l'enjeu d'acceptabilité par les populations des archipels polynésiens, en veillant à associer les communautés et les associations locales dès la première phase de la conception du projet.

En parallèle de la création d'un réseau de démonstrateurs en Polynésie française, l'accès des porteurs de projet aux opportunités immobilières et foncières adaptées aux activités industrielles et logistiques doit aussi être privilégié pour permettre aux entreprises innovantes de se développer et accompagner leur croissance.

Les parties prenantes de la concertation pour la co-construction de la stratégie de l'innovation de la Polynésie française, appellent également de leurs vœux la création de zones franches couplées à l'aménagement de zones d'activités, sites d'implantation « clé en main » dédiés aux industries et filières innovantes, qui puissent bénéficier de conditions de taxation plus flexibles les premières années, tout en garantissant un haut niveau de protection de l'environnement.

Ces nouvelles zones d'activités et démonstrateurs dédiés à l'innovation devront privilégier et encourager l'éco-construction et l'efficacité énergétique pour devenir des modèles de haute qualité environnementale, en lien avec l'ACTION II-4-4.

## POUR QUOI ?

*Les effets principaux de l'action*

- Amélioration de la compétitivité de l'économie polynésienne
- Développement de nouvelles compétences, de nouvelles filières et de micro-industries créatrices d'activités et d'emplois dans les îles
- Simplification de l'installation et du développement des entreprises
- Recensement et cartographie foncière des opérations existantes et projets d'aménagement de zones franches dédiées à l'innovation

## POUR QUI ?

*Les bénéficiaires de l'action*

- Les acteurs de la recherche et de l'innovation
- Les acteurs économiques de tous les secteurs d'activité
- Les start-up
- Les doctorants et post-doctorants
- Les porteurs de projets

## COMMENT ?

*Les déclinaisons opérationnelles de l'action issues de la concertation organisée pour la co-construction de la stratégie de l'innovation*

» Répertorier les disponibilités foncières pour l'implantation de nouveaux sites de production et d'activités industrielles et logistiques, ainsi que les offres immobilières de locaux commerciaux, et mettre ces données à disposition des acteurs de l'innovation (préalable)

» Repérer et sélectionner les solutions innovantes développées localement ou à l'international, qui répondent à un besoin de la Polynésie française, et faire valoir les enjeux locaux justifiant de réaliser la démonstration en Polynésie française (ex : développement des énergies marines renouvelables, des éco-constructions tropicales, de nouvelles filières d'excellence, production d'eau potable, traitement des eaux usées, traitement des déchets…). Prendre appui sur l'expérience en cours dans le cadre de la mise en œuvre du projet Nāhiti

» Lancer des appels à projets (AAP) pour financer la mise en place de démonstrateurs de solutions innovantes dans les domaines d'activités stratégiques de la Polynésie française, implantés sur des sites préalablement étudiés pour limiter les impacts, adaptés au contexte environnemental et humain des différents archipels

» Aménager des zones d'activités dédiées à l'innovation, sites d'implantations industrielles et logistiques « clé en main », bénéficiant d'infrastructures, d'équipements et de services aux acteurs économiques et de la recherche, et mettre en place une fiscalité incitative de Zone franche

» Intégrer systématiquement et prioritairement l'enjeu d'acceptabilité par les populations de ces projets de développement économique créateurs de valeurs et d'emplois, consulter et associer les riverains, les communautés, les associations locales, et prioriser le partage des retombées socio-économiques au bénéfice du plus grand nombre

## PAR QUI ?

*Les principales parties prenantes engagées dans la mise en œuvre de l'action*

**Acteurs institutionnels**

- Les ministères et services concernés de la Polynésie française
- L'Agence d'aménagement et de développement durable des territoires
- Les ministères et services concernés de l'État
- Les communes et communautés de communes
- Les institutions financières publiques

**Acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur**

- Les chercheurs et enseignants-chercheurs des organismes de recherche et des universités

**Acteurs privés**

- Les acteurs économiques, les industriels, les agriculteurs, les pêcheurs, les aquaculteurs, les perliculteurs…
- Les organisations patronales
- La Chambre de commerce, d'industrie, de services et des métiers (CCISM)
- La Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire (CAPL)
- Les organismes de financement
- Les porteurs de projets

**Acteurs associatifs**

- Le Cluster Maritime de Polynésie française
- La French Tech Polynésie
- Les associations et syndicats professionnels
- Les associations communales et de riverains
- Les associations de protection de l'environnement





## CONDITIONS DE RÉUSSITE

*Les conditions nécessaires à la réussite de l'action*

- Élaboration préalable d'une cartographie des disponibilités foncières dans les cinq archipels de Polynésie française
- Définition et recensement des besoins de foncier pour le développement économique au regard de l'offre de foncier existante afin d'établir un programme pluriannuel de constitution (acquisitions et cessions) et de gestion du patrimoine en mesure de répondre aux besoins identifiés
- Définition d'une réglementation pour l'occupation du domaine public maritime dédiée à l'installation de démonstrateurs (ex : énergies marines renouvelables) et contrôle des impacts environnementaux et sociaux
- Priorisation du partage des retombées économiques locales essentiel à l'appropriation sociétale de ces projets
- Démonstration de la plue-value environnementale étayée des projets et de leur réplicabilité pour leur déploiement dans des contextes similaires
- Modernisation de la fiscalité locale pour définir les avantages fiscaux des zones franches, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes
- Information, communication et accompagnement en amont de la mesure auprès des communes

| INDICATEURS CLÉS<br>*Les indicateurs prioritaires pour mesurer la bonne réalisation de l'action* | SOURCES DE VÉRIFICATION<br>*Les sources les plus pertinentes pour mesurer l'indicateur, et leur fréquence* |
|---|---|
| **Indicateur 1**<br>Nombre de démonstrateurs installés et en activité | • Rapports annuels des ministères et services de l'économie et des finances*<br>• Rapports annuels des universités, organismes de recherche et acteurs de l'innovation<br>• Rapports annuels de la Chambre de commerce, d'industrie, de services et des métiers (CCISM) et de l'Agence de développement économique (ADE)*<br>• Rapports annuels du Syndicat pour la promotion des communes de Polynésie française (SPCPF)* |
| **Indicateur 2**<br>Surfaces de foncier disponible dédiées au développement économique dans les cinq archipels | • Rapports annuels du ministère en charge du foncier et de la Direction des Affaires Foncières (DAF)<br>• Rapports annuels du ministère en charge de l'aménagement et de l'Agence d'aménagement et de développement durable des territoires |
| **Indicateur 3**<br>Nombre d'entreprises installées dans les zones franches d'activités<br>*Sous réserve de la mise en place de ces zones franches* | • Rapports annuels des ministères et services en charge de l'économie et des finances*<br>• Rapports annuels de la Direction des impôts et des contributions publiques (DICP)* |

**Sous réserve de la mise en place d'un système statistique de collecte et de traitement des données*

# OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

## IMPACTS

*Cet axe contribue à atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) et de leurs cibles suivants :*

### OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE 9

**ODD 9** : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

**ODD 9.2** : Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés

**ODD 9.4** : D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens

**ODD 9.5** : Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche-développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche-développement d'ici à 2030

**ODD 9.b** : Soutenir les activités de recherche-développement et d'innovation des pays en développement dans le secteur technologique, notamment en instaurant des conditions propices, entre autres, à la diversification industrielle et à l'ajout de valeur aux marchandises

### OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE 8

**ODD 8.2** : Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre

**ODD 8.3** : Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers

**ODD 8.4** : Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production et s'attacher à dissocier croissance économique et dégradation de l'environnement, comme prévu dans le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière

### OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE 17

**ODD 17.17** : Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière

**ODD 17.19** : D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement



RESULTAT I.4
Les acteurs de l'innovation sont soutenus
dans la mise en œuvre de leur projet, et leur parcours est facilité

RESULTAT I.5
L'impact socio-économique de
la recherche s'intensifie

POLYNÉSIE
OCEAN D'INNOVATION

Accroître l'impact des activités de recherche sur l'ensemble des dimensions humaines, politiques, sociétales, environnementales, sanitaires, territoriales, grâce à la mise en place de passerelles, d'échanges de savoirs et de savoir-faire et de collaborations effectives entre la recherche publique et le secteur privé.

**ACTION I.5.1 - Favoriser le transfert de technologies, de produits, de procédés et de savoir-faire, des laboratoires de recherche publics vers le secteur privé**

ACTION I.5.2 - Organiser l'accueil des porteurs de projets et entreprises au sein des universités, organismes de recherche et laboratoires, et réciproquement des acteurs de la recherche au sein des entreprises

ACTION I.5.3 - Mettre en place un Pôle Étudiant pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat (PÉPITE) et créer le statut d'étudiant-entrepreneur

## CONTEXTE

L'entrée dans l'économie de la connaissance au tournant du millénaire et les problématiques environnementales globales contemporaines ont accéléré la nécessité de renforcer la collaboration à bénéfices partagés entre le monde académique (universités et organismes de recherche) et le monde économique.

Le transfert technologique est le processus désignant le transfert formel à l'industrie de découvertes résultant de la recherche publique ou privée dans le but de les diffuser le plus largement possible à la société sous la forme de nouveaux produits et/ou services. Il permet de transformer la valeur scientifique d'une découverte en un produit innovant directement valorisable, y compris commercialement, par les entreprises et start-up.

Le processus de transfert comporte différentes phases, de la détection d'une découverte valorisable, la protection de l'innovation puis la maturation technologique et économique de l'invention, jusqu'à son exploitation par une entreprise. L'échange est bénéfique pour les deux parties. Les universités et organismes de recherche assurent de nouvelles sources de financement de leurs projets et identifient de nouveaux terrains d'études, et les entreprises ont accès à une recherche de premier plan trop coûteuse à développer en interne. Le transfert est rendu possible entre autres par la phase nécessaire de protection des droits de propriété intellectuelle (PI). L'instrument classique pour opérer le transfert de l'actif PI est la licence.

Le transfert de technologie, facteur clé de la croissance, est l'un des principaux vecteurs de l'innovation et de la compétitivité des entreprises et l'un des leviers de la transition socio-environnementale. C'est donc une formidable opportunité pour la Polynésie française à l'heure de l'économie du savoir, de relever ses grands défis des transitions écologiques, énergétiques, alimentaires et climatiques.

Dans ce contexte, l'État français a soutenu différents dispositifs permettant d'améliorer les conditions du transfert des résultats de la recherche publique vers le monde socio-économique en renforçant par exemple les actions de soutien à la valorisation de la recherche dans les universités et organismes de recherche, ou encore via la mise en place des Sociétés d'Accélération et de Transfert de Technologies (SATT). Plusieurs concours (i-PhD, i-Lab…) ont également été mis en place afin de soutenir le transfert de technologie.

Les universités et organismes de recherche doivent dorénavant se doter des instruments nécessaires au transfert de technologie en partenariat avec les entreprises et, réciproquement, le secteur privé doit également mieux se saisir de l'opportunité que constituent les diverses modalités de collaborations avec l'enseignement supérieur et la recherche notamment en matière de transfert de technologie.

Les écosystèmes favorisant la valorisation de la recherche et le développement de nouveaux concepts, produits ou processus (amorçage, maturation technologique, constitution de portefeuille de propriété intellectuelle, transfert de technologie, etc.) font trop souvent défaut dans les territoires d'outre-mer, et notamment en Polynésie française. Afin de bénéficier pleinement de l'environnement nécessaire au développement d'écosystèmes innovants, la construction de solutions dédiées doit nécessairement être structurée dans une logique intégrant ses spécificités territoriales et son contexte régional propre (contexte géopolitique et relations internationales).

## POUR QUOI ?

*Les effets principaux de l'action*

- Développement de nouvelles compétences, et nouveaux secteurs de création de richesse par les entreprises
- Renforcement de la sensibilisation de l'ensemble des acteurs parties prenantes du processus de transfert (chercheurs et enseignants-chercheurs, collectivités, entreprises) à la pertinence de la valorisation de la recherche publique et des programmes de recherche collaborative
- Structuration et montée en compétences de l'écosystème d'innovation polynésien permettant l'émergence de solutions concrètes en réponse aux grands enjeux du développement durable

## POUR QUI ?

*Les bénéficiaires de l'action*

- Les acteurs de la recherche et de l'innovation
- Les acteurs économiques de tous les secteurs d'activité
- Les startups
- Les doctorants et post-doctorants
- Les porteurs de projets
- La Polynésie française

## COMMENT ?

*Les déclinaisons opérationnelles de l'action issues de la concertation organisée pour la co-construction de la stratégie de l'innovation*

- Assurer la sensibilisation et la formation de la communauté académiques, des services des collectivités concernées et des entrepreneurs à la valorisation, à la propriété industrielle et au transfert (formation tout au long de la vie : ACTION I.1.3, et déploiement des projets Nāhiti et Nārua)
- Identifier avec les représentants des partenaires privés, au sein des organismes de recherche du territoire, les projets (terminés ou en cours) à fort potentiel économique, et réaliser une veille des technologies, produits, procédés et savoir-faire développés à l'international, présentant un intérêt pour la Polynésie française. (Les outils et dispositifs devant être mis en place dans le cadre du projet Nāhiti pourront servir d'appui à ce sujet)
- Améliorer significativement la valorisation de la recherche publique en Polynésie française par des dispositifs de soutien à la maturation technico-économique (ex des Appels à Projets et des Appels à manifestation d'intérêt pour accompagner et financer leur maturation) et au transfert des connaissances et technologies issues de la recherche publique locale, nationale et internationale vers des start-up innovantes (incubation de start-up « deep-tech » issues de la recherche publique) ou vers les entreprises du territoire (contrat de licence)
- Renforcer les dispositifs de soutien à la détection des projets de recherche valorisables, à la maturation technico-économique (ex : des Appels à Projets et des Appels à manifestation d'intérêt pour accompagner et financer leur maturation), et au transfert des connaissances et technologies issues de la recherche publique locale, nationale et internationale vers des start-up innovantes (incubation de start-up « deep-tech » issues de la recherche publique) ou vers les entreprises du territoire (contrat de licence)
- Renforcer la maîtrise de l'ingénierie relative à la protection de la propriété intellectuelle au niveau de toutes les parties prenantes de l'écosystème local d'innovation (collectivités, universités et organismes de recherche, structures de soutien aux entreprises, entreprises)
- Structurer de manière concertée et à l'échelle du site un process adapté d'encadrement de la propriété intellectuelle et du transfert de ces actifs vers les entreprises existantes ou les jeunes entreprises innovantes et en croissance (expertise stratégique sur l'arbitrage des différentes voies de transfert, contrats de licence, contrats de cession, conseil scientifique pour l'accompagnement du transfert, etc.)
- Proposer des dispositifs collégiaux de valorisation-facilitation des démarches de transfert

## PAR QUI ?

*Les principales parties prenantes engagées dans la mise en œuvre de l'action*

**Acteurs institutionnels**

- Les ministères et services concernés de la Polynésie française
- Les ministères et services concernés de l'État

**Acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur**

- Les universités et organismes de recherche

**Acteurs privés**

- Les acteurs économiques, les industriels, les agriculteurs, les pêcheurs, les aquaculteurs, les perliculteurs…
- Les organisations patronales
- La Chambre de commerce, d'industrie, de services et des métiers (CCISM)
- La Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire (CAPL)
- Les organismes de financement
- Les porteurs de projets

**Acteurs associatifs**

- Le Cluster Maritime de Polynésie française
- La French Tech Polynésie
- Les associations et syndicats professionnels

## CONDITIONS DE RÉUSSITE

*Les conditions nécessaires à la réussite de l'action*

- Renforcement de la communication et de la coordination public-privé
- Volonté des chercheurs, des acteurs académiques et des acteurs économiques de collaborer
- Cohérence entre les technologies développées au sein des laboratoires et les marchés potentiels
- Déploiement du projet Nāhiti *(Nouvelles ApprocHes pour l'Innovation et la Technologie dans les Îles de Polynésie française)* porté par l'Université de la Polynésie française (UPF) pour le Consortium RESIPOL (Polynésie française, Haut-Commissariat, CNRS, Ifremer, IRD, ILM, Université de Californie Berkeley) élargi aux acteurs socioéconomiques (CCISM, la French Tech Polynésie, le Cluster Maritime de Polynésie française)

| INDICATEURS CLÉS<br>*Les indicateurs prioritaires pour mesurer la bonne réalisation de l'action* | SOURCES DE VÉRIFICATION<br>*Les sources les plus pertinentes pour mesurer l'indicateur, et leur fréquence* |
|---|---|
| **Indicateur 1**<br>Nombre de technologies, produits, procédés et de savoir-faire transférables déposés | • Rapports annuels des universités et organismes de recherche* |
| **Indicateur 2**<br>Nombre de transferts de technologie, de produits, de procédés et de savoir-faire, des laboratoires de recherche publics vers le secteur privé réalisés | • Rapports annuels des universités et organismes de recherche*<br>• Rapports annuels des ministères et services en charge de l'économie et des finances* |
| **Indicateur 3**<br>Nombre de projets labellisés issus des concours i-Lab et i-PhD (et financés par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation -MESRI) en Polynésie française | • Rapport annuel du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI)* |

**Sous réserve de la mise en place d'un système statistique de collecte et de traitement des données*

Accroître l'impact des activités de recherche sur l'ensemble des dimensions humaines, politiques, sociétales, environnementales, sanitaires, territoriales, grâce à la mise en place de passerelles, d'échanges de savoirs et de savoir-faire et de collaborations effectives entre la recherche publique et le secteur privé.

ACTION I.5.1 - Favoriser le transfert de technologies, de produits, de procédés et de savoir-faire, des laboratoires de recherche publics vers le secteur privé

**ACTION I.5.2 - Organiser l'accueil des porteurs de projets et entreprises au sein des universités, organismes de recherche et laboratoires, et réciproquement des acteurs de la recherche au sein des entreprises**

ACTION I.5.3 - Mettre en place un Pôle Étudiant pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat (PÉPITE) et créer le statut d'étudiant-entrepreneur

## CONTEXTE

Les crises économiques, environnementales et sanitaires qui se succèdent démontrent la nécessité pour les îles comme la Polynésie française d'élaborer de nouveaux modèles de développement socio-économique adaptés et résilients, basés sur l'économie de la connaissance.

La recherche et l'innovation constituent un levier pour soutenir la croissance économique et développer des activités de production endogènes et de nouvelles filières, augmenter la compétitivité des secteurs publics et privés, et ainsi créer de l'emploi.

Du fait de son caractère ultramarin, insulaire et tropical, la Polynésie française vise à devenir un territoire démonstrateur de solutions que la recherche peut produire en réponse aux grands défis des transitions écologique, alimentaire, énergétique, numérique et climatique.

Le tissu économique polynésien se caractérise par la prédominance des très petites entreprises (TPE). Les entreprises individuelles représentent 87% (étude sur ***les créations d'entreprises 2020*** de l'Institut de la Statistique de la Polynésie française - ISPF), des 36 718 entreprises actives recensées par la Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers (CCISM). Ces entreprises disposent de ressources limitées qui ne leur permettent pas de financer de la R&D (recherche et développement).



RESULTAT I.5
L'impact socio-économique de
la recherche s'intensifie

Le soutien apporté par le secteur public aux entreprises, via le transfert des résultats des programmes de recherche (initiés par les chercheurs, ou à la demande des entrepreneurs) vers les acteurs privés, prend alors tout son sens.

Au niveau national, ***la loi du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche*** pour les années 2021 à 2030, dite LPPR, vise à diffuser la recherche dans la société et l'économie, et densifier les liens avec les entreprises, en assouplissant encore le régime du chercheur-entrepreneur, en soutenant la recherche partenariale et en simplifiant significativement les régimes de cumul d'activité des chercheurs et des enseignants-chercheurs.

Cette loi n'a pas été étendue à la Polynésie française, mais ***certaines de ses dispositions s'appliquent à tous les fonctionnaires d'État*** exerçant une activité de recherche en Polynésie. La modalité de concours scientifique ou les possibilités de collaborer dans une entreprise sous diverses modalités (***articles dits 25.1, 25.2 et 25.3*** de la LPPR) sont applicables dans les institutions de recherche publique en Polynésie française relevant de l'État.

Les fonctionnaires civils participant à la recherche publique (chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs et techniciens) peuvent participer à la création de start-up en tant qu'associé ou dirigeant pour valoriser leurs résultats de recherche, et collaborer avec les entreprises polynésiennes dans le cadre d'une mise à disposition ou d'un détachement.

## POUR QUOI ?

*Les effets principaux de l'action*

- Amélioration de la compétitivité de l'économie
- Optimisation des savoir-faire des chercheurs et des entrepreneurs
- Facilitation du transfert de technologie, de produits, procédés et savoir-faire (ACTION I.5.1)

## POUR QUI ?

*Les bénéficiaires de l'action*

- Les entreprises
- Les acteurs de la recherche et de l'innovation
- Les étudiants, les doctorants et post-doctorants
- Les chercheurs et enseignants-chercheurs des organismes de recherche et des universités
- Les porteurs de projets

## COMMENT ?

*Les déclinaisons opérationnelles de l'action issues de la concertation organisée pour la co-construction de la stratégie de l'innovation*

- Faciliter l'accès des entreprises et start-up aux équipements et plateformes technologiques des laboratoires présents en Polynésie, en proposant par exemple des Conventions d'hébergement pour formaliser cette collaboration
- Organiser la mise à disposition de locaux, de matériel, de compétences (prestations de service) pour les besoins ponctuels des entrepreneurs (obtenir une validation scientifique, réaliser une preuve de concept…) : mise en place de « laboratoires-relais » (laboratoires construits et mis spécifiquement à disposition des acteurs économiques, sur le site des universités et organismes de recherche)
- Mutualiser les plateaux techniques et les expertises très spécifiques et organiser le partage des équipements de pointe et les ressources humaines idoines
- Faciliter l'accès des chercheurs, doctorants et post-doctorants aux infrastructures des entreprises et au savoir-faire des entrepreneurs
- Inciter les acteurs publics et privés à utiliser les dispositifs d'accueil du monde de la recherche publique, tels que les bourses de thèse CIFRE (Convention industrielle de formation par la recherche)

## PAR QUI ?

*Les principales parties prenantes engagées dans la mise en œuvre de l'action*

**Acteurs institutionnels**

- Les ministères et services concernés de la Polynésie française
- Les ministères et services de l'État concernés
- Les communes et communautés de communes

**Acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur**

- Les universités et organismes de recherche

**Acteurs privés**

- Les entreprises
- La Chambre de commerce, d'industrie, de services et des métiers (CCISM)
- Les organismes de financement (Agence française de développement, banque des territoires, Banque publique d'investissement…)

**Acteurs associatifs**

- La French Tech Polynésie
- Le Cluster Maritime de Polynésie française
- Les associations et syndicats professionnels
- Les associations de promotion de la science (ex : Proscience)

## CONDITIONS DE RÉUSSITE

*Les conditions nécessaires à la réussite de l'action*

- Mise en place d'une coordination entre les organismes de recherche, les universités et les services du Pays sur les locaux et « laboratoires-relais » à mettre en place et à disposition des entreprises
- Mutualisation des équipements et plateformes analytiques
- Mise en place de laboratoires-relais
- Mobilisation de financements publics et privés pour structurer cet accompagnement
- Déploiement du projet Nāhiti (Nouvelles ApprocHes pour l'Innovation et la Technologie dans les Îles de Polynésie française) porté par l'université de la Polynésie française (UPF)

| INDICATEURS CLÉS<br>*Les indicateurs prioritaires pour mesurer la bonne réalisation de l'action* | SOURCES DE VÉRIFICATION<br>*Les sources les plus pertinentes pour mesurer l'indicateur, et leur fréquence* |
|---|---|
| **Indicateur 1**<br>Nombre d'entreprises et de projets privés développés au sein des laboratoires | • Rapports annuels des laboratoires et bilan tous les 3 ans* |
| **Indicateur 2**<br>Nombre d'entreprises accueillant des scientifiques du secteur public | • Rapports annuels des universités et organismes de recherche et bilan tous les 3 ans* |
| **Indicateur 3**<br>Nombre d'entreprises qui ont déployé des procédés, technologies ou savoir-faire issus du portage | • Rapports annuels du chef de projet Nāhiti*<br>• Rapports annuels des ministères et services en charge de l'économie et des finances* |

**Sous réserve de la mise en place d'un système statistique de collecte et de traitement des données*

Accroître l'impact des activités de recherche sur l'ensemble des dimensions humaines, politiques, sociétales, environnementales, sanitaires, territoriales, grâce à la mise en place de passerelles, d'échanges de savoirs et de savoir-faire et de collaborations effectives entre la recherche publique et le secteur privé.

ACTION I.5.1 - Favoriser le transfert de technologies, de produits, de procédés et de savoir-faire, des laboratoires de recherche publics vers le secteur privé

ACTION I.5.2 - Organiser l'accueil des porteurs de projets et entreprises au sein des universités, organismes de recherche et laboratoires, et réciproquement des acteurs de la recherche au sein des entreprises

**ACTION I.5.3 - Mettre en place un Pôle Étudiant pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat (PÉPITE) et créer le statut d'étudiant-entrepreneur**

## CONTEXTE

Initié par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en 2014, les ***Pôles Étudiants pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat*** ont pour mission de renforcer la culture entrepreneuriale et l'innovation dans l'enseignement supérieur, en mettant en œuvre des actions de sensibilisation, de formation et d'accompagnement des étudiants et jeunes diplômés souhaitant se lancer et créer leur entreprise.

Au-delà de la sensibilisation à l'esprit d'entreprendre et de la formation à l'innovation, le PÉPITE favorise la mise en relation des projets de création d'entreprise des étudiants et jeunes diplômés avec les entreprises ainsi que les structures d'accompagnement et de financement.

Le PÉPITE comprend le pôle et les services proposés, ainsi que le statut d'étudiant-entrepreneur. Les étudiants au sein du pôle sont donc de facto éligibles au statut national, ce qui conduit à une reconnaissance du parcours et à la prolongation des avantages du statut social étudiant.

Ouvert sur son écosystème socio-économique, ancré sur son territoire, le PÉPITE associe les établissements d'enseignement supérieur (universités, écoles de commerce, écoles d'ingénieurs), les acteurs économiques et les réseaux associatifs.



RESULTAT I.5
L'impact socio-économique de
la recherche s'intensifie

## COMMENT ?

*Les déclinaisons opérationnelles de l'action issues de la concertation organisée pour la co-construction de la stratégie de l'innovation*

- Accompagner l'Université de la Polynésie française dans son rôle déterminant dans le portage du futur Pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat de Polynésie française « PÉPITE PF »
- S'appuyer sur le réseau (consortium) des établissements d'enseignement supérieur et identifier un référent par établissement
- Identifier les enseignants et enseignants-chercheurs susceptibles d'assurer le tutorat des futurs étudiants-entrepreneurs
- Identifier les acteurs économiques, institutionnels, associatifs, ainsi que les professionnels de l'accompagnement à la création d'entreprise susceptibles d'être partenaires du Pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat de Polynésie française « PÉPITE PF »
- Mobiliser ces acteurs pour soutenir les étudiants-entrepreneurs
- Mettre en œuvre le statut d'étudiant-entrepreneur
- Créer du lien avec les responsables des espaces de convergence de l'innovation et les organisateurs d'événements, pour animer la communauté

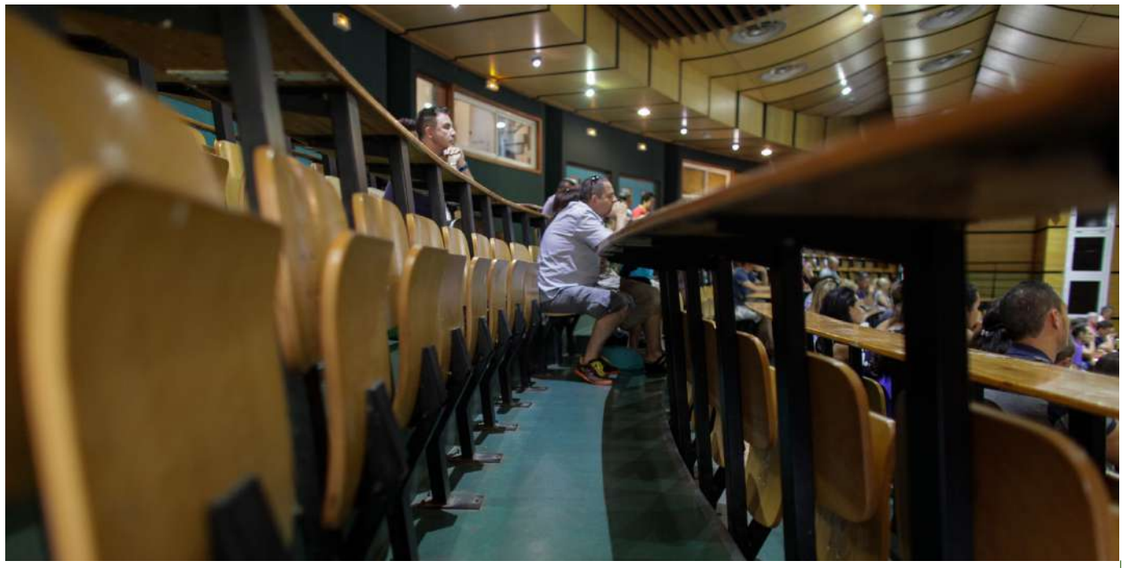

## POUR QUOI ?

*Les effets principaux de l'action*

- Sensibilisation et implication des étudiants
- Mise en place d'un environnement favorable aux étudiants
- Formation et accompagnement des étudiants dans leurs démarches entrepreneuriales
- Diffusion de la culture entrepreneuriale

## POUR QUI ?

*Les bénéficiaires de l'action*

- Les étudiants
- Les jeunes diplômés
- Les entreprises

## PAR QUI ?

*Les principales parties prenantes engagées dans la mise en œuvre de l'action*

**Acteurs institutionnels**

- Les ministères et services de la Polynésie française en charge de la recherche, de l'éducation et de l'enseignement supérieur
- Les ministères et services de l'État en charge de la recherche et de l'enseignement supérieur

**Acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur**

- L'Université de la Polynésie française (UPF)
- Les établissements d'enseignement supérieur

**Acteurs privés**

- Les organismes de formation post-bac
- La Chambre de commerce, d'industrie, de services et des métiers (CCISM)
- Les organisations patronales

**Acteurs associatifs**

- La French Tech Polynésie
- Les associations et syndicats professionnels

## CONDITIONS DE RÉUSSITE

*Les conditions nécessaires à la réussite de l'action*

- Communication, sensibilisation et diffusion des informations dès le lycée
- Mobilisation des enseignants-chercheurs, chercheurs et partenaires privés
- Création d'espaces de co-working et d'événements, avec périodicité de rencontres en présentiel
- Déploiement du projet Nāhiti (Nouvelles ApprocHes pour l'Innovation et la Technologie dans les Îles de Polynésie française) porté par l'université de la Polynésie française (UPF)

| INDICATEURS CLÉS<br>*Les indicateurs prioritaires pour mesurer la bonne réalisation de l'action* | SOURCES DE VÉRIFICATION<br>*Les sources les plus pertinentes pour mesurer l'indicateur, et leur fréquence* |
|---|---|
| **Indicateur 1**<br>Nombre d'étudiants-entrepreneurs | • Rapport annuel de l'Université de la Polynésie française (UPF)* |
| **Indicateur 2**<br>Nombre de start-up et d'entreprises créées ou reprises par ces étudiants-entrepreneurs | • Rapport annuel de l'Université de la Polynésie française (UPF)*<br>• Rapport annuel des ministères et services en charge de l'économie et des finances* |
| **Indicateur 3**<br>Nombre d'étudiants-entrepreneurs embauchés en entreprise | • Rapport annuel de l'Université de la Polynésie française (UPF)*<br>• Rapport annuel des ministères et services en charge de l'économie et des finances* |

**Sous réserve de la mise en place d'un système statistique de collecte et de traitement des données*





# OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

## IMPACTS

*Cet axe contribue à atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) et de leurs cibles suivants :*

### OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE 4

**ODD 4.3** : D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable

**ODD 4.4** : D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat

### OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE 8

**ODD 8.2** : Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre

### OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE 9

**ODD 9** : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

**ODD 9.4** : D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens

**ODD 9.5** : Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche-développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche-développement d'ici à 2030

**ODD 9.b** : Soutenir les activités de recherche-développement et d'innovation des pays en développement dans le secteur technologique, notamment en instaurant des conditions propices, entre autres, à la diversification industrielle et à l'ajout de valeur aux marchandises

Améliorer la compétitivité de l'économie polynésienne en soutenant l'émergence de filières d'excellence innovantes valorisables et exportables, et structurer les réseaux partenaires et les coopérations à l'échelle régionale, nationale et internationale.

**ACTION I.6.1 - Développer et structurer les réseaux partenaires, favoriser les coopérations et les mises en relation, organiser une veille internationale ciblée pour identifier les solutions utiles au développement de filières d'excellence en Polynésie**

ACTION II.6.2 - Créer des filières d'excellence innovantes valorisables et exportables à l'échelle régionale et internationale, prospecter et attirer les talents hautement qualifiés

ACTION I.6.3 - Faciliter la reconnaissance et l'exportation de produits locaux à haute valeur ajoutée, et valoriser au niveau national, régional et international les innovations qui ont émergé et ont été développées en Polynésie française

## CONTEXTE

La densité des réseaux professionnels intra et extraterritoriaux est un facteur clé de la compétitivité d'un territoire, de son rayonnement à l'international comme de la visibilité donnée à ses entreprises pour leur déploiement à l'export, leurs besoins en capital-investissement, leurs démarches de levée de fonds pour passer à l'échelle. Un état de fait d'autant plus important pour la Polynésie française, qu'elle est géographiquement très éloignée des continents et des grands centres économiques mondiaux.

Les partenariats entre les acteurs privés et publics pour le développement et la mise en œuvre de solutions et d'activités de recherche et d'innovation sont au cœur des programmes de financement internationaux et européens, notamment le programme-cadre Horizon Europe.

Pour ces programmes européens, l'une des conditions préalables à l'octroi des aides réside dans le caractère « transnational » du projet à financer. L'entreprise désireuse de bénéficier de ces aides doit répondre à l'appel à projet en coopération avec d'autres firmes d'une nationalité différente de la sienne et nouer des relations de partenariat technologique. Les entreprises participantes à ces projets collaboratifs se réunissent le plus souvent au sein d'un consortium, le temps de l'exécution du programme.



RESULTAT I.6
L'économie polynésienne devient plus compétitive
grâce à l'innovation

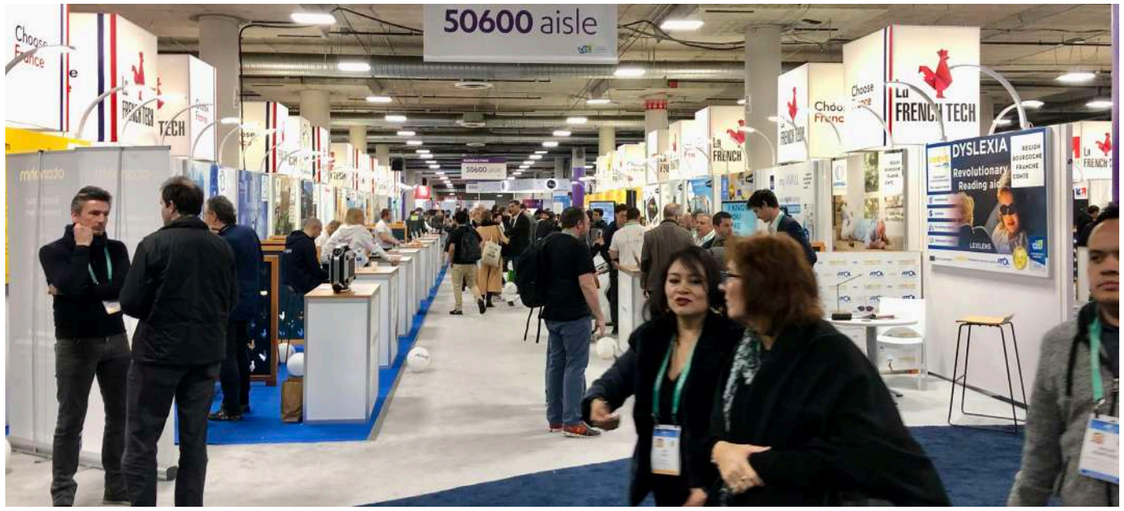


Quand on est porteur de projet, tisser des liens avec les autres professionnels de son secteur est primordial. Il est également fondamental pour les acteurs de l'innovation polynésien de se mettre en réseau dans leur domaine d'expertise sur le plan régional, national et international, de développer et entretenir leurs propres réseaux professionnels, et de se rapprocher de partenaires potentiels, d'apprendre à les connaître et de tisser des liens afin de pouvoir en temps utile candidater ensemble aux grands appels à projets.

L'ONU fait également de la mise en œuvre des partenariats un objectif transversal pour permettre d'atteindre ces ODD : « *Le dix-septième et dernier objectif promeut des partenariats efficaces entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile qui sont nécessaires pour la réalisation des Objectifs du développement durable (ODD) au niveau mondial, régional, national et local. Ces partenariats doivent être inclusifs, construits sur des principes et des valeurs communes, et plaçant au cœur de leur préoccupation les peuples et la planète* ».

Le développement de filières d'excellence en Polynésie française implique une ouverture sur le monde et la mise en place d'une veille technologique pour identifier les avancées des recherches et des solutions technologies efficientes pouvant répondre aux enjeux et être adaptées aux spécificités des îles polynésiennes.

## POUR QUOI ?

*Les effets principaux de l'action*

- Amélioration de la compétitivité de l'économie polynésienne
- Promotion de l'attractivité du territoire, meilleure visibilité de sa dynamique d'innovation à l'international
- Développement des coopérations prioritairement régionales, nationales et internationales
- Ouverture sur le monde et stimulation de l'innovation
- Renforcement des connaissances sur les solutions d'avenir

## POUR QUI ?

*Les bénéficiaires de l'action*

- Les acteurs de la recherche et de l'innovation
- Les acteurs économiques, industriels, agriculteurs, pêcheurs, aquaculteurs, perliculteurs…
- Les porteurs de projets

## COMMENT ?

*Les déclinaisons opérationnelles de l'action issues de la concertation organisée pour la co-construction de la stratégie de l'innovation*

- Organiser, piloter et financer une veille technologique internationale ciblée des avancées de la recherche et des solutions efficientes qui peuvent répondre aux enjeux de la Polynésie française dans ses domaines d'activités stratégiques et le développement de ses filières d'excellence, et mettre ces informations en ligne à disposition des acteurs de l'innovation
- Renforcer les réseaux experts et professionnels à l'échelle régionale, développer les coopérations économiques et scientifiques avec les collectivités françaises du Pacifique (Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna), les outre-mer français, les territoires insulaires membres de l'OCTA et les PTOM, et encourager les partenariats avec les acteurs de l'innovation des pays et territoires d'Océanie
- Identifier et mobiliser les réseaux existant dans d'autres pays et territoires du Pacifique (e.g. Consortium CRESICA en Nouvelle-Calédonie, réseau associé au projet RERIPA dans 17 petits états du Pacifique Sud, réseau du PIURN qui regroupe 14 universités du Pacifique Sud) mais aussi les Directions de l'innovation des organismes de recherche nationaux (CNRS, Ifremer, IRD) présents en Polynésie française
- Capitaliser sur les réseaux existants et définir une stratégie de communication sur les retombées concrètes et les potentiels de coopérations identifiés
- Favoriser l'insertion des entreprises locales dans les programmes nationaux et européens, et créer un réseau d'ambassadeurs régionaux, nationaux, européens et internationaux des solutions innovantes polynésiennes « bonnes pour les îles, donc bonnes pour la Planète »
- Encourager, financer et faciliter la participation des entreprises polynésiennes aux grands salons et rendez-vous mondiaux de l'innovation, de la protection des océans et du développement durable pour promouvoir leurs solutions, renforcer leur visibilité et développer leur « networking » international, mettre en place des critères de sélection des entreprises aidées (valeur ajoutée et cohérence avec la stratégie et les domaines d'activités stratégiques définis)
- Mettre en place des opérations collectives d'exportation « clé en main », adaptée à la taille des entreprises polynésiennes (majoritairement TPE et PME), pour regrouper ces communautés sectorielles afin de faciliter l'exportation de leurs produits sous une même bannière (« Chasse en meute » sur les marchés étrangers)

## PAR QUI ?

*Les principales parties prenantes engagées dans la mise en œuvre de l'action*

**Acteurs institutionnels**

- Les ministères et services concernés de la Polynésie française
- Les ministères et services concernés de l'État
- Les institutions financières publiques
- Business France
- La French Tech nationale
- Les communes et communautés de communes

**Acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur**

- Les chercheurs et enseignants-chercheurs des organismes de recherche et des universités
- Les doctorants et post-doctorants

**Acteurs privés**

- Les acteurs de l'innovation
- Les organisations patronales
- La Chambre de commerce, d'industrie, de services et des métiers (CCISM)
- La Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire (CAPL)
- Les organismes de financement
- Les porteurs de projets

**Acteurs associatifs**

- Le Cluster Maritime de Polynésie française
- La French Tech Polynésie
- Les associations et réseaux professionnels et étudiants
- Les associations et syndicats professionnels

## CONDITIONS DE RÉUSSITE

*Les conditions nécessaires à la réussite de l'action*

- Pilotage structuré et transversal de la démarche en concertation avec l'ensemble des parties prenantes (État, Pays, structures de formation et d'expertise, organisations patronales… )
- Ouverture sur le monde, renforcement des dynamiques de coopération, prioritairement régionale, démarche active de networking





| INDICATEURS CLÉS<br>*Les indicateurs prioritaires pour mesurer la bonne réalisation de l'action* | SOURCES DE VÉRIFICATION<br>*Les sources les plus pertinentes pour mesurer l'indicateur, et leur fréquence* |
|---|---|
| **Indicateur 1**<br>Nombre de réseaux partenaires intégrés par les acteurs de la recherche et de l'innovation | • Rapports annuels des universités et organismes de recherche<br>• Rapports annuels de la Chambre de commerce, d'industrie, de services et des métiers (CCISM) et de l'Agence de développement économique (ADE)<br>• Rapports annuels de la Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire (CAPL)<br>• Rapports annuels des organisations patronales<br>• Rapports annuels de La French Tech Polynésie<br>• Rapports annuels du Cluster Maritime de Polynésie française<br>• Rapports annuels des syndicats et associations professionnels |
| **Indicateur 2**<br>Nombre d'entreprises et de porteurs de projets ayant participé à des événements et salons internationaux | • Rapports annuels de la Chambre de commerce, d'industrie, de services et des métiers (CCISM) et de l'Agence de développement économique (ADE)<br>• Rapports annuels de la Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire (CAPL)<br>• Rapports annuels de La French Tech Polynésie<br>• Rapports annuels du Cluster Maritime de Polynésie française<br>• Rapports annuels des syndicats et associations professionnels |
| **Indicateur 3**<br>Nombre d'opérations collectives d'exportation « clé en main » mises en œuvre | • Rapports annuels de la Chambre de commerce, d'industrie, de services et des métiers (CCISM) et de l'Agence de développement économique (ADE)<br>• Rapports annuels de la Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire (CAPL)<br>• Rapports annuels des syndicats et associations professionnels |

Améliorer la compétitivité de l'économie polynésienne en soutenant l'émergence de filières d'excellence innovantes valorisables et exportables, et structurer les réseaux partenaires et les coopérations à l'échelle régionale, nationale et internationale.

ACTION I.6.1 - Développer et structurer les réseaux partenaires, favoriser les coopérations et les mises en relation, organiser une veille internationale ciblée pour identifier les solutions utiles au développement de filières d'excellence en Polynésie

**ACTION II.6.2 - Créer des filières d'excellence innovantes valorisables et exportables à l'échelle régionale et internationale, prospecter et attirer les talents hautement qualifiés**

ACTION I.6.3 - Faciliter la reconnaissance et l'exportation de produits locaux à haute valeur ajoutée, et valoriser au niveau national, régional et international les innovations qui ont émergé et ont été développées en Polynésie française

## CONTEXTE

La définition d'une « filière » intègre l'ensemble des activités économiques dédiées à un produit, un service, que ce soit pour leur production, leur transformation, leur distribution ou leur commercialisation. Elle regroupe les entreprises exerçant dans ces domaines d'activités économiques. Dans le monde anglo-saxon, elle est assimilée au concept de « commodity system » qui réunit tous les acteurs impliqués dans la production, la transformation et la commercialisation d'un produit.

Initialement apparu dans les années 1950 pour analyser l'industrialisation du secteur agroalimentaire, le concept de filière a depuis intégré un nombre croissant de dimensions, en termes de mutations économiques, sociales et environnementales et constitue aujourd'hui l'axe central des stratégies industrielles territoriales et nationales afin de bâtir une industrie de production compétitive, innovante, décarbonée et solidaire au service du développement durable.

La notion de « filières d'excellence » a été formalisée dans le cadre des premiers Plans d'Investissement d'Avenir (PIA), lancés il y a 10 ans par l'État français pour : « financer des investissements innovants et prometteurs sur le territoire, afin de permettre à la France d'augmenter son potentiel de croissance et d'emplois. » Le PIA intervient sur tout le cycle de vie de l'innovation et privilégie la construction de liens entre la recherche publique et le monde de l'entreprise.



RESULTAT I.6
L'économie polynésienne devient plus compétitive
grâce à l'innovation

Pour répondre aux enjeux de la Polynésie française et aux grands défis socio-économiques des transitions écologique, alimentaire, énergétique, numérique et climatique, la démarche de co-construction de la stratégie de l'innovation du Pays a permis d'identifier les filières de productions d'excellence les plus porteuses de croissance et de compétitivité, à forte capacité de développement durable, de création d'emplois et d'innovations, quelle soient technologiques ou *low tech*.

La compétitivité de l'économie polynésienne passe aussi, à l'heure où tous les pays du monde rivalisent d'ingéniosité pour attirer les meilleures compétences, par un effort conséquent sur l'attractivité pour les talents hautement qualifiés, qu'il s'agisse de talents étrangers ou de talents polynésiens installés sous d'autres cieux.

Une politique ambitieuse pour favoriser le « retour au Pays » des talents polynésiens et l'adaptation d'une démarche de type « French Tech Visa » à la Polynésie française permettrait aux entreprises innovantes et porteurs de projets de renforcer leurs équipes pour accélérer la mise en œuvre de leur preuve de concept, l'élaboration de leur prototype, la conception de la réplicabilité de leur solution innovante, et leur internationalisation.

## POUR QUOI ?

*Les effets principaux de l'action*

- Amélioration de la balance commerciale par l'augmentation de la valeur des exportations des biens produits en Polynésie française
- Développement de nouvelles filières et de micro-industries créatrices d'activités et d'emplois
- Attractivité pour attirer les talents hautement qualifiés et enrayer la « fuite des cerveaux »

## POUR QUI ?

*Les bénéficiaires de l'action*

- Les acteurs de la recherche et de l'innovation
- Les acteurs économiques, industriels, agriculteurs, pêcheurs, aquaculteurs, perliculteurs…
- Les porteurs de projets
- Les talents
- La population actuelle et les générations futures
- La Polynésie française

## COMMENT ?

*Les déclinaisons opérationnelles de l'action issues de la concertation organisée pour la co-construction de la stratégie de l'innovation*

- Étudier et intégrer, dès la conception de la mise en œuvre des filières d'avenir, leur potentiel de valorisation à l'échelle régionale et internationale, en concertation avec les professionnels mobilisés sur ces nouveaux secteurs de production
- Favoriser les coopérations et la structuration des professionnels de ces filières d'excellence en faveur de la mise en commun de leurs outils de production, de conditionnement, de stockage, de transformation des produits de leurs exploitations, ainsi que de leur commercialisation et de leur marketing international
- Accompagner les professionnels dans leur démarche de prospection sur les marchés extérieurs et encourager les rapprochements avec les grands réseaux de coopération régionale, les fédérations du commerce international (ex : l'OSCI - *Opérateurs Spécialisés du Commerce International*), la *Team Export Business France*, etc.
- Connaître et attirer les talents, prospecter pour identifier avec précision les talents selon la stratégie et les priorités définies, lancer des campagnes ciblées de prospection via les réseaux professionnels et réseaux sociaux
- Établir des conventions de partenariats avec les grandes écoles et instituts de recherche et développement
- Créer du lien entre les parties prenantes en favorisant l'accueil de stagiaires en fin de formation et à haute valeur ajoutée, et développer la présence des acteurs polynésiens sur les réseaux sociaux, professionnels et étudiants
- Mettre en place une politique ambitieuse d'attractivité et de « retour au Pays » afin de favoriser le retour des talents polynésiens installés à l'extérieur et limiter la « fuite des cerveaux »
- Étendre l'application du « French Tech Visa » (procédure simplifiée pour les investisseurs, fondateurs et collaborateurs de start-up non-européens qui veulent s'installer en France) à la Polynésie française afin d'attirer les talents hautement qualifiés et permettre aux start-up de recruter les compétences dont elles ont besoin pour prototyper et développer leur projet, en veillant à la cohérence de l'ouverture attendue aux talents extérieurs avec la loi du Pays sur la protection de l'emploi local

## PAR QUI ?

*Les principales parties prenantes engagées dans la mise en œuvre de l'action*

**Acteurs institutionnels**

- Les ministères et services concernés de la Polynésie française
- Les ministères et services concernés de l'État
- Les institutions financières publiques
- Business France
- La French Tech nationale
- Les communes et communautés de communes

**Acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur**

- Les chercheurs et enseignants-chercheurs des organismes de recherche et des universités
- Les doctorants et post-doctorants

**Acteurs privés**

- Les acteurs économiques, les industriels, les agriculteurs, les pêcheurs, les aquaculteurs, les perliculteurs…
- Les organisations patronales
- La Chambre de commerce, d'industrie, de services et des métiers (CCISM)
- La Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire (CAPL)
- Les organismes de financement
- Les porteurs de projets

**Acteurs associatifs**

- Le Cluster Maritime de Polynésie française
- La French Tech Polynésie
- Les associations et syndicats professionnels
- Les associations et réseaux professionnels et étudiants





## CONDITIONS DE RÉUSSITE

*Les conditions nécessaires à la réussite de l'action*

- Identification des filières d'excellence valorisables à l'international, de leur potentiel de développement et des critères de qualité
- Facilitation de leur démarche d'exportation par la mise en œuvre de l'ensemble des moyens utiles à leur déploiement (technique, financier, réglementaire, formation, partenariat, communication… )
- Mise en place d'un mode de gouvernance public - académique - privé adapté et d'un comité de coordination qui réunit l'ensemble des parties prenantes
- Élaboration d'une politique ambitieuse pour faciliter le « retour au Pays » des talents polynésiens

| INDICATEURS CLÉS<br>*Les indicateurs prioritaires pour mesurer la bonne réalisation de l'action* | SOURCES DE VÉRIFICATION<br>*Les sources les plus pertinentes pour mesurer l'indicateur, et leur fréquence* |
|---|---|
| **Indicateur 1**<br>Nombre de filières d'excellence créées en capacité d'exporter | • Rapports annuels des ministères et services de l'économie, de l'agriculture, des ressources marines, de la recherche* |
| **Indicateur 2**<br>Nombre d'entreprises et de porteurs de projets ayant participé à des événements et salons internationaux | • Rapports annuels des ministères et services de l'économie, de l'agriculture, des ressources marines, de la recherche*<br>• Rapports annuels de l'Institut de la Statistique de la Polynésie française (ISPF) et de l'Institut d'Émission d'Outre-Mer (IEOM)* |
| **Indicateur 3**<br>Nombre d'opérations collectives d'exportation « clé en main » mises en œuvre | • Rapports annuels des ministères et services de l'économie, de l'agriculture, des ressources marines, de la recherche*<br>• Rapports annuels de la Chambre de commerce, d'industrie, de services et des métiers (CCISM) et de l'Agence de développement économique (ADE)*<br>• Rapports annuels de la Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire (CAPL)*<br>• Rapports annuels de La French Tech Polynésie*<br>• Rapports annuels du Cluster Maritime de Polynésie française*<br>• Rapports annuels des syndicats et associations professionnels* |

**Sous réserve de la mise en place d'un système statistique de collecte et de traitement des données*

Améliorer la compétitivité de l'économie polynésienne en soutenant l'émergence de filières d'excellence innovantes valorisables et exportables, et structurer les réseaux partenaires et les coopérations à l'échelle régionale, nationale et internationale.

ACTION I.6.1 - Développer et structurer les réseaux partenaires, favoriser les coopérations et les mises en relation, organiser une veille internationale ciblée pour identifier les solutions utiles au développement de filières d'excellence en Polynésie

ACTION II.6.2 - Créer des filières d'excellence innovantes valorisables et exportables à l'échelle régionale et internationale, prospecter et attirer les talents hautement qualifiés

**ACTION I.6.3 - Faciliter la reconnaissance et l'exportation de produits locaux à haute valeur ajoutée, et valoriser au niveau national, régional et international les innovations qui ont émergé et ont été développées en Polynésie française**

## CONTEXTE

La Polynésie française est fortement dépendante des importations extérieures. Elle se positionne plus comme une « économie de consommation » de biens, produits alimentaires, matières premières et matériaux importés plutôt que comme une véritable « économie de production », et peine à gagner en autosuffisance. Sa balance commerciale est très déficitaire, la valeur des importations civiles est 20 fois plus importante que celle des exportations locales.

L'Institut de la Statistique de Polynésie française (ISPF) constate que : « *Le commerce extérieur polynésien se caractérise par un faible taux de couverture, et une balance commerciale déficitaire : les exportations de produits locaux, essentiellement composées de produits perliers, de poisson et de noni, sont insuffisantes pour couvrir nos importations. Les autres produits locaux exportés sont l'huile de coprah, la nacre, la vanille, le monoi, et dans une moindre mesure, la bière locale* ».

Le ***Diagnostic territorial 2021*** réalisé par l'Institut de la Statistique de la Polynésie française (ISPF) donne la mesure de la « dépendance très forte envers l'extérieur » de l'économie polynésienne : « *Comme la majorité des économies ultrapériphériques, l'économie locale a largement recours aux importations pour ses approvisionnements en biens, en matières premières et en matériaux de construction. Les exportations sont bien inférieures aux importations : 1 milliard d'euros d'exportations de biens, mais surtout de services (transport et tourisme pour 90 %) vers le reste du monde en 2019, contre 2 milliards d'euros d'importations (essentiellement de biens) du reste du monde, soit 35 % du PIB de 2019* ».



RESULTAT I.6
L'économie polynésienne devient plus compétitive
grâce à l'innovation

L'objectif spécifique de cette stratégie de l'innovation de la Polynésie française au service du développement durable et inclusif qui consiste à « Faire émerger des solutions innovantes dans les domaines d'activités stratégiques de la Polynésie française » vise principalement à lui donner les moyens de valoriser de manière raisonnée ses propres ressources naturelles, riches et variées, et de développer de nouvelles filières de production d'excellence à haute valeur ajoutée, créatrices d'emplois et d'activités de proximité, et également compétitives et exportables.

La valorisation de ressources naturelles diversifiées participe à la fois à la sécurité alimentaire et énergétique, et à l'essor économique des pays. La diminution de la dépendance aux importations et l'augmentation des capacités de production et d'exportation sont d'autant plus importantes pour les pays insulaires isolés tels que la Polynésie française.

La création de ces filières d'avenir, leur mise en œuvre concrète et opérationnelle dans les archipels polynésiens, et leur développement doivent s'envisager dès le départ sous l'angle de la valorisation de ces nouveaux produits à l'échelle régionale et internationale.

## POUR QUOI ?

*Les effets principaux de l'action*

- Exportation et promotion des produits polynésiens et des innovations technologiques ayant un avantage comparatif avéré (différenciation qualitative et spécificité endémique à la Polynésie)
- Réduction du déficit commercial et plus grande indépendance économique de la Polynésie française
- Développement de micro-industries à l'échelle insulaire, créatrices d'activités et d'emplois pour la population
- Satisfaction des besoins pré-identifiés d'une clientèle internationale (professionnels, industriels, distributeurs, particuliers… )

## POUR QUI ?

*Les bénéficiaires de l'action*

- L'écosystème d'innovation de la Polynésie française (reconnaissance et rayonnement à l'international)
- Les acteurs économiques, industriels, agriculteurs, pêcheurs, aquaculteurs, perliculteurs…
- Les porteurs de projets
- La population par la création de nouveaux emplois

## COMMENT ?

*Les déclinaisons opérationnelles de l'action issues de la concertation organisée pour la co-construction de la stratégie de l'innovation*

- Valoriser à l'international les produits des filières d'excellence marines et terrestres à forte valeur ajoutée, en augmentant les capacités d'exportation sur des marchés dits de « niche », relevant d'une approche qualitative plutôt que quantitative
- Soutenir les démarches pour la mise en œuvre d'AOC (appellations d'origine contrôlée) et d'AOP (appellations d'origine protégées), pour garantir le savoir-faire polynésien, à l'exemple de la démarche engagée par l'association Monoï de Tahiti, et accompagner l'élaboration des cahiers des charges
- Certifier et tracer, notamment grâce à l'utilisation de solutions blockchain, les produits locaux à haute valeur ajoutée pour favoriser leur reconnaissance mondiale et gagner en compétitivité sur les marchés internationaux
- Soutenir les démarches de labellisation des productions et solutions polynésiennes auprès des grands organismes certificateurs nationaux, européens et internationaux (ex : label MSC pour l'ensemble de la filière pêche jusqu'à la transformation, écolabel européen, label croissance verte, label Green marine, label Green Tech Innovation, etc.) afin de garantir leur fiabilité et d'accroître leur avantage compétitif, leur reconnaissance et leur visibilité sur les marchés extérieurs
- Accompagner les entreprises innovantes et les start-up à fort potentiel de développement (scalables) dans l'élaboration de leur stratégie de développement à l'international, leur recherche de partenaires technologiques et de partenaires commerciaux pour favoriser la réplicabilité et la diffusion de leur solution à d'autres territoires partageant les mêmes enjeux, faciliter les mises en relations avec des structures dédiées telles que Business France et La French Tech
- Créer une communication de type web marketing pour promouvoir les atouts de l'écosystème de l'innovation de la Polynésie française
- Étudier les freins à l'exportation pour adapter les réglementations, notamment douanières, et le régime fiscal des exportations de la Polynésie française, simplifier les procédures administratives et faciliter leur accès en ligne, améliorer les infrastructures (notamment aéroportuaire)

## PAR QUI ?

*Les principales parties prenantes engagées dans la mise en œuvre de l'action*

**Acteurs institutionnels**

- Les ministères et services concernés de la Polynésie française
- Les ministères et services concernés de l'État
- Les institutions financières publiques
- Business France
- La French Tech nationale
- Les communes et communautés de communes

**Acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur**

- Les chercheurs et enseignants-chercheurs des organismes de recherche et des universités
- Les doctorants et post-doctorants

**Acteurs privés**

- Les acteurs économiques, les industriels, les agriculteurs, les pêcheurs, les aquaculteurs, les perliculteurs…
- Les organisations patronales
- La Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire (CAPL)
- La Chambre de commerce, d'industrie, de services et des métiers (CCISM)
- Les organismes de financement
- Les porteurs de projets

**Acteurs associatifs**

- Le Cluster Maritime de Polynésie française
- La French Tech Polynésie
- Les associations et syndicats professionnels

## CONDITIONS DE RÉUSSITE

*Les conditions nécessaires à la réussite de l'action*

- Élaboration d'objectifs ciblés avec l'adhésion de toutes les parties prenantes
- Mobilisation de financements publics et privés sur le moyen et long terme en fonction des objectifs identifiés
- Mise en place d'un mode de gouvernance public - académique - privé adapté et d'un comité de coordination qui réunit l'ensemble des parties prenantes
- Mise en cohérence des différentes stratégies sectorielles du Pays avec la stratégie de l'innovation de la Polynésie française





| INDICATEURS CLÉS<br>*Les indicateurs prioritaires pour mesurer la bonne réalisation de l'action* | SOURCES DE VÉRIFICATION<br>*Les sources les plus pertinentes pour mesurer l'indicateur, et leur fréquence* |
|---|---|
| **Indicateur 1**<br>Nombre de labellisation des productions et solutions polynésiennes auprès des grands organismes certificateurs nationaux, européens et internationaux | • Rapports annuels des ministères et services de l'économie, de l'agriculture, des ressources marines, de la recherche*<br>• Rapports annuels de la Chambre de commerce, d'industrie, de services et des métiers (CCISM) et de l'Agence de développement économique (ADE)*<br>• Rapports annuels de la Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire (CAPL)*<br>• Rapports annuels de La French Tech Polynésie*<br>• Rapports annuels du Cluster Maritime de Polynésie française*<br>• Rapports annuels des syndicats et associations professionnels* |
| **Indicateur 2**<br>Nombre de solutions technologiques développées en Polynésie française et répliquées à l'international | • Rapports annuels des universités et organismes de recherche<br>• Rapports annuels des ministères et services de l'économie, de l'agriculture, des ressources marines, de la recherche*<br>• Rapports annuels de la Chambre de commerce, d'industrie, de services et des métiers (CCISM) et de l'Agence de développement économique (ADE)*<br>• Rapports annuels de la Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire (CAPL)*<br>• Rapports annuels de La French Tech Polynésie*<br>• Rapports annuels du Cluster Maritime de Polynésie française*<br>• Rapports annuels des syndicats et associations professionnels* |
| **Indicateur 3**<br>Nombre de start-up et entreprises innovantes qui ont atteint le niveau de maturité « Série A » et se déploient à l'international | • Rapports annuels de la Chambre de commerce, d'industrie, de services et des métiers (CCISM) et de l'Agence de développement économique (ADE)<br>• Rapports annuels de la Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire (CAPL)<br>• Rapports annuels de La French Tech Polynésie<br>• Rapports annuels du Cluster Maritime de Polynésie française<br>• Rapports annuels des syndicats et associations professionnels |

**Sous réserve de la mise en place d'un système statistique de collecte et de traitement des données*

# OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

## IMPACTS

*Cet axe contribue à atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) et de leurs cibles suivants :*

### OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE 9

**ODD 9** : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

**ODD 9.2** : Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés

**ODD 9.4** : D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens

**ODD 9.5** : Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche-développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche-développement d'ici à 2030

**ODD 9.b** : Soutenir les activités de recherche-développement et d'innovation des pays en développement dans le secteur technologique, notamment en instaurant des conditions propices, entre autres, à la diversification industrielle et à l'ajout de valeur aux marchandises

### OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE 8

**ODD 8.2** : Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre

**ODD 8.3** : Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers

**ODD 8.4** : Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production et s'attacher à dissocier croissance économique et dégradation de l'environnement, comme prévu dans le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière

### OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE 17

**ODD 17.** : Partenariats pour la réalisation des objectifs

**ODD 17.11** : Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020

**ODD 17.17** : Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière

# CONCLUSION ET ANNEXES

POLYNESIE
OCEAN D'INNOVATION

# La Polynésie française, modèle du développement insulaire durable et inclusif

Avec cette *Stratégie de l'innovation 2030* et son plan de **40 actions opérationnelles**, la Polynésie française s'engage résolument dans la mise en œuvre de l'innovation au service de son développement durable et inclusif, pour assurer un avenir équitable et prospère à sa population dans tous les archipels.

Le projet de territoire « *Polynésie, Océan d'Innovation* » va amplifier le potentiel de recherche et d'innovation de la Polynésie française, et accroître ainsi ses capacités de production, d'adaptation et d'évolution afin de renforcer son autonomie économique et son autosuffisance alimentaire et énergétique.

Il ambitionne de **favoriser le rebond du territoire**, en activant le puissant levier de l'innovation pour transformer son modèle économique en une économie plus autonome, créative et inclusive, adaptée à ses singularités, favorisant sa résilience face aux grandes crises (sanitaire, économique, sociale et climatique) contemporaines.

Territoire de démonstration de solutions insulaires dans les domaines des grandes transitions écologique, alimentaire, énergétique, numérique et climatique, la Polynésie française se donne les moyens de valoriser, avec raison et précaution, ses propres ressources naturelles, pour développer de **nouvelles filières de production d'excellence à haute valeur ajoutée** et déployer des **micro-industries**, créatrices d'emplois durables et de qualité dans les îles.

L'impulsion d'**une nouvelle dynamique d'innovation**, insufflée et partagée par l'ensemble des acteurs du territoire, doit apporter un regain de compétitivité aux secteurs d'activités désormais plus interconnectés et imbriqués, et répondre aux besoins et aux aspirations de la société. La **métamorphose du territoire** passe obligatoirement par la valorisation de ses spécificités, dans une démarche inclusive respectueuse de l'environnement et de la culture polynésienne.

Élaborée selon le processus de découverte entrepreneuriale, et par conséquent ancrée dans les réalités du terrain auxquelles sont confrontés les porteurs de projets innovants, la *Stratégie de l'innovation 2030 de la Polynésie française* ambitionne d'aider ces **acteurs clés de la transformation du territoire**, en leur facilitant l'accès aux financements locaux, nationaux, européens et aux bailleurs de fonds internationaux.

Cette stratégie les invite également à renforcer leurs démarches de collaborations, de partenariats et de coopérations à l'échelle de l'Océanie, en favorisant **la complémentarité et les synergies inter-régionales**, et à valoriser à l'international leurs expertises uniques développées sur le territoire.

La mise en œuvre de cette stratégie transversale doit permettre, en complément des politiques publiques sectorielles, de relever ensemble **le défi social et sociétal** que constitue l'accélération mondiale du rythme des grandes transitions contemporaines, écologiques et technologiques. Elles s'inscrivent dans une marche inévitable de nos sociétés, avec la lourde responsabilité de réduire les fractures et les exclusions.

Les populations des îles et des atolls, confrontées à ces enjeux multiples, doivent pouvoir accéder à **la formation tout au long de la vie** pour gagner en maîtrise, en capacité d'agir et de réagir aux grands défis du présent comme de ceux qui s'annoncent.

La dynamique d'innovation impulsée en Polynésie française vient répondre aux aspirations légitimes de préservation, de protection et de restauration urgentes des milieux naturels. Elle constitue une source de progrès au service de l'amélioration de la qualité de vie de la population et des futures générations pour **garantir à toutes et tous un avenir durable dans notre maison commune, la Planète bleue.**

ANNEXES

# Annexe 1
# La CO-CONSTRUCTION en action

Un aperçu des méthodes et outils des ateliers créatifs
et des travaux d'intelligence collective
des Phases 2 (décembre 2021) et 3 (mars 2022)
de la concertation

## Le début des sessions

- **Présentation de la stratégie et du déroulement des ateliers du jour**
- **Moments d'inclusion avec les participants**

**Les « Icebreakers »**

Le brise-glace (en français) permet d'installer les interactions entre les participants. Il instaure une ambiance positive et propice, et prépare les postures des participants au travail collaboratif. Les brise-glaces s'appuient sur des exercices ludiques pour se connaître, se connecter au présent, mettre en confiance, stimuler la créativité, rassembler… Des débuts d'ateliers colorés par la bonne humeur grâce aux outils de la facilitation tel le « Icebreakers ».

**Les règles de l'intelligence collective**

Un appel à la tolérance et la bienveillance, en faveur de la participation de tous.

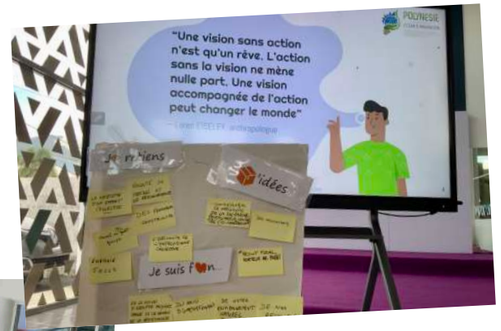


## La fin des sessions

- **Un feedback partagé pour conclure ou marquer la fin d'une étape. Il invite à une auto-évaluation de sa contribution et des productions du groupe, à entrevoir la suite de l'histoire et pourquoi pas, à proposer encore des dernières idées**

Un moment joyeux et collégial pour conclure en beauté ces espaces de partage et d'échange d'une grande richesse, donner du sens à chaque contribution, chaque ressenti, et de l'ampleur au projet global.

## Le mur des inspirations

- **Un espace d'expression libre accessible à tous, pour insuffler bien être et créativité**

Disponible tout le long des ateliers, chacun y pose toutes ses idées sans retenue. On les consulte à tout moment. C'est le coin « pense-bête » pour tous… Cela permet de prendre le pouls des idées et des opinions du groupe, et regarder ce qui est important aux yeux des participants sur le sujet à travers des expressions et des mots clés…

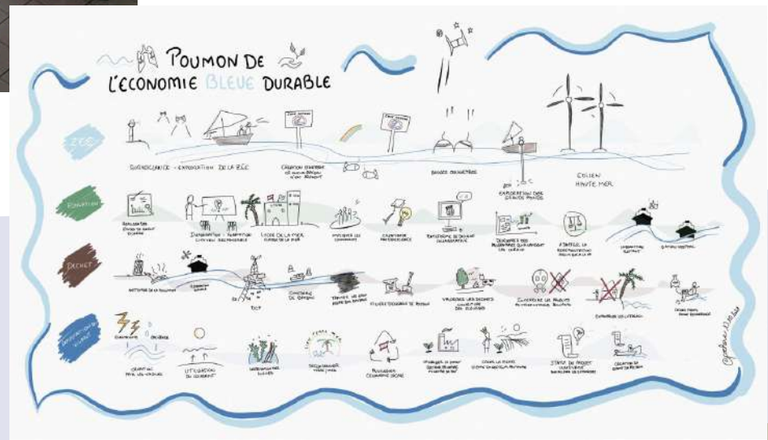


## La facilitation graphique

- **C'est l'art d'utiliser le dessin pour faciliter des réunions de co-construction**

Cette pratique consiste à modéliser les idées avec des techniques visuelles afin de communiquer, mémoriser, synthétiser, stimuler la créativité plus efficacement.

# Annexe 1
# La CO-CONSTRUCTION en action

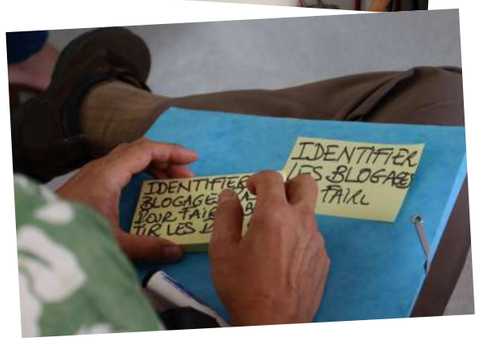


## Le WorldCafé

- **Une technique pour permettre à un grand nombre de participants de « brainstormer » sur des thématiques choisies en amont**

Le processus d'intelligence collective repose sur la fertilisation croisée en 3 rondes dans un temps contraint et réduit à chaque tour. Divisés en sous-groupes, les participants échangent des idées et des connaissances, trouvent un consensus sur les propositions qu'ils rédigent. Le processus est itératif : à chaque ronde, on vient apporter un regard neuf et on « pollinise » les productions.

## Le Jeu des enveloppes

- **Autre technique de brainstorming collectif sur une série de questions traitées en simultané**

Une question différente dans une enveloppe, est affectée à chaque sous-groupe. Un nombre limité de solutions est rédigé, puis remis dans l'enveloppe.

Les enveloppes tournent d'un sous-groupe à l'autre. À chaque ronde, les solutions sont débattues, enrichies, révisées, voire font émerger d'autres idées. À la fin, les sous-groupes restituent une synthèse des solutions produites par question.

## La matrice de priorisation

- **Outil efficace de classement des idées avec des critères de priorisation, inspiré de la matrice à deux axes d'Eisenhower.**

Étape de convergence lors de laquelle le groupe trie les idées/actions proposées par l'ensemble des participants.

La matrice de priorisation co-créée spécialement pour les ateliers de la stratégie de l'innovation par la Direction de la modernisation et des réformes de l'administration et la Délégation à la recherche, croise les critères « création d'emplois, d'activités, de valeurs et de richesses » et « impacts environnementaux, culturels et sociétaux ».

Les actions ont ainsi été classées dans les 4 quadras, représentant les actions prioritaires (quadra rose), les actions importantes (en orange et vert) et les actions secondaires (en bleu).

## Les ateliers d'experts

- **Les experts organisés en groupes restreints peaufinent les fiches actions de la stratégie d'innovation**

Les travaux de co-construction basés sur la méthode QQOQCP et du cadre logique de la planification stratégique ont abouti à un « vernissage » des productions. Une façon innovante et ludique de restituer les travaux avec une remise du prix du meilleur projet choisi collégialement.

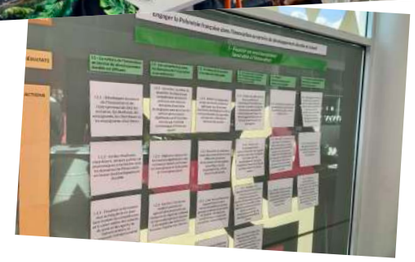

# Annexe 2

Intégralité des atouts, faiblesses, opportunités et menaces pour le développement de la dynamique d'innovation, identifiés et priorisés de façon collégiale lors de la première phase de la concertation, en octobre 2021.

## CLASSEMENT DES ATOUTS

1. **Potentiel de valorisation exceptionnel (très vaste espace maritime, forme et taille des îles variées, diversité des ressources naturelles, etc.)**
2. **Parité avec l'Euro garantie assurant la stabilité de la valeur monétaire**
3. **Culture millénaire connectée à son environnement, et richesse des savoirs et savoir-faire traditionnels**
4. Liaisons internationales très haut débit sécurisées par câbles sous-marins
5. Sécurité géopolitique (absence d'attentat, sécurité des données et des investissements)
6. Population créative et jeune avec une forte capacité d'adaptation
7. Soutien public financier aux activités et au développement économiques
8. Notoriété, cadre de vie et image attractive à l'international
9. Infrastructures aux normes et standards internationaux (routes, ports, aéroports, hôpitaux, fibre optique… )
10. Réseau structuré d'instituts de recherche spécialisés et complémentaires, soutenus par les pouvoirs publics (État et Pays)
11. Stabilité politique
12. Écosystème numérique dynamique et labellisé La French Tech
13. Haut niveau d'expertise de la recherche sur les effets du changement climatique et la biodiversité
14. Positionnement géostratégique dans l'espace Indo-Pacifique
15. Savoir vivre ensemble
16. Contexte insulaire qui pousse à la recherche de solutions adaptées
17. Incubateur de projets polynésiens

## CLASSEMENT DES FAIBLESSES

1. **Faible niveau de structuration des filières**
2. **Inéligibilité ou participation contrainte à certains dispositifs nationaux ou européens**
3. **Absence de stratégie de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences**
4. Politique de soutien à l'innovation non formalisée
5. Manque d'anticipation de l'évolution des besoins de la population
6. Ouverture régionale et internationale limitée et absence de vision économique à l'international
7. Faible taille critique et marchés restreints
8. Coût élevé de la main d'œuvre
9. Programmes de recherche décorrélés des besoins des entreprises locales et passerelles limitées entre ces deux mondes
10. Faible veille technologique dans les secteurs stratégiques
11. Absence d'agence régionale de développement et de cellules d'accompagnement
12. Difficulté à attirer des acteurs de rang régional et mondial
13. Manque d'ouverture et d'expérience à l'extérieur représentant un frein à la créativité
14. Manque de sensibilité et de moyens des PME polynésiennes pour l'innovation
15. Taille restreinte de la communauté de recherche publique
16. Tissu économique composé majoritairement de TPE, peu favorable à la Recherche et Développement privée
17. Faible disponibilité du foncier et coût d'exploitation qui en résulte





## CLASSEMENT DES OPPORTUNITÉS

1. **Prise de conscience politique de l'importance stratégique de la recherche-innovation**
2. **Soutien financier du plan national d'innovation Outre-Mer pour la structuration de l'écosystème de l'innovation**
3. **Rapprochement récent des mondes de la recherche et de l'entrepreneuriat**
4. Volonté politique de renforcer les réseaux très haut débit dans tous les archipels
5. Nouvelles connexions avec des structures de l'innovation et des partenariats extérieurs
6. Possibilité d'exploitation du décalage horaire
7. Vivier d'acteurs polynésiens expatriés prêts à revenir pour contribuer à la dynamique d'innovation
8. Émergence d'une nouvelle dynamique entrepreneuriale (création d'entreprises)
9. Une offre et un niveau de formation en progression
10. Projet du Pays d'ouvrir l'accès aux données publiques (Open Data)
11. Évolution des usages et de la demande de produits et services de qualité
12. Perspective de HUB numérique international et marché de transit de données
13. Déploiement des Campus connectés dans tous les archipels
14. Dynamique régionale croissante dans le Pacifique Sud
15. Le Pacifique, nouvel épicentre économique mondial
16. Portée mondiale de la dynamique Tech4Islands et de la Blue Climate Initiative
17. Création de l'espace de convergence de l'innovation *Polynesian Factory*
18. Insularité et petite taille permettant le prototypage avant passage à l'échelle
19. Mouvement de promotion de l'économie sociale et solidaire (innovation sociale)
20. Capitalisation sur l'expérience d'autres régions dans les dispositifs de soutien à l'innovation, et marge d'évolution accélérée
21. Faibles moyens financiers incitant à des solutions «low-tech»
22. Territoire de démonstration de solutions et procédés innovants
23. Statut institutionnel de Pays d'Outre-Mer qui offre une marge d'innovation réglementaire, fiscale, sociale, etc.
24. Réappropriation, reconnaissance et valorisation des savoir-faire ancestraux

## CLASSEMENT DES MENACES

1. **Fuite des cerveaux liée au manque d'attractivité**
2. **Dépendance aux énergies fossiles**
3. **Dépendance alimentaire**
4. Économie fragile car essentiellement basée sur un secteur dominant (le tourisme)
5. Résistance au changement et repli des acteurs publics, académiques et économiques
6. Dépendance aux financements extérieurs
7. Potentiel d'acteurs de l'innovation limité par des fractures scolaire, sociale, et des inégalités de traitement entre Tahiti et les archipels
8. Érosion de la biodiversité liée aux menaces et changements locaux et globaux
9. Biopiratage (difficulté d'application de la loi sur l'accès et le partage des avantages issus de l'exploitation des ressources polynésiennes)
10. Tensions géostratégiques dans le Pacifique entre la Chine et les États-Unis

# Annexe 3
## Liste des participants à la co-construction de
## Stratégie de l'innovation 2030 de la Polynésie française

| NOM | PRÉNOM | ORGANISATION | FONCTION | CATÉGORIES |
|---|---|---|---|---|
| AH-MIN | Heimana | Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire | Secrétaire général | *AUTRES* |
| AJONC | Christian | OSB | | *ACTEURS PRIVÉS* |
| ALPHA | Tearii Te Moana | Ministère de l'Agriculture et du Foncier, en charge du Domaine et de la Recherche (MAF) | Ministre de l'Agriculture et du Foncier, en charge du Domaine et de la Recherche (MAF) | *COMITÉ STRATÉGIQUE* |
| ANASTAS | Merehau | Ministère de la culture, de l'environnement, en charge de la jeunesse, des sports et de l'artisanat | Conseiller technique | *INSTITUTIONS ET ADMINISTRATIONS* |
| ANDOLENKO | Turouru | Direction des affaires foncières | Responsable du bureau des stratégies et des prospectives | *INSTITUTIONS ET ADMINISTRATIONS* |
| ARO | Dylma | APF | Représentante à l'Assemblée de Polynésie française | *INSTITUTIONS ET ADMINISTRATIONS* |
| AUBERT | Damien | Contrôle des dépenses engagées | | *Facilitateur* |
| AUBRY | Maite | Institut Louis Malardé | Chargée de recherches | *RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT* |
| AUFFRAY | Jean-Christophe | Haut-commissariat de la République en Polynésie française | Délégué Territorial à La Recherche et à la Technologie au Haut-Commissariat de la République en Polynésie française | *COMITÉ OPÉRATIONNEL* |
| BALDASSARI | Aline | Tahitian Pearl Association of French Polynesia | | *ACTEURS PRIVÉS* |
| BAMBRIDGE | Tamatoa | CRIOBE (CNRS, EPHE-PSL, UPVD) | Directeur de recherche | *COMITÉ OPÉRATIONNEL* |
| BAUDRY | Pierre | TSP, Enviropol et Technival | PDG | *ACTEURS PRIVÉS* |
| BAZILE | Sabine | Direction générale des affaires économiques | Directrice | *INSTITUTIONS ET ADMINISTRATIONS* |
| BEAU | Grégoire | Tahiti.com | | *ACTEURS PRIVÉS* |
| BEN SAFI | Joris | Banque des Territoires, Groupe Caisse des Dépôts | Directeur Agence de Papeete | *ACTEURS PRIVÉS* |
| BENNETT | Naea | Ministre de la Jeunesse et de la Prévention contre la délinquance, en charge des Sports (MJP) | Ministre de la Jeunesse et de la Prévention contre la délinquance, en charge des Sports (MJP) | *COMITÉ STRATÉGIQUE* |
| BERTEIL | Sylvia | Déléguée interministérielle au handicap | Déléguée | *INSTITUTIONS ET ADMINISTRATIONS* |
| BESSERT | Matairea | Island Media | Fondateur gérant | *ACTEURS PRIVÉS* |
| BESSERT | Poevaiva | Island Media | | *ACTEURS PRIVÉS* |
| BESSIÈRE | Aline | Tahiti Women's Forum | | *ACTEURS PRIVÉS* |
| BESSODES | Yves | Ecofip | Commercial | *ACTEURS PRIVÉS* |





| NOM | PRÉNOM | ORGANISATION | FONCTION | CATÉGORIES |
|---|---|---|---|---|
| BIHANNIC | André | SPEC Consulting | | *ACTEURS PRIVÉS* |
| BIRET | Jerry | Ministère de la culture, de l'environnement, en charge de la jeunesse, des sports et de l'artisanat | Conseiller technique | *INSTITUTIONS ET ADMINISTRATIONS* |
| BLANCHEMANCHE | Jean-Michel | Centre de formation professionnelle des adultes | Directeur | *AUTRES* |
| BODINIER | Jean-Luc | Digital Tahiti et Api Éditions | Directeur communication | *ACTEURS PRIVÉS* |
| BOHLE | Frank | Frank Bohle | Directeur | *ACTEURS PRIVÉS* |
| BONATTO | Karine | Direction de la modernisation et des réformes de l'administration | | *Coordinatrice de la facilitation* |
| BONNO | Heilhani | Direction de la modernisation et des réformes de l'administration | | *Chargée de communication* |
| BONO | Miriama | Musée de Tahiti et des îles | Directrice | *AUTRES* |
| BOPP | Roland | Ville de Faa'a | Directeur de l'environnement | *INSTITUTIONS ET ADMINISTRATIONS* |
| BOSSIN | Hervé | Institut Louis Malardé | Directeur Laboratoire d'Entomologie Médicale (LEM) | *RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT* |
| BOTTY | Tatiana | Direction des impôts et des contributions publiques | | *Facilitateur* |
| BOUISSOU | Jean-Christophe | Vice-présidence, ministère du Logement et de l'Aménagement, en charge des Transports interinsulaires (VP) | Vice-président, ministre du Logement et de l'Aménagement, en charge des Transports interinsulaires (VP) | *COMITÉ STRATÉGIQUE* |
| BOUNIOT | Emmanuel | Service de l'informatique de la Polynésie française | Chef de service | *INSTITUTIONS ET ADMINISTRATIONS* |
| BOURBES | Rauhere | Commune de Punaauia | | *Facilitateur* |
| BOUTIN | Etienne | Tahiti Océan | Gérant | *ACTEURS PRIVÉS* |
| BOUVEYRON | Bénédicte | Club Eper | Chargée de Mission Développement et Marketing chez Cegelec Polynésie | *ACTEURS PRIVÉS* |
| BRIANT | François | Institut Polynésien de Biomimétisme | Président, fondateur et donateur | *ASSOCIATIONS ET ONG* |
| BRIGATO | Natua | Tiai Moana | Gérant | *ACTEURS PRIVÉS* |
| BRIOUDES | Aurélie | Direction de la biosécurité | | *INSTITUTIONS ET ADMINISTRATIONS* |
| BRUANT | Virginie | Ministère du Travail, des Solidarités et de la Formation, en charge de la Condition féminine, de la Famille et des Personnes non autonomes (MTS) | Ministre du Travail, des Solidarités et de la Formation, en charge de la Condition féminine, de la Famille et des Personnes non autonomes (MTS) | *COMITÉ STRATÉGIQUE* |
| BRUNEL | Patrick | SNC Carmin | Responsable | *ACTEURS PRIVÉS* |
| BRUNO | Nicolas | Bureau d'études Vetea | Consultant en environnement | *ACTEURS PRIVÉS* |
| BUCHIN | Vaitia | Service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles | Chef de cellule entreprises du Service de l'emploi | *INSTITUTIONS ET ADMINISTRATIONS* |
| CALISSI | Solange | Direction des impôts et des contributions publiques | Directrice | *INSTITUTIONS ET ADMINISTRATIONS* |

# Annexe 3
## Liste des participants à la co-construction de
## Stratégie de l'innovation 2030 de la Polynésie française

| NOM | PRÉNOM | ORGANISATION | FONCTION | CATÉGORIES |
|---|---|---|---|---|
| CALVAS | Maguelone | Société Louis Wane | FGC | *ACTEURS PRIVÉS* |
| CAMART | Ella | SEML TEP | Responsable QSE-RSE | *ACTEURS PRIVÉS* |
| CAO LORMEAU | Van-Mai | Institut Louis Malardé | Directrice du Laboratoire des maladies infectieuses à transmission vectorielle (LIV) | *RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT* |
| CAPOLSINI | Patrick | Université de la Polynésie française | Président | *COMITÉ OPÉRATIONNEL* |
| CARLE | Heimata | Polynesienne des eaux | Responsable du développement Commercial | *ACTEURS PRIVÉS* |
| CATTEAU | Thierry | Délégation aux affaires internationales et européennes | Chargé de mission affaires européennes et du Pacifique | *INSTITUTIONS ET ADMINISTRATIONS* |
| CERAN-JERUSALEMY | Tevaearai | Délégation au suivi des conséquences des essais nucléaires | | *INSTITUTIONS ET ADMINISTRATIONS* |
| CHABRIER | Sébastien | Université de la Polynésie française | Vice-Président en charge du Numérique | *RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT* |
| CHAN | Tehinarii | Direction de la santé | | *Facilitateur* |
| CHANZY | Didier | Vini - Onati | Conseiller | *ACTEURS PRIVÉS* |
| CHAPELIER | Jérome | Jus de Fruit de Moorea - Manutea | | *ACTEURS PRIVÉS* |
| CHARPIOT | Céline | Hineima (Polynesian Factory) | | *ACTEURS PRIVÉS* |
| CHAUMINE | Philippe | Banque Socredo | DSI | *ACTEURS PRIVÉS* |
| CHAUSSINAND | Thierry | Coconut me! | | *ACTEURS PRIVÉS* |
| CHAZE | Hugues | Comptoir des Plantes Marquisiennes (CPM)/ Société de Permaculture des Marquises (SPM) | Gérant | *ACTEURS PRIVÉS* |
| CHAZE | Tamatoa | Comptoir des Plantes Marquisiennes (CPM)/ Société de Permaculture des Marquises (SPM) | | *ACTEURS PRIVÉS* |
| CHIN FOO | Jessica | Kiwitech | Senior Director of Strategic Partnerships à KIWITECH | *ACTEURS PRIVÉS* |
| CHIN LOY | Stéphane | CCISM | Président | *COMITÉ OPÉRATIONNEL* |
| CHINAIN | Harrys | Direction de l'équipement | | *INSTITUTIONS ET ADMINISTRATIONS* |
| CHINAIN | Mireille | Institut Louis Malardé | Directrice du laboratoire de biotoxines marines | *RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT* |
| CHING | Jean-Pierre | Punaauia | Élu | *INSTITUTIONS ET ADMINISTRATIONS* |
| CHUNE | Maite | Vice-rectorat de la Polynésie française | Assistante de direction | *COMITÉ OPÉRATIONNEL* |
| CINQUIN-BEIGBEDER | Elodie | Association Proscience Te Turu 'Ihi | Présidente | *ASSOCIATIONS ET ONG* |





| NOM | PRÉNOM | ORGANISATION | FONCTION | CATÉGORIES |
|---|---|---|---|---|
| COLINET | Michel | Abyssa | Directeur associé | *ACTEURS PRIVÉS* |
| COLOMBANI | Gabriel | Délégation aux affaires internationales et européennes | Chargé d'affaires | *INSTITUTIONS ET ADMINISTRATIONS* |
| CONTE | Eric | Université de la Polynésie française | Directeur de la MSH-P et du CIRAP | *RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT* |
| CORREIA BARRETO | Pascal | Direction des ressources marines | Ingénieur | *INSTITUTIONS ET ADMINISTRATIONS* |
| COSTA | Bernard | Pacific Biotech | Président | *ACTEURS PRIVÉS* |
| COURAUD | Philippe | Direction de l'agriculture | Directeur | *INSTITUTIONS ET ADMINISTRATIONS* |
| DANG | Vaea | Direction de la modernisation et des réformes de l'administration | | *Facilitateur* |
| DARIUS | Taiana | Institut Louis Malardé | Chargée de recherche HDR | *RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT* |
| DE REVIERE | Thibault | Bureau OPEN PF | Président | *ACTEURS PRIVÉS* |
| DEAT | Eric | Direction de la modernisation et des réformes de l'administration | Directeur | *INSTITUTIONS ET ADMINISTRATIONS* |
| DEAT | Eric | Direction de la modernisation et des réformes de l'administration | Chef de service | *Facilitateur* |
| DEBRUYNE | Gael | Direction générale des ressources humaines | | *Facilitateur* |
| DEGAGE | Tuanua | Cluster maritime de Polynésie française | Président | *COMITÉ OPÉRATIONNEL* |
| DEMOY-SCHNEIDER | Marina | Université de la Polynésie française | Vice-Présidente en charge de la Formation et de la vie universitaire | *RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT* |
| DO CHI | Anne-Mai | Cluster maritime de Polynésie française | Secrétaire générale | *COMITÉ OPÉRATIONNEL* |
| DOCK | Frédéric | MEDEF PF | Président MEDEF PF | *COMITÉ OPÉRATIONNEL* |
| DRIANO | Hervé | Nautisport Industries SARL | Directeur | *ACTEURS PRIVÉS* |
| DROPSY | Vincent | Université de la Polynésie française | Professeur en économie & codirecteur CETOP | *RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT* |
| DUBOST-MARTIN | Hervé | SEML TEP | Président Directeur Général | *ACTEURS PRIVÉS* |
| DUBOUSQUET | Vaimiti | Délégation à la Recherche de la Polynésie française | Chargée de l'Innovation scientifique et technologique | *COMITÉ OPÉRATIONNEL* |
| DUFRESNE | Fabrice | IEOM | Directeur d'agence | *ACTEURS PRIVÉS* |
| DUVAL | Fabien | Centre des Métiers de la Mer de Polynésie française | Responsable des études | *RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT* |
| EGRETAUD | Charles | Pae Tai Pae Uta | UPPF | *ACTEURS PRIVÉS* |
| ELLACOTT | Stanley | CESEC | 1er vice-président CESEC, représentant du CMPF | *INSTITUTIONS ET ADMINISTRATIONS* |
| ESNAULT | Olivier | Groupement de défense sanitaire animale | Directeur | *ASSOCIATIONS ET ONG* |
| EVERETT | Jeanne | Blue Climate Initiative | Manager | *ASSOCIATIONS ET ONG* |
| FABRE | Vincent | Caisse de Prévoyance Sociale PF | Directeur général | *AUTRES* |
| FERRAND | Vaihere | Délégation à l'habitat et à la ville | | *Facilitateur graphique* |
| FINCK | Samantha | SARL Paruru Natura - Eco Fare | Gérante | *ACTEURS PRIVÉS* |

# Annexe 3
## Liste des participants à la co-construction de
## Stratégie de l'innovation 2030 de la Polynésie française

| NOM | PRÉNOM | ORGANISATION | FONCTION | CATÉGORIES |
|---|---|---|---|---|
| FONG | Linda | Contrôle des dépenses engagées | | *Facilitateur* |
| FRERE | Tekau | Cluster maritime de Polynésie française | | *COMITÉ OPÉRATIONNEL* |
| FRITCH | Edouard | Présidence de la Polynésie française, en charge du Tourisme, de l'Egalité des territoires et des Relations internationales | Président de la Polynésie française, en charge du Tourisme, de l'Egalité des territoires et des Relations internationales | *COMITÉ STRATÉGIQUE* |
| FROGIER | Tea | Délégation à la recherche | Déléguée | *COMITÉ OPÉRATIONNEL* |
| FROUGE | Georges | Cabinet foncier des îles Marquises | Gérant | *ACTEURS PRIVÉS* |
| GAERTNER | Jean-Claude | RESIPOL | Vice-Président | *COMITÉ OPÉRATIONNEL* |
| GAERTNER-MAZOUNI | Nabila | Université de la Polynésie française | Vice-Présidente en charge de la Commission Recherche | *RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT* |
| GAERTNER-MAZOUNI | Nabila | Université de la Polynésie française | Vice-Présidente en charge de la Commission Recherche | *COMITÉ OPÉRATIONNEL* |
| GASTAMBIDE | Cécile | Direction du budget et des finances | Chef de bureau | *INSTITUTIONS ET ADMINISTRATIONS* |
| GATTI | Clémence | Institut Louis Malardé | Chargée de recherche | *RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT* |
| GAUTHIER | Matthieu | Fenua Wood & Mana Wood | Fondateur gérant | *ACTEURS PRIVÉS* |
| GINDRE | Emmanuelle | Université de la Polynésie française | Département Droit et Gestion | *RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT* |
| GIRARD | Jean-Denis | Sysnux | Gérant fondateur | *ACTEURS PRIVÉS* |
| GOMEZ | Christophe | CNAM Polynésie | Directeur | *RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT* |
| GOODING | Vai Vianello | Gambier | | *INSTITUTIONS ET ADMINISTRATIONS* |
| GORCHAKOVA | Elena | UICN | | *ASSOCIATIONS ET ONG* |
| GOSSE | Jean-Pierre | Université de la Polynésie française | Professeur des universités | *RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT* |
| GRANGÉ | Jérémy | Université de la Polynésie française | Chef de projet partenariats et innovation | *COMITÉ OPÉRATIONNEL* |
| GREPIN | Caroline | Ministère de la santé en charge de la prévention | Conseillère technique chargé de la santé | *INSTITUTIONS ET ADMINISTRATIONS* |
| GREPIN | Hina | Campus métiers et qualifications | Directrice opérationnelle | *INSTITUTIONS ET ADMINISTRATIONS* |
| GROUZELLE | Rémi | Etablissement grands projets de Polynésie | Directeur | *AUTRES* |
| GUEIRARD | Olivier | École Algora Tahiti | | *ACTEURS PRIVÉS* |
| GUILLET | Julien | Neosea IC | Directeur | *ACTEURS PRIVÉS* |





| NOM | PRÉNOM | ORGANISATION | FONCTION | CATÉGORIES |
|---|---|---|---|---|
| HATITIO | Artigas | Rimatara (Amanu, Anapoto, Mutuaura) | Maire | *INSTITUTIONS ET ADMINISTRATIONS* |
| HEDOUIN | Laetitia | CRIOBE (CNRS, EPHE-PSL, UPVD) | Chargée de recherche | *RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT* |
| HELLEMONT | Heiarii | Maison de la culture « Te Fare Tauhiti Nui » | Chef adjoint du département de la régie technique | *AUTRES* |
| HELME | Herehia | EDT-Engie et Marama Nui | | *ACTEURS PRIVÉS* |
| HO | Raimana | Université de la Polynésie française | Professeur des universités | *RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT* |
| HO | Roland | Glorytech | Co-fondateur | *ACTEURS PRIVÉS* |
| HOUOT | Etienne | Jus de fruit de Moorea - Manutea | Directeur commercial | *ACTEURS PRIVÉS* |
| HOWAN | Luc | Service Informatique | | *Facilitateur* |
| HUSSON | Laurent | Air Tahiti Nui | DSI | *ACTEURS PRIVÉS* |
| ITAE-TETAA | Heiura | La French Tech Polynésie | Présidente | *COMITÉ OPÉRATIONNEL* |
| JANICAUD | Teva | Ivea | OPEN | *ACTEURS PRIVÉS* |
| JORDAN | Bruno | Service du tourisme | Chef de service | *INSTITUTIONS ET ADMINISTRATIONS* |
| JOSEPH | William | Direction de la modernisation et des réformes de l'administration | | *Facilitateur* |
| JUVENTIN | Erina | Service Informatique | | *Facilitateur graphique* |
| KAPE | Jean | Académie Pu'amotu | Président | *ASSOCIATIONS ET ONG* |
| KERRIOU | Taina | Matarai Technical | | *ACTEURS PRIVÉS* |
| KOLLER | Eliane | Okeanos foundation | | *ACTEURS PRIVÉS* |
| KRESSMANN | Olivier | IDT | Vice-Président MEDEF PF | *ACTEURS PRIVÉS* |
| KRESSMANN | Olivier | MEDEF PF | Vice-Président MEDEF PF | *COMITÉ OPÉRATIONNEL* |
| LACOMBE | Philippe | Vice-rectorat de la Polynésie française | Vice-recteur de la Polynésie française | *COMITÉ OPÉRATIONNEL* |
| LACORE | Mathieu | Groupe ACOR | Gérant | *ACTEURS PRIVÉS* |
| LAMISSE | Gaël | Tikitea | Vice-Président MEDEF PF | *ACTEURS PRIVÉS* |
| LAMOTTE | Louise | Délégation à l'habitat et à la ville | | *Facilitateur* |
| LAOT | Sylvie | ARASS – Agence de régulation de l'action sanitaire et sociale | Epidemiologiste | *INSTITUTIONS ET ADMINISTRATIONS* |
| LAURENT | Nicolas | Invest in Pacific | Co-Fondateur | *ACTEURS PRIVÉS* |
| LE CAILL | Heinui | Papeete | Représentant | *INSTITUTIONS ET ADMINISTRATIONS* |
| LE GUEN | Annaïg | CRIOBE (CNRS, EPHE-PSL, UPVD) | CNRS, Directrice du CRIOBE, membre du Consortium RESIPOL (Recherche Enseignement Supérieur Innovation pour la POLynésie) | *RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT* |
| LE JEUNE | Yann | Banque de Polynésie | Projets/Innovation | *ACTEURS PRIVÉS* |
| LE JEUNE | Yann | Banque de Polynésie | Projets/Innovation | *ACTEURS PRIVÉS* |
| LE MARECHAL | Benoît | Coopérative des aquaculteurs de Polynésie française | Directeur | *ACTEURS PRIVÉS* |
| LE SOURD | Clément | Doctofenua | Fondateur | *ACTEURS PRIVÉS* |
| LEAOU | Eeva | Royal Polynesia Management | Assistante de direction | *ACTEURS PRIVÉS* |

# Annexe 3
## Liste des participants à la co-construction de
## Stratégie de l'innovation 2030 de la Polynésie française

| NOM | PRÉNOM | ORGANISATION | FONCTION | CATÉGORIES |
|---|---|---|---|---|
| LEAU | Jason | Secrétariat général du gouvernement | | *Facilitateur* |
| LECHAT | Mareva | Direction des affaires internationales, européennes et du Pacifique | | *Facilitateur* |
| LEFAIT | Lise | Circonscription des îles Tuamotu et Gambier | Secrétaire générale | *INSTITUTIONS ET ADMINISTRATIONS* |
| LEFOC | Manihi | ASAE Conseil | Consultante en gestion de projet | *ACTEURS PRIVÉS* |
| LEGALL | Loyana | Direction des affaires foncières | Directrice | *INSTITUTIONS ET ADMINISTRATIONS* |
| LEGENDRE | Patrick | Iki Consulting | OPEN | *ACTEURS PRIVÉS* |
| LEHARTEL | Orama | Direction polynésienne des affaires maritimes | Chef du Bureau Juridique et des Etudes (BJE) | *INSTITUTIONS ET ADMINISTRATIONS* |
| LEHARTEL | Moerani | Tahiti Marine Aquaculture | Gérant | *ACTEURS PRIVÉS* |
| LEHARTEL | Christelle | Ministre de l'Education et de la Modernisation de l'administration, en charge du Numérique (MEA) | Ministre de l'Education et de la Modernisation de l'administration, en charge du Numérique (MEA) | *COMITÉ STRATÉGIQUE* |
| LEMAIRE | David | Pacific Droid | | *ACTEURS PRIVÉS* |
| LENTCHITZKY | Ralph | OSB | Directeur général délégué | *ACTEURS PRIVÉS* |
| LÉONTIEFF-HIRSHON | Élisabeth | Smart Oceania | CEO fondatrice | *ACTEURS PRIVÉS* |
| LEROY | Stéphane | Institut de la statistique de Polynésie française | | *Facilitateur* |
| LIAO | Vetea | Direction des ressources marines | | *INSTITUTIONS ET ADMINISTRATIONS* |
| LIU | Steeve | Initiative Polynésie | Président | *ACTEURS PRIVÉS* |
| LO | Cedrik | Direction des ressources marines | Responsable de projet R & D | *INSTITUTIONS ET ADMINISTRATIONS* |
| LO | Magnolia | PRISM - CCISM | Chargée de communauté PRISM | *ACTEURS PRIVÉS* |
| LORPHELIN | Gilles | Direction de la modernisation et des réformes de l'administration | | *Facilitateur* |
| LUCAS | Béatrice | APF | Pdte commission logement, affaires foncières, économie numérique, communication, artisanat | *INSTITUTIONS ET ADMINISTRATIONS* |
| LUCAS | Franck | Université de la Polynésie française | Co-directeur école doctorale du Pacifique ED 469 | *RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT* |
| LUCAS | Tuarii | OPEN PF | Vice-président | *ACTEURS PRIVÉS* |
| LY | Jacob | Service d'accueil et de securité | Chef de service | *INSTITUTIONS ET ADMINISTRATIONS* |





| NOM | PRÉNOM | ORGANISATION | FONCTION | CATÉGORIES |
|---|---|---|---|---|
| MAAMAATUIAHUTAPU | Heremoana | Ministre de la Culture, de l'Environnement et des Ressources marines, en charge de l'Artisanat (MCE) | Ministre de la Culture, de l'Environnement et des Ressources marines, en charge de l'Artisanat (MCE) | *COMITÉ STRATÉGIQUE* |
| MAI | Georges | Centre des Métiers de la Mer de Polynésie française | Directeur | *RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT* |
| MAIRE | Matairii | Tahiti Va'a Event | Fondateur | *ACTEURS PRIVÉS* |
| MAN SANG | Jason | Fédération Fape - Te Ora Naho | Vice-président | *ASSOCIATIONS ET ONG* |
| MANEA | Tania | Punaauia | Élue | *INSTITUTIONS ET ADMINISTRATIONS* |
| MAO CHE | Isabelle | Service d'Etat de l'aviation civile en Polynésie française | | *Facilitateur* |
| MARI | Jean Martial | Université de la Polynésie française | Maître de Conférences | *RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT* |
| MARIASSOUCE | Hoanui | Université de la Polynésie française | Vice-Président étudiant | *RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT* |
| MARREC | Olivier | Medex Polynesie | UPPF | *ACTEURS PRIVÉS* |
| MARTIN | Philippe | École Poly3D | Responsable des études | *RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT* |
| MARTIN | Karl | CGF (Centre de Gestion et de Formation) | Directeur | *RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT* |
| MARTINORI LAPIERRE | Sophie | Météo France | Directrice interrégionale pour la Polynésie française | *RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT* |
| MASLIN | Mathilde | Université de la Polynésie française | Doctorante | *RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT* |
| MASSON | Florent | ADEME | Ingénieur transition énergétique | *INSTITUTIONS ET ADMINISTRATIONS* |
| MASSON | Nanihi | Délégation aux affaires internationales et européennes | | *INSTITUTIONS ET ADMINISTRATIONS* |
| MATHIEU-DAUDE | Françoise | IRD | Chargée de recherche | *RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT* |
| MAZEL | Virgile | Ichtyo Pacific | | *ACTEURS PRIVÉS* |
| MERCIER | Cécile | APF | Représentant Antony GÉROS | *INSTITUTIONS ET ADMINISTRATIONS* |
| MERVIN | Manuarii | Fenua Executive | Président fondateur | *ASSOCIATIONS ET ONG* |
| MIGNARD | Éric | Institut de la statistique de la Polynésie française | | *AUTRES* |
| MIKLUS | Moea | MEDEF PF | Secrétaire générale | *COMITÉ OPÉRATIONNEL* |
| MILLS | Suzanne | CRIOBE (CNRS, EPHE-PSL, UPVD) | Maître de conférences | *RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT* |
| MITTA | Guillaume | IFREMER | Directeur scientifique | *RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT* |
| MOAL | Philippe | IFREMER | Directeur Centre Ifremer du Pacifique | *RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT* |
| MOEROA | Mihirangi | Syndicat pour la promotion des communes de Polynésie française | | *Facilitateur* |
| MOGNAT | Isabelle | Eccofip | Directrice Polynésie | *ACTEURS PRIVÉS* |
| MONOD-GASTAMBIDE | Cécile | Direction du budget et des finances | | *Facilitateur* |
| MONOT | Jean-Michel | Jus de fruit de Moorea - Manutea | Directeur général | *ACTEURS PRIVÉS* |

# Annexe 3
## Liste des participants à la co-construction de
## Stratégie de l'innovation 2030 de la Polynésie française

| NOM | PRÉNOM | ORGANISATION | FONCTION | CATÉGORIES |
|---|---|---|---|---|
| MOORIA | Mahanatea | Haut-commissariat/ Direction des moyens et de la modernisation | | *Facilitateur* |
| MOPPERT | Xavier | SAS Pacific Biotech | Chercheur | *ACTEURS PRIVÉS* |
| MORGANT | Poehei | Assemblée Nationale | Collaboratrice parlementaire de Mme la député Maina SAGE | *INSTITUTIONS ET ADMINISTRATIONS* |
| MORON | Raimana | Islands' Bounty TAHITI | Gérant fondateur | *ACTEURS PRIVÉS* |
| MOU | Yolande | Direction de la modernisation et des réformes de l'administration | | *Facilitateur* |
| MOU KUI | Wendy | ADIE Polynésie | Directrice | *ACTEURS PRIVÉS* |
| MOUPHAS | Moana | Direction du budget et des finances | | *Facilitateur* |
| MOYRAND | Capucine | PRISM - CCISM | Responsable accompagnement et innovation de l'incubateur PRISM de la CCISM | *ACTEURS PRIVÉS* |
| MURPHY | Frank | Tetiaroa Society | Executive Director | *ASSOCIATIONS ET ONG* |
| NAUTA | Flora | CESEC | Secrétaire générale adjointe | *INSTITUTIONS ET ADMINISTRATIONS* |
| NERI | Maui | Faafaite I Te Maohi | | *COMITÉ OPÉRATIONNEL* |
| NEYRET | Sophie | Direction générale de l'éducation et des enseignements | | *Facilitateur* |
| NOBLET | Thomas | Tahiti Ingénierie Process | Directeur technique | *ACTEURS PRIVÉS* |
| NOUVEAU | Mario | Actionnaire de la SCA Te Niu Atea, Président de la SAS Viti | Actionnaire et Président | *ACTEURS PRIVÉS* |
| NOUVEAU | Heirangi | Co-gérant de la SCA Te Niu Atea et DG de la SAS Tuira | Co-gérant et Directeur général | *ACTEURS PRIVÉS* |
| NOWAK | Emilie | Service des énergies | Chargée d'études au SDE | *INSTITUTIONS ET ADMINISTRATIONS* |
| ORTEGA | Pascal | Université de la Polynésie française | Professeur des universités | *RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT* |
| PALMAS | Pauline | | Doctorante | *RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT* |
| PARCHEMINEY | Corinne | Direction de la modernisation et des réformes de l'administration | | *Assistante logistique* |
| PARIENTE | Tahiarii | Polynesian Escape | Fondateur | *ACTEURS PRIVÉS* |
| PARNAUDEAU | Benoît | Polyacht | Gérant | *ACTEURS PRIVÉS* |
| PATER | Stéphanie | Ministère de la famille et des affaires sociales, de la condition féminine, en charge de la lutte contre l'exclusion | Directrice de cabinet | *INSTITUTIONS ET ADMINISTRATIONS* |





| NOM | PRÉNOM | ORGANISATION | FONCTION | CATÉGORIES |
|---|---|---|---|---|
| PATII | Terava | Punaauia | Élu | *INSTITUTIONS ET ADMINISTRATIONS* |
| PAUTEHEA | Laiza | Mouvement Citoyen pour le Climat Tahiti | | *ASSOCIATIONS ET ONG* |
| PAUWELLS | Sylvain | Fondation Face Polynésie | Directeur | *ASSOCIATIONS ET ONG* |
| PEREZ | Antonio | APF | Pdt commission économie, finances, budget et fonction publique | *INSTITUTIONS ET ADMINISTRATIONS* |
| PINEL | Romain | Fédération Te Niu O Te Huma | Directeur | *ASSOCIATIONS ET ONG* |
| PLANES | Serge | CRIOBE (CNRS, EPHE-PSL, UPVD) | Directeur de recherche | *RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT* |
| POISSON | Maelle | Open Sails | Porteur de projet | *ACTEURS PRIVÉS* |
| POMMIEZ | Lucien | Direction des transports terrestres | Directeur | *INSTITUTIONS ET ADMINISTRATIONS* |
| PONSONNET | Cédric | Direction des ressources marines | Directeur | *INSTITUTIONS ET ADMINISTRATIONS* |
| PONTAROLLO | Muriel | Digital Experts Tahiti | Founder & CEO | *COMITÉ OPÉRATIONNEL* |
| POTÉ | Olivier | Fare Natura | Directeur | *RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT* |
| POULAIN | Manuarii | 17Sud Composites/Polycor | Secrétaire de La French Tech Polynésie | *COMITÉ OPÉRATIONNEL* |
| PRUD'HOMME | Nicolas | Institut de la statistique de la Polynésie française | Directeur | *AUTRES* |
| PRUDHOMME | Cyril | Tahiti Ingénierie Process | Directeur général | *ACTEURS PRIVÉS* |
| PUHETINI | Vaitiare | Direction de la modernisation et des réformes de l'administration | | *Coordinatrice de la facilitation* |
| PURAVET | Sébastien | Banque Socredo | Directeur Exécutif Transformation, Innovation & Systèmes d'Information | *ACTEURS PRIVÉS* |
| QUEMA | Stéphane | CEA-LDG | Directeur | *RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT* |
| RAAPOTO | Hirohiti | IFREMER | Post-doctorant | *RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT* |
| RAFFIN | Yvonnick | Ministre des Finances et de l'Economie, en charge de l'Energie, de la Protection sociale généralisée, de la Coordination de l'action gouvernementale et des Télécommunications (MEF) | Ministre des Finances et de l'Economie, en charge de l'Energie, de la Protection sociale généralisée, de la Coordination de l'action gouvernementale et des Télécommunications (MEF) | *COMITÉ STRATÉGIQUE* |
| RAHARIVELOMANANA | Phila | Université de la Polynésie française | Professeur des universités | *RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT* |
| RALLO | Élodie | Fondation Face Polynésie | Chargée de communication | *ASSOCIATIONS ET ONG* |
| RAYNAL | Jacques | Ministre de la Santé, en charge de la Prévention (MSP) | Ministre de la Santé, en charge de la Prévention (MSP) | *COMITÉ STRATÉGIQUE* |
| REBOUILLAT | Cyril | Cegelec Polynésie | Responsable QSE et logistique | *ACTEURS PRIVÉS* |
| RENARD | Stéphane | Tahiti Cruise Club | Coordinateur | *COMITÉ OPÉRATIONNEL* |
| REY | Raitini | Matarai Technical | Fondateur gérant | *ACTEURS PRIVÉS* |
| REYNAUD | Laureline | E'lien & Holimoods | Fondatrice et Gérante | *ACTEURS PRIVÉS* |
| REYNAUD | Guillaume | Pacif'ink Services | Gérant | *ACTEURS PRIVÉS* |

# Annexe 3
## Liste des participants à la co-construction de
## Stratégie de l'innovation 2030 de la Polynésie française

| NOM | PRÉNOM | ORGANISATION | FONCTION | CATÉGORIES |
|---|---|---|---|---|
| RICHARD | Vaea | Institut Louis Malardé | Ingénieur de recherche | *RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT* |
| RIVAL | Yann | Université de la Polynésie française | Maître de conférence en économie & codirecteur CETOP | *RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT* |
| ROCHETEAU | Catherine | Direction polynésienne des affaires maritimes | Directrice | *INSTITUTIONS ET ADMINISTRATIONS* |
| ROGER DE VILLERS | Paul | Expert en stratégies de filière, prestataire de la DRM pour rédiger les politiques sectorielles de l'aquaculture et de la perliculture | | *ACTEURS PRIVÉS* |
| ROHFRITSCH | Teva | Sénat | Sénateur de la Polynésie française | *INSTITUTIONS ET ADMINISTRATIONS* |
| ROUE | Mélanie | IRD | Chargée de recherche | *RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT* |
| ROZIER | Bruno | CFPPA | Directeur | *AUTRES* |
| RURUA | Vahine | Université de la Polynésie française | Post-doctorant | *RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT* |
| RURUA | Teava | Projet d'entreprise sur les algues | Porteur de projet | *ACTEURS PRIVÉS* |
| SACHET | Rava | TSP | Responsable QHSE | *ACTEURS PRIVÉS* |
| SAGE | Winiki | Fédération FAPE | Président | *ASSOCIATIONS ET ONG* |
| SANGLAR | Christian | Biotechnologies Tahiti | Directeur Supply Chain | *ACTEURS PRIVÉS* |
| SANJIVY | Kanhan | Université de la Polynésie française | Doctorant | *RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT* |
| SAO CHAN CHEONG | Gabriel | Direction des ressources marines | Responsable de la cellule gestion et préservation des ressources | *INSTITUTIONS ET ADMINISTRATIONS* |
| SAUMET | Olivier | Pacific Sud Survey | Directeur | *ACTEURS PRIVÉS* |
| SCHLOUCH | Olivier | Délégation aux affaires internationales et européennes | | *INSTITUTIONS ET ADMINISTRATIONS* |
| SCHOLERMANN | Rereata | Punaauia | Agent communal | *INSTITUTIONS ET ADMINISTRATIONS* |
| SEAMAN | Terii | Circonscription des îles Tuamotu et Gambier | Administrateur | *INSTITUTIONS ET ADMINISTRATIONS* |
| SHAN | Nadia | Direction de la santé | Chargée de projet au bureau des programmes de santé | *INSTITUTIONS ET ADMINISTRATIONS* |
| SHAN-HANG | Jeffry | Filière maraîchère | Maraîcher | *ACTEURS PRIVÉS* |
| SHUI | Raiarii | Direction générale des affaires économiques | Chargé d'études économiques | *INSTITUTIONS ET ADMINISTRATIONS* |
| SICHOIX | Lydie | Université de la Polynésie française | Enseignant et chercheur | *RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT* |
| SIU | Teva | Coop. Aquaculteurs Aquapac | Directeur général | *ACTEURS PRIVÉS* |





| NOM | PRÉNOM | ORGANISATION | FONCTION | CATÉGORIES |
|---|---|---|---|---|
| SOLARI | Olivier | Agence d'aménagement et de développement durable | Directeur | *AUTRES* |
| SORAIN | Dominique | Haut-commissaire | Haut-commissaire | *COMITÉ STRATÉGIQUE* |
| STEIN | Heitea | Assainissement des eaux de Tahiti - Vaitama | Directrice générale adjointe | *ACTEURS PRIVÉS* |
| STUHLFAUTH | Marc | Groupe Aline | Trésorier MEDEF PF - Commission Innovation et Développement durable | *COMITÉ OPÉRATIONNEL* |
| STURNY | Vincent | Polynesienne des eaux | Chef de département SPEA | *ACTEURS PRIVÉS* |
| SUHAS | Edouard | Institut Louis Malardé | Directeur du Laboratoire des maladies non transmissibles | *RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT* |
| SURDACKI | Ivana | Syndicat pour la Promotion des Communes de Polynésie française | Directrice Générale des Services | *INSTITUTIONS ET ADMINISTRATIONS* |
| SUREAU | Baptiste | Service des énergies | Chargé de mission Plan Climat | *INSTITUTIONS ET ADMINISTRATIONS* |
| SZYMANOWICZ | Audrey | Direction de la santé | Vétérinaire - cadre référente technique et stratégique en sécurité sanitaire des aliments au bureau de santé environnementale | *INSTITUTIONS ET ADMINISTRATIONS* |
| TAAE | Ramon | Direction de la biosécurité | Directeur | *INSTITUTIONS ET ADMINISTRATIONS* |
| TAMARII | Bibiane | Direction générale de l'éducation et des enseignements | | *Facilitateur* |
| TANRET | Donatien | Fédération FAPE - Te Ora Naho | Secrétaire | *ASSOCIATIONS ET ONG* |
| TAU | Rachel | Circonscription des australes | Administrateur | *INSTITUTIONS ET ADMINISTRATIONS* |
| TAVAEARII | Romy | Tuihana | Président | *ASSOCIATIONS ET ONG* |
| TCHEPIDJIAN | Benoit | GT Industries PF | Chargé d'affaires | *ACTEURS PRIVÉS* |
| TCHIOU | Larry | | Consultant | *ACTEURS PRIVÉS* |
| TEAI | Taivini | Université de la Polynésie française | Maître de conférences | *RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT* |
| TEANINIURAITEMOANA | Vaihiti | IFREMER | | *RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT* |
| TEANOTOGA | Hinano | Délégation polynésienne aux investissements | Déléguée | *INSTITUTIONS ET ADMINISTRATIONS* |
| TEAUROA | Jarvis | Direction de la culture et du patrimoine | Directeur adjoint | *INSTITUTIONS ET ADMINISTRATIONS* |
| TEFAATAU | Karl | Direction générale de l'économie numérique | Directeur | *INSTITUTIONS ET ADMINISTRATIONS* |
| TEHARURU | Vetea | Direction de la modernisation et des réformes de l'administration | | *Assistant logistique facilitation* |
| TEIXERA | Kalani | Filière maraîchère | Maraîcher | *ACTEURS PRIVÉS* |
| TEMEHARO | Tauhia | Direction de la modernisation et des réformes de l'administration | | *Assistant logistique facilitation* |
| TEMEHARO | René | Ministre des Grands travaux et des Transports terrestres, en charge des Relations avec les institutions (MGT) | Ministre des Grands travaux et des Transports terrestres, en charge des Relations avec les institutions (MGT) | *COMITÉ STRATÉGIQUE* |
| TERAI | Manuel | Délégation aux affaires internationales et européennes | Délégué | *INSTITUTIONS ET ADMINISTRATIONS* |

# Annexe 3
## Liste des participants à la co-construction de
## Stratégie de l'innovation 2030 de la Polynésie française

| NOM | PRÉNOM | ORGANISATION | FONCTION | *CATÉGORIES* |
|---|---|---|---|---|
| TERAIARUE | Charlotte | Ministère de l'éducation, de la modernisation de l'administration, en charge du numérique | | *Facilitateur* |
| TERIITAHI | Tepuaraurii | APF | Chef de groupe Tapura Huiratiraa et VP commission tourisme, écologie, culture, aménagement du territoire et du transport aérien | *INSTITUTIONS ET ADMINISTRATIONS* |
| TETOHU | Jade | Institut Louis Malardé | Doctorante | *RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT* |
| TETUANUI | Reva | Syndicat pour la promotion des communes de Polynésie française | | *Facilitateur* |
| TETUANUI | Cyril | Président | Président | *COMITÉ STRATÉGIQUE* |
| TEUIRA | Damas | Mahina | Maire | *INSTITUTIONS ET ADMINISTRATIONS* |
| TEURU | Marie-Rose | Punaauia | Élue | *INSTITUTIONS ET ADMINISTRATIONS* |
| TEVAN | Davis | Fenua Wood & Mana Wood | Directeur financier | *ACTEURS PRIVÉS* |
| THEOPHILUS | Tohei | Projet d'entreprise sur les algues | Porteur de projet | *ACTEURS PRIVÉS* |
| THIROUARD | Hugo | Polynesienne Des Eaux | OPEN | *ACTEURS PRIVÉS* |
| TIAIPOI | Vanessa | CCISM | Directrice générale adjointe par intérim | *ACTEURS PRIVÉS* |
| TOKORAGI | Vaitua | Maison de la culture « Te Fare Tauhiti Nui » | Directeur adjoint | *AUTRES* |
| TOOMARU | Daniel | Contrôle des dépenses engagées | | *Facilitateur* |
| TOURNIER | Eric | Direction générale de l'éducation et des enseignements | Directeur général | *COMITÉ OPÉRATIONNEL* |
| TRAFTON | Heifara | Centre des Métiers de la Mer de Polynésie française | Directeur adjoint | *RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT* |
| TRICOIRE | Fanny | CNAM Polynésie | Professeure | *RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT* |
| TRINQUAND | Olivier | Four Seasons Bora Bora | | *ACTEURS PRIVÉS* |
| VANEL TUNOA | Vaimiti | Conserverie De Tahitil | | *ACTEURS PRIVÉS* |
| VANIZETTE | William | Délégation interministérielle à la prospective | Délégué interministériel | *COMITÉ STRATÉGIQUE* |
| VANIZETTE | Brigitte | | | *ACTEURS PRIVÉS* |
| VARET | Hervé | Institut Louis Malardé | Directeur général de l'Institut Louis Malardé | *RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT* |
| VASSEUR | Philippe | CESEC | Représentant OPEN PF au CESEC | *INSTITUTIONS ET ADMINISTRATIONS* |

| NOM | PRÉNOM | ORGANISATION | FONCTION | *CATÉGORIES* |
|---|---|---|---|---|
| VERNAUDON | Jacques | Université de la Polynésie française | Maître de conférences | *RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT* |
| VIAUX | Poehere | Direction des transports terrestres | | *Facilitateur graphique* |
| VII | Jason | CRIOBE (CNRS, EPHE-PSL, UPVD) | Post-doctorant | *RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT* |
| VII | Teheiuira | SCA TE Niu Atea | Étudiant Master II ENR en milieu insulaire | *ACTEURS PRIVÉS* |
| VINET | Caroline | Direction de la santé | | *Facilitateur* |
| VITRAC | Marotea | Avatea | SIPOF | *ACTEURS PRIVÉS* |
| WONG | Loanah | Direction des ressources marines | | *INSTITUTIONS ET ADMINISTRATIONS* |
| WONG | Jeffrey | Service d'Etat de l'aviation civile en Polynésie française | | *Facilitateur graphique* |
| WONG FOO | Gladys | Contrôle des dépenses engagées | | *Facilitateur graphique* |

# Annexe 4
# Glossaire

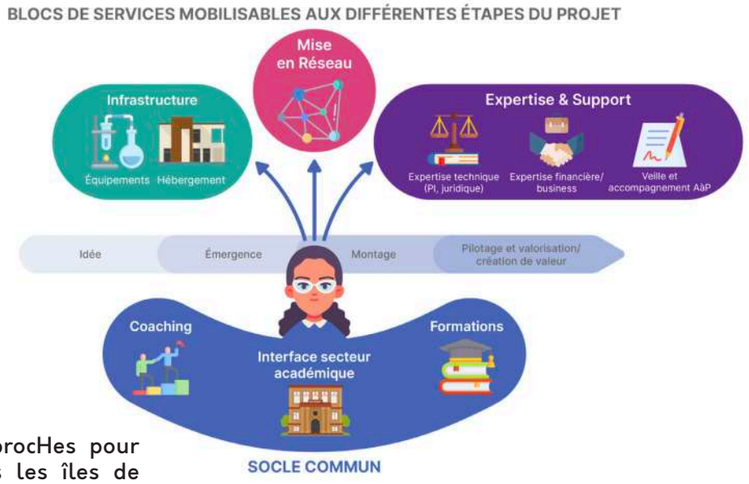


## Fenua

Pays, terre, île, territoire.

## Nāhiti

Le projet « **Nāhiti : Nouvelles ApprocHes pour l'Innovation et la Technologie dans les îles de Polynésie française** » proposé en réponse à l'Appel à Projets Plan d'Innovation Outre-Mer (Plan France 2030) est un projet essentiellement collégial, porté par les membres fondateurs du consortium RESIPOL (Recherche Enseignement Supérieur et Innovation en Polynésie française), élargi à ses partenaires socio-économiques (CCISM, Cluster maritime de Polynésie française et La French Tech Polynésie). Ce consortium fédère un ensemble exceptionnel de partenaires académiques, territoriaux, associatifs et socio-économiques, unis par une même vision de l'innovation au service du développement du territoire.

Il vise la **structuration de l'écosystème de l'innovation en Polynésie française**. L'ambition de Nāhiti est de cibler la capacité du système à faire émerger et à soutenir le développement des projets innovants, à répondre à leurs besoins spécifiques identifiés lors du diagnostic, à consolider les capacités d'innovation des institutions clés du territoire et du secteur privé et à produire une transformation durable des conditions de développement des projets (compétences, mises en réseau, culture du travail par projet…).

Nāhiti permettra le déploiement à l'échelle de la Polynésie française d'un ensemble d'actions opérationnelles pour **la sensibilisation et la formation à l'innovation** (Volet 1), et **le soutien à l'émergence et au développement de projets innovants et de start-up** (Volet 2).

L'actions phare consiste à sélectionner une dizaine de projets innovants qui bénéficieront d'une **offre de service d'accompagnement intensif sur 2 ans** (Polynnov - Nāhiti) appuyée sur la combinaison unique d'expertises présentes au sein du consortium, des institutions soutenant la démarche et de prestations d'études sélectives en fonction des besoins spécifiques identifiés et ciblés. Cet accompagnement permettra aux porteurs sélectionnés de faire mûrir leurs projets innovants, de développer leur idée, leur prototype ou leur produit et, le cas échéant, de préparer leur entrée sur le marché.

L'accompagnement proposé comprendra :

- **un socle commun** : acquisition et renforcement de compétences fondamentales pour tous les porteurs sélectionnés ;
- **un ensemble de blocs de services** mobilisables aux différentes étapes du projet : idée, émergence, montage, pilotage et valorisation/création de valeur.

La mise en oeuvre de Nāhiti opérera **une transformation profonde** du déploiement et de la culture de l'innovation en Polynésie française.

## Nārua

**Nārua - Insularité et éducation en Polynésie française : un défi transformateur** - Projet proposé en réponse à l'Appel à Projets ExcellencES du 4e Programme d'Investissements d'avenir (PIA 4), porté par l'Université de la Polynésie française (UPF), associant des organismes de recherche (CNRS, Ifremer, IRD), des acteurs socio-économiques (CCISM, Cluster maritime de Polynésie française, La French Tech Polynésie…) et impliquant le Gouvernement de la Polynésie française.

Nārua est un projet de **transformation de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche pour répondre aux besoins de la Polynésie française**. Il est né d'une consultation inédite des communautés et partenaires de l'UPF révélant une forte préoccupation pour la réussite académique et la professionnalisation de la formation des Polynésiens, sur un territoire marqué par la multi-insularité et l'éloignement, et démonstrateur des transitions actuelles.

**Ses objectifs :**

- **Transformer et déconcentrer la formation** en licence, créer des formations diplômantes adaptées au territoire, notamment dans le domaine du développement durable, des politiques publiques et de l'aménagement
- **Apporter une expertise ciblée** aux politiques publiques, grâce aux organismes de recherche partenaires
- **Conforter la position** de la Polynésie française comme démonstrateur des enjeux de transitions dans les territoires multi-insulaires et éloignés.

Nārua cherche à tirer le meilleur parti de son positionnement au cœur du Pacifique en développant des collaborations avec un nombre limité d'universités du Pacifique et une offre de formation anglophone, afin que l'Université de la Polynésie française (UPF) soit un phare dans la région Pacifique et reconnue comme université multilingue.

## Processus de découverte entrepreneuriale

Processus ascendant ("bottom-up") inclusif et interactif dans lequel les participants de différents environnements (politique, entreprise, milieu universitaire, etc.) découvrent et produisent des informations sur de nouvelles activités potentielles, identifiant les opportunités qui émergent grâce à cette interaction, tandis que les décideurs politiques évaluent les résultats et les moyens de faciliter la réalisation de ce potentiel. Le processus de découverte entrepreneurial engendre l'intégration de connaissances entrepreneuriales fragmentées et réparties sur de nombreux sites et organisations, entreprises, universités, clients et utilisateurs, fournisseurs spécialisés (certaines de ces entités étant situées en dehors de la région) à travers la construction de connexions et de partenariats. Le processus de découverte entrepreneurial consiste en l'exploration et l'ouverture d'un nouveau domaine d'opportunités (technologiques et de marché), potentiellement riche de nombreuses innovations qui se révèlent faisables et attractives.

## QQOQCP

Méthode d'analyse simple et efficace, par questionnement des caractéristiques fondamentales d'une situation. Le sigle signifie « Qui ? Quoi ? Où ? Quand ? Comment ? Pourquoi ? » dont l'équivalent anglais sont les 5 W (*Who, What, Where, When, Why*). Ces questions simples permettent de se doter d'éléments factuels qui, une fois assemblés, constituent une représentation claire et détaillée de la situation analysée.

## Quintuple hélice

Il existe plusieurs modèles d'innovation. La « triple hélice », basée sur l'économie de la connaissance, met en avant les relations entre les universités, les industries et le gouvernement (*Etzkowitz, Leydesdorff, 2000*). La « quadruple hélice », basée sur la société de la connaissance, tient en plus compte de la société civile (valeurs, usages, culture, arts…). Elle se focalise sur l'innovation créée par les citoyens, c'est-à-dire que ceux qui habitent le territoire se font porte-parole de leurs besoins et de leurs idées pour améliorer le cadre de vie, les services et les propositions pour résoudre des problématiques du territoire. La « quintuple hélice », quant à elle, est axée sur les innovations sociales et la transformation sociétale. Elle ajoute la sensibilité écologique en incluant l'environnement naturel de la société dans le processus (*Carayannis, Campbell, 2010*).

ANNEXES

# Annexe 5

## Contenus du questionnaire en ligne soumis aux acteurs de l'innovation dans le cadre de la Phase 1 de la concertation en octobre 2021

De : delegation.recherche.pf@gmail.com
Objet : Stratégie de l'innovation de la Polynésie française - Votre avis et vos propositions

Google Forms

**Vous rencontrez des difficultés pour afficher ou envoyer ce formulaire ?**

**REMPLIR DANS GOOGLE FORMS**

**Je vous ai invité à remplir un formulaire :**

### Stratégie de l'innovation de la Polynésie française - Votre avis et vos propositions

Participez à la grande concertation lancée par le Pays pour co-construire la stratégie de l'innovation de la Polynésie française !

Cette "Stratégie de Spécialisation Intelligente" portée par le Vice-Président de la Polynésie française, M. Tearii Te Moana ALPHA, et le Ministre des Finances et de l'Économie, M. Yvonnick RAFFIN, est LA feuille de route essentielle et indispensable pour permettre aux acteurs privés et académiques de bénéficier de nouveaux financements européens et nationaux.

Elle est résolument axée sur le développement DURABLE, INCLUSIF et RÉSILIENT de la Polynésie française, océan d'innovation et terre d'émergence et de démonstration de solutions innovantes "bonnes pour les îles donc bonnes pour la Planète".

Les propositions de ce questionnaire ont été élaborées dans le but de répondre aux grands enjeux des transitions écologique, énergétique, climatique et numérique de la Polynésie française, afin d'assurer un avenir durable et équitable à sa population dans tous les archipels.

Le Pays compte sur chacun.e d'entre vous pour apporter votre avis et vos propositions. Ensemble, inventons la Polynésie de demain !

MĀURUURU DE BIEN VOULOIR RÉPONDRE À CE QUESTIONNAIRE AVANT CE VENDREDI 29 OCTOBRE 2021.

**Adresse e-mail** *

**Je consens au traitement de mes données à caractère personnel dans le cadre de cette concertation pour la co-construction de la stratégie de l'innovation de la Polynésie française** *

Vos données à caractère personnel collectées par la délégation à la recherche dans le présent formulaire font l'objet d'un traitement ayant pour finalité d'interroger les acteurs publics, privés, académiques et associatifs dans le cadre de la concertation pour la co-construction de la stratégie de l'innovation de la Polynésie française. Elles ne feront l'objet d'aucune utilisation commerciale. Ce questionnaire est soumis à votre consentement ; le remplir est totalement facultatif. Vos données sont traitées par la délégation à la recherche et conservées le temps de l'analyse des résultats et au maximum 6 mois après la clôture de la concertation. Elles ne seront exploitées ou publiées que sous une forme garantissant votre anonymat. La délégation à la recherche utilise Google Forms pour la mise en œuvre du questionnaire. Les conditions d'utilisation et la politique de confidentialité de google s'appliquent et sont accessibles à https://policies.google.com. Conformément à la loi informatique et libertés, vous disposez, sur vos données, des droits d'accès, de rectification, de limitation et du droit à l'effacement. Vous pouvez retirer votre consentement librement et à tout moment. Ces droits s'exercent à secretariat@recherche.gov.pf. Vous pouvez contacter la Déléguée à la Protection des Données dpo@informatique.gov.pf ou introduire une réclamation auprès de la CNIL www.cnil.fr, si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés.

○ OUI, j'accepte que mes réponses soient prises en compte dans le strict cadre de cette concertation

○ NON, je ne souhaite pas participer à cette concertation

Continuer »

Fourni par
Google Forms

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.
Signaler un cas d'utilisation abusive - Conditions d'utilisation - Clauses additionnelles

*L'ensemble du questionnaire en ligne est disponible sous forme numérique en PDF.*

# Stratégie de l'innovation de la Polynésie française - Votre avis et vos propositions

Participez à la grande concertation lancée par le Pays pour co-construire la stratégie de l'innovation de la Polynésie française !

Cette "Stratégie de Spécialisation Intelligente" portée par le Vice-Président de la Polynésie française, M. Tearii Te Moana ALPHA, et le Ministre des Finances et de l'Économie, M. Yvonnick RAFFIN, est LA feuille de route essentielle et indispensable pour permettre aux acteurs privés et académiques de bénéficier de nouveaux financements européens et nationaux.

Elle vise à structurer l'écosystème de l'innovation en Polynésie française, et à assurer un effet levier pour le financement des projets collaboratifs innovants.

Elle est résolument axée sur le développement DURABLE, INCLUSIF et RÉSILIENT de la Polynésie française, océan d'innovation et terre d'émergence et de démonstration de solutions innovantes "bonnes pour les îles donc bonnes pour la Planète".

Les propositions de ce questionnaire ont été élaborées dans le but de répondre aux grands enjeux des transitions écologique, énergétique, climatique et numérique de la Polynésie française, afin d'assurer un avenir durable et équitable à sa population dans tous les archipels.

Le Pays compte sur chacun.e d'entre vous pour apporter votre avis et vos propositions. Ensemble, inventons la Polynésie de demain !

MĀURUURU DE BIEN VOULOIR RÉPONDRE À CE QUESTIONNAIRE AVANT CE VENDREDI 29 OCTOBRE 2021.

**delegation.recherche.pf@gmail.com** Changer de compte

*Obligatoire

Adresse e-mail *

Votre adresse e-mail

Je consens au traitement de mes données à caractère personnel dans le cadre de cette concertation pour la co-construction de la stratégie de l'innovation de la Polynésie française *

Vos données à caractère personnel collectées par la délégation à la recherche dans le présent formulaire font l'objet d'un traitement ayant pour finalité d'interroger les acteurs publics, privés, académiques et associatifs dans le cadre de la concertation pour la co-construction de la stratégie de l'innovation de la Polynésie française. Elles ne feront l'objet d'aucune utilisation commerciale. Ce questionnaire est soumis à votre consentement ; le remplir est totalement facultatif. Vos données sont traitées par la délégation à la recherche et conservées le temps de l'analyse des résultats et au maximum 6 mois après la clôture de la concertation. Elles ne seront exploitées ou publiées que sous une forme garantissant votre anonymat. La délégation à la recherche utilise Google Forms pour la mise en œuvre du questionnaire. Les conditions d'utilisation et la politique de confidentialité de google s'appliquent et sont accessibles à https://policies.google.com. Conformément à la loi informatique et libertés, vous disposez, sur vos données, des droits d'accès, de rectification, de limitation et du droit à l'effacement. Vous pouvez retirer votre consentement librement et à tout moment. Ces droits s'exercent à secretariat@recherche.gov.pf. Vous pouvez contacter la Déléguée à la Protection des Données dpo@informatique.gov.pf ou introduire une réclamation auprès de la CNIL www.cnil.fr, si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés.

- ○ OUI, j'accepte que mes réponses soient prises en compte dans le strict cadre de cette concertation
- ○ NON, je ne souhaite pas participer à cette concertation

Suivant

Page 1 sur 6

Effacer le formulaire

N'envoyez jamais de mots de passe via Google Forms.

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google. Signaler un cas d'utilisation abusive - Conditions d'utilisation - Règles de confidentialité

Google Forms

# Stratégie de l'innovation de la Polynésie française - Votre avis et vos propositions

delegation.recherche.pf@gmail.com Changer de compte

*Obligatoire

Civilité *

- Madame
- Monsieur

NOM *

Votre réponse

Prénom *

Votre réponse

Vous êtes un acteur de : *

Une seule réponse possible.

- Administration (service administratif, établissement public administratif...)
- Association ou ONG
- Entreprise privée
- Institutionnel (État - Gouvernement de la PF - Assemblée de la PF - CESEC - Tavana...)
- Recherche et/ou enseignement
- Autre :

Nom de votre Organisation *

Votre réponse

Votre Fonction *

Votre réponse

Retour Suivant Page 2 sur 6 Effacer le formulaire

N'envoyez jamais de mots de passe via Google Forms.

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google. Signaler un cas d'utilisation abusive - Conditions d'utilisation - Règles de confidentialité

Google Forms

POLYNESIE
OCEAN D'INNOVATION

# Stratégie d'innovation de la Polynésie française - Votre avis et vos propositions

délégation.recherche.pf@gmail.com Changer de compte

*Obligatoire

## EVALUATION DES ATOUTS, FAIBLESSES, OPPORTUNITES ET MENACES DE LA POLYNESIE FRANÇAISE POUR L'INNOVATION

Dans cette partie nous avons proposons d'évaluer les atouts, les faiblesses, les opportunités et les menaces (AFOM) relatifs à la Polynésie Française pour le développement de l'innovation, et ci-rétrospecte, de ses compétiteurs.

### ATOUTS - Selon vous, les atouts proposés ci-dessous permettent-ils à la Polynésie Française de développer sa propre dynamique d'innovation ? *

Merci d'évaluer chacune des propositions de 1 (PAS DU TOUT) à 4 (FORTEMENT) ou de cocher "Je ne sais pas"

| | Je ne sais pas | 1 | 2 | 3 | 4 |
|---|---|---|---|---|---|
| 1. Sécurité environnementale (absence d'catastrophes naturelles, ouragans, tsunamis, éruptions volcaniques, etc.) | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |
| 2. Stabilité politique | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |
| 3. Potentiel de valorisation économique (très vaste espace maritime, forte biodiversité, richesses, diversité des ressources naturelles, etc.) | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |
| 4. Culture traditionnelle connectée à son environnement, et ouverte aux savoirs et savoir-faire traditionnels | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |
| 5. Réseau structuré d'acteurs de l'innovation spécialisés et complémentaires, soutenus par des programmes publics (Etat et Pays) | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |
| 6. Ecosystème numérique dynamique et structuré (Tech Fauré Tuhi) | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |
| 7. Soutien public financier aux activités et au développement économique | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |
| 8. Infrastructures aux normes et standards internationaux (routes, ports, aéroports, hôpitaux, fibre optique...) | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |
| 9. Liaisons internationales très haut débit (câbles sous-marins) | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |
| 10. Parité avec l'Euro (garante de stabilité de la valeur monétaire | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |
| 11. Population créative et jeune (forte jeune capacité d'adaptation | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |
| 12. Nationalité et image attractive à l'international | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |

### ATOUTS - Vous souhaitez compléter la liste des atouts : inscrivez vos propositions ci-dessous.

1 500 caractères maximum

Votre réponse

### OPPORTUNITES - Selon vous, les opportunités présentées ci-dessous favoriseront elles l'innovation en Polynésie Française ? *

Merci d'évaluer chacune des propositions de 1 (PAS DU TOUT) à 4 (FORTEMENT) ou de cocher "Je ne sais pas"

| | Je ne sais pas | 1 | 2 | 3 | 4 |
|---|---|---|---|---|---|
| 1. La Pacifique, nouvelle frontière économique mondial | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |
| 2. Dynamique régionale croissante dans le Pacifique Sud | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |
| 3. Nouvelle stabilité politique de l'importance stratégique de la Polynésie en innovation | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |
| 4. Soutien financier du pays national (Gouvernement Fonn-Mer pour la structuration de l'écosystème de l'innovation ) | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |
| 5. Capitalisation sur l'expérience d'autres régions ayant des dispositifs de soutien à l'innovation et mise d'évolution accélérée | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |
| 6. Nouvelles opportunités avec des structures de l'innovation et des collaborations extérieurs | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |
| 7. Rapprochement décent des universités de recherche et de l'entrepreneurat | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |
| 8. Haut niveau d'expertise de la Polynésie sur les effets du changement climatique (« biodiversité) | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |
| 9. Portée mondiale de la dynamique régionale initiatives et de la Blue Climate Initiative | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |
| 10. Volonté politique de développer des réseaux très haut débit dans tous les archipels | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |
| 11. Une offre et un niveau de formation et d'éducation adaptés | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |
| 12. Déplacement des chercheurs connectés dans tous les archipels | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |
| 13. Vivier d'étudiants polynésiens, expatriés prêts à revenir et contribuer à la dynamique d'innovation | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |
| 14. Perspective d'un pôle numérique international et d'un pôle d'accueil de données | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |
| 15. Projet du Pays (Fonn-Tech) ferait eux services publiques (Open Data) | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |
| 16. Possibilité d'exploitation du décalage horaire | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |
| 17. Emergence d'une nouvelle dynamique entrepreneuriale (Pépinière d'entreprises) | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |
| 18. Création de l'espace de convergence de l'innovation "Polynesian Factory" | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |
| 19. Evolution des usages et de la demande de produits et services de qualité | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |
| 20. Mouvement international de l'économie sociale et solidaire (coopératives, sociétés) | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |
| 21. Insularité et petite taille permettant le prototypage rapide et le passage à l'échelle | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |
| 22. Faibles moyens financiers : Nécessité de trouver des solutions "low tech" | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |

### OPPORTUNITES - Vous souhaitez compléter la liste des opportunités : inscrivez vos propositions ci-dessous.

1 500 caractères maximum

Votre réponse

### FAIBLESSES - Selon vous, les faiblesses proposées ci-dessous ont-elles un impact négatif sur l'innovation en Polynésie Française ? *

Merci d'évaluer chacune des propositions de 1 (PAS DU TOUT) à 4 (FORTEMENT) ou de cocher "Je ne sais pas"

| | Je ne sais pas | 1 | 2 | 3 | 4 |
|---|---|---|---|---|---|
| 1. Faible taille critique et marchés restreints | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |
| 2. Ouverture économique internationale limitée et absence de liaisons économiques à l'international | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |
| 3. Coût élevé de la main d'œuvre | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |
| 4. Éloignement induisant des coûts élevés d'approvisionnement | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |
| 5. Faible niveau de structuration des filières | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |
| 6. Tissu économique composé majoritairement de TPE, peu formatrice à la Recherche et Développement privée | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |
| 7. Manque de versatilité et de moyens des PME nécessaires pour l'innovation | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |
| 8. Faible ouverture de la communauté de recherche publique | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |
| 9. Programmes de recherche décentrés des besoins des populations locales et insuffisants limitées entre les deux mondes | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |
| 10. Complexité administrative et accompagnement insuffisant des porteurs de projets | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |
| 11. Politique de soutien à l'innovation non formalisée | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |
| 12. Difficulté à trouver des partenaires de taille régional et mondial | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |
| 13. Faible veille technologique dans les secteurs stratégiques | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |
| 14. Manque d'anticipation de l'évolution des besoins de la population | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |
| 15. Absence de stratégie de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |
| 16. Manque de vision à 10 ans sur la stratégie économique de développement durable | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |
| 17. Fuite des capitalisations de nos chercheurs (IRD, ORSTOM) pour les valoriser et les exporter | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |
| 18. Manque d'expérience et d'expérience à l'extérieur (Polynésie) et un frein à la créativité | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |
| 19. Inégalité ou participation contraste à certaines dispositifs européens (Horizon 2020 européen) | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |
| 20. Absence d'agence régionale de développement et de cohésion d'accompagnement | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |

### FAIBLESSES - Vous souhaitez compléter la liste des faiblesses : inscrivez vos propositions ci-dessous.

1 500 caractères maximum

Votre réponse

### MENACES - Selon vous, les menaces présentées ci-dessous peuvent-elles nuire au développement de l'innovation en Polynésie Française ? *

Merci d'évaluer chacune des propositions de 1 (PAS DU TOUT) à 4 (FORTEMENT) ou de cocher "Je ne sais pas"

| | Je ne sais pas | 1 | 2 | 3 | 4 |
|---|---|---|---|---|---|
| 1. Fuite des cerveaux et du manque d'attractivité | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |
| 2. Potentiel d'acteurs de l'innovation tenté par des fractures sociales, culturelles et des inégalités de traitement entre les deux archipels | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |
| 3. Résistance au changement et rejet des acteurs économiques, académiques et économiques | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |
| 4. Évasion de la biodiversité liée à l'exploitation, changements brusque et globaux | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |
| 5. Bioprospage (vol et/ou d'appropriation de la vie sur l'accès aux ressources génétiques sans de l'exploitation économique et polynésiennes) | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |
| 6. Economie fragile car essentiellement tertiaire et sectoriel dominant (le tourisme) | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |
| 7. Dépendance aux financements extérieurs | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |
| 8. Dépendance énergétique et alimentaire | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |
| 9. Tensions géostratégiques dans le Pacifique Sud et entre les Etats-Unis | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ |

### MENACES - Vous souhaitez compléter la liste des menaces : inscrivez vos propositions ci-dessous.

1 500 caractères maximum

Votre réponse



Ne jamais donner les mots de passe via Google Forms.

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google. Signaler un abus - Conditions d'utilisation - Conditions d'utilisation Services supplémentaires

Google Forms

# Stratégie de l'innovation de la Polynésie française - Votre avis et vos propositions

delegation.recherche.pf@gmail.com Changer de compte

*Obligatoire

## ÉVALUATION DES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Les objectifs opérationnels ont pour but de fournir un environnement favorable pour faire émerger et soutenir les projets innovants. Dans cette partie, nous vous proposons d'évaluer l'importance des objectifs opérationnels pour la Polynésie française, et si nécessaire, de les compléter.

OBJECTIF 1 - Développer la culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat, sensibiliser les nouvelles générations et inciter étudiants, chercheurs, acteurs publics et économiques à s'orienter vers les domaines de l'innovation en faveur du développement durable. *

Merci d'évaluer cet objectif de 1 (PAS PERTINENT) à 5 (TRÈS PERTINENT) ou de cocher 0 si votre réponse est "Je ne sais pas"

| | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| PAS PERTINENT | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | TRÈS PERTINENT |

OBJECTIF 2 - Créer les conditions de rapprochement entre recherche publique et secteur privé et accroître l'impact économique de la recherche par le transfert de technologie vers le secteur privé. *

Merci d'évaluer cet objectif de 1 (PAS PERTINENT) à 5 (TRÈS PERTINENT) ou de cocher 0 si votre réponse est "Je ne sais pas"

| | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| PAS PERTINENT | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | TRÈS PERTINENT |

OBJECTIF 3 - Établir un cadre social, fiscal et administratif incitatif pour stimuler l'innovation polynésienne et favoriser les investissements en recherche et développement (R&D) des entreprises locales. *

Merci d'évaluer cet objectif de 1 (PAS PERTINENT) à 5 (TRÈS PERTINENT) ou de cocher 0 si votre réponse est "Je ne sais pas"

| | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| PAS PERTINENT | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | TRÈS PERTINENT |

OBJECTIF 4 - Développer les talents, identifier les besoins en compétences et métiers pour créer les filières diplômantes adaptées, faciliter l'accès aux grandes écoles et favoriser la formation professionnelle tout au long de la vie. *

Merci d'évaluer cet objectif de 1 (PAS PERTINENT) à 5 (TRÈS PERTINENT) ou de cocher 0 si votre réponse est "Je ne sais pas"

| | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| PAS PERTINENT | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | TRÈS PERTINENT |

OBJECTIF 5 - Favoriser les solutions issues du croisement entre les différents domaines d'innovation (technologique, scientifique, social, organisationnel...) et les savoirs traditionnels, au service de la préservation de l'environnement et de l'océan. *

Merci d'évaluer cet objectif de 1 (PAS PERTINENT) à 5 (TRÈS PERTINENT) ou de cocher 0 si votre réponse est "Je ne sais pas"

| | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| PAS PERTINENT | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | TRÈS PERTINENT |

OBJECTIF 6 - Améliorer la compétitivité de l'économie polynésienne en soutenant l'émergence de filières d'excellence innovantes valorisables et exportables à l'échelle régionale et internationale. *

Merci d'évaluer cet objectif de 1 (PAS PERTINENT) à 5 (TRÈS PERTINENT) ou de cocher 0 si votre réponse est "Je ne sais pas"

| | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| PAS PERTINENT | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | TRÈS PERTINENT |

OBJECTIFS - Vous souhaitez compléter la liste des objectifs opérationnels : inscrivez vos propositions ci-dessous.

2 500 caractères maximum

Votre réponse

Retour Suivant Page 4 sur 6 Effacer le formulaire

N'envoyez jamais de mots de passe via Google Forms.

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google. Signaler un cas d'utilisation abusive - Conditions d'utilisation - Règles de confidentialité

Google Forms

POLYNESIE
OCEAN D'INNOVATION
Stratégie de Spécialisation Intelligente pour le développement durable et inclusif de la Polynésie française

# Stratégie de l'innovation de la Polynésie française - Votre avis et vos propositions

delegation.recherche.pf@gmail.com Changer de compte

*Obligatoire

## IDENTIFICATION DES DOMAINES D'ACTIVITÉS STRATÉGIQUES

Les domaines d'activités stratégiques (DAS) doivent permettre d'obtenir un avantage compétitif sur les autres régions et territoires. Dans cette partie, nous vous proposons d'évaluer leur importance au regard des forces et opportunités de la Polynésie française en matière de recherche scientifique, de potentiel de développement économique et de formation, et si nécessaire, de les compléter.

DAS 1 - RÉFÉRENCE DE LA RÉSILIENCE : La Polynésie, référence de la protection des milieux océaniques, coralliens, terrestres et d'eau douce et de leur biodiversité au service de la résilience des écosystèmes insulaires. *
Merci d'évaluer ce DAS de 1 (PAS PERTINENT) à 10 (TRÈS PERTINENT) ou de cocher 0 si votre réponse est "Je ne sais pas"

| | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| PAS PERTINENT | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | TRÈS PERTINENT |

DAS 2 - TERRE-MER DE LA BIOÉCONOMIE : La Polynésie, terre-mer d'innovation de la bioéconomie insulaire pour la production et la transformation durables des ressources naturelles à des fins de valorisation de filières alimentaires, de produits biosourcés et d'énergies renouvelables tels que l'hydrogène vert et les biocarburants. *
Merci d'évaluer ce DAS de 1 (PAS PERTINENT) à 10 (TRÈS PERTINENT) ou de cocher 0 si votre réponse est "Je ne sais pas"

| | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| PAS PERTINENT | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | TRÈS PERTINENT |

DAS 3 - POUMON DE L'ÉCONOMIE BLEUE DURABLE : La Polynésie, poumon économique de l'économie bleue durable grâce aux potentiels de son vaste espace maritime de 4,8 millions de km2, pilote de la transformation décarbonée et raisonnée, dans tous les secteurs et les industries liés à l'océan et aux espaces côtiers. *
Merci d'évaluer ce DAS de 1 (PAS PERTINENT) à 10 (TRÈS PERTINENT) ou de cocher 0 si votre réponse est "Je ne sais pas"

| | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| PAS PERTINENT | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | TRÈS PERTINENT |

DAS 4 - MODÈLE DE PRODUCTIONS D'EXCELLENCE : La Polynésie, modèle de productions d'excellence, par la pêche durable et sélective, l'aquaculture et la perliculture éco-responsables, la transformation agro-écologique de l'agriculture, de l'élevage et de la forêt, la consolidation de filières à haute valeur ajoutée et de micro-industries durables. *
Merci d'évaluer ce DAS de 1 (PAS PERTINENT) à 10 (TRÈS PERTINENT) ou de cocher 0 si votre réponse est "Je ne sais pas"

| | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| PAS PERTINENT | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | TRÈS PERTINENT |

DAS 5 - SOURCE DE VALORISATION BIOTECHNOLOGIQUE : La Polynésie, source de molécules produites par les organismes terrestres et marins, qui peuvent être valorisées dans les filières alimentaires, cosmétiques et pharmaceutiques, en préservant la propriété intellectuelle des connaissances traditionnelles. *
Merci d'évaluer ce DAS de 1 (PAS PERTINENT) à 10 (TRÈS PERTINENT) ou de cocher 0 si votre réponse est "Je ne sais pas"

| | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| PAS PERTINENT | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | TRÈS PERTINENT |

DAS 6 - ÉCOCONCEPTEUR BIO INSPIRÉ : La Polynésie, concepteur de biomatériaux et autres produits biosourcés basés sur la richesse de ses ressources naturelles, incluant des procédés inspirés du vivant (biomimétisme), destinés à tous les secteurs d'activités, et notamment la construction, l'équipement et l'habitat intelligent. *
Merci d'évaluer ce DAS de 1 (PAS PERTINENT) à 10 (TRÈS PERTINENT) ou de cocher 0 si votre réponse est "Je ne sais pas"

| | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| PAS PERTINENT | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | TRÈS PERTINENT |

DAS 7 - VITRINE D'UN TOURISME ÉCO-CULTUREL : La Polynésie, vitrine intelligente de l'écotourisme inclusif et raisonné, intégrant les populations, les savoirs et savoir-faire traditionnels des îles dans le respect et la promotion des patrimoines culturels et naturels. *
Merci d'évaluer ce DAS de 1 (PAS PERTINENT) à 10 (TRÈS PERTINENT) ou de cocher 0 si votre réponse est "Je ne sais pas"

| | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| PAS PERTINENT | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | TRÈS PERTINENT |

DAS 8 - ÉCLAIREUR DE TRANSITIONS : La Polynésie, éclaireur des transitions énergétique, écologique et numérique en milieu insulaire et en première ligne des effets du changement climatique. *
Merci d'évaluer ce DAS de 1 (PAS PERTINENT) à 10 (TRÈS PERTINENT) ou de cocher 0 si votre réponse est "Je ne sais pas"

| | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| PAS PERTINENT | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | TRÈS PERTINENT |

DAS 9 - SITE PILOTE D'INCLUSION NUMÉRIQUE : La Polynésie, site pilote du développement numérique sobre et inclusif, à impact environnemental limité, au service du désenclavement durable et du maintien des populations dans leur île d'origine. *
Merci d'évaluer ce DAS de 1 (PAS PERTINENT) à 10 (TRÈS PERTINENT) ou de cocher 0 si votre réponse est "Je ne sais pas"

| | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| PAS PERTINENT | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | TRÈS PERTINENT |

DAS 10 - PIONNIÈRE DE LA SANTÉ INTÉGRÉE : La Polynésie, pionnière dans l'approche intégrée de la bonne santé humaine, fortement liée à la santé animale et environnementale, grâce à une collaboration interdisciplinaire pour prévenir et guérir les maladies émergentes ou transmises par des vecteurs (moustiques, rats, etc.), et les intoxications alimentaires. *
Merci d'évaluer ce DAS de 1 (PAS PERTINENT) à 10 (TRÈS PERTINENT) ou de cocher 0 si votre réponse est "Je ne sais pas"

| | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| PAS PERTINENT | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | TRÈS PERTINENT |

DAS 11 - SITE PILOTE DE GESTION DES DÉCHETS : La Polynésie, site pilote de gestion circulaire des déchets en contexte de multi insularité, par la réduction en amont de cette source de pollution, l'optimisation de son transport, et le recyclage en aval de cette ressource potentielle en favorisant les filières de valorisation. *
Merci d'évaluer ce DAS de 1 (PAS PERTINENT) à 10 (TRÈS PERTINENT) ou de cocher 0 si votre réponse est "Je ne sais pas"

| | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| PAS PERTINENT | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | TRÈS PERTINENT |

DAS 12 - MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE : La Polynésie, créatrice de nouveaux modèles socio-économiques de développement insulaire durable, équitable et solidaire fondés sur l'économie de la connaissance et la synergie des technologies innovantes et des savoir-faire traditionnels. *
Merci d'évaluer ce DAS de 1 (PAS PERTINENT) à 10 (TRÈS PERTINENT) ou de cocher 0 si votre réponse est "Je ne sais pas"

| | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| PAS PERTINENT | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | TRÈS PERTINENT |

DAS 13 - EXPLORATEUR RAISONNÉ DES FONDS MARINS : La Polynésie, site privilégié de démonstration de nouvelles méthodes d'exploration, d'inventaire, de conservation et de gestion durable des ressources biologiques et géologiques sous-marines. *
Merci d'évaluer ce DAS de 1 (PAS PERTINENT) à 10 (TRÈS PERTINENT) ou de cocher 0 si votre réponse est "Je ne sais pas"

| | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| PAS PERTINENT | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | TRÈS PERTINENT |

DAS 14 - VIGIE DE LA GESTION DES RISQUES : La Polynésie, vigie de la protection des populations en milieu insulaire et isolé, de la prévention et de la gestion des risques climatiques, sanitaires, environnementaux et numériques. *
Merci d'évaluer ce DAS de 1 (PAS PERTINENT) à 10 (TRÈS PERTINENT) ou de cocher 0 si votre réponse est "Je ne sais pas"

| | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| PAS PERTINENT | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | ○ | TRÈS PERTINENT |

DAS - Vous souhaitez compléter la liste des domaines d'activités stratégiques identifiés : inscrivez vos propositions ci-dessous.
2 500 caractères maximum

Votre réponse

Retour Suivant Page 5 sur 6 Effacer le formulaire

N'envoyez jamais de mots de passe via Google Forms.

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google. Signaler un cas d'utilisation abusive - Conditions d'utilisation - Règles de confidentialité

Google Forms

# Stratégie de l'innovation de la Polynésie française - Votre avis et vos propositions

delegation.recherche.pf@gmail.com Changer de compte

*Obligatoire

## VOTRE IMPLICATION DANS L'INNOVATION

Seriez-vous prêts à vous engager auprès de l'écosystème de l'innovation de la Polynésie française pour accompagner sa montée en puissance ? *

- ◯ Oui
- ◯ Non

Si oui, sous quelles formes ? (Plusieurs réponses possibles)

- ☐ Business Angels
- ☐ Capital risque
- ☐ Autres financements
- ☐ Accompagnement au montage et financement
- ☐ Mise à disposition de plateau(x) technique(s)
- ☐ Soutien scientifique
- ☐ Mentoring - Coaching
- ☐ Conseil - Expertise
- ☐ Facilitateur
- ☐ Offre de formations
- ☐ Sensibilisation à l'innovation
- ☐ Ingénierie de projet
- ☐ Ingénierie financière
- ☐ Ingénierie juridique
- ☐ Soutien technique
- ☐ Mise en relation réseaux
- ☐ Autre : _____

Avez-vous déjà ou envisagez-vous de mettre en œuvre des solutions et/ou des actions innovantes de développement durable et inclusif en Polynésie française ? *

- ◯ Oui
- ◯ Non

Si oui, merci de préciser en quelques lignes lesquelles

1 500 caractères maximum

Votre réponse

Ces actions et solutions peuvent-elles être créatrices d'emplois locaux ?

- ◯ Oui à court terme
- ◯ Oui à moyen terme
- ◯ Oui à long terme
- ◯ Non

Êtes-vous favorable au renforcement et au déploiement de coopérations régionales océaniennes en faveur du développement insulaire durable, inclusif et résilient ? *

Merci de cocher 0 si votre réponse est "Je ne sais pas"

| | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| PAS DU TOUT FAVORABLE | ◯ | ◯ | ◯ | ◯ | ◯ | ◯ | TRÈS FAVORABLE |

Une copie de vos réponses sera envoyée par e-mail à l'adresse indiquée.

Retour | Envoyer | Page 6 sur 6 | Effacer le formulaire

N'envoyez jamais de mots de passe via Google Forms.

reCAPTCHA
ConfidentialitéConditions d'utilisation

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google. Signaler un cas d'utilisation abusive - Conditions d'utilisation - Règles de confidentialité

Google Forms

POLYNÉSIE
OCEAN D'INNOVATION

# STRATÉGIE DE **L'INNOVATION 2030** de la Polynésie française

## pour son développement DURABLE et INCLUSIF

Édition juin 2022

POLYNÉSIE FRANÇAISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

'Āmuitahira'a nō te mau 'oire
SPCPF
SYNDICAT POUR LA PROMOTION DES COMMUNES DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

# AVIS

Vu les dispositions de l'article 151 de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la saisine n° **4604/PR du 30 juin 2022** du Président de la Polynésie française reçue le **6 juillet 2022**, sollicitant l'avis du CESEC selon la procédure d'urgence sur **la stratégie de l'innovation 2030 de la Polynésie française** ;

Vu la décision du bureau réuni le **6 juillet 2022** ;

Vu le projet d'avis de la commission « Economie » en date du **18 juillet 2022** ;

Le Conseil économique, social, environnemental et culturel de la Polynésie française a adopté, lors de la séance plénière du **20 juillet 2022**, l'avis dont la teneur suit :

## I - OBJET DE LA SAISINE

Le Président de la Polynésie française soumet à l'avis du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de la Polynésie française (CESEC), la stratégie de l'innovation 2030 de la Polynésie française, selon la procédure d'urgence.

## II - CONTEXTE ET OBJECTIFS DU PROJET DE STRATEGIE

Le document expose les perspectives de la Polynésie française en termes d'innovations et de besoins et liste 40 actions devant répondre à un objectif global, celui d' « *engager la Polynésie française dans l'innovation au service du développement durable et inclusif* ».

Cet objectif s'inscrit dans la ligne directrice posée par plusieurs plans édictés au niveau national, européen et international, tels que les Objectifs de Développement Durable (ODD), le plan France Relance 2030, le programme-cadre « Horizon Europe » 2021-2027.

Cet objectif global est lui-même décomposé en deux objectifs spécifiques que sont « *Fournir un environnement favorable à l'innovation* » et « *Faire émerger des solutions innovantes dans les domaines d'activités stratégiques de la Polynésie française* ».

La Stratégie de l'innovation 2030 a été construite par près de 500 participants sur une période de six mois, au travers d'ateliers thématiques lors de trois phases distinctes (consultation publique, comité opérationnel, comité stratégique). Au final, 40 actions sur les 1130 proposées ont été retenues et mises en cohérence dans le document soumis à l'avis du CESEC.

Le projet est porté par les ministres en charge de la recherche et en charge de l'économie et piloté par la délégation à la recherche.

Pour chaque action proposée, plusieurs éléments sont présentés :
- un état des lieux de la situation réelle (Contexte),
- la façon de les réaliser (Comment ?),
- les intervenants (Par qui ?),
- les moyens de leur réalisation (Conditions de réussite),
- les moyens d'en contrôler la réalisation (Indicateurs clés),
- les modalités de leur contrôle (Sources de vérification),
- les bénéfices attendus (Pour quoi ?),
- le public visé (Pour qui ?).

Chacun des deux objectifs spécifiques envisage 6 résultats devant être atteints au travers de 20 actions.

- **L'objectif spécifique d' « *Engager la Polynésie française dans l'innovation au service du développement durable* »**

Les 6 résultats attendus sont ici de :
- Diffuser la culture de l'innovation au service du développement durable ;
- Renforcer les compétences dans les domaines de l'innovation ;
- Décupler les idées et les projets innovants ;
- Soutenir les acteurs de l'innovation dans la mise en œuvre de leur projet et faciliter leur parcours ;
- Intensifier l'impact socio-économique de la recherche ;
- Rendre l'économie polynésienne plus compétitive grâce à l'innovation.

- **L'objectif spécifique de « *Faire émerger des solutions innovantes dans les domaines d'activités stratégiques de la Polynésie française* »**

Les 6 résultats attendus sont ici de faire de la Polynésie française :
- un phare de l'économie bleue durable et décarbonnée ;
- une référence de la résilience Terre-Mer ;
- un modèle de productions d'excellence ;
- un territoire pilote de la bioéconomie ;
- une source inédite de valorisation biotechnologique ;
- une vitrine du tourisme éco-culturel.

Cette stratégie est présentée comme « *LA feuille de route essentielle et indispensable pour faciliter l'accès des acteurs privés et académiques aux financements européens et nationaux, afin de développer leurs projets collaboratifs d'innovation* ».

## III - OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

A titre liminaire, comme cela a été soulevé par l'institution à d'autres occasions, il est regrettable qu'un tel plan (près de 250 pages), engageant le Pays à minima jusqu'en 2030, ait été soumis à l'avis du CESEC selon la procédure d'urgence ne laissant que 15 jours aux représentants de la société civile pour se prononcer.

Eu égard à ce délai et à la complexité du document, l'examen du Plan « Stratégie de l'innovation 2030 de la Polynésie française » soumis à l'avis du CESEC appelle les observations et recommandations générales suivantes :

D'une manière générale, le CESEC considère que le plan ainsi proposé est ambitieux même s'il ne présente pas nécessairement, de par sa vocation de stratégie, de résultats concrets, mesurables et vérifiables.

Il considère que la durée prévue, soit un peu plus de 7 ans, peut sembler courte au regard des délais habituels de développement et de mise en pratique de nouvelles connaissances.

### 1. Sur l'objectif spécifique d' « *Engager la Polynésie française dans l'innovation au service du développement durable* »

Cet objectif vise à mettre en œuvre un ensemble de mesures destinées à favoriser l'émergence des connaissances mais également leur mise en pratique par tous les acteurs ainsi que leur transmission. Il ambitionne de structurer un écosystème polynésien favorable à l'innovation en mettant en relation plus étroite l'ensemble des acteurs de l'innovation.

Il met en avant le triste constat que, pour l'heure, les connaissances ne semblent pas ou insuffisamment partagées entre les différents acteurs. Il peut également être constaté que certaines avancées en matière de recherche, bien que mises en exergue en Polynésie française, sont désormais exploitées hors du Pays (vanille, perle, et même essais nucléaires).

**Le CESEC considère que la transmission des savoirs mais aussi de l'envie d'innover doivent être inculquées aux plus jeunes au travers de l'école.**

**De plus, la capitalisation des recherches doit être prioritairement faite au bénéfice de la Polynésie et des Polynésiens. Ils doivent pouvoir bénéficier des fruits des découvertes, des avancées mais également des bénéfices financiers que pourraient engendrer des brevets.**

**Il ne peut qu'inciter les divers partenaires à s'associer le plus tôt possible pour, dès l'émergence d'une idée porteuse, réunir tous les acteurs de la chaine de recherche, de production mais aussi d'exploitation au processus d'innovation.**

En effet, comme l'ont rappelé les professionnels auditionnés, l'accès aux financements extérieurs n'est possible que lorsque les acteurs sont réunis en réseaux, qu'ils soient locaux mais surtout nationaux ou internationaux, assurant ainsi une image de sérieux indispensable.

2. **Sur l'objectif spécifique de « *Faire émerger des solutions innovantes dans les domaines d'activités stratégiques de la Polynésie française* »**

Ce second objectif spécifique donne des axes de développement pour parvenir à une visibilité de la Polynésie française différente des clichés récurrents d'une destination soleil. Il vise en effet à diffuser une image plus moderne, axée sur le développement scientifique, tout en mettant en valeur sa biodiversité et ses atouts naturels (ensoleillement, plantes endémiques, marées…).

Plusieurs observations assez générales peuvent ici être formulées.

- <u>Sur les liens avec les autres plans sectoriels</u>

Le CESEC rappelle que de nombreux plans, ou schémas directeurs, ont déjà, au cours des années, ambitionné de réaliser une grande partie des objectifs listés.

Il regrette que trop peu de liens n'aient été faits avec l'ensemble de ces rapports sectoriels, ni que la cohérence entre eux n'ait été précisée. Ainsi, et à titre d'exemples, comment déterminer si les objectifs en matière d'énergie renouvelable permettront d'atteindre les objectifs du Plan Climat Energie de la Polynésie française ? Comment s'assurer que les mesures envisagées en matière d'économie bleue ou verte s'inscrivent pleinement dans le Schéma directeur « Agriculture » 2021-2030 ou le Schéma directeur de développement de la pêche hauturière ? Comment vérifier que l'ensemble des actions tienne compte du développement des archipels conformément au SAGE ?

Quand bien même, selon les rédacteurs, cette stratégie a pour objet d'alimenter, et non de remplacer, les politiques sectorielles définies par le Pays, les liens entre eux sont essentiels afin que les investissements présents et à venir soient envisagés et réalisés conformément aux objectifs définis.

- <u>Sur l'absence de prévisions budgétaires et de priorisation des actions</u>

Le CESEC constate l'absence de prévisions budgétaires et de mesures de financement nécessaires à la réalisation des objectifs.

Certes, la volonté affichée de capter des financements européens, voire internationaux, est louable et même indispensable au regard des capacités financières de la collectivité. Néanmoins, l'absence de visibilité sur le montant des aides pouvant être captées impose là aussi des priorisations.

En outre, l'impact de cette stratégie sur les politiques sectorielles en matière d'investissement, de relocalisation des industries, de planification des aménagements dans les îles notamment, impose une visibilité budgétaire. Par ailleurs, plusieurs projets d'incubateurs, de centres de recherches ont été présentés par les gouvernements successifs (technopôle aquacole de Faratea notamment) et leur avancée est inconnue.

**Le CESEC recommande qu'une étude soit menée sur les financements dévolus à la recherche actuellement engagés, leur origine, leur utilisation et les résultats obtenus.**

Il estime que si les financements conséquents sont une cible à viser, ceux, plus modestes, mais ayant des effets concrets et immédiats, ou à court terme, sur la population sont à favoriser.

- Sur les effets attendus

Un certain nombre d'effets attendus sont précisés notamment en matière d'économie verte et bleue ou de production d'énergie.

Pour autant, ces ambitions ne répondent pas aux questions précises et pressantes de la majorité de la population ni aux risques à plus ou moins courte échéance qui pourraient impacter le Pays.

En effet, la récente crise sanitaire et les tensions mondiales actuelles montrent, s'il en était besoin, la grande fragilité d'un pays aussi isolé géographiquement que la Polynésie française (délais et difficultés d'approvisionnement, dépendances aux grands transporteurs, importations de la quasi-totalité des produits de première nécessité…).

**Le CESEC insiste sur le fait qu'au-delà d'un tel plan stratégique dont les résultats ne se feront voir que dans plusieurs années, il est primordial de développer notre autonomie alimentaire.** Ce sujet a d'ailleurs été très souvent évoqué dans différents schémas directeurs ou avis de l'institution.

Cette autonomie, et le développement des exploitations agricoles de petite taille ou de taille moyenne, doivent prévaloir sur des projets plus ambitieux car ils seront à même de répondre aux besoins des populations, notamment les plus éloignées.

Par ailleurs, si le développement de nouvelles technologies, de nouveaux procédés, de nouvelles filières, est indispensable, il convient d'étendre la stratégie à leur exploitation, leur commercialisation, leur publicité. Ces aspects ne doivent pas être occultés sous peine de voir les résultats finaux des recherches non capitalisés, voire perdus.

- Sur le suivi de la stratégie

Le document transmis à l'avis du CESEC a été porté par les ministères en charge de la recherche et en charge de l'économie. Son élaboration et le suivi de ses préconisations sont confiés à la Délégation à la recherche.

**Au regard des enjeux touchant un grand nombre de secteurs, tels que l'économie, l'environnement, l'agriculture, la pêche, les énergies et les ressources endogènes, le CESEC recommande qu'une délégation interministérielle soit en charge de ce dossier.** En effet, la mission dévolue doit dépasser les clivages ministériels et orienter, et non être otage, des politiques sectorielles propres à chaque domaine.

Elle devrait disposer des moyens humains et matériels pour s'informer des appels à projets auprès des services européens et nationaux et les diffuser localement, assister les porteurs de projets dans la rédaction des documents nécessaires, suivre l'avancement des dossiers et rendre compte de l'ensemble des actions mises en place.

Elle devra également effectuer une veille afin de réorienter, si besoin, les priorités et les actions et favoriser les regroupements interprofessionnels des secteurs économiques tels que l'artisanat, la perliculture, la pêche …

Le CESEC s'interroge sur la capacité du Pays à suivre, durant huit années un tel projet, notamment en tenant compte des futures échéances électorales, tant au niveau local, que national et même européen.

## IV - CONCLUSION

La Polynésie française a choisi de se doter d'une stratégique de l'innovation afin de présenter une feuille de route aussi claire que possible à destination principalement des professionnels (chercheurs, enseignants, étudiants, chefs d'entreprises, porteurs de projets …).

Ce plan a pour objectif déclaré de « *construire un nouveau modèle de développement plus autonome et autosuffisant* », durable et inclusif, par la captation de financements nationaux et surtout européens permettant le développement des projets existants ou l'émergence de nouveaux talents et programmes faisant rayonner la Polynésie française hors de ses frontières.

La Polynésie française est consciente de ses atouts mais également de ses faiblesses telles que l'éloignement et l'éparpillement de ses îles, le manque de terres, la pollution, sa dépendance aux énergies fossiles … Néanmoins, elle a engagé un certain nombre de réformes visant à pallier ces difficultés au travers de ses politiques publiques.

Les objectifs définis par la Stratégie de l'innovation 2030 pour la Polynésie française sont très ambitieux mais indispensables pour faire émerger les talents, rassembler les acteurs, et tirer les bénéfices de ces recherches.

Pour autant, les problèmes immédiats des Polynésiens ne doivent pas être occultés et, au contraire, priorisés. L'autonomie alimentaire, la réduction de la dépendance à l'extérieur, l'amélioration du pouvoir d'achat, la réduction des inégalités, le développement des archipels éloignés, l'amélioration des liaisons maritimes et aériennes, la mise à disposition de terres cultivables, sont des sujets qui sont visibles par la population.

Ainsi, sur l'ensemble du projet, le CESEC approuve les mesures proposées qui vont dans le sens d'un développement durable pour la Polynésie française.

Il recommande néanmoins :

- **la capitalisation des recherches prioritairement faites au bénéfice de la Polynésie et des Polynésiens. Ces derniers doivent pouvoir bénéficier des fruits des découvertes, des avancées mais également des bénéfices financiers que pourraient engendrer des brevets ;**
- **d'inciter les divers partenaires à s'associer le plus tôt possible pour, dès l'émergence d'une idée porteuse, réunir tous les acteurs de la chaine de recherche, de production mais aussi d'exploitation au processus d'innovation ;**
- **qu'une étude soit menée sur les financements dévolus à la recherche actuellement engagés, leur origine, leur utilisation et les résultats obtenus ;**
- **que les financements plus modestes, mais ayant des effets concrets et immédiats, ou à court terme, sur la population soient favorisés ;**
- **qu'au-delà d'un tel plan stratégique dont les résultats ne se feront voir que dans plusieurs années, l'autonomie alimentaire immédiate soit priorisée ;**
- **qu'une délégation interministérielle soit en charge de ce dossier, au regard des enjeux touchant un grand nombre de secteurs, tels que l'économie, l'environnement, l'agriculture, la pêche, les énergies, et les ressources endogènes.**

Enfin, pour préparer l'avenir, il est indispensable de guérir le passé. Aussi, le CESEC estime que l'innovation doit porter également :

- sur l'analyse de l'expression des gènes dans les tumeurs induites par les radiations ionisantes, et de la perfection de cette signature moléculaire de cancers induits par les retombées des essais nucléaires ; la poursuite de ces recherches permettrait une réelle avancée des sciences de la santé de tous les polynésiens (Sylvie Chevillard : origine radioactive des cancers) ;
- sur les recherches relatives à l'exploration, la protection, et l'exploitation durable des fonds marins de la ZEE de la Polynésie Française, notamment les études d'impact de l'extraction minière sur le fonctionnement des écosystèmes, enjeu majeur de demain.

**Par conséquent, et sous réserve des observations et recommandations qui précèdent, le Conseil économique, social, environnemental et culturel émet un avis favorable sur la stratégie de l'innovation 2030 de la Polynésie française.**

## SCRUTIN

| | | |
|---|---|---|
| Nombre de votants : | …….. | 42 |
| Pour : | …….. | 41 |
| Contre : | …….. | 0 |
| Abstention : | …….. | 1 |

## ONT VOTE POUR : 41

**Représentants des entrepreneurs**

| | | |
|---|---|---|
| 01 | ANTOINE-MICHARD | Maxime |
| 02 | BAGUR | Patrick |
| 03 | BENHAMZA | Jean-François |
| 04 | BOUZARD | Sébastien |
| 05 | BRICHET | Evelyne |
| 06 | CHIN LOY | Stéphane |
| 07 | GAUDFRIN | Jean-Pierre |
| 08 | PALACZ | Daniel |
| 09 | PLEE | Christophe |
| 10 | REY | Ethode |
| 11 | WIART | Jean-François |

**Représentants des salariés**

| | | |
|---|---|---|
| 01 | FONG | Félix |
| 02 | GALENON | Patrick |
| 03 | HELME | Calixte |
| 04 | SHAN CHING SEONG | Emile |
| 05 | SOMMERS | Edgard |
| 06 | SOMMERS | Eugène |
| 07 | TERIINOHORAI | Atonia |
| 08 | TEUIAU | Avaiki |
| 09 | TIFFENAT | Lucie |
| 10 | YIENG KOW | Diana |

**Représentants du développement**

| | | |
|---|---|---|
| 01 | BUTTAUD | Thierry |
| 02 | ELLACOTT | Stanley |
| 03 | HOWARD | Marcelle |
| 04 | LE MOIGNE-CLARET | Teiva |
| 05 | OTCENASEK | Jaroslav |
| 06 | TEMAURI | Yvette |
| 07 | TEVAEARAI | Ramona |
| 08 | UTIA | Ina |
| 09 | VASSEUR | Philippe |

**Représentants de la vie collective**

| | | |
|---|---|---|
| 01 | FOLITUU | Makalio |
| 02 | JESTIN | Jean-Yves |
| 03 | KAMIA | Henriette |
| 04 | LOWGREEN | Yannick |
| 05 | PARKER | Noelline |
| 06 | PROVOST | Louis |
| 07 | ROOMATAAROA-DAUPHIN | Voltina |
| 08 | SNOW | Tepuanui |
| 09 | TEIHOTU | Maiana |
| 10 | TIHONI | Anthony |
| 11 | TOURNEUX | Mareva |

## S'EST ABSTENU : 1

**Représentant des salariés**

| | | |
|---|---|---|
| 01 | TOUMANIANTZ | Vadim |

7 (sept) réunions tenues les :
07, 11, 12, 13 et 18 juillet 2022
par la commission « Economie »
dont la composition suit :

**MEMBRE DE DROIT**

Monsieur Eugène SOMMERS, Président du CESEC

**BUREAU**

| | | |
|---|---|---|
| ▪ BODIN | Mélinda | Présidente |
| ▪ LOWGREEN | Yannick | Vice-président |
| ▪ HOWARD | Marcelle | Secrétaire |

**RAPPORTEURS**

| | |
|---|---|
| ▪ SNOW | Tepuanui |
| ▪ VASSEUR | Philippe |

**MEMBRES**

| | |
|---|---|
| ▪ ANTOINE-MICHARD | Maxime |
| ▪ ASIN-MOUX | Kelly |
| ▪ BAGUR | Patrick |
| ▪ BRICHET | Evelyne |
| ▪ CHIN LOY | Stéphane |
| ▪ ELLACOTT | Stanley |
| ▪ FOLITUU | Makalio |
| ▪ FONG | Félix |
| ▪ GALENON | Patrick |
| ▪ GAUDFRIN | Jean-Pierre |
| ▪ JESTIN | Jean-Yves |
| ▪ KAMIA | Henriette |
| ▪ LE GAYIC | Cyril |
| ▪ LE MOIGNE-CLARET | Teiva |
| ▪ OTCENASEK | Jaroslav |
| ▪ PARKER | Noelline |
| ▪ PLEE | Christophe |
| ▪ SHAN CHING SEONG | Emile |
| ▪ SOMMERS | Edgard |
| ▪ TERIINOHORAI | Atonia |
| ▪ TIFFENAT | Lucie |
| ▪ TIHONI | Anthony |
| ▪ UTIA | Ina |

**MEMBRE AYANT EGALEMENT PARTICIPE AUX TRAVAUX**

| | |
|---|---|
| ▪ TOUMANIANTZ | Vadim |

**SECRETARIAT GENERAL**

| | | |
|---|---|---|
| ▪ BONNETTE | Alexa | Secrétaire générale |
| ▪ NAUTA | Flora | Secrétaire générale adjointe |
| ▪ LARDILLIER | Guillaume | Conseiller technique |
| ▪ NORDMAN | Avearii | Responsable du secrétariat de séance |
| ▪ DIDELOT | Orama | Secrétaire de séance |

# LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL DE LA POLYNESIE FRANCAISE

Le Président du Conseil économique, social, environnemental et culturel de la Polynésie française,

La Présidente et les membres de la commission « Economie » remercient, pour leur contribution à l'élaboration du présent avis,

*Particulièrement,*

- Au titre du Ministère de l'agriculture, du foncier, en charge du domaine et de la recherche (MAF) :
  - **Monsieur Steeve LE FOC**, directeur de cabinet

- Au titre de la Délégation à la recherche (DRE) :
  - **Madame Priscille, Tea FROGIER**, déléguée
  - **Madame Vaimiti DUBOUSQUET**, chargée de l'innovation

- Au titre de la Délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique (DAIE) :
  - **Monsieur Thierry CATTEAU**, chef du bureau des affaires européennes par intérim - chargé de mission aux affaires Pacifique et européennes
  - **Monsieur Gabriel COLOMBANI**, chargé de programme au bureau des affaires européennes
  - **Monsieur Terence IENFA**, chargé de projet au bureau des affaires européennes

- Au titre de la Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers (CCISM) :
  - **Monsieur Stéphane CHIN LOY**, président
  - **Monsieur Yannick LECORNU**, directeur général

- Au titre du Centre Ifremer du Pacifique :
  - **Monsieur Philippe MOAL**, directeur

- Au titre du Centre de Recherches Insulaires et Observatoire de l'Environnement (CRIOBE) :
  - **Monsieur Tamatoa BAMBRIDGE**, directeur de recherche